



2013

Document de référence
& rapport financier annuel



Construisons dans un monde qui bouge.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2014 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Mot du président



Le CIC a conclu l'exercice 2013 sur un résultat net comptable de 851 millions d'euros, en progression de 18 %. Ses fondamentaux sont solides, tout comme son modèle économique qui lui permet d'avoir des ratios élevés.

Il a poursuivi sa dynamique de développement avec trois objectifs : assurer un service de qualité à toutes ses clientèles, proposer des produits adaptés et compétitifs en diversifiant son offre, contribuer au financement de l'économie dans les régions françaises tout en tenant compte de l'élargissement de l'économie avec l'Europe.

Fort du savoir-faire et des compétences de ses 20 000 salariés au service de plus de 4,8 millions de clients, il a affiché de bonnes progressions dans l'ensemble de ses composantes : crédits et dépôts, services bancaires classiques ainsi que dans le secteur des assurances.

Banque des professionnels et des entreprises, il participe activement à la vie économique dans les régions, avec un souci marqué pour la création d'emplois. Banque des particuliers et des associations, il donne vie au quotidien à des projets qui construisent notre société.

Son dynamisme s'appuie sur la solidité renforcée de sa maison mère, le Crédit Mutuel, une banque au rayonnement désormais européen qui affiche plus de 40 milliards de capitaux propres part du groupe et l'un des meilleurs ratios *Core Tier 1* de la place (14,5 %) selon les normes Bâle 2.5. Ce profil financier constitue pour lui à la fois un gage de pérennité de l'institution et une source de sécurité pour ses clients.

En conciliant croissance, efficacité et maîtrise des risques, en s'appuyant sur le professionnalisme, la créativité et le dynamisme des hommes et des femmes qui participent à son développement, le CIC s'est donné les moyens de répondre aux défis des années à venir.

A handwritten signature in black ink that reads "Lucas." The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke underneath.

Michel Lucas

Président-directeur général

Sommaire

5	PRÉSENTATION DU CIC
6	Profil du CIC
7	Chiffres clés consolidés
8	Organigramme simplifié
10	Métiers
27	Coordonnées du réseau
30	Historique du CIC
31	Capital
34	Marché des titres de l'émetteur
37	Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs
38	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE
39	Conseil d'administration
49	Rémunération des mandataires sociaux
51	Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »
52	Rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2014 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne
63	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration du CIC
63	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
66	ÉLÉMENTS FINANCIERS
67	Comptes consolidés
160	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
161	Comptes sociaux
200	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
201	RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
202	Informations générales
212	Indicateurs
223	Table de concordance avec les informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle II en matière sociale, environnementale et sociétale
225	Rapport de l'un des commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant sur les informations sociétales, sociales et environnementales consolidées figurant dans le rapport de gestion
227	ÉLÉMENTS JURIDIQUES
228	Actionnaires
233	Renseignements divers
234	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
235	Documents accessibles au public
235	Communication financière
236	Responsable du document de référence
236	Responsables du contrôle des comptes
237	Table de concordance du document de référence



PRÉSENTATION DU CIC

6 PROFIL DU CIC

7 CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

8 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ

10 MÉTIERS

- 10 Banque de détail
- 17 Banque de financement
- 20 Activités de marché
- 23 Banque privée
- 26 Capital-développement

27 COORDONNÉES DU RÉSEAU

30 HISTORIQUE DU CIC

31 CAPITAL

34 MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

- 34 Les actions
- 35 Vie de l'action
- 35 Dividendes et politique de distribution

37 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉMUNÉRATION DES TITRES PARTICIPATIFS

Profil du CIC

Le CIC, holding et banque de réseau sur la région parisienne, fédère 5 banques régionales et les filiales spécialisées sur tous les métiers de la finance et de l'assurance, en France comme à l'international.

4 688 233 clients dont :

3 872 578 particuliers

75 642 associations

619 570 professionnels

120 443 entreprises

20 083 collaborateurs*

2 067 agences en France

3 succursales,

35 bureaux de représentation et

25 implantations banque privée à l'étranger

Chiffres au 31 décembre 2013.

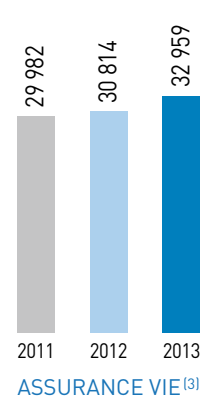
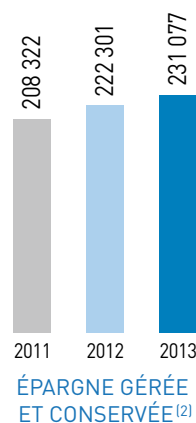
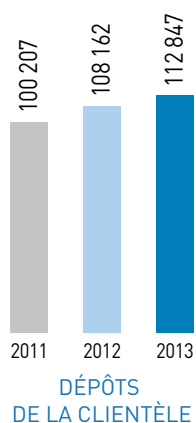
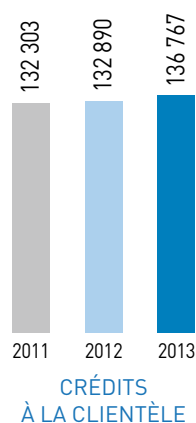
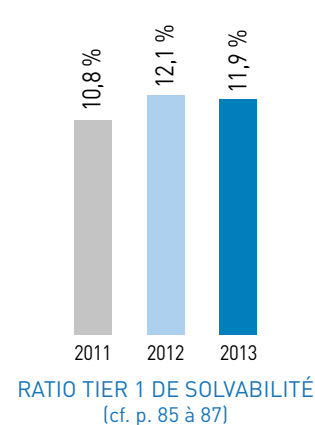
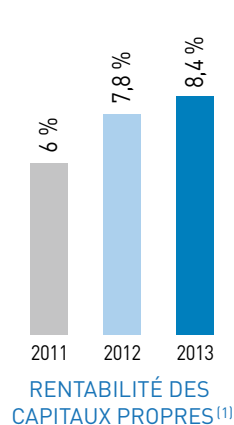
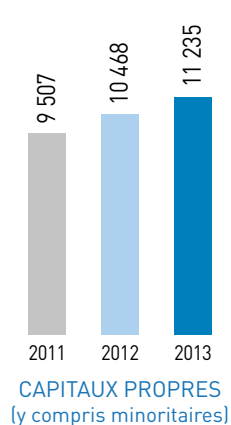
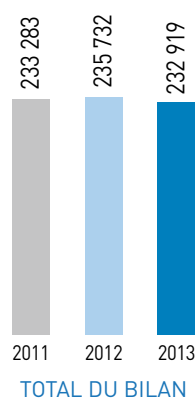
* Équivalents temps plein.

Chiffres clés consolidés

Capitaux en millions d'euros

	2013	2012	2011
Produit net bancaire	4 466	4 260	4 166
Résultat d'exploitation	1 211	960	807
Résultat net (part du groupe)	845	698	555
Coefficient d'exploitation ⁽¹⁾	64,7 %	69 %	67 %

(1) Frais généraux rapportés au produit net bancaire.



(1) Résultat net part du groupe rapporté aux capitaux propres d'ouverture diminués des dividendes payés.

(2) Épargne gérée (assurance vie, épargne salariale et OPCVM) et titres conservés de la clientèle.

(3) Encours fin de mois.

Source : comptes consolidés.

Organigramme simplifié

Sont indiqués les pourcentages de contrôle par le CIC au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.
Les sociétés non contrôlées par le CIC (pourcentage inférieur à 50 %) sont aussi détenues par le Crédit Mutuel.
Elles sont donc contrôlées au sens du même article par le groupe Crédit Mutuel-CIC.

	CIC				
RÉSEAU BANCAIRE	100 % CIC Nord Ouest	100 % CIC Ouest	100 % CIC Sud Ouest	100 % CIC Est	100 % CIC Lyonnaise de Banque
BANQUE PRIVÉE (1)	100 % CIC Banque Transatlantique	100 % Banque CIC Suisse	100 % Banque de Luxembourg	100 % CIC Private Banking-Banque Pasche	
CAPITAL-DÉVELOPPEMENT	100 % CM-CIC Capital Finance				
MÉTIER SPÉCIALISÉ	23,5 % CM-CIC Asset Management	99,9 % CM-CIC Epargne Salariale	100 % CM-CIC Securities	99,2 % CM-CIC Bail	
	54,1 % CM-CIC Lease	95,5 % CM-CIC Factor	100 % CM-CIC Aidexport		
ASSURANCES	20,5 % Groupe des Assurances du Crédit Mutuel				
STRUCTURES DE MOYENS COMMUNES AU GROUPE	12,5 % Euro Information	Sans capital GIE CM-CIC Titres	Sans capital GIE CM-CIC Services		

(1) Les activités de banque privée sont également exercées au sein de la succursale CIC Singapour (sur place et via CIC Investor Services Limited à Hong Kong).

Le CIC est constitué :

- du CIC (Crédit Industriel et Commercial), holding et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale sur l'Île-de-France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- de 5 banques régionales dont chacune déploie son activité dans un périmètre géographique déterminé ;
- d'établissements spécialisés par métier et de sociétés de moyens communes au groupe.

Participations du Crédit Mutuel par métier :**MÉTIERS SPÉCIALISÉS**

CM-CIC Asset Management : 76,5 %

CM-CIC Bail : 0,8 %

CM-CIC Lease : 45,9 %

CM-CIC Factor : 4,5 %

ASSURANCES

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel : 79,5 %

STRUCTURES DE MOYENS COMMUNES AU GROUPE

Euro Information : 87,5 %



Métiers

Banque de détail*

Avec un PNB de 3 330 millions d'euros, des frais de fonctionnement de 2 202 millions et un coût du risque de 312 millions, le résultat avant impôt de la banque de détail s'est inscrit à 918 millions d'euros.

Banque de détail : chiffres clés (en millions d'euros)

	2013	2012	Variation
P N B	3 330	3 083	+ 8,0 %
Frais de fonctionnement	(2 202)	(2 245)	- 1,9 %
R B E	1 128	838	+ 34,6 %
Coût du risque	(312)	(201)	+ 55,2 %
Résultat avant impôt	918	743	+ 23,6 %
Résultat net part du groupe	604	518	+ 16,6 %

Source : comptes consolidés.



Cœur de métier du CIC, la banque de détail a poursuivi son développement en 2013.

Le nombre de clients du réseau bancaire a augmenté de 120 573 (2,6 %).

Les engagements du réseau ont progressé de 2,6 %, grâce, outre les prêts à l'habitat (+ 67,9 %), à la production de crédits d'investissement : + 10,7 % pour les entreprises et + 9,2 % pour les professionnels, traduisant une contribution active au soutien de l'économie.

L'épargne clientèle a terminé en hausse de 3,3 % dont l'épargne bancaire de 2,7 % et les comptes créditeurs de 9,2 %. L'encours d'assurance vie a connu une évolution de + 4,9 % ; celui d'assurance vie multisupport de + 10,7 %.

Les activités de services liées à la monétique ont été dynamiques :

- + 2,9 % pour le stock de cartes dont + 4,7 % pour celui des cartes à forte valeur ajoutée destinées aux particuliers ;
- + 7,2 % pour le parc de terminaux de paiement commerçants actifs à 113 568 unités ;
- + 5,8 % pour les flux de paiements par carte chez les commerçants et entreprises.

En assurance de biens, le total des contrats a crû de 7,3 % dont 4,6 % pour l'automobile et 5,3 % pour l'habitation.

Le nombre d'abonnements de téléphonie mobile a atteint 344 071 (+ 13,5 %).

* Les encours sont des encours moyens cumulés du total banques CIC.

RÉSEAU

Points de vente

Avec 15 ouvertures d'agences, le CIC a maintenu sa politique d'amélioration et de structuration de son réseau. À fin 2013, il disposait de 2 067 points de vente.

Automates bancaires

Le parc est composé de 3 782 appareils dont 1 323 équipés d'un module de dépôt et 2 459 GAB. Sur l'ensemble, le CIC a enregistré 117 millions de transactions, parmi lesquelles 71 millions de retraits et 46 millions d'autres opérations, dont 17 millions dépôts.

cic.fr

Sur 269 millions de connexions, 91 millions ont été opérées via un *Smartphone*, soit un bon de 41,4 % par rapport à 2012. Le développement d'une application *tablette IPAD/Android* a offert en 2013 de nouvelles perspectives d'utilisation des outils Internet par la clientèle. La sécurité a été renforcée grâce à la mise en place de la réinitialisation du « mot de passe ».

Marché des particuliers

Nouveaux clients

Le nombre de clients a augmenté de 2,4 % à 3 872 578. Parmi eux, les tranches d'âge les plus représentées sont celles de 26 à 49 ans et de 60 ans et plus.

Ressources bancaires

L'encours global des livrets a évolué de + 2,2 % à 19,9 milliards d'euros, ceux du Livret A de + 1,3 milliard d'euros (soit + 32,5 %) et du LDD de + 1,1 milliard (soit + 33,2 %) ayant poursuivi leur essor, alors que ceux des livrets ordinaires (- 17,4 %) et des comptes à terme (- 1,7 %) connaissaient une régression.

La croissance de l'encours de l'épargne logement a doublé à 4,1 % (+ 2 % en 2012) à 6,4 milliards d'euros.

Épargne financière

Hors épargne salariale et assurance vie, elle enregistre une progression de 2,9 % qui recouvre des variations contrastées : - 8,1 % des encours OPCVM groupe et + 12,2 % « conservation des autres titres » qui repose sur les actions détenues en direct.

Crédits

La production de crédits habitat s'est établie à 9,3 milliards d'euros (+ 78,3 %), l'encours gagnant 1 %. En crédit à la consommation et *revolving*, l'encours a baissé de 2,1 % à 3,7 milliards ; la production a été stable à 1,8 milliard, du fait du pré-équipement d'un nombre grandissant de clients en *Crédit en réserve*.

Contrats de service

Le stock s'est élevé à 1 201 622 (+ 5,4 %), grâce aux offres de contrats « global » et « ajustable » et au succès de la formule Web qui permet de bénéficier d'une réduction du tarif de l'abonnement mensuel en recevant ses relevés via *cic.fr*.

Banque à distance

L'enrichissement du contenu et sa commercialisation dans les *Contrats personnels* ont conduit 86 383 clients supplémentaires à s'équiper d'un abonnement *Filbanque*, le portefeuille atteignant 1 401 106 contrats (+ 6,6 %).

Cartes

Le développement du parc s'est accéléré : + 2,5 % à 2 135 318 cartes dont 339 390 à valeur ajoutée ou de prestige, représentant 15,9 % de l'ensemble. Le service *Différé plus* a contribué à la réussite des opérations de montée en gamme.

Téléphonie mobile

En dépit d'une concurrence exacerbée et dans le contexte du lancement de la 4G avec l'équipement de 40 877 nouveaux clients, le stock a été porté à 344 071 lignes (+ 13,5 %).

Marché des professionnels

Force de vente dédiée

Avec 2 166 chargés d'affaires spécialisés, le CIC a confirmé sa volonté de répondre de manière appropriée aux besoins des différents segments du marché.

Nouveaux clients

La prospection, à travers des opérations ciblées, s'est concrétisée par la conquête de 63 934 professionnels.

Financements

La production de crédits d'investissement a atteint 2 838 millions d'euros (+ 9,2 %), celle de crédit-bail 581 millions, et 1 502 contrats de financement en location longue durée ont été conclus.

L'action d'accompagnement des créateurs a généré la mise en place de 1 642 PCE (prêts création d'entreprise).

En crédits habitat, les 2 347 millions d'euros accordés aux professionnels (+ 38,1 %) ont représenté 20 % du total de la production du réseau CIC.

Épargne

Les encours sont restés stables à 22,1 milliards d'euros. Cela est dû notamment à une variation négative de l'épargne bancaire de 175 millions d'euros (-2,1 %), contrebalancée par une augmentation des dépôts à vue de 308 millions d'euros (+ 4,8 %) et de l'assurance vie de 75 millions d'euros (+ 1,9 %).

Fidélisation

La commercialisation des produits et services a été active :

- le stock de contrats de banque à distance est passé à 245 960 (+ 16 396, soit 7,1 %) ;
- celui des *Contrats professionnels* à 170 671 (+ 11 073, soit 6,9 %) ;
- au niveau du réseau bancaire, les flux monétiques ont évolué de + 5,8 %, sous le double effet du renforcement du nombre de terminaux actifs (+ 7,2 %) et de la quantité des transactions effectuées (+ 9 %).

... Banque de détail

Épargne salariale

4 686 contrats ont été signés, le stock se situant à 30 215.

Assurance vie, santé et prévoyance

Les professionnels ont contribué à hauteur de 4 116 millions d'euros (13,6 %) à l'encours total d'assurance vie.

La souscription de 3 024 contrats d'assurance santé et de 15 173 de prévoyance a porté les stocks à respectivement 9 634 (+ 16,3 %) et 68 336 (+ 7,5 %).

2 647 contrats de retraite *Madelin* ont été commercialisés.

Partenariats

Le développement d'accords avec des réseaux d'enseignes s'est poursuivi, se situant à 121 (115 à fin 2012).

Agriculture

La filière a conquis 3 265 clients (le portefeuille passant à 31 920) et mis en place 417 millions d'euros de crédits, conduisant à un montant total d'engagements de 2 100 millions (+ 6,3 %).

L'évolution de l'encours d'épargne (1 206 millions) a notamment pour cause la hausse de l'encours des comptes créditeurs de 12,5 % à 270 millions d'euros.

Communication

Une campagne radio a soutenu l'action commerciale menée en direction des professions libérales et le CIC a participé à plusieurs manifestations ayant trait au marché des professionnels (salons...).

Marché des entreprises

Conquête de nouveaux clients

La stratégie du CIC repose sur des valeurs de proximité, de réactivité, de compétence qui en font la banque de l'entreprise et de ses dirigeants. La volonté constante d'adapter ses offres aux priorités des clients, la capacité d'innovation, l'expertise de ses centres de métiers, le chargé d'affaires garant de la qualité et de l'efficacité d'une relation privilégiée composent un dispositif commercial conforté par la conquête de 11 118 nouvelles PME et GME en 2013.

L'étude *TNS Sofres* « Les entreprises et les banques 2013 » a confirmé le taux de pénétration de 30 % du CIC.

Financements

La production de crédits moyen et long terme s'est élevée à 3 886 millions d'euros (+ 10,7 %) portant l'encours à 12 199 millions (+ 7,4 %).

Celle de crédit-bail mobilier s'est chiffrée à 1 145 millions d'euros et celle de crédit-bail immobilier à 265 millions, affirmant le développement constant des offres de financements locatifs.

Les encours de crédits de fonctionnement bancaires ont affiché une baisse de 5,5 %.

Au global, les engagements du marché ont progressé de 5,7 % à 31 776 millions d'euros.



Gestion des excédents de trésorerie et placements financiers

En 2013, le CIC a poursuivi l'adaptation de ses solutions de réponse aux besoins de sécurité, de liquidité, de transparence et de performance manifestés par les entreprises. L'épargne totale a augmenté de 2,1 % à 29 244 millions d'euros, tirée par les comptes courants créditeurs (7 792 millions d'encours, soit + 16,9 %).

Flux

L'accompagnement dans la migration vers les nouveaux moyens de paiement SEPA a été l'une des préoccupations de 2013.

Gestion des mandats, conversion et enrichissement des opérations au format SEPA pour les clients en télétransmission, conversion des RIB, fiabilisation du BIC... Ces solutions intégrées à *Filbanque* confirment la capacité du groupe à construire des outils de connectique bancaire innovants et performants.

CM-CIC P@iement donne à qui veut développer ses ventes en ligne la possibilité d'utiliser un tableau de bord pour le pilotage quotidien des transactions effectuées, un module « prévention fraude » qui paramètre des critères de filtrage afin de maîtriser l'activité du site...

Le chiffre d'affaires monétique commerçants traité par le réseau entreprises a augmenté de 5,4 % pour atteindre 15 534 millions d'euros.

International

En s'appuyant sur le réseau des succursales et des 35 bureaux de représentation du groupe dans le monde, CM-CIC Aidexport propose aux entreprises des offres « sur mesure » pour mettre en œuvre leurs projets.

Le CIC est leader dans la mise en place des financements de l'action de développement des entreprises à l'international adossés à une assurance prospection. Pour le traitement des opérations, le centre de métier international, géré par CM-CIC Services, est dans une démarche de performance et de qualité.

En déployant des synergies avec sa filiale TARGOBANK Espagne, le groupe est aux côtés des entreprises en Espagne et au Portugal, dans les domaines du *cash management* et des financements.

Ingénierie sociale

Le CIC a enrichi sa gamme de solutions sécurisées qui permettent aux dirigeants d'impliquer étroitement leurs salariés au développement de leur entreprise tout en maîtrisant la gestion des charges sociales (intéressement, participation, plan d'épargne entreprise). 2 947 conventions d'épargne salariale ont été conclues en 2013.

Les contrats collectifs *PME Santé* protègent, motivent et fidélisent les collaborateurs des entreprises.

Marché des associations

Le nombre de clients a augmenté de 4,4 % pour atteindre 75 642.

L'encours de prêts a progressé de 8,9 % à 659 millions d'euros. Parallèlement, et grâce à la commercialisation de produits spécifiques, les encours de placements ont crû de 16,4 % (dont 35,6 % pour l'épargne bancaire) à 6 412 millions d'euros. Les produits solidaires du CIC – la *Carte pour les autres* et le *Livret pour les autres* – ont facilité en 2013 la collecte des dons des partenaires.

Grâce à des services innovants comme *Dynaflux Global'Collect* qui permettent aux associations de déléguer tout ou partie de la chaîne des dons, le CIC a su trouver sa place comme banquier de nombreuses structures.

MÉTIERS D'APPUI

Assurance

Le GACM conçoit et gère les gammes d'assurance du Crédit Mutuel-CIC, soit plus de 26 millions de contrats. Son chiffre d'affaires 2013 a été de 9 921,8 millions d'euros, dont 3 631,2 millions d'euros réalisés dans le réseau CIC.

Les assurances de biens et de personnes ont continué à évoluer à un rythme soutenu, respectivement de + 7,3 % et + 8,6 %. La collecte en assurance vie a connu une forte reprise (+ 29,8 %).

Les commissions versées ont atteint 1 089,5 millions d'euros, dont 293,2 millions d'euros au CIC.

Assurances de biens

En assurance automobile, grâce à une palette complète et une politique de tarification très ciblée, le portefeuille a augmenté de 1,9 % à 2 182 537 contrats. La gamme couvre les besoins de toutes les catégories de clientèle, particuliers, professionnels et entreprises, des prestations de base aux plus complètes. Les services d'assistance ont été étoffés et une nouvelle garantie « panne mécanique » s'est ajoutée à la « panne immobilisante ».

En assurance habitation, qui s'adresse aux locataires, propriétaires, colataires ou propriétaires bailleurs, le portefeuille a enregistré une progression de 4,3 % à 2 129 116 contrats. L'assistance travaux a été étendue.

Malgré les nombreuses intempéries de 2013, la plateforme téléphonique *Constatel* a su faire face à l'afflux des déclarations de sinistres et a ainsi amélioré la qualité des services rendus aux assurés.

Assurances de personnes

Des aménagements ont été apportés à la gamme prévoyance. Le nouveau contrat *Plan Prévoyance* prévoit une formule « Accès », destinée aux clients qui souhaitent un capital décès toutes causes avec des formalités médicales réduites. L'assurance dépendance a été assortie de prestations d'assistance aux proches. Avec 2 106 766 contrats en fin d'année, le portefeuille de prévoyance individuelle a augmenté de 8,3 %.

... Banque de détail

Le stock d'assurances emprunteurs a dépassé 6 millions de contrats. L'offre du CIC est composée d'*Assur Prêt*, aux garanties étendues, et de *Perspective Crédit*, pour les emprunteurs en recherche d'une solution au meilleur prix. *Assurance Santé* a intégré une modularité des garanties optiques et dentaires.

La carte *Avance Santé* évite aux assurés de faire l'avance de leurs frais. Elle est mise à la disposition des salariés adhérents d'un contrat groupe dans le cadre de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013, prévoyant la mise en place d'une couverture pour tous les employés des entreprises privées avant le 1^{er} janvier 2016.

Le contrat d'assurance santé labellisé destiné aux salariés des collectivités territoriales a été complété d'un volet prévoyance.

Assurance vie

L'assurance vie est repartie nettement à la hausse avec un chiffre d'affaires de 6 165,7 millions d'euros (+ 29,8 %). La collecte du CIC a atteint 2 823,5 millions d'euros, dont 524,2 millions provenant des agences *CIC Banque Privée* et

des conseillers patrimoniaux sur les contrats *Sérénis Vie*. *Plan Assurance Vie*, multisupport qui s'adapte à la situation de chacun, décliné dans une version propre aux professionnels et aux agriculteurs, a renforcé sa position de contrat majeur de la gamme.

Les taux de rendement nets des contrats et fonds en euros se sont échelonnés de 2,63 % (Plan Retraite Revenus) à 3,05 % (Plan Assurance Vie Privilège).

L'assurance en ligne

Les abonnés *Filbanque* ont accès à leurs contrats dans un espace dédié du site qui propose un service totalement personnalisé, en liaison avec les agences. Ils peuvent faire leurs devis, souscrire en ligne, modifier certaines garanties ou encore réaliser des arbitrages sur leurs contrats d'assurance vie.

Sur leur *Smartphone* ou leur tablette, les abonnés retrouvent également les numéros de téléphone utiles, des conseils en cas de sinistre automobile ou habitation, leurs garanties et leurs derniers remboursements en assurance santé.

Chiffres clés 2013

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Groupe des Assurances du Crédit Mutuel			
	2013/2012	Dont CIC	2013/2012	Dont CIC
Assurances de biens	1 391,6	+ 7,3 %	277,4	+ 10,7 %
Assurances de personnes	2 355,2	+ 8,6 %	530,4	+ 6,4 %
Assurance vie	6 165,7	+ 29,8 %	2 824	+ 37,4 %
TOTAL	9 921,8	+ 20,6 %	3 631,2	+ 29,5 %
Nombre de contrats				
Assurances de biens	10 394 795	+ 4,1 %	2 995 029	+ 6,4 %
<i>Dont assurances auto</i>	2 182 537	+ 1,9 %	402 176	+ 4,6 %
<i>Dont assurance habitation</i>	2 129 116	+ 4,3 %	507 676	+ 5,3 %
Assurances de personnes	12 510 189	+ 5,4 %	3 591 463	+ 3,1 %
<i>Dont prévoyance individuelle</i>	2 106 766	+ 8,3 %	661 915	+ 3 %
<i>Dont prévoyance emprunteurs</i>	6 007 692	+ 0,6 %	1 522 273	+ 1,2 %
Assurance vie	3 270 733	+ 9,3 %	807 004	+ 3,2 %
TOTAL	26 175 717	+ 5,4 %	7 393 496	+ 4,4 %

Gestion collective

CM-CIC Asset Management, centre de métier de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel-CIC et 5^e société de la place, a enregistré en 2013 une croissance d'encours de 1,6 % sur le marché français de 57,8 à 58,7 milliards d'euros*, permettant une hausse de sa part de marché de 5,5 à 5,7 %*.

Cette progression s'explique notamment par la collecte de 525 millions d'euros* supplémentaires sur les actifs peu risqués (fonds publics). Malgré des taux courts toujours bas, les OPCVM monétaires, parmi les mieux classés du marché – 1^{er} décile pour *Union Moneplus* et *Union Monecourt* au 31 décembre 2013** –, ont poursuivi leur hausse avec des souscriptions d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, permettant à CM-CIC AM de se classer 2^e collecteur français en OPCVM de trésorerie en 2013**.

Concernant les OPCVM actions, CM-CIC Asset Management s'est inscrit dans la tendance boursière, à nouveau porteuse. La part relative des encours en OPCVM actions est ainsi passée de 8,9 % à 10,4 % du total*.

Pour accompagner au mieux les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC, des travaux de restructuration des gammes de gestion ont été entamés.

Ainsi, l'ensemble de la gamme *Mid Cap* a été revu avec deux fonds redimensionnés et renommés, *Union Entrepreneurs* et *Union Mid Cap*. Le lancement du nouveau PEA PME dans le groupe a été effectué avec deux fonds nés de cette remise à plat, *Union PME ETI actions* et *Union PME ETI diversifié*. L'encours total « *Mid Cap* » a crû de 48 % en 2013, soit 153 millions.

La gamme *Europe thématique* s'est enrichie d'un fonds *Union Europe Rendement*.

Pour profiter d'une rémunération attractive et moins sensible à une possible remontée des taux, CM-CIC AM a lancé en début d'année sur le marché obligataire *Union Obl High Yield 2018*, combinaison de titres à haut rendement et d'une gestion à maturité fondante.

Au cours de l'exercice, CM-CIC Asset Management s'est également attaché à préparer l'avenir et saisir les opportunités.

Les gammes commerciales ont été réorganisées et segmentées pour chacun des métiers et marchés du Crédit Mutuel-CIC : particuliers, patrimoniaux, banque privée, professionnels, agriculteurs, entreprises, associations, mutuelles et institutionnels. Une communication régulière et dynamique sur des fonds ciblés a été mise en place via des lettres, vidéos, interviews publiées sur les différents portails Intranet et Internet du groupe et un nouveau *reporting*, plus complet et plus lisible, a été déployé.

2013 a été marquée par de grands succès : de nouveaux fonds à formule ont permis d'enregistrer une collecte globale de 363 millions d'euros.

Plusieurs initiatives ont été menées avec CM-CIC Epargne Salariale, sur les thématiques ISR et solidaire, et sur l'organisation des réponses aux appels d'offre communs.

En Allemagne, la nouvelle politique commerciale intégrée aux structures internes et méthodes de TARGOBANK et la création de deux fonds sous la marque Crédit Mutuel se sont traduites par des débuts prometteurs.

L'année s'est achevée par l'opération de filialisation de la société de gestion de portefeuille du groupe, CM-CIC Gestion. Agréée par l'AMF, elle est effective depuis le 30 décembre 2013 et concerne près de 360 personnes, réparties sur l'ensemble du territoire.

CM-CIC AM reste enfin un centre de métier reconnu de la place. Son rôle de prestataire comptable s'est encore accru avec la valorisation de 1 018** OPCVM internes et externes (dont 332 pour 79** sociétés de gestion externes). Son chiffre d'affaires s'est élevé à 216 millions d'euros et le montant des commissions versées à l'ensemble des réseaux placeurs à 160 millions d'euros.

Épargne salariale

CM-CIC Epargne Salariale, centre de métier du CIC et du Crédit Mutuel, représentait fin 2013 :

- 6 535 millions d'euros d'encours gérés (+ 6,2 %) ;
- 66 833 entreprises clientes (+ 7 %) ;
- 1 383 091 salariés en gestion.

La progression des encours a profité de la hausse des valorisations des marchés actions et obligataires et de l'accroissement de la base clients réalisé sur les derniers exercices, dans une année où la collecte nette a été négative. 2013 a en effet été marquée par un fort accroissement des retraits (+ 43,7 %), stimulé par la mesure gouvernementale qui a permis le déblocage exceptionnel des avoirs d'épargne salariale, sous conditions, entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre. L'activité commerciale a été particulièrement dynamique sur le marché des entreprises, se traduisant par une hausse de 56,5 % de la collecte nouvelle en capitaux.

Les versements sur les plans d'épargne ont augmenté de 6,1 %, liés au réflexe d'épargne dans un environnement économique difficile.

L'année a été importante en matière d'investissements informatiques destinés à améliorer les services aux entreprises et aux épargnants.

Depuis le 30 juin 2013, CM-CIC Epargne Salariale est passé de la 4^e à la 3^e place des acteurs du secteur, sur le critère du nombre de comptes gérés.

Financement et gestion du poste clients

CM-CIC Factor est le centre de métier du groupe Crédit Mutuel-CIC pour le financement et la gestion du poste clients. Il intervient dans le financement court terme destiné aux entreprises, en France et à l'international, avec une gamme de solutions d'affacturage et de mobilisation de créances professionnelles notifiées.

En 2013, son PNB brut est ressorti à 108,8 millions d'euros, soit une hausse de 4 %, liée à l'augmentation des commissions de gestion et le résultat net financier s'est apprécié, dans un contexte de détente des coûts de liquidité. La rentabilité globale dégagée (RGD) s'est établie à 41 millions d'euros (+ 10 %) pour un résultat net de 3,6 millions d'euros.

* source note mensuelle Europerformance au 31 décembre 2013

** source palmarès Europerformance au 31 décembre 2013

... Banque de détail



Affacturation et mobilisation de créances professionnelles

Pour la 5^e année consécutive, CM-CIC Factor a accru sa part de marché, avec :

- + 17 % du volume de créances achetées, à 21,4 milliards d'euros ;
- un chiffre d'affaires à l'export de 1,6 milliard (+ 13 %) ;
- un encours brut géré à fin décembre de 3,7 milliards (+ 30 %) ;
- plus de 11 500 clients actifs.

Le développement de l'activité avec les banques du groupe CM-CIC a permis de leur reverser 35,8 millions d'euros de commissions d'apport et de risque (+ 13 %).

En affacturation, la production commerciale, à près de 9,3 milliards, a reposé principalement sur la forte croissance de la gamme des produits *Orfeo*, qui met à disposition des GE et des GME des solutions spécifiques. Dans ce domaine, l'exercice a présenté un coût du risque faible et maîtrisé (0,07 % de l'encours brut).

Crédit-bail immobilier

En 2013, dans un marché des transactions et des mises en chantier de projets immobiliers professionnels peu actif, CM-CIC Lease a connu une progression de son activité de 18 %.

303 nouvelles conventions de financements en crédit-bail immobilier, pour le compte des clients du Crédit Mutuel-CIC, ont été signées pour un montant de 684 millions d'euros, portant principalement sur des locaux industriels (26 %), des entrepôts (25 %) et des locaux commerciaux (20 %).

Les encours totaux, y compris les opérations engagées (hors bilan), ont augmenté de 6 % à plus de 3,8 milliards d'euros.

Ils se composent pour 69 % de locaux commerciaux, industriels ou d'entrepôts dans des proportions respectives proches. Le solde concerne des secteurs diversifiés : bureaux, santé, hôtellerie, loisirs, enseignement.

La marge financière a crû de 32 % et le versement de commissions aux différents réseaux s'est élevé à plus de 17,7 millions d'euros (+ 18 %). Des frais généraux contenus et un coût du risque limité ont permis d'enregistrer un résultat net en forte croissance à 4,5 millions d'euros.

La recherche d'une plus grande satisfaction de la clientèle a conduit au cours de l'exercice à mettre en place ou poursuivre le déploiement de nouvelles procédures internes ou externes avec les partenaires. Elles sont axées principalement sur la contraction des délais de prise en charge des dossiers et de signatures des actes notariés, la fluidité et la réactivité dans la gestion des chantiers de construction. D'autres visent à réduire considérablement les temps de décision et de mise en place des actions ou actes juridiques nécessaires au déroulement des contrats de crédit-bail immobilier et de la vie des immeubles détenus.

Crédit-bail mobilier

En 2013, CM-CIC Bail a réalisé une production quasi identique à celle de 2012, grâce au dynamisme des réseaux Crédit Mutuel et CIC, à l'activité partenariats et à *Bail Marine*.

La rentabilité a été en forte hausse en raison de la croissance des encours et des taux de refinancement favorables.

La marge financière brute a atteint 160 millions d'euros (+ 27 %). Après le versement des commissions aux différents réseaux, en augmentation de 9,5% et une incidence contentieuse positive, le résultat net a sensiblement progressé. Le plan à moyen terme achevé en 2013 a permis à CM-CIC Bail de :

- devenir n° 1 du crédit-bail en France,
- améliorer sa productivité via la gestion électronique des documents et le déploiement de nouveaux process ;
- activer de nouveaux leviers de développement ;
- adapter son organisation aux évolutions de l'entreprise ;
- sécuriser l'ensemble de ses activités ;
- poursuivre la démarche qualité dans le cadre du projet « service attitude ».

Banque de financement

En 2013, le PNB de la banque de financement s'est établi à 278 millions d'euros et le résultat avant impôt à 155 millions. La banque mobilise toutes ses compétences spécialisées et ses diverses implantations au service de sa grande clientèle qu'elle accompagne de façon personnalisée dans la durée, avec une offre de services complète, notamment : financements classiques ou spécialisés, flux commerciaux, international, marchés de capitaux et couvertures de risques, ingénierie financière et sociale.

Banque de financement : chiffres clés (en millions d'euros)

	2013	2012	Variation
P N B	278	282	- 1,4 %
Frais de fonctionnement	(85)	(88)	- 3,4 %
R B E	193	194	- 0,5 %
Coût du risque	(38)	(64)	- 40,6 %
Résultat avant impôt	155	130	+ 19,2 %
Résultat net part du groupe	104	105	- 1,0 %

Source : comptes consolidés.



Grands comptes : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

En 2013, la conjoncture économique défavorable a continué de peser sur l'activité de la direction des grands comptes.

La consolidation des engagements s'est poursuivie : l'exposition globale (hors garanties reçues) a baissé de 0,8 milliard à 17,7 milliards d'euros ; les emplois bilan sont passés de 3,8 à 3,2 milliards (- 15,3 %) ; le hors bilan de garantie (cautions) s'est réduit de 6,2 % à 5,6 milliards d'euros ; seul le hors bilan de financement a progressé à 8,9 milliards (+ 1,3 %).

La politique de sélectivité des risques a été maintenue, tout comme la recherche d'une moindre concentration des interventions et d'une plus grande diversification sectorielle. Cette stratégie a été réaffirmée dans le plan à moyen terme qui prévoit, notamment, une relance de la prospection. La qualité du portefeuille s'est améliorée, 79,6 % des engagements étant qualifiés « *investment grade* » fin 2013, contre 78,7 % fin 2012. Le coût du risque avéré a été négatif avec une dotation nette de - 7,7 millions d'euros pour l'exercice.

... Banque de financement

La collecte est restée une des priorités de l'action commerciale. La nouvelle équipe dédiée a obtenu de bons résultats : les ressources comptables apportées par la clientèle entreprises et par les investisseurs institutionnels s'élevaient au 31 décembre à 8,8 milliards d'euros dont 1,4 milliard de dépôts à vue ; s'y ajoutaient 3 milliards de titres de créances négociables et 9,6 milliards d'OPCVM monétaires (hors OPCVM non conservés).

Sur un marché des crédits syndiqués actif, le CIC est intervenu dans 27 opérations (18 en 2012), en partie liées à des refinancements.

En matière de traitement des moyens de paiement, axe majeur de la politique commerciale, 10 appels d'offres ont été concrétisés sur 12.

Fortement impacté par la politique de couverture appliquée par le groupe, le PNB s'élevait à 69,7 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ce montant n'intégrait qu'en partie le résultat des opérations apportées aux autres entités opérationnelles (*cross selling*) pour lesquelles la direction des grands comptes est un prescripteur important.

Financements spécialisés

En 2013, la concurrence non bancaire, notamment dans le métier de financements d'acquisition, s'est renforcée.

La pression sur les conditions s'en est ressentie et un certain nombre de dossiers ont été perdus au profit de ces nouveaux intervenants.

Dans ce contexte, les résultats ont cependant été satisfaisants, avec une progression du PNB et du RBE.

Le coût du risque spécifique, en retrait significatif, est ressorti à 0,37 % des encours moyens tirés (0,48 % en 2012).

Le résultat opérationnel a augmenté de 11,4 % malgré un renchérissement des coûts de refinancement.

Au 31 décembre, les emplois bilan étaient en recul de 4,3 %.

Financements d'acquisitions

Le groupe CM-CIC accompagne ses clients dans leurs projets de transmission d'entreprise, de croissance externe et de développement, en apportant son expertise et son savoir-faire en matière de structuration de financements adaptés à chaque type de transaction.

Sur le plan commercial, l'activité a été bonne, en particulier sur le segment *small-smid cap* avec un nombre de transactions concrétisé en hausse. Les nouvelles affaires ont été réalisées avec une attention particulière portée au rapport rentabilité/risque. Les équipes ont été attentives et efficaces dans la gestion des risques de syndication.

Dans un marché qui a vu un afflux de liquidités, la baisse des marges et la tension sur les structures se sont fait sentir tant en France que dans les succursales étrangères de la banque. Plusieurs initiatives dans la gestion de fonds de dette ont été lancées pour profiter de la croissance du secteur.

Financements d'actifs

Après un exercice 2012 en demi-teinte, l'activité a enregistré en 2013 une augmentation de la production tant à Paris et New York qu'à Singapour, sur tous les marchés suivis, malgré un environnement économique délicat, notamment sur le transport maritime (transport de vrac sec, pétrole et containers).

Le CIC a maintenu une politique d'intervention prudente, tout en restant à l'écoute des besoins de ses clients. Il a été un des acteurs majeurs du financement du plus gros navire sous pavillon français et des ventes à l'exportation d'*Airbus*. La concurrence bancaire (américaine et asiatique) s'est exacerbée sur les meilleurs projets ou contreparties, amplifiant la diminution des marges.

Les opérations de financements optimisés ont contribué de manière significative à la génération de commissions. Les équipes ont été également mobilisées par la mutation réglementaire.

Financements de projets

En 2013, l'appétit pour la classe *Infrastructures* s'est renforcé : les fonds de dette ont conclu leurs premières opérations et les banques de financement de projets ont opéré un retour remarqué.

Le CIC a été homologué par la BEI au titre d'un de ses programmes *Biomasse*, ce qui lui permet de bénéficier d'un refinancement optimisé.

La ligne métier a confirmé sa présence dans le secteur de l'électricité avec 7 nouveaux projets sur un total de 10 en 2013 : financement d'une centrale utilisant la biomasse à Rennes, d'une centrale thermique à Le Moule en Guadeloupe, de parcs éoliens dans l'Aube, la Marne et en Beauce ; refinancement d'un portefeuille de fermes éoliennes de 440 MW. Ont également été conclues une opération en infrastructures (construction et entretien de rames de trains en Grande-Bretagne) et deux en télécom (Pays-Bas et Royaume-Uni).

La répartition des autorisations de la production 2013 par secteur d'activité se décompose comme suit : 52,5 % en électricité, 31 % en infrastructure, 16,5 % en infra-télécom. Elle est la suivante par zone géographique : 90,1 % en Europe, 4,9 % en Asie Pacifique, et 5 % en Amérique.

Les autorisations du portefeuille (encours) s'analysent ainsi : 41,5 % en électricité, 45,7 % en infrastructure, 2,4 % en infra-télécom et 10,4 % en ressources naturelles.

International

L'axe essentiel de la stratégie du CIC à l'international est d'accompagner la clientèle dans son développement sur les marchés étrangers, avec une offre diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises.

Avec *CIC Développement International*, il dispose d'une gamme innovante de prestations aux PME (études de marchés, organisation de missions commerciales, partenariats et implantations...) réalisées avec l'appui de *CM-CIC Aidexport*, filiale spécialisée dans le conseil à l'international, et de ses succursales et bureaux de représentation. Sa promotion est assurée par l'action commerciale des réseaux et lors de manifestations particulières (*journées ou forums-pays*).

Le CIC propose par ailleurs, à sa clientèle d'investisseurs, un service d'analyse du risque crédit des grands émetteurs français et internationaux sur les marchés obligataires ainsi que des principaux secteurs économiques au niveau européen et mondial.

2013 a été marquée en matière de financements, opérations documentaires et émissions de garantie, à l'import et à l'export, par la résistance de l'activité grâce au maintien de la dynamique des pays émergents et au développement de nouveaux crédits acheteurs.



Dans le cadre d'accords conclus avec des banques partenaires, le CIC commercialise une offre compétitive de traitement des flux internationaux, notamment dans le domaine du *cash management* et d'ouvertures de comptes à l'étranger.

Il met en outre à la disposition de sa clientèle de banques françaises et étrangères une large gamme de produits et services.

Géré par un centre de métier unique (*ISO 9001*), le traitement des opérations à l'international est réparti en cinq pôles régionaux afin d'assurer une proximité en collaboration avec les agences entreprises.

L'accompagnement à l'étranger de la clientèle s'appuie sur les partenariats stratégiques en Chine avec *Bank of East Asia*, au Maghreb avec la *Banque Marocaine du Commerce Extérieur* et la *Banque de Tunisie*, et, en Espagne, avec *TARGOBANK* et *Banco Popular*.

Succursales étrangères et bureaux de représentation dans le monde

Londres

Les principales activités sont le financement des filiales de groupes français au Royaume-Uni, les financements spécialisés, les prestations de conseil aux entreprises pour leur approche du marché britannique et le refinancement du groupe.

Dans un environnement de reprise encore incertain, la baisse des actifs s'est poursuivie en raison du remboursement anticipé de certains prêts.

La succursale a connu une année satisfaisante grâce à de nouvelles opérations, des revenus bruts en progression et un coût du risque stable.

En 2013, son résultat net* a été de 14,5 millions d'euros.

New York

L'exercice a été marqué par la confirmation du redémarrage économique et l'annonce par la Réserve fédérale de la fin progressive de sa politique d'achat d'actifs.

Pour les financements d'acquisitions et d'entreprises, l'année a été caractérisée par la remontée des encours grâce à de nouvelles opérations, en dépit de la poursuite des refinancements dans un contexte de liquidité abondante.

La ligne métier des financements d'actifs a maintenu son niveau de revenus avec un portefeuille diversifié et des structures de prêts protectrices au plan du risque.

Les interventions relatives aux entreprises françaises se sont développées.

Les résultats des activités de marché ont été positifs avec une bonne maîtrise des titrisations immobilières.

Le résultat net* de la succursale en 2013 s'est élevé à 58,4 millions d'euros.

Singapour, Hong Kong et Sydney

Dans une conjoncture toujours favorable en Asie, la politique de spécialisation par produits a été maintenue, en privilégiant les pays les plus stables de la zone, avec une forte sélectivité dans le domaine des risques.

Pour les financements spécialisés et d'entreprise, l'exercice s'est soldé par une hausse des encours et des revenus, un coût du risque faible et un résultat en progression.

La banque privée a poursuivi sa stratégie de croissance.

Globalement, les portefeuilles sous gestion et les produits financiers sont en net progrès.

Les activités de marché, centrées sur le service à la clientèle institutionnelle et privée, ont été confrontées à une volatilité des revenus et à des résultats contrastés selon les produits.

L'accompagnement en Asie des entreprises clientes du réseau en France s'appuie sur l'offre de produits du groupe à l'international.

Le résultat net* de la succursale en 2013 s'est établi à 11,4 millions d'euros.

Bureaux de représentation

Le CIC dispose dans le monde, outre ses succursales étrangères, d'un réseau de 35 bureaux de représentation qui mettent leurs compétences et leur connaissance des marchés régionaux au service de la clientèle et des métiers spécialisés du groupe, contribuant ainsi au développement de ses activités à l'international.

*Contribution au résultat net consolidé du CIC.

Activités de marché

En 2013, les activités de marché ont réalisé un PNB de 473 millions d'euros. Le résultat avant impôt a été de 300 millions d'euros. La banque a continué de sécuriser et diversifier son propre financement et d'accompagner de nombreux clients pour leurs émissions obligataires. Elle a aussi mis avec succès son expertise d'investissement au service de sa clientèle pour des opérations de placement et de couverture des risques financiers.

Activités de marché : chiffres clés (en millions d'euros)

	2013	2012	Variation
P N B	473	555	- 14,8 %
Frais de fonctionnement	(166)	(178)	- 6,7 %
R B E	307	377	- 18,6 %
Coût du risque	(7)	(26)	- 73,1 %
Résultat avant impôt	300	351	- 14,5 %
Résultat net part du groupe	185	204	- 9,3 %

Source : comptes consolidés.



CM-CIC Marchés

CM-CIC Marchés assure les activités de marché du groupe CM11-CIC, tant pour ses besoins propres de refinancement ou d'investissement, que pour sa clientèle. Celles-ci sont exercées principalement en France mais aussi dans les succursales de New York, Londres, Francfort et Singapour. La structure dispose à la fois d'un outil en charge de fournir le refinancement nécessaire à son développement et d'une salle des marchés au service d'entreprises, de collectivités locales, de grands comptes, d'institutionnels, à la recherche de produits innovants mis au point par ses équipes. CM-CIC Marchés intervient aussi comme prestataire des autres entités du groupe, en mettant à leur service son expertise pour leur permettre de mieux gérer leurs risques et leurs opérations financières.

Commercial

En France, les équipes de vente sont localisées à Paris et dans les grandes métropoles régionales ; elles servent les clients du réseau et des grandes entreprises en leur proposant des produits de couverture de leurs risques (taux, change, matières premières), de refinancement (notamment des billets de trésorerie), ou de placements classiques ou structurés. Le métier commercial intègre notamment une offre originale et performante de produits de placement, directement issue de l'expertise du métier « investissement taux-actions-crédits ».

Ces activités ont connu une bonne croissance en 2013 notamment avec le lancement de deux nouveaux compartiments de fonds sous format UCITS*.

* Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities.

Refinancement

Au cours du dernier exercice, le refinancement du groupe s'est effectué dans un environnement favorable. CM11-CIC a ainsi pu lever 17,6 milliards d'euros de ressources externes à moyen et long terme, majoritairement au deuxième semestre (56 %).

Les émissions publiques ont représenté 64 % de ce total, laissant une part non négligeable aux ressources sous un format de placement privé.

Signe d'un contexte de marché globalement confiant, la part des ressources sécurisées émises par Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH n'a été que de 16 % ; la majeure partie des émissions ayant été réalisées par la BFCM.

Le pourcentage des volumes émis en devises a été porté à 16 %, résultat de la stratégie de diversification de la base de contreparties, notamment au-delà de l'euro-zone.

Des rencontres avec les investisseurs internationaux sont désormais organisées de manière systématique dans les principales zones géographiques (Europe, USA, Japon), permettant d'accroître rapidement la notoriété du groupe CM11-CIC et de bénéficier de l'ouverture de lignes de crédit. La contribution des américains et des japonais est à souligner plus particulièrement à l'occasion de 2 émissions de la BFCM en octobre 2013 :

- l'une sous documentation juridique US144A de 1 750 millions de dollars (1 270 millions d'euros) à 3 et 5 ans ;
- l'autre, « *Samourai* », de 108 milliards de yens (817 millions d'euros), intéressante en raison de sa taille (une des plus importantes opérations de ce type réalisées au Japon dans l'année), et par la qualité de son placement auprès de plus de 100 investisseurs japonais.

À noter également que le groupe a consolidé ses relations avec la BEI en signant fin 2013 une nouvelle enveloppe de prêts bonifiés de 200 millions d'euros, destinée au financement des PME, qui sera distribuée par les banques régionales disposant d'une clientèle éligible à ces concours. Par ailleurs, la présence sur le marché monétaire à court terme a été maintenue grâce aux interventions des équipes commerciales de trésorerie localisées à Paris, Francfort et Londres et s'appuyant sur différents programmes de titres courts (CDN, ECP, London CD'S).

Plus généralement, en matière de trésorerie et de refinancement, l'année a permis de poursuivre avantageusement la stratégie consistant à :

- accroître la proportion des ressources à moyen et long terme (65 % du total à fin décembre 2013) ;
- consolider la situation de liquidité du CM11-CIC et assurer sa résistance en cas de fermeture prolongée du marché monétaire, grâce à la détention d'un coussin d'actifs éligibles au LCR et/ou à la BCE calibré, à la fin de l'exercice, à 145 % des tombées de ressources de marché sur les 12 mois à venir.

Investissement taux-actions-crédits

Les équipes ont pour mission d'améliorer la rentabilité du groupe via des opérations d'investissement réalisées dans un cadre précis de limites. Il s'agit essentiellement d'achats et de ventes de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers qui y sont liées.

2013 a été marquée par :

- des politiques monétaires accommodantes des banques centrales ;
- une liquidité abondante ;
- un début d'année soumis à une détente des *spreads* de crédit et une amélioration de la perception du risque sur les pays périphériques les plus dégradés ;
- un second semestre économique favorable en Europe avec une reprise Outre-Atlantique en fin d'année.

Dans ce contexte, les positions ont été gérées avec prudence.

Les résultats sur les activités de marché, en France et à New York, ont été sensiblement supérieurs aux prévisions.

Les performances des produits de gestion alternative proposés à la clientèle ont été de bon niveau. Ainsi, celle du fonds de gestion alternative *Stork*, le principal support d'investissement, a dépassé 11 % en 2013 (9,3 % en taux annualisé depuis son lancement en juin 2007). L'encours global commercialisé a progressé de 39 %.

Intermédiation boursière, dépositaire-teneur de comptes et opérations financières

CM-CIC Securities, négociateur, compensateur et dépositaire-teneur de comptes, couvre les besoins des investisseurs institutionnels, sociétés de gestion privée et entreprises.

Membre de *ESN LLP*, réseau multilocal formé de 9 intermédiaires présents dans 9 pays en Europe (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Finlande, Italie, Espagne, Portugal, Grèce, et France) et actionnaire majoritaire de *GSN North America* (États-Unis, Canada), il a la capacité de négocier pour ses clients sur tous les marchés d'actions européens et américains, ainsi que sur de nombreux marchés émergents. Intervenant sur 700 sociétés européennes, *ESN* dispose d'une équipe de recherche de 100 analystes et stratèges, ainsi que de 150 commerciaux et traders répartis dans toute l'Europe. Pour sa part, CM-CIC Securities compte 30 analystes et stratèges basés en France, 28 commerciaux à Paris et Lyon, et 7 à New York (*GSN North America*). Il a aussi 5 vendeurs sur les produits dérivés d'indices, d'actions, de matières premières agricoles (service *Prévisis* pour couvrir les récoltes de blé, colza et maïs) ainsi que 9 vendeurs et négociateurs sur les obligations traditionnelles et convertibles.

En outre, la société est forte d'une recherche de qualité sur les actions américaines, canadiennes et sur les matières premières grâce à des accords exclusifs de distribution en Europe signés avec *Needham & Co* (banque d'investissement américaine indépendante basée à New York), *Valeurs Mobilières Desjardins* (filiale de *Mouvement Desjardins*, 1^{er} groupe financier coopératif au Canada) et *Afrifocus Securities* (courtier indépendant d'Afrique du Sud). En 2013, un nouvel accord de distribution de recherche a été mis en place sur les valeurs brésiliennes au niveau d'*ESN*, avec l'entreprise d'investissement *CGD Securities*, filiale du membre portugais d'*ESN*.

... Activités de marché



Au cours de l'exercice, CM-CIC Securities a organisé plus de 250 présentations de sociétés et d'analystes (*roadshows*) et séminaires en France et à l'étranger, parmi lesquels :

- la première édition du « Credit Forum 2013 », séminaire sur la thématique de la dette *corporate*, au cours duquel les dirigeants de 12 grandes entreprises françaises ont pu rencontrer les principaux gestionnaires d'actifs français, générant plus de 170 mises en relation dans la journée. Ce forum s'est conclu par une table ronde consacrée au « Retour des banques dans le financement de l'économie ? Incidences sur les *spreads* de crédit ? » ;
 - les « *ESN European Conferences* » organisées une fois à Londres et une fois à Francfort, réunissant en moyenne 20 sociétés d'une dizaine de pays d'Europe, choisies par *ESN* en fonction de leur qualité, autour de 50 investisseurs ;
 - les « *Clubs horizon stratégie* » et « *Clubs horizon éthique* » avec 6 événements organisés à Paris, réunissant en moyenne 20 dirigeants de sociétés de gestion autour d'une personnalité de premier plan, ont traité de sujets d'actualité.
- Dépositaire-teneur de comptes, CM-CIC Securities est au service de 116 sociétés de gestion, administre plus de 25 000 comptes de particuliers et exerce la fonction dépositaire pour près de 300 OPCVM, totalisant 19,3 milliards d'euros d'actifs. L'entreprise d'investissement a accueilli 8 nouvelles sociétés de gestion, qui reconnaissent ainsi le savoir-faire de ses équipes, la qualité du progiciel de tenue de compte *SOFI* et la solidité financière du CM-CIC.

CM-CIC Securities, à travers son département CM-CIC Corporate, est le centre de métier opérations financières du groupe. Il s'appuie sur l'expertise des équipes du haut de bilan (de CM-CIC Capital Finance) et des financements spécialisés, et bénéficie de la couverture commerciale des « Grands comptes » et du réseau dont *CIC Banque Privée*, *BECM*, *CIC Banque Transatlantique*... Des accords de partenariat avec l'ensemble des membres d'*ESN* ont étendu à l'Europe ses activités « opérations boursières » et « fusions-acquisitions ». En 2013, il a participé à 22 émissions obligataires dont 17 comme *bookrunner* (notamment 16 « émissions publiques syndiquées » pour des clients tels que *Air Liquide*, *Unibail*, *Wendel*). Parmi ces émissions obligataires, l'équipe a procédé à des opérations de placement privé pour *Groupe ADEO*, *Akka Technologies* et *Cofitem*. L'équipe *Equity Capital Market* a réalisé, entre autres opérations, une introduction en Bourse (*Ekinops*), une augmentation de capital pour *Rubis*, une émission d'*OSRANE* (obligations subordonnées remboursables en actions) pour *OL Groupe*, une émission d'obligations convertibles pour *Naturex*.

Le département assure par ailleurs les services aux émetteurs (communication financière, contrats de liquidité et rachat d'actions, secrétariat financier et service titres).

Le PNB 2013 s'est établi à 42 millions d'euros.

Banque privée

En 2013, la performance commerciale des activités de gestion privée, dans des marchés financiers bien orientés, a été satisfaisante et les résultats globaux ont une nouvelle fois progressé.

Banque privée : chiffres clés (en millions d'euros)

	2013	2012	Variation
P N B	444	464	- 4,3 %
Frais de fonctionnement	(329)	(334)	- 1,5 %
R B E	115	130	- 11,5 %
Coût du risque	(7)	(29)	- 75,9 %
Résultat avant impôt	109	106	+ 2,8 %
Résultat net part du groupe	71	62	+ 14,5 %

Source : comptes consolidés.

CIC Private Banking recouvre l'ensemble des métiers de la banque privée du Crédit Mutuel-CIC, partout dans le monde et notamment en Europe et Asie.

À l'international, le groupe dispose d'entités, dont certaines implantées de longue date, dans les pays et zones où la banque privée présente un potentiel de croissance : Luxembourg, Suisse, Belgique et Asie.

Ses enseignes proposent à près de 180 000 clients une offre large de services à haute valeur ajoutée.

Avec 103 milliards d'euros de capitaux sous gestion, 14 milliards d'euros d'engagements et 1 900 collaborateurs, CIC Private Banking a contribué aux résultats avant impôt 2013 du CIC pour près de 110 millions d'euros.



FRANCE

Deux acteurs majeurs interviennent :

- *CIC Banque Privée*, filière métier intégrée au réseau CIC, s'adresse prioritairement aux dirigeants d'entreprises ;
- *CIC Banque Transatlantique*, dont les prestations sur mesure dédiées notamment à la clientèle des Français à l'étranger incluent une offre de banque privée et de *stock-options*.

CIC Banque Privée

Avec 342 collaborateurs répartis dans plus de 50 villes en France, *CIC Banque Privée* accompagne les grandes familles patrimoniales ainsi que les dirigeants, notamment dans les moments importants de la vie de leur entreprise : ouverture du capital, croissance externe, transmission familiale.

Aux côtés des ingénieurs patrimoniaux, 179 gérants privés vont à la rencontre des chefs d'entreprises pour identifier, avec leurs conseils, leur problématique et définir la stratégie entrepreneuriale et patrimoniale appropriée.

Toutes les compétences du groupe CM-CIC, notamment internationales, sont mobilisées pour proposer les meilleures solutions.

En 2013, dans un environnement financier plus favorable, *CIC Banque Privée* a poursuivi son développement et sa collecte en s'appuyant sur son expertise de proximité et la sélection des meilleures offres bancaires et financières du marché.

Le déploiement d'actions de formation ciblées a contribué à l'expansion du métier.

Sélection F et *Sélection Patrimoine*, offres de multigestion (dans le cadre du conseil en arbitrage dans les contrats d'assurance vie) conçues par CM-CIC Gestion, participent à l'essor de *CIC Banque Privée*.

Les encours d'épargne gérée avoisinent désormais 16 milliards d'euros et la contribution de *CIC Banque Privée* a représenté, pour l'exercice, près de 35 % des résultats du métier.

... Banque privée

Groupe Banque Transatlantique*

2013 a été un exercice record, tant en montants d'encours gérés, qu'en PNB et résultats.

Ainsi les actifs gérés s'élevaient fin décembre à 21 milliards d'euros (+ 23 %). Le PNB consolidé progressait de 26 % à 113,3 millions d'euros et le résultat net consolidé de 61 % à 28,7 millions. Ces encours intègrent ceux provenant des acquisitions de Dubly-Douilhet Gestion et de BECM Patrimoine.

Cette performance a été rendue possible grâce à la forte mobilisation des équipes de la banque, à un nombre croissant de clients lui faisant confiance et à des marchés boursiers bien orientés.

Banque Transatlantique Paris

Le PNB a été de 62,6 millions d'euros (+ 20 %) et le résultat net de 12,3 millions (+ 65 %).

Les actifs gérés se sont montés à 14,7 milliards d'euros et les encours de crédits à 1,2 milliard.



Banque Transatlantique Belgium

Le PNB a été en augmentation de 3 % à 12 millions d'euros et le résultat net de 6 % à 4,9 millions.

Les actifs gérés ont atteint 1,5 milliard d'euros et les encours de crédits 295 millions.

Banque Transatlantique Luxembourg

Le PNB a crû de 40 % à 10,1 millions d'euros et le résultat net est passé de 0,7 à 2,8 millions.

Les actifs gérés se sont établis à 906 millions d'euros et les encours de crédits à 127 millions.

Transatlantique Gestion

Le PNB a été en hausse de 8 % à 19,1 millions d'euros et le résultat net de 29 % à 6,9 millions.

Les actifs gérés ont été portés à 2,7 milliards d'euros.

Dubly-Douilhet Gestion

Cette société a été reprise par la Banque Transatlantique dans le courant de 2013.

Le PNB a été stable à 8 millions d'euros et le résultat net s'est chiffré à 2 millions, pour des actifs gérés de 1 milliard d'euros.

RÉSEAU CIC PRIVATE BANKING

Banque de Luxembourg

La banque exerce une série de métiers spécialisés tels la gestion d'actifs, la banque privée, les crédits, les services aux professionnels du secteur financier (promoteurs de fonds, gérants d'actifs...). Elle s'adresse à une cible internationale ayant souvent de fortes exigences en termes de qualité et de conseil.

Elle est l'une des premières banques du Grand-Duché et depuis quelques années également installée en Belgique. À partir du 1^{er} janvier 2015, le Luxembourg va généraliser l'échange automatique d'informations avec ses partenaires européens. Grâce à l'engagement de ses collaborateurs et surtout aux mesures prises depuis le début des années 2000 pour préparer ses clients à cette échéance, la banque présente un fonds de commerce conforme aux nouvelles exigences.

En 2013, elle a continué à attirer une clientèle recherchant ses savoir-faire. Ces nouveaux apports, les effets de marché et le rachat du fonds de commerce de la banque privée *Lloyd's Luxembourg* ont permis de porter les encours de la banque privée à plus de 18 milliards d'euros.

À la fin de l'exercice, l'acquisition du fonds de commerce de *Private Banking* de la banque *LBLux S.A.* a été signée. Les crédits ont augmenté de quelque 6 % en 2013.

Cette performance traduit la volonté de la banque d'accélérer son développement commercial auprès des entreprises et des particuliers.

* Les données sur les entités ci-dessus proviennent de la contribution au groupe Banque Transatlantique.

Le support administratif, le conseil aux fonds d'investissement ainsi que les services aux gestionnaires indépendants et aux compagnies d'assurance vie ont constitué les deux principaux axes de croissance de la banque professionnelle. Dans un environnement marqué par la transposition de la directive AIFMD et par une abondance de nouvelles réglementations, la Banque de Luxembourg a su accompagner ses clients et confirmer son rôle de partenaire de choix, forte d'équipes multilingues et polyvalentes, bien outillées et formées.

Le produit net bancaire s'est établi à 232 millions d'euros et le résultat net à 73 millions (+ 11 %).

Banque CIC Suisse

La banque a poursuivi avec succès son évolution dynamique en 2013, avec une focalisation sur les professions libérales, les entreprises et leurs dirigeants. Ainsi le portefeuille de clientèle s'est accru de plus de 15 %, tout comme les actifs sous gestion et le total du bilan. La prestation personnalisée doublée de l'offre de produits étendue du groupe reste l'élément-clé de la stratégie.

En matière de placements, Banque CIC Suisse a notamment développé une offre de prévoyance et s'est concentrée sur le franc suisse. Ceci s'est traduit par d'excellentes performances et un afflux important de nouveaux capitaux dans certains fonds actions et obligations.

L'augmentation des volumes d'épargne et de crédit a permis un accroissement substantiel des commissions sur titres et du produit d'intérêt, supérieur au marché.

Selon les normes comptable suisses, les produits ont progressé de plus de 6 % et le bénéfice brut, hors éléments exceptionnels, de plus de 35 % à environ 21,8 millions.

CIC Private Banking-Banque Pasche

La banque, composée d'équipes aguerries et compétentes, active de longue date dans les métiers de gestion privée, place au centre de ses préoccupations, dans un contexte en plein bouleversement, la sauvegarde du patrimoine de ses clients. Ceux-ci, souvent désorientés par les profondes mutations intervenues ces dernières années, ont pu trouver auprès d'elle en 2013, des conseils en investissements sûrs et pérennes respectant les cadres réglementaires et fiscaux.

Succursale CIC Singapour et CICIS Hong Kong

Depuis 2002, le CIC exerce son métier de banque privée en Asie à partir de Hong Kong et Singapour, deux places leaders dans ce domaine en Asie Pacifique.

En 2013, l'intérêt des investisseurs s'est déplacé des marchés obligataires vers ceux d'actions. En revanche, la hausse de la liquidité long terme a donné des opportunités d'investissement sur la fin d'année, après un troisième trimestre particulièrement calme.

Globalement, les actifs gérés ont augmenté de 14 %, et les revenus de 17 %. Le CIC a continué de renforcer la qualité et le nombre de ses conseillers, et a constitué une équipe dédiée à la clientèle non résidente.



Capital-développement

CM-CIC Capital Finance, outil national du Crédit Mutuel-CIC pour l'ensemble des métiers de haut de bilan des entreprises, se positionne, avec 2,5 milliards d'euros sous gestion et près de 550 sociétés en portefeuille, comme le premier opérateur français à capitaux bancaires.

Capital-développement : chiffres clés (en millions d'euros)

	2013	2012	Variation
P N B	119	100	+ 19,0 %
Frais de fonctionnement	(34)	(34)	0,0 %
R B E	85	66	+28,8 %
Coût du risque			
Résultat avant impôt	85	66	+28,8 %
Résultat net part du groupe	86	67	+28,4 %

Source : comptes consolidés.

Avec ses filiales (CM-CIC Investissement, CM-CIC Capital Innovation, CM-CIC Capital Privé et CM-CIC Conseil), il compte plus de 100 collaborateurs répartis entre le siège à Paris et 6 implantations à Lyon, Nantes, Strasbourg, Lille, Bordeaux et Montréal.

CM-CIC Capital Finance décline une offre complète (capital-risque, capital-développement, capital-transmission et conseil en fusions-acquisitions), intervenant pour des montants de 1 à 100 millions d'euros afin de soutenir les entreprises dans leur développement, tant en France qu'à l'international. 2013 s'est déroulé dans un contexte difficile et peu favorable aux projets de croissance de sa clientèle. Malgré cela, tant en termes d'activité que de tenue de ses portefeuilles, l'entité et ses filiales ont bien résisté et la rentabilité globale s'est renforcée.

Ainsi, en gestion pour compte propre, plus de 200 millions d'euros (dont près des 2/3 au capital d'entreprises de taille intermédiaire) ont été investis dans 118 sociétés, dont une part significative en accompagnement des lignes du portefeuille. Les principales prises de participations ont concerné *Armafina/SNAAM*, *Europe Snacks*, *CAI développement*, *Lanson BCC*, *Grimonprez*, *Global Bioénergies* et les réinvestissements, *Manuloc*, *GPA Courtepaillie*, *Norac* et *Serta*.

La rotation du portefeuille a été active sans pour autant atteindre le niveau de 2012. Les désinvestissements, d'un montant de 147 millions d'euros en valeur de cession, ont dégagé des plus-values de 61 millions (y compris reprises de provisions sur cessions), démontrant la qualité et la résilience des lignes investies. Une liquidité des actifs a été suscitée et les principaux désengagements ont porté sur *Ventoux Développement*, *Naturex*, *Aserti group*, *Elsys Design*, *Serta* et, à l'international, *Gavilon*. CM-CIC Capital Innovation a cédé sa participation dans *Starchip-Nova* et une partie de celle détenue dans *Nanobiotix*.

Au 31 décembre 2013, ce portefeuille représentait 1,9 milliard d'euros (dont 75 millions en capital innovation) pour près de 470 participations. Il est diversifié et compte une part importante en capital-développement (près de 60 %). Les actifs gérés ont généré des dividendes, coupons et produits financiers pour 44 millions d'euros.

Malgré un environnement économique et financier encore dégradé en termes de création de valeur, le stock de plus-values latentes s'est accru, ce qui a bénéficié au résultat IFRS.

En gestion pour compte de tiers, CM-CIC Capital Privé a procédé à une nouvelle levée de fonds (un FIP et un FCPI) pour 40 millions d'euros et a investi 28,1 millions. Les fonds sous gestion se sont élevés à 363 millions d'euros, après remboursement de 33,4 millions à leurs souscripteurs. Le 31 décembre 2013, dans un souci de recentrage de l'activité sur l'accompagnement de la clientèle du groupe Crédit Mutuel-CIC, CM-CIC Capital Finance a cédé 90 % du capital de la société de gestion CM-CIC LBO Partners à la SGP Fondations Capital.

L'activité de conseil a réalisé une année satisfaisante avec 8 opérations dans un marché des fusions-acquisitions atone. CM-CIC Capital Finance et ses filiales ont contribué pour 86 millions d'euros (+ 28,4 %) au résultat du CIC.

Coordonnées du réseau

Banques régionales

CIC

6 avenue de Provence
75009 Paris
Tél. : 01 45 96 96 96
www.cic.fr
Président-directeur général :
Michel Lucas
Directeur général délégué :
Alain Fradin
Directeur général adjoint :
Philippe Vidal
Directeur du réseau
grand public :
Daniel Baal
Directeur du réseau
entreprises :
René Dangel

CIC Nord Ouest

33 avenue Le Corbusier
59800 Lille
Tél. : 03 20 12 64 64
www.cic.fr
Président-directeur général :
Stelli Prémaor
Directeurs généraux adjoints :
Éric Cotte – Bernard Duval

CIC Ouest

2 avenue Jean-Claude
Bonduelle – 44000 Nantes
Tél. : 02 40 12 91 91
www.cic.fr
Président-directeur général :
Michel Michenko
Directeurs généraux adjoints :
Michel David – Laurent Métral

CIC Est

31 rue Jean Wenger-Valentin
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 37 61 23
www.cic.fr
Président-directeur général :
Nicolas Théry
Directeur des ressources :
Dominique Bellemare
Directeur de l'exploitation :
Claude Koestner

CIC Lyonnaise de Banque

8 rue de la République
69001 Lyon
Tél. : 04 78 92 02 12
www.cic.fr
Président : Philippe Vidal
Directeur général :
Isabelle Bourgade

CIC Sud Ouest

Cité Mondiale
20 quai des Chartrons
33058 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 85 55 00
www.cic.fr
Président-directeur général :
Pascale Ribault

Réseau international

Europe

Allemagne

Wilhelm-Leuschner
Strasse 9-11
D 60329 Frankfurt am Main
Tél. : (49 69) 97 14 61 01
E-mail : infotra@frankfurt.cic.fr
Christoph Platz-Baudin

Belgique et Pays-Bas

Banque Transatlantique
Belgique
Rue de Crayer, 14
1000 Bruxelles
Tél. : + 32 (0) 2/554 18 90
E-mail : cicbruxelles@
cicbanques.be
Gaëtan Cröen

Espagne

Calle Claudio Coello
N° 123 – 6ª planta
28006 Madrid
Tél. : (349 1) 310 32 81/82
E-mail : cic.madrid@
cicmadrid.com
Rafael Gonzalez-Ubeda

Grande-Bretagne

Veritas House
125 Finsbury Pavement
Londres EC2A 1HX
Tél. : (44 20) 74 54 54 00
Ubaldo Bezoari

Hongrie

Budapesti kepviseleti Iroda
Fő utca 10
H-1011 Budapest
Tél. : (36 1) 489 03 40
E-mail : cicbudapest@
cicbudapest.hu
Kalman Marton

Italie

Corso di Porta Vittoria, 29
20122 Milano
Tél. : (39 02) 55 19 62 42
E-mail : cicmilano@
cicmilano.it
Luigi Caricato

Pologne

Ul Stawki 2
INTRACO 29 p.
00-193 Warszawa
Tél. : (48 22) 860 65 01/02/03
E-mail : cicvarsovie@
cicvarsovie.pl
Barbara Kucharczyk

Portugal

Avenida de Berna n° 54, 6° A
1050-043 Lisbonne
Tél. : (351 21) 761 47 11/12
E-mail : ciclisbonne@
cmcic.com
Henrique Real

République Tchèque

Mala Stepanska 9
12000 Praha CZ
Tél. : (420 2) 24 91 93 98
E-mail : cicprague@
cicprague.cz
Zdenka Stibalova

Roumanie

Str. Herastrau nr.1, etaj 2
Apt. 6, Sector 1
011981 Bucaresti
Tél. : (40 21) 203 80 83
E-mail : cic@cicbucarest.ro
Georges Anagnostopoulos

Fédération de Russie – CEI

9, korp. 2A
Kutuzovskiy prospekt
Office 93-94
121248 Moscou
Tél. : (7 495) 974 12 44
E-mail : cic-moscow@
cic-moscow.ru
Nikita Stepanchenko

Suède, Pays baltes et nordiques

Kronobergsgatan 27
SE – 112 33 Stockholm
Tél. : (46 8) 611 47 11
E-mail : cicstockholm@
cic.pp.se
Martine Wahlström

Suisse

29 avenue de Champel
1211 Genève 12
Tél. : (41 22) 839 35 06
E-mail : nadine.johnson@cic.ch
Nadine Johnson

Turquie

Suleyman Seba Cad. N° 48
BJK Plaza A Blok K:4 D:41
Akaretler
34357 Besiktas Istanbul
Tél. : (90 212) 227 67 39
E-mail : cicturkey@
cicturkey.com
Mehmet Bazyar

... Réseau international

Afrique

Algérie

4 rue Mohamed Abdou
(ex-Rochet)
El Mouradia
16000 Alger
Tél. : [213 21] 27 47 37
E-mail : cicbalg@
cicalgeria.com.dz
Ahmed Mostefaoui

Égypte

28 rue Cherif
Le Caire 11-111
Tél. : [20 2] 23 93 60 45
E-mail : cicegypt@soficom.net
Hussein M. Lotfy

Maroc

157 avenue Hassan II
6^e étage
20000 Casablanca
Tél. : [212 5 22] 22 66 60
E-mail : cicmaroc@
cicmaroc.ma

Tunisie

Immeuble Carthage Center
Rue du Lac de Constance
1053 Les Berges du Lac – Tunis
Tél. : [216 71] 96 23 33/96 30 78
E-mail : cictunisie@
cictunisie.tn
Emna Ben Amor – Dimassi

Proche-Orient

Liban et Moyen-Orient

Achrafieh
Rue de l'archevêque Ghofrayel
Immeuble Attar – rdc gauche
Beyrouth
Tél. : [961 1] 216 320
E-mail : cicba@cyberia.net.lb
Blanche Ammoun

Émirats Arabes Unis

Dubaï-Al Wasl-Sheikh
Zayed Road
Dubai National Insurance
Building
1st Floor – Office 106
PO Box : 16732 Dubaï
United Arab Emirates
Tél. : [00971] 4 325 1559
E-mail : cicba@
emirates.net.ae
Blanche Ammoun

Amérique

Brésil

CIC Do Brasil
Rua Fidêncio Ramos, 223
13 Andar – Cj 132
CEP 04551 – 010
Sao Paulo SP
Tél. : [55 11] 3846 22 12
E-mail : cicbrasil@
brasil-cic.com.br
Luiz Mendes de Almeida

Canada

1170 rue Peel
Bureau 601
Montréal, Québec H3B 4P2
Tél. : [1 514] 985 4137
E-mail : cicmontreal@cic.fr
David Eap

Chili

Edificio World Trade Center
Santiago
Av. Nueva Tajamar 481
Torre Norte – Oficina 1401
Las Condes
Santiago de Chile
Tél. : [56 2] 2 203 67 90
E-mail : cicbanqueschili@
cicsantiago.cl
Sylvie Le Ny

États-Unis

CIC
520 Madison Avenue
New York, N.Y. 10022
Tél. : [1 212] 715 44 00
E-mail : sfrancis@cicny.com
Steve Francis

Mexique

Galileo 20 PH A
Colonia Polanco
Delagacion Miguel Hidalgo
11560 Mexico D.F.
Tél. : [52 55] 52 80 83 87
E-mail : cicmexico@
cicmexico.mx
Olivier Soulard

Venezuela

Centro Plaza – Torre A
Piso 12
Oficina 1
Avenida Francisco de Miranda
Caracas
Adresse postale :
Apartado Postal 60583
Caracas 1060
Tél. : [58 212] 285 45 85/
286 25 03
E-mail : cicvenezuela@
cicvenezuela.com.ve
Pierre Roger

Asie

Chine de l'Est/Shanghai

Room 2005
Shanghai Overseas Chinese
Mansion
N° 129 Yan An Xi Road (w)
Shanghai 200040
Tél. : [86 21] 62 49 66 90/69 27
E-mail : cicshanghai@
cicshanghai.cn
Shan Hu

Chine du Nord/Pékin

Room 310, Tower 1,
Bright China
Chang An Building
N° 7 Jianguomennei Dajie
Dong Cheng District
Beijing 100005 P.R.
Tél. : [86 10] 65 10 21 67/68
E-mail : cicpekin@cicpekin.cn
Wenlong Bian

Chine du Sud/Hong Kong

22nd Floor, Central Tower
28 Queen's Road Central
Hong Kong
Tél. : [85 2] 25 21 61 51
E-mail : cichongkong@
cichongkong.com
Pierre Garnier

Corée

Samsug Marchen House 601
Il-San-Dong-Ku
Jang-Hang-Dong-2-Dong 752
Goyang 410-837
South Korea
Tél. : [82 31] 901 1225
E-mail : cicseoul@hanmail.net
Isabelle Hahn

Inde

A-31 Feroz Gandhi Marg
Lajpat Nagar Part 2
New Delhi 110 024
Tél. : [91 11] 41 68 06 06
E-mail : cicindia@cicindia.net
Mathieu Jouve Villard

Indonésie

Wisma Pondok Indah 2
Suite 1709
Jalan Sultan Iskandar Muda
Pondok Indah Kav. V-TA
Jakarta Selatan 12310
Tél. : [62 21] 765 41 08/09
E-mail : cicindonesia@
cicindonesia.co.id

Japon

Sun Mall Crest 301
1-19-10 Shinjuku
Shinjuku-ku
Tokyo 160 – 0022
Tél. : [81 3] 32 26 42 11
E-mail : cictokyo@cic-banks.jp
Frédéric Laurent

Singapour

12 Marina Boulevard #37-01
Marina Bay Financial Center
Tower 3
Singapore 018982
Tél. : [65] 65 36 60 08
www.cic.com.sg
E-mail : angladje@
singapore.cic.fr
Jean-Luc Anglada

Taiwan

2F, N° 61, Tien-mou West Road
11156 Taipei
Tél. : [886 2] 2874 7645/46
E-mail : cictaiwan@cictaiwan.tw
Henri Wen

Thaïlande

496-502 Amarin Tower
10th floor
Ploenchit road
Lumpini Pathumwan
Bangkok 10330
Tél. : [662] 305 6894
E-mail : cicthai@loxinfo.co.th
Abhawadee Devakula

Vietnam

c/o Openasia Group
7th Floor, Unit 7B1
Han Nam building
65 Nguzen Du, Ben Nghe Ward
District 1
Hô Chi Minh City
Tél. : [848] 391 05 029
E-mail : cicvietnam@
openasiagroup.com
Daitu Doan Viet

Océanie

Australie

Suite 1503, Level 15 Chifley
Tower
2 Chifley Square
Sydney NSW 2000
Australia
Tél. : [612] 9926 0701
E-mail : suttonle@australia.cic.fr
Lee Sutton

Réseau spécialisé

France

Banque privée

CIC Banque Transatlantique
26 avenue Franklin D.Roosevelt
75008 Paris
Tél. : 01 56 88 77 77
www.banquetransatlantique.com
Président-directeur général :
Bruno Julien-Laferrrière
Directeur général adjoint :
Hubert Veltz

Capital-développement

CM-CIC Capital Finance
4-6 rue Gaillon
75002 Paris
Tél. : 01 42 66 76 63
www.cmcic-capitalfinance.com
Président du directoire :
Antoine Jarmak
Membres du directoire :
Carl Arnou – Pierre Tiers

Belgique

Banque privée

**Banque Transatlantique
Belgium**
Rue De Crayer, 14
1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 626 02 70
E-mail : btb@
banquetransatlantique.be
Fabrice de Boissieu
Michel de Villenfagne

Grande-Bretagne

Banque privée

CIC Banque Transatlantique
125 Finsbury Pavement
Londres EC2A 1HX
Tél. : (44 20) 74 96 18 90
E-mail : btlondres@
banquetransatlantique.com
Elisabeth A. Markart

Luxembourg

Banque privée

Banque de Luxembourg
14 boulevard Royal
L 2449 Luxembourg
Tél. : (352) 49 92 41
E-mail :
banquedeluxembourg@bdl.lu
Pierre Ahlborn
Philippe Vidal

Banque Transatlantique Luxembourg

17 Côte d'Eich – BP 884
L 2018 Luxembourg
Tél. : (352) 46 99 891
E-mail : btl@
banquetransatlantique.lu
Didier Huard
Mériadec Portier

Suisse

Banque privée

**CIC Private Banking-
Banque Pasche**
10 rue de Hollande
Case Postale 5760
1211 Genève 11
Tél. : (41 22) 818 82 22
E-mail : pasche@
cm-bpgroup.ch
Christophe Mazurier

Banque CIC Suisse

13 place du Marché
4001 Bâle
Tél. : (41) 61 264 12 00
E-mail : info@cic.ch
Thomas Müller
Philippe Vidal

CIC Banque Transatlantique Private Wealth

29 avenue de Champel
Genève 1206
Tél. : (41 22) 346 10 10
E-mail : btgeneve@
transatlantiqueprivatewealth.ch
Nicolas Paillard

Canada

Banque privée

CIC Banque Transatlantique
1170 rue Peel – Bureau 601
Montréal (Québec) H3B 4P2
Tél. : +1 514 985 4137
E-mail : btmontreal@
banquetransatlantique.com
David Eap

États-Unis

Banque privée

CIC Banque Transatlantique
520 Madison Avenue
New York, N.Y. 10022
Tél. : (1 212) 644 42 19
E-mail : btnewyork@
banquetransatlantique.com
Pascal Le Coz

Hong Kong

Banque privée

CIC Banque Transatlantique
22/F, Central Tower
28 Queen's Road Central
Hong Kong
Tél. : +852 2106 0391
E-mail : bthongkong@
banquetransatlantique.com
Juliette Michelon-Tang

CIC Investor Services Limited

22nd Floor, Central Tower
28 Queen's Road Central
Hong Kong
Tél. : (85 2) 21 06 03 88
E-mail : loti@hongkong.cic.fr
Timothy Lo

Singapour

Banque privée

CIC Banque Transatlantique
12 Marina Boulevard # 37-02
Marina Bay Financial Center
Tower 3
Singapore 018982
Tél. : (65) 64 41 20 00
E-mail : btsingapour@
banquetransatlantique.com
Yves Pinsard

CIC Singapore

12 Marina Boulevard # 37-02
Marina Bay Financial Center
Tower 3
Singapore 018982
Tél. : (65) 62 31 98 80
www.cic.com.sg
E-mail : kwekpa@
singapore.cic.fr
Paul Kwek



Historique du CIC

Le CIC est la plus ancienne banque de dépôts en France. Il s'est développé à l'international et en France avant d'associer les métiers de l'assurance à ceux de la banque.

CIC, la plus ancienne banque française de dépôts

1859. La Société Générale de Crédit Industriel et Commercial est créée le 7 mai par décret impérial de Napoléon III.

1864. Le CIC participe de façon significative au capital de banques en création telles que la Société Lyonnaise.

1895. Inauguration de la première succursale à l'étranger : celle de Londres.

1896. Le CIC participe à la création de plusieurs banques à travers le monde : Banque de Roumanie, de Madrid, de Nouvelle Calédonie, de la Réunion et de Madagascar...

1917. Les actions des sociétés filiales régionales apparaissent au bilan du CIC.

Une politique de prises de participations dans des banques régionales

1918-1927. Le CIC prend des participations dans le capital de banques régionales : Banque Dupont, Banque Scalbert, Crédit Havrais, Crédit de l'Ouest...

1927. Naissance du Groupe des Banques Affiliées (GBA).

1929. Création de l'Union des Banques Régionales pour le Crédit Industriel (UBR) qui réunit 18 banques régionales et locales autour du CIC. La même année, le CIC fonde la Société de Secours Mutuels.

1948-1970. Les banques régionales sont en phase d'expansion.

1968. Le groupe Suez-Union des Mines prend le contrôle du CIC.

1971-1982. La majorité du capital du CIC (72 %) est détenue par la Compagnie Financière de Suez. Pendant cette période, la banque ouvre des bureaux à l'étranger.

De la nationalisation à la privatisation

1982. Le CIC est nationalisé ainsi que ses neuf banques régionales regroupées dans le Groupe des Banques Affiliées.

1983. Le groupe CIC est restructuré : 51 % du capital des banques régionales sont désormais détenus par la « société mère ».

1984. La restructuration se poursuit avec la création de CIC Union Européenne, International et Cie et de la Compagnie Financière de CIC.

1985. La société d'assurances GAN entre à hauteur de 34 % dans le capital de la Compagnie Financière.

1987. Désormais, 100 % du capital des banques régionales sont détenus par la Compagnie Financière.

1989. La participation du GAN est portée de 34 % à 51 %.

1990. Fusion de la Compagnie Financière de CIC et de la Banque de l'Union Européenne pour donner naissance à l'Union Européenne de CIC, banque et holding du groupe CIC détenant 100 % du capital des banques régionales.

1991. Le GAN détient 81,92 % du capital de l'Union Européenne de CIC.

1993. Le GAN détient 92,64 % du capital de l'Union Européenne de CIC.

1996. L'État (Gouvernement Juppé) décide de la privatisation du groupe CIC selon une procédure de gré à gré interrompue en décembre de cette même année.

1997. L'État (Gouvernement Jospin) relance la procédure de privatisation selon le même principe.

Le Crédit Mutuel rachète le CIC

1998. Le Gouvernement annonce que la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (holding de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) est désormais actionnaire majoritaire de l'Union Européenne de CIC avec 67 % du capital. Le GAN conserve 23 % et plus de 7 % sont réservés aux salariés.

Le capital passe de 2 864 359 400 francs à 3 500 883 600 francs (436 668 775 euros à 533 706 264 euros). Michel Lucas, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, devient président du directoire du CIC, et Étienne Pflimlin, président du CMCEE, président du conseil de surveillance.

1999. La fusion de l'Union Européenne de CIC (holding du groupe) avec le CIC Paris (banque régionale en Ile-de-France) donne naissance au Crédit Industriel et Commercial (CIC), nouvelle structure et appellation, à la fois banque de tête et banque régionale. Par ailleurs, la BFCM cède 1 % du capital à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel.

2000-2004. Développement de l'assise internationale avec prise de participation dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, montée au capital de la Banque de Tunisie, accords de partenariat avec Banca Popolare di Milano (Italie) et Bank of East Asia.

2000. Une nouvelle organisation est lancée : mise en place d'un seul système informatique et d'un socle social commun, création de nouveaux points de vente et de centres de métiers communs Crédit Mutuel-CIC.

2001. Le capital social du CIC est désormais de 560 141 376 euros. La même année, sa composition connaît une nouvelle évolution : le Crédit Mutuel rachète la part du GAN.

2004. Année charnière avec l'aboutissement de nombreux chantiers : un seul outil informatique commun Crédit Mutuel et CIC, une seule enseigne CIC en Ile-de-France, un réseau densifié.

Une nouvelle organisation territoriale autour de 6 pôles :

- Ile-de-France avec le CIC, tête de réseau ;
- Nord-Ouest avec CIC Banque Scalbert Dupont et CIC Banque CIN ;
- Est avec CIC Banque CIAL et CIC Banque SNVB ;
- Sud-Est avec CIC Lyonnaise de Banque et CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque ;
- Sud-Ouest avec CIC Société Bordelaise ;
- Ouest avec CIC Banque CIO et CIC Banque BRO.

2006. Fusions juridiques :

- CIC Banque Scalbert Dupont, CIC Banque CIN et CIC Crédit Fécampois forment une nouvelle entité : CIC Banque BSD-CIN ;
- CIC Banque CIO et CIC Banque BRO forment une nouvelle entité : CIC Banque CIO-BRO.

2007. Fusion juridique :

- CIC Banque SNVB et CIC Banque CIAL forment une nouvelle entité : Banque CIC Est.

2008 : CIC Lyonnaise de Banque intègre CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque.

2010 :

- Banque BSD-CIN change de raison sociale pour Banque CIC Nord Ouest.
- Banque CIO-BRO change de raison sociale pour Banque CIC Ouest.
- Banque Société Bordelaise change de raison sociale pour Banque CIC Sud Ouest.

2011. Le 19 mai, l'assemblée générale mixte des actionnaires modifie la gouvernance de société anonyme à directoire et conseil de surveillance en société anonyme classique.

Le conseil d'administration, réuni à son issue, décide que la direction générale sera assumée par Michel Lucas, président du conseil d'administration et directeur général, et par Alain Fradin, directeur général délégué.

Capital

Montant et composition du capital

Au 31 décembre 2013, le capital du CIC s'élève à 608 439 888 euros et se compose de 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, entièrement libérées.

Sur délégation de l'assemblée générale mixte réunie le 26 mai 1999, le directoire a exprimé le capital social en euros par décision du 19 juin 2001. À cette occasion et conformément à la délégation qui lui avait été donnée, le nominal de chaque action, qui était de 100 francs, a été porté à 16 euros, entraînant une augmentation de capital de 26 435 111,72 euros. Au cours de l'exercice 2003, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) a apporté au CIC 705 000 actions de la société Fédébail, représentant 94 % du capital de cette dernière. Cet apport a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 15 mai 2003 et rémunéré par la création de 199 330 actions nouvelles CIC de 16 euros nominal attribuées à la BFCM. À la suite de cette opération, le capital du CIC a été porté de 560 141 376 euros à 563 330 656 euros.

Dans le cadre de la réorganisation des activités de marché du groupe, CIC Banque CIAL a fait apport des siennes au CIC, ce qui a été approuvé par une assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2006 et rémunéré par l'attribution de 229 730 actions CIC créées à titre d'augmentation de capital. Sur agrément fiscal délivré dans le cadre de l'article 115 du Code général des impôts, ces actions ont été cédées gratuitement au CIC par CIC Banque CIAL en fin d'année. En conséquence, le CIC détenait alors 229 730 actions propres. Au cours de l'exercice 2007, le CIC a absorbé la société Crédit Fécampois (10^e et 11^e résolutions de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007) dont les actionnaires autres que le CIC ont été rémunérés par des actions du CIC émises par voie d'augmentation du capital, le CIC renonçant à recevoir ses

propres actions. 5 850 actions nouvelles ont été émises correspondant à une augmentation du capital de 93 600 euros. En application de la 4^e résolution de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 6 526 912 euros par la création de 407 932 actions nouvelles.

En application de la 5^e résolution de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 12 758 128 euros par la création de 797 383 actions nouvelles.

En application de la 4^e résolution de l'assemblée générale mixte du 12 mai 2009 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 4 291 360 euros par la création de 268 210 actions nouvelles. En application de la 4^e résolution de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2010 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 17 763 552 euros par la création de 1 110 222 actions nouvelles.

Titres non-représentatifs du capital

Néant.

Changement de contrôle et modification du capital

Les statuts ne comportent aucune stipulation qui aurait pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, ni qui imposerait des conditions plus strictes que la loi ne le prévoit aux modifications du capital.

... Capital

Évolution du capital sur les 5 derniers exercices

	2009		2010		2011	
	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros
Situation au 1 ^{er} janvier	36 649 061	586 384 976	36 917 271	590 676 336	38 027 493	608 439 888
Augmentation en numéraire	268 210	27 893 840	1 110 222	17 763 552		
<i>Dont prime d'émission</i>		<i>(23 602 480)</i>				
CAPITAL TOTAL AU 31 DÉCEMBRE	36 917 271	590 676 336	38 027 493	608 439 888	38 027 493	608 439 888

Répartition du capital à la clôture des 3 derniers exercices, en actions et en droits de vote

	Situation au 31/12/2011				Situation au 31/12/2012			
	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	27 570 357	72,50	27 570 357	72,98	27 591 315	72,56	27 591 315	73,01
Ventadour Investissement	7 407 901	19,48	7 407 901	19,61	7 407 901	19,48	7 407 901	19,60
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	384 436	1,01	384 436	1,02	384 436	1,01	384 436	1,02
Crédit Mutuel Nord Europe	375 289	0,99	375 289	0,99	375 289	0,99	375 289	0,99
Banca Popolare di Milano	352 082	0,93	352 082	0,93	352 082	0,93	352 082	0,93
Crédit Mutuel Océan	266 292	0,70	266 292	0,70	266 292	0,70	266 292	0,70
Crédit Mutuel Arkéa	263 585	0,69	263 585	0,70	263 585	0,69	263 585	0,70
Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	256 186	0,67	256 186	0,68	256 186	0,67	256 186	0,68
Crédit Mutuel du Centre	219 458	0,58	219 458	0,58	219 458	0,58	219 458	0,58
Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest	135 329	0,36	135 329	0,36	135 329	0,36	135 329	0,36
Crédit Mutuel Normandie	26 626	0,07	26 626	0,07	26 626	0,07	26 626	0,07
FCPE ACTICIC (salariés et anciens salariés)	87 531	0,23	87 531	0,23	66 573	0,18	66 573	0,18
Public, autres actionnaires	434 184	1,14	434 184	1,15	448 655	1,18	448 655	1,19
Auto-contrôle (actions détenues en propre et contrat de liquidité)	248 237	0,65	-	-	233 766	0,61	-	-
TOTAL	38 027 493	100	37 779 256	100	38 027 493	100	37 793 727	100

À la suite des accords conclus le 11 septembre 2001 entre le CIC, la BFCM, le GAN et Groupama, la participation de 23 % dans le CIC que détenait le GAN a été rachetée par la société Ventadour Investissement, filiale à 100 % de la BFCM.

La BFCM, comme elle s'y était engagée contractuellement, acquiert chaque année les actions cédées par les salariés et anciens salariés du CIC qui avaient participé à sa privatisation en 1998. Ces cessions ont porté principalement sur 463 394 actions CIC en juillet 2003 à l'issue de la période de blocage de 5 ans et sur 66 573 actions en 2013, dernière année de l'engagement contractuel de la BFCM.

Le 8 février 2006, en application de l'accord de partenariat stratégique conclu avec le CIC, Banca Popolare di Milano a acquis 352 082 actions CIC qui lui ont été vendues par Ventadour Investissement.

Les 233 421 actions détenues par le CIC au 31 décembre 2013 (dont 229 741 actions détenues en propre et 3 680 détenues au travers du contrat de liquidité) sont privées du droit de vote

mais n'entraînent pas de modification significative entre la répartition du capital et celle des droits de vote entre les actionnaires telles qu'elles sont données ci-contre.

Au 31 décembre 2013, le FCPE « ACTICIC » ne détenait plus d'actions CIC et était en cours d'absorption par un fonds monétaire. Les actions nominatives que les salariés et anciens salariés détenaient directement représentaient 0,12 % du capital du CIC.

Indication des personnes physiques ou morales qui seules, conjointement ou de concert peuvent exercer un contrôle sur le CIC

La BFCM, elle-même filiale à 92,6 % de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), contrôle au 31 décembre 2013 directement (73,2 %) et, conjointement avec sa filiale à 100 % Ventadour Investissement, 92,8 % du capital du CIC. Elle exerce donc un contrôle sur le CIC.

2012		2013	
Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros
38 027 493	608 439 888	38 027 493	608 439 888
38 027 493	608 439 888	38 027 493	608 439 888

Situation au 31/12/2013			
Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
27 657 888	72,73	27 657 888	73,18
7 407 901	19,48	7 407 901	19,60
384 436	1,01	384 436	1,02
375 289	0,99	375 289	0,99
352 082	0,93	352 082	0,93
266 292	0,70	266 292	0,70
263 585	0,69	263 585	0,70
256 186	0,67	256 186	0,68
219 458	0,58	219 458	0,58
135 329	0,36	135 329	0,36
26 626	0,07	26 626	0,07
0	0,00	0	0,00
449 000	1,18	449 000	1,19
233 421	0,61	-	-
38 027 493	100	37 794 072	100



La BFCM organise son activité autour des pôles suivants :

- société holding du groupe CM11-CIC, elle porte les participations qui concernent pour l'essentiel le secteur bancaire et financier, l'assurance, l'immobilier et la technologie ;
- gestion financière, trésorerie et refinancement du groupe ;
- services de crédits, montages financiers, gestion des flux et salle de marché à destination d'une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels.

La BFCM est une filiale du groupe CM11-CIC, constitué des Caisses et des Fédérations de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivaraï, Méditerranée et Anjou, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (caisse fédérale commune) et des autres principales filiales : ACM, BECM, informatique, CIC, TARGOBANK (Allemagne et Espagne), Cofidis, CIC Iberbanco.

Au 31 décembre 2013, avec un total de bilan consolidé de 510,3 milliards d'euros, le CM11-CIC gère et conserve 523,7 milliards d'euros d'épargne, dont 226,5 milliards de dépôts comptables, 228,9 milliards d'épargne financière bancaire et 68,3 milliards d'épargne assurance. Son encours de crédits est de 275,9 milliards.

Ses capitaux propres comptables et TSS s'élèvent à 33,4 milliards d'euros et son ratio de solvabilité *Core Tier 1* à 14,6 %.

En matière de modalités de prévention de tout contrôle abusif, il convient de noter que toutes les opérations entre la BFCM et le CIC sont conclues à des prix de marché et que les seules conventions réglementées entre la BFCM et le CIC concernent l'optimisation du refinancement du groupe.

En sus du président du conseil d'administration du CIC, qui est également président du conseil d'administration de la BFCM, celle-ci dispose d'un siège au conseil d'administration du CIC qui comprend 10 administrateurs nommés par l'assemblée générale et 2 administrateurs élus par les salariés.

Marché des titres de l'émetteur

Les actions



Les actions du CIC sont cotées à la Bourse de Paris depuis le 18 juin 1998.

Aucune clause des statuts ne limite la libre cession de ces actions. L'article 9 des statuts, 6^e alinéa, oblige néanmoins tout actionnaire à déclarer tout franchissement de seuil égal ou supérieur à 0,5 %.

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 23 mai 2013 a, par sa cinquième résolution, renouvelé jusqu'au 31 octobre 2014 l'autorisation donnée à un prestataire de services d'investissement d'intervenir en Bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Dans le cadre de ce contrat, en 2013, le CIC :

- a acquis 44 719 actions, à un prix moyen unitaire de 121,53 euros ;
- a vendu 45 064 actions, à un prix moyen unitaire de 121,45 euros ;
- et détenait 3 680 actions CIC à un cours de Bourse de 148,30 euros au 31 décembre 2013, soit 0,01 % du capital.

Ces actions sont détenues exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité et n'ont pas vocation à être annulées.

Le montant des frais de négociation correspond à la facture du prestataire de services d'investissement.

Il sera demandé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoquée pour le 22 mai 2014 de renouveler cette autorisation.

Il n'existe aucun droit, ni privilège, ni restriction particuliers qui soient attachés aux actions émises par la société.

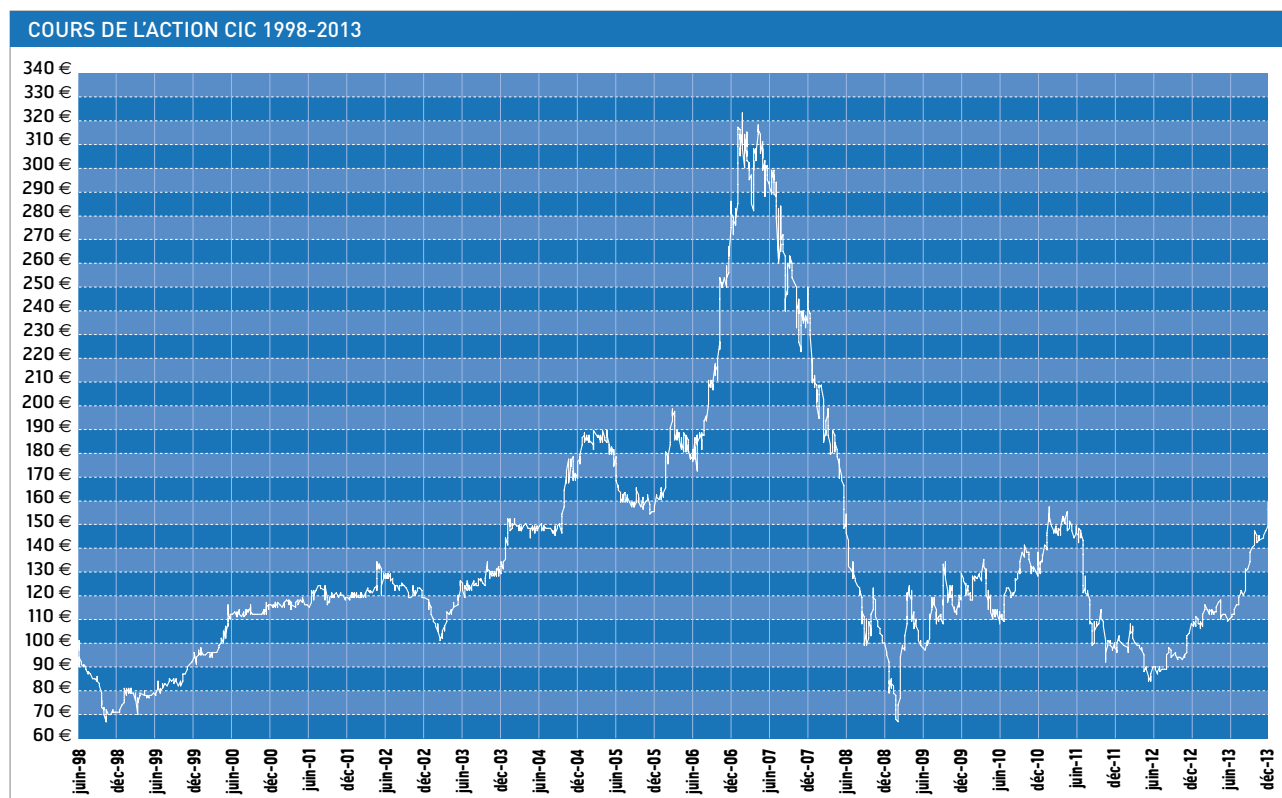
Données boursières – actions CIC

	Nombre d'actions échangées	Capitaux mensuels millions d'euros	Cours extrêmes	
			+ bas euros	+ haut euros
Janvier 2012	14 771	1,500	96,50	104,90
Février 2012	26 290	2,653	99,00	103,99
Mars 2012	44 547	4,542	92,60	109,00
Avril 2012	10 582	1,074	99,45	105,95
Mai 2012	10 187	0,972	89,00	100,00
Juin 2012	5 401	0,469	81,50	90,90
Juillet 2012	5 343	0,481	86,50	92,00
Août 2012	11 202	1,007	88,00	91,50
Septembre 2012	30 867	2,904	89,60	99,50
Octobre 2012	14 182	1,351	94,00	98,00
Novembre 2012	9 728	0,922	94,00	96,00
Décembre 2012	18 388	1,864	94,15	108,70
Janvier 2013	22 606	2,463	105,00	113,00
Février 2013	16 738	1,823	107,30	113,90
Mars 2013	24 912	2,863	109,00	118,40
Avril 2013	8 028	0,916	113,00	114,95
Mai 2013	33 324	3,860	110,00	119,20
Juin 2013	15 762	1,774	109,60	113,70
Juillet 2013	7 727	0,866	109,50	114,50
Août 2013	27 356	3,240	114,60	124,00
Septembre 2013	18 489	2,356	121,00	133,95
Octobre 2013	15 620	2,145	130,50	142,80
Novembre 2013	10 565	1,528	141,30	148,80
Décembre 2013	11 898	1,728	143,90	148,30
Janvier 2014	16 869	2,711	148,25	167,00
Février 2014	11 355	1,846	159,25	165,00
Mars 2014	10 829	1,777	162,60	166,00

Vie de l'action

L'action CIC a démarré à 108,65 euros, le 2 janvier 2013. Elle a atteint son cours de clôture le plus bas le 19 février à 107,30 euros. Le titre s'est ensuite orienté à la hausse, pour toucher son plus haut le 8 novembre, à 148,50 euros.

Il a terminé à 148,30 euros le 31 décembre, soit une progression de 41,3 % sur l'exercice. Le cours moyen sur l'année s'est établi à 121,608 euros. En 2013, 213 025 actions ont été négociées sur la Bourse de Paris pour un montant de 25,6 millions d'euros de capitaux.



Dividendes et politique de distribution

Titres composant le capital

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'actions	36 917 271	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 027 493
Dividende net des actions (en €)	4,35	8,80	6,50	7,50	7,00
TOTAL DISTRIBUÉ (EN M€)	161	335	247	285	266
Résultat net consolidé part du groupe (en M€)	801	1 115	555	698	845
Taux de distribution	20 %	30 %	45 %	41 %	32 %

Le capital social est divisé en 38 027 493 actions dont 233 421 titres auto-détenus. Le montant des dividendes revenant

à ces derniers est comptabilisé directement dans le compte « report à nouveau ».

... Dividendes et politique de distribution

Titres participatifs

Les titres participatifs émis en 1985 par la Compagnie Financière de Crédit Industriel et Commercial, devenue depuis Crédit Industriel et Commercial, bénéficient d'une rémunération annuelle composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Cette rémunération, payable le 28 mai de chaque année, ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % ou supérieure à 130 % de la moyenne (TAM + TMO)/2.

- Le taux moyen obligataire (TMO) est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'État et assimilés, établis par l'INSEE pour la période du 1^{er} avril au 31 mars précédant chaque échéance.
- Le taux annuel monétaire (TAM) est le taux de rendement d'un placement mensuel, à intérêts composés, renouvelé chaque fin de mois au taux moyen mensuel du marché monétaire, pendant les 12 mois précédant le mois de mars.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, le TAM est calculé en capitalisant l'EONIA (taux européen moyen mensuel pondéré) à la place du taux moyen mensuel du marché monétaire.

La partie fixe de la rémunération est égale à 40 % du TAM tel que défini ci-dessus. La partie variable est égale à 43 % de ce même TAM, multiplié par le « coefficient de participation » (CP).

Le coefficient de participation utilisé pour le calcul de la partie variable de la rémunération versée en mai 2014 – CP 2014 – est égal à :

$$\text{CP 2013} \times \frac{\text{Résultat 2013 au sens du contrat d'émission}}{\text{Résultat 2012 au sens du contrat d'émission}}$$

Le contrat stipule que les résultats consolidés sont corrigés pour tenir compte des modifications des capitaux propres, du périmètre de consolidation du CIC et des méthodes de consolidation.

Le résultat net corrigé du CIC pour 2013, obtenu à procédures comptables, structures et méthodes de consolidation identiques s'élève à 844 594 milliers d'euros contre 722 646 milliers pour 2012.

Le CP 2014 est ainsi égal à :

$$\text{CP 2013} \times \frac{844\,594 \text{ milliers d'euros}}{722\,646 \text{ milliers d'euros}}$$

soit $11,439 \times 1,16875 = 13,369$.

Rémunération

L'ensemble des rémunérations, fixe et variable, calculé sur la base des résultats indiqués ci-dessus, s'établit à 0,745 %, soit à un niveau inférieur au plancher de rémunération prévu dans le contrat d'émission.

En conséquence, conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie en mai 2014 aux porteurs de titres participatifs sera de 85 % (TAM + TMO)/2.

Le taux sera égal à 1,104 % avec un TAM de 0,1212 % et un TMO moyen de 2,4758 %. Ainsi pour l'échéance de mai 2014, le coupon brut est de 1,68 euros par titre de 152,45 euros de nominal.

Rémunération payée depuis 2010 (année de paiement)

	CP	TAM %	TMO %	Taux servi %	Coupon brut versé
2010	13,233	0,4610	3,8542	2,805	€ 4,28
2011	18,355	0,5187	3,3967	2,545	€ 3,88
2012	9,139	0,8126	3,4408	2,765	€ 4,21
2013	11,439	0,1578	2,5642	1,157	€ 1,76
2014	13,369	0,1212	2,4758	1,104	€ 1,68

Cours du titre participatif depuis 2009

	+ haut euros	+ bas euros	Dernier cours euros
2009	160,00	145,00	148,00
2010	154,00	137,00	141,75
2011	147,00	138,00	140,00
2012	150,00	139,50	145,10
2013	150,00	139,97	148,00

Depuis le 18 octobre 1999, les titres participatifs CIC de 1 000 francs nominal ont été convertis en titres de 152,45 euros nominal.

Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux porteurs de titres participatifs,

En notre qualité de commissaires aux comptes du CIC, et en exécution de la mission prévue à l'article L.228-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Nous avons établi le 18 avril 2014 nos rapports sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les éléments de calcul de la rémunération des titres participatifs ont été déterminés par les dirigeants. Il nous appartient de nous prononcer au regard de leur conformité avec le contrat d'émission et de leur concordance avec les comptes annuels.

Les éléments de calcul qui nous ont été communiqués, prévus lors de l'émission en mai 1985 des titres participatifs, se présentent comme suit :

La rémunération annuelle est déterminée de la manière suivante et comprend :

- une partie égale à 40 % du TAM, et
- une partie égale à 43 % du TAM multipliée par un coefficient de participation (CP) qui, pour la rémunération à échéance du 28 mai 2014, est le suivant :

$$\text{CP 2013} = \text{CP 2012} \times \frac{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice 2013}}{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice 2012}}$$

Le contrat d'émission prévoit deux limites à cette rémunération :

- une rémunération plancher égale à $85 \% \times (\text{TAM} + \text{TMO})/2$,
- une rémunération plafond égale à $130 \% \times (\text{TAM} + \text{TMO})/2$.

Le contrat stipule en outre que le coefficient de participation CP, représenté par le rapport des résultats consolidés 2013 et 2012, sera corrigé afin de tenir compte des modifications de capitaux propres, du périmètre du groupe, ou des méthodes de consolidation intervenues entre ces deux dates.

Le CIC établit des comptes selon le référentiel IFRS depuis l'exercice 2005. Conformément à la résolution qui vous a été soumise, le calcul de la rémunération s'est basé sur les résultats nets des exercices 2012 et 2013, part du groupe, obtenus à partir des procédures comptables, structure et méthode de consolidation et capitaux propres comparables.

Ces données conduisent à déterminer un coefficient de participation CP pour 2013 de 13,369 contre 11,439 en 2012. Le taux de rémunération qui découle de l'application de la formule précédemment décrite ressort à 0,75 % avant prise en compte des taux plancher et plafond, tandis que les taux plancher et plafond s'établissent respectivement à 1,10 % et 1,69 %.

Ainsi, selon les clauses prévues dans le contrat d'émission, la rémunération brute versée en 2014 relative à l'exercice 2013 sera de 1,68 euro par titre.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la conformité et la concordance des éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs avec le contrat d'émission et les comptes annuels et consolidés ayant fait l'objet d'un audit.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité et la concordance des éléments de calcul servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 23 avril 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Agnès Hussherr

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

39 CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 40 Changements intervenus au cours de l'exercice 2013
- 40 Composition du conseil d'administration
- 41 Autres mandataires sociaux : direction générale
- 41 Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

49 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

- 49 Principes directeurs
- 50 Mise en œuvre

51 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DES PROFESSIONNELS FAISANT PARTIE DE LA « POPULATION RÉGULÉE »

- 51 Cadre réglementaire
- 51 Règles de gouvernance

52 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 22 MAI 2014

- sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne
- 52 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil
- 55 Procédures de contrôle interne

63 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE,

- sur le rapport du président du conseil d'administration du CIC

63 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Conseil d'administration

Membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires :

Michel Lucas

Président-directeur général
Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel,
du Crédit Mutuel Centre Est Europe
et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Catherine Allonas Barthe

Directeur général ACM Vie Sam

Joseph Arenas

Responsable des activités institutionnelles et réglementaires
du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

représentée par **Jacques Humbert** – Vice-président

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

représentée par **Jean-Luc Menet** – Administrateur

Maurice Corgini

Administrateur du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Jean-Louis Girodot

Président du Crédit Mutuel Ile-de-France

Monique Leroux

Présidente et Chef de la direction du Mouvement Desjardins (Canada)

Daniel Leroyer

Président du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie

Philippe Vasseur

Président du Crédit Mutuel Nord Europe

Membres élus par les salariés :

Cédric Jolly

Conseiller clientèle particuliers à CIC Nord Ouest

William Paillet

Gérant privé à CIC Est

Censeurs :

Luc Chambaud

Directeur général du Crédit Mutuel Normandie

Gérard Cormorèche

Président du Crédit Mutuel du Sud-Est

François Duret

Président du Crédit Mutuel du Centre

Pierre Filliger

Président du Crédit Mutuel Méditerranéen

Albert Peccoux

Président du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Assistent également aux séances :

Alain Fradin

Directeur général délégué du CIC

Philippe Vidal

Directeur général adjoint du CIC

Gérard Fubiani

Représentant du comité d'entreprise du CIC

Gilles Le Noc

Secrétaire général du CIC,
secrétaire du conseil d'administration



Michel Lucas
Président-directeur général



Alain Fradin
Directeur général délégué

Changements intervenus au cours de l'exercice 2013

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2013, dans sa partie ordinaire, a renouvelé les mandats de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel et de messieurs Joseph Arenas et

Daniel Leroyer pour une durée de six ans. Elle a également nommé madame Monique Leroux administrateur pour un mandat de six années.

Composition du conseil d'administration

Elle est régie par l'article 10 des statuts.

La société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration comporte en outre deux administrateurs élus par le personnel salarié, dont un représentant les cadres, au sens de la convention collective des banques, et un représentant les autres salariés. Les administrateurs élus par les salariés ne peuvent être que des personnes physiques. Les autres administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. La limite d'âge est de 70 ans. Elle s'applique de telle sorte que nul ne peut être nommé si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers le nombre de membres ayant dépassé cet âge.

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans et ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans. À cet effet, le mandat des premiers administrateurs nommés par l'assemblée générale du 19 mai 2011 a été de deux, quatre ou six ans. Les fonctions des membres autres que ceux élus par

les salariés prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le mandat des membres élus par les salariés vient à expiration à la date du sixième anniversaire de leur élection.

Les censeurs sont désignés pour six ans et participent avec voix consultative aux réunions du conseil.

Lors de la réunion du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale, le 19 mai 2011, monsieur Michel Lucas a été nommé en qualité de président du conseil d'administration. Cette nomination a été faite pour la durée du mandat de l'intéressé.

Les dates de première nomination et de fin de mandat des membres du conseil d'administration figurent dans le tableau de synthèse page 42.

Autres mandataires sociaux : direction générale

Le conseil d'administration, réuni à l'issue de l'assemblée générale du 19 mai 2011, a décidé à l'unanimité que la direction générale serait assumée par le président du conseil d'administration, Michel Lucas.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de nommer monsieur Alain Fradin directeur général délégué.

Le président-directeur général et le directeur général délégué sont les dirigeants responsables du CIC au regard du Code monétaire et financier.

Le fonctionnement de la direction générale est régi par l'article 12 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi.

Le conseil d'administration n'a pas fixé de limites aux pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué, autres que celles prévues par la loi et les pouvoirs propres du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

Rapports avec l'entreprise

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des membres du conseil d'administration ou de la direction générale envers le CIC, et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients, ni avec des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du conseil d'administration ou de la direction générale aurait été sélectionné.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration ou de la direction générale et une société du groupe. En particulier, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, société qui contrôle le CIC et qui est détentrice d'un siège au conseil d'administration, ne bénéficie d'aucune commission de gestion.

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun lien familial entre les membres de la direction générale et du conseil d'administration.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. De même, les membres du conseil d'administration et de la direction générale ont été informés qu'ils doivent déclarer à l'Autorité des marchés financiers et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient en Bourse sur le titre CIC.

Aucune déclaration de cette nature n'a été enregistrée. Chaque membre de la direction générale et du conseil d'administration a attesté :

- 1°. n'avoir jamais, au cours des cinq dernières années :
 - fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
 - été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation d'une entité juridique dans laquelle il a pu être membre d'un organe de direction ou d'administration, ou exercer la fonction de directeur général,
 - fait l'objet d'une sanction disciplinaire de la part des autorités administratives chargées de la tutelle du CIC,
 - fait l'objet d'une interdiction administrative ou judiciaire d'agir en qualité de membre d'un organe de direction ou d'administration, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société ;
- 2°. ne pas être en conflit d'intérêt potentiel à l'égard du CIC par rapport à ses devoirs vis-à-vis de celui-ci et de ses propres intérêts privés ;

- 3°. n'avoir conclu, directement ou par personne interposée, aucun arrangement ou accord avec aucun des principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs et des filiales du CIC prévoyant l'octroi d'avantages particuliers en sa faveur, du fait de ses fonctions au sein du CIC.

Les originaux des attestations sont détenus au secrétariat général.



... Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

Tableau de synthèse direction du groupe

	Date de 1 ^{re} nomination	Date d'expiration du mandat en cours	Fonction principale exercée dans la société	Fonctions principales exercées en dehors de la société ⁽¹⁾
Conseil d'administration				
Michel Lucas	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016	Président du CA	Président de la Confédération Nationale du CM, du CM Centre Est Europe et de la BFCM
Joseph Arenas	24.5.2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2018	Membre du CA	Responsable des activités institutionnelles et réglementaires du CM Centre Est Europe
Catherine Allonas Barthe	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016	Membre du CA	Directeur général de ACM Vie Sam
Maurice Corgini	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014	Membre du CA	Administrateur du CM Centre Est Europe
Jean-Louis Girodot	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014	Membre du CA	Président du CM Ile-de-France
Jacques Humbert (représentant la BFCM)	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016	Membre du CA	Vice-président de la BFCM
Monique Leroux	23.5.2013	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2018	Membre du CA	Présidente et Chef de la direction du Mouvement Desjardins (Canada)
Daniel Leroyer	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2018	Membre du CA	Président du CM Maine-Anjou, Basse-Normandie
Jean-Luc Menet (représentant la CCCM)	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2018	Membre du CA	Directeur général du CM Océan, administrateur de la CCCM
Philippe Vasseur	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014	Membre du CA	Président du CM Nord-Europe
Cédric Jolly	26.10.2011	26.10.2017	Salarié à CIC Nord Ouest	
William Paillet	26.10.2011	26.10.2017	Salarié à CIC Est	
Direction générale				
Michel Lucas	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016	Directeur général	Président de la Confédération Nationale du CM, du CM Centre Est Europe et de la BFCM
Alain Fradin	19.5.2011	Sans limitation de durée	Directeur général délégué	Directeur général de la Confédération Nationale du CM, du CM Centre Est Europe Directeur général délégué de la BFCM

CA : conseil d'administration – CM : Crédit Mutuel – BFCM : Banque Fédérative du Crédit Mutuel – CCCM : Caisse Centrale du Crédit Mutuel.

(1) Les autres mandats et fonctions sont énumérés ci-après.

Mandats des dirigeants

Conseil d'administration

Michel Lucas

Né le 4 mai 1939 à Lorient (56)

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Président-directeur général	19.05.2011	2017

Autres mandats

Président-directeur général :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	22.10.2010	2016
Carmen Holding Investissement	07.11.2008	2016

Président du conseil d'administration :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	13.10.2010	2015
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	22.10.2010	durée illimitée
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	24.09.2010	2014
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	24.02.1993	2017
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	29.06.1993	2017
Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	19.03.1993	2017
Assurance du Crédit Mutuel Vie Sam	13.06.1991	2015
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France	17.11.2003	2015
International Information Developments	06.02.2004	2016
Direct Phone Services	06.02.2004	2016
Républicain Lorrain	30.06.2009	2015
Est Républicain	04.11.2011	2015
Liberté de l'Est	05.01.2012	2018
Dernières Nouvelles d'Alsace	04.11.2011	2015

Président :

Crédit Mutuel Cartes de Paiements	07.05.2003	2015
Europay France	28.05.2002	2014

Président du conseil de surveillance :

Banque Européenne du Crédit Mutuel	22.10.2010	2016
Euro Information Production (GIE)	19.05.1994	2017

Vice-Président du conseil de surveillance :

CIC Iberbanco	05.06.2008	2018
Banque de Luxembourg (Luxembourg)	25.03.2003	2017

Administrateur :

ACMN IARD	25.07.1997	2015
ASTREE (Tunis)	04.03.2005	2014
Assurances Générales des Caisses Desjardins (Québec)	12.05.1993	2016
Banque de Tunisie (Tunis)	30.03.2004	2015
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (Casablanca)	17.09.2004	2014
CIC Banque Transatlantique	19.12.2000	2014
Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles)	21.03.2005	2015
CRCM Midi-Atlantique	24.05.2008	2014
Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronenbourg »	11.05.1985	2017
CIC Lyonnaise de Banque	06.07.1999	2014
Dauphiné Libéré	29.06.2011	2017
Est Bourgogne Média	17.09.2012	2018
Le Progrès SA	22.06.2012	2018

Membre du conseil de surveillance :

Manufacture Beauvillé	14.02.2000	2018
CM-CIC Services (GIE)	07.05.2008	2014
CM-CIC Capital Finance	02.02.2011	2014

Membre du comité de direction :

Euro Information	14.06.2002	2014
Euro Information Développement	14.06.2002	2014
EBRA	24.02.2006	2017

Représentant permanent :

BFCM (membre du conseil de direction de SOFEDIS)	1994	2014
--	------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Directeur général :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	21.01.1998	2010
--	------------	------

Président du directoire :

CIC	17.06.1998	2011
-----	------------	------

Président du conseil d'administration :

Banco Popular Hipotecario	28.10.2010	2011
---------------------------	------------	------

Président du conseil de surveillance :

Fonds de Garantie des Dépôts	26.11.2008	2012
Targo Deutschland GmbH	08.12.2008	2011
Targo Management AG	08.12.2008	2011
TARGOBANK AG	08.12.2008	2011
Cofidis	17.03.2009	2011
Cofidis Participations	17.03.2009	2011
CM-CIC Capital Finance	02.02.2011	2012

Administrateur - directeur général :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	06.04.2001	2010
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	14.06.2002	2010
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	06.04.2001	2010

Vice-président du conseil de surveillance :

Mastercard Europe Région (Bruxelles)	30.09.1992	2008
Safran	15.04.2009	2011

Administrateur :

Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique (devenue Banque Européenne du Crédit Mutuel)	15.05.1992	2010
CIC Finance	20.12.2000	2010
Safran	21.04.2011	2013

Membre du conseil de surveillance :

CIC Investissements	20.12.2000	2010
Safran	30.10.2002	2009

Représentant permanent :

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (administrateur de Crédit Mutuel Paiements Électroniques)	19.03.2003	2012
CIC (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	28.09.1992	2013

Catherine Allonas Barthe

Née le 18 janvier 1955 à Strasbourg (67)

Adresse professionnelle :

ACM
42 rue des Mathurins - 75008 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur	19.05.2011	2017

Autres mandats

Président :

Massena Property	31.08.2009	2014
------------------	------------	------

Directeur général :

ACM Vie Sam	01.01.2006	durée illimitée
-------------	------------	-----------------

Directeur général adjoint :

Assurances du Crédit Mutuel	01.09.2011	durée illimitée
-----------------------------	------------	-----------------

Gérant :

SCI ACM	01.09.2012	durée illimitée
---------	------------	-----------------

... Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

Représentant permanent :

ACM Vie Sam (administrateur du GIE ACM)	07.05.2005	2019
ACM Vie Sam (administrateur de Valinvest Gestion)	2008	NC
ACM Vie Sam (administrateur de Serenis Assurances)	07.05.2005	2014
ACM Vie Sam (administrateur de Foncière des Régions)	2009	2015
PARGESTION 2 (administrateur de CM-CIC Asset Management)	11.12.2013	2019

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président du conseil de surveillance :

Foncière Massena SCA	08.11.2006	2009
----------------------	------------	------

Représentant permanent :

ACM Vie Sam (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	01.01.2006	2013
--	------------	------

Joseph Arenas

Né le 27 septembre 1955 à Campdevanot (Espagne)

Adresse professionnelle :

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg	Début de mandat	Fin de mandat
---	------------------------	----------------------

Administrateur	24.05.2012	2019
-----------------------	------------	------

Autres mandats

Administrateur :

Est Républicain SA	04.11.2011	2019
Est Bourgogne Media SA	13.07.2011	2014
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura SA	16.06.2011	2014
Dernières Nouvelles d'Alsace SA	04.11.2011	2019

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Administrateur :

Républicain Lorrain SA	12.04.2007	2009
------------------------	------------	------

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg	Début de mandat	Fin de mandat
-------------------------------------	------------------------	----------------------

Administrateur	19.05.2011	2017
-----------------------	------------	------

Autres mandats

Président :

CM-CIC Immobilier	05.06.2012	2014
Bischenberg	30.09.2004	2015

Administrateur :

Assurances du Crédit Mutuel SAM	04.05.2005	2015
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	04.05.2005	2017
Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	04.05.2005	2017
Banque de Tunisie	26.05.2009	2015
Boréal	25.01.1991	2014
Caisse de Refinancement de l'Habitat	12.10.2007	2019
CM-CIC Epargne Salariale	21.05.2008	2014
CM-CIC Securities	31.12.1999	2017
CM-CIC SCPI Gestion	30.01.1990	2014
CM-CIC Home Loan SFH	16.04.2007	2018
Crédit Mutuel Cartes de Paiements	17.03.1983	2015
Crédit Mutuel Habitat Gestion	20.03.1990	2014
Critel	24.11.1989	2014
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	29.09.1992	durée illimitée
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	04.02.1994	2017
Groupe SOFEMO	19.11.1986	2014
SAEM Mirabelle TV	30.11.2009	2014
SAEM Locusem	16.12.2010	2015
SEM Destination 70	01.10.1990	2014
SEM CAEB-Bischheim	27.11.1997	2015

SEM CALEO - Guebwiller	24.06.2005	2017
SEM Euro Moselle Développement	15.03.1991	2014
SEM Nautiland	25.05.1987	2014
SEM pour la promotion de la ZAC Forbach Sud (tour de rôle bancaire)	24.02.1989	2017
SEM Semibi Biesheim	14.11.1984	2015
SIBAR	27.05.1999	2015
Société Fermière de la Maison de L'Alsace	01.01.1977	2016
Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace »	02.06.2004	2016
Ventadour Investissement	24.05.1991	2018

Membre du comité de direction :

Euro Information	14.06.2002	2014
Euro Protection Surveillance	27.06.1992	2014
Euro TVS	27.11.1979	2014
Euro Information Direct Service	14.06.2002	2014

Membre du conseil de surveillance :

Batigère	22.03.1996	2014
SAEM Mulhouse Expo	16.02.2005	2016
Société d'Études et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (SODEREC)	30.05.1978	2014
STET - Systèmes Technologiques d'Echanges et de Traitements	08.12.2004	NC

Conseil de direction :

SOFEDIS	24.11.1994	2014
---------	------------	------

Censeur :

SAFER d'Alsace	30.05.2006	durée illimitée
SEM E Puissance 3 - Schiltigheim	07.03.1991	2014

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Administrateur :

CM-CIC Participations immobilières	17.09.1981	2012
CM-CIC Aménagements Fonciers	23.04.1981	2012
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	17.09.1969	2012
Crédit Mutuel Paiements Electroniques	19.03.2003	2012
Institut Lorrain de Participations	30.05.1997	2010
SA d'HLM Habitat des Salariés d'Alsace	04.05.2005	2010
UES PACT ARIM	17.11.1994	2010
CM-CIC Covered Bonds (devenu CM-CIC Home Loan SFH)	16.04.2007	2011
SEM Patinoire Les Pins	01.10.1990	2010
SEM Action 70	01.10.1990	2013

Membre du conseil de surveillance :

SCPI Crédit Mutuel Habitat 3	18.09.1991	2009
SCPI Crédit Mutuel Habitat 4	13.10.1993	2009
SCPI Finance Habitat 1	29.04.1998	2010
SCPI Finance Habitat 2	18.06.1997	2010
CIC	17.06.1998	2011
CM-CIC Asset Management	31.12.2004	2013

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

88-90 rue Cardinet - 75017 Paris	Début de mandat	Fin de mandat
----------------------------------	------------------------	----------------------

Administrateur	19.05.2011	2019
-----------------------	------------	------

Autres mandats

Membre du conseil de surveillance :

SODEREC	19.04.1978	2014
La Française Real Estate Managers (ex-UFG REM)	01.01.2008	2016

Administrateur :

Centre International du Crédit Mutuel - CICM	22.05.1984	2016
C.M.C.P.	16.05.1983	2015
Crédit Logement	06.07.1999	2015
Crédit Mutuel Habitat Gestion	13.01.1987	2014
CRH	10.04.1990	2015
CM-CIC Factor	22.11.1999	2017

France Active Garantie	04.07.1995	2016
IDES Investissements	12.08.1983	2016
Le Chèque Domicile	20.12.2011	2014
Maison Europe des Coopératives	05.02.2008	2014
SGFGAS	24.03.1993	2014

Censeur :

SIAGI	12.05.2005	2015
-------	------------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices**Membre du conseil de surveillance :**

CM-CIC Asset Management	30.12.1997	2013
-------------------------	------------	------

Administrateur :

C.M.P.E.	19.03.2003	2012
CODLES		2010
France Titrisation		2009

Maurice Corgini

Né le 27 septembre 1942 à Baume-les-Dames (25)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg	Début de mandat	Fin de mandat
--	----------------------------	--------------------------

Administrateur	19.05.2011	2015
-----------------------	------------	------

Autres mandats**Président du conseil d'administration :**

Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Franche-Comté Sud	20.04.1995	2014
--	------------	------

Administrateur :

Caisse de Crédit Mutuel de Baume-Valdahon-Rougemont	10.05.1981	2016
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	20.04.1995	2014
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	22.06.1995	2015
Caisse Agricole Crédit Mutuel	20.02.2004	2014

Co-gérant :

Cogit'Hommes Franche-Comté	01.03.2005	durée illimitée
----------------------------	------------	-----------------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices**Membre du conseil de surveillance :**

CIC	17.06.1998	2011
Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Baume-Valdahon-Rougemont	10.05.1981	2012

Jean-Louis Girodot

Né le 10 février 1944 à Saintes (17)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Ile-de-France 18 rue de La Rochefoucauld - 75439 Paris Cedex 9	Début de mandat	Fin de mandat
---	----------------------------	--------------------------

Administrateur	19.05.2011	2015
-----------------------	------------	------

Autres mandats**Président du conseil d'administration :**

Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France	1995	2015
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	1995	2015
Caisse de Crédit Mutuel « Paris-Montmartre Grands Boulevards »	1975	2016

Président :

Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France	1989	2016
Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale - CRIES	2011	2014
Audiens	2002	2014
Mutuelle Univers-Mutualité	2012	2015

Vice-président :

Coopérative d'information et d'édition mutualiste (CIEM)	2011	2014
Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire d'Ile-de-France-CRESS	1986	2014

Secrétaire général :

Fédération Nationale de la Presse Spécialisée (FNPS)	1979	2014
Syndicat de la Presse magazine et spécialisée	2013	2016

Administrateur :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	1995	2017
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	2002	2014
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	2003	2015
Afdas (anciennement Mediafor)	1995	2014

Membre du conseil de surveillance :

El Production	1995	2016
---------------	------	------

Représentant permanent :

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France (administrateur des ACM Vie SFM)	2005	2015
FNPS à la Commission paritaire des publications et agences de presse	1994	Indéterminée
Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (administrateur du Centre International du Crédit Mutuel)	2000	2016
Audiens Prévoyance (membre du conseil de surveillance de Welcare)	2012	2018

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices**Président :**

SAS CODLES	1980	2011
------------	------	------

Vice-président :

Fédération Nationale de la Presse Spécialisée (FNPS)	1979	2011
Audiens	2002	2013

Membre du bureau :

Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France	1989	2013
--	------	------

Membre du conseil de surveillance :

CIC	19.12.2001	2011
-----	------------	------

Administrateur :

PEMEP	1997	2011
-------	------	------

Représentant permanent :

CRESS IDF à la Conférence Nationale des CRES	1988	2011
--	------	------

Membre :

Groupe Aprionis	1999	2011
-----------------	------	------

Jacques Humbert

Né le 7 juillet 1942 à Patay (45)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg	Début de mandat	Fin de mandat
--	----------------------------	--------------------------

Représentant la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, administrateur	19.05.2011	2017
---	------------	------

Autres mandats**Président :**

Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse	2002	2014
---	------	------

Vice-président du conseil d'administration :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	13.12.2002	2015
------------------------------------	------------	------

Administrateur :

Caisse de Crédit Mutuel de la Doller	1982	2016
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	13.12.2002	2015
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	09.12.2006	2014

... Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

Société Française d'Édition de Journaux
et d'Imprimés Commerciaux L'Alsace 31.05.2006 2018

Représentant permanent :

ADEPI (administrateur du GACM) 11.05.2011 2016

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président :

Caisse de Crédit Mutuel de la Doller 1982 2013

Monique F. Leroux

Née le 11 août 1954 à Montréal (Canada)

Adresse professionnelle :

Mouvement des Caisses Desjardins
Tour Sud, 40^e étage
1, Complexe Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1B2 - Canada

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur	23.05.2013	2019

Autre mandat

Présidente et chef de la direction :

Mouvement des Caisses Desjardins 29.03.2008 2016

Chef de la direction :

Desjardins Sécurité financière 29.03.2008 2016

Desjardins Groupe d'Assurances Générales 29.03.2008 2016

Président du conseil d'administration :

Fédération des Caisses Desjardins
du Québec/Mouvement des Caisses Desjardins 29.03.2008 2016

Caisse Centrale Desjardins 29.03.2008 2016

Fiducie Desjardins 29.03.2008 2016

Desjardins Société financière 29.03.2008 2016

Capital Desjardins Inc. 29.03.2008 2016

Conseil québécois de la coopération
et de la mutualité 12.03.2012 2014

Créaverir (association) 2004 2014

Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois 1998 2014

Caisse de Crédit Mutuel Solidaire
de Maine-Anjou, Basse-Normandie 2007 2016

Daniel Leroyer

Né le 15 avril 1951 à Saint-Siméon (61)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie
43 boulevard Volney - 53083 Laval Cedex 9

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur	19.05.2011	2019

Autres mandats

Président du conseil d'administration :

Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou,
Basse-Normandie 2003 2014

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou,
Basse-Normandie 2003 2014

Caisse Générale de Financement (CAGEFI) 2003 2014

Jean-Luc Menet

Né le 2 février 1951 à Nantes (44)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet
85001 La Roche-sur-Yon Cedex 27

	Début de mandat	Fin de mandat
Représentant la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, administrateur	19.05.2011	2019

Autres mandats

Directeur général :

Fédération du Crédit Mutuel Océan 01.11.2007 durée illimitée

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan 01.11.2007 durée illimitée

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (membre du conseil de surveillance de SAS Euro Information)	06.05.2009	2015
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SA ACM IARD)	11.10.2007	2015
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	19.12.2007	2019
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Crédit Mutuel Cartes de Paiement)	01.11.2007	2015
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Crédit Mutuel Paiements Electroniques)	01.11.2007	2015
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAEM SEMIS)	14.03.2002	2017
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAEM Vendée Expansion)	25.06.2013	2019
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	22.03.2007	2014
Sofinaction (administrateur de CM-CIC Asset Management)	13.12.2013	2019

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Directeur général :

Société Coopérative de Crédit C.M.A.R. Océan	01.11.2007	2013
--	------------	------

Président du conseil de surveillance :

SA SODELEM	26.09.2007	2010
------------	------------	------

Président :

SAS Auto Euro Location	05.01.2009	2010
------------------------	------------	------

Membre du conseil de surveillance :

CIC	13.12.2007	2011
-----	------------	------

Représentant permanent :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SA FINANCO)	30.11.2000	2009
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (président de LLD Participations)	20.12.2008	2010
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SA Tourisme Océan)	24.10.2007	2012

Philippe Vasseur

Né le 31 août 1943 au Touquet (62)

Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel Nord Europe
4 place Richebé - 59011 Lille Cedex

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur	19.05.2011	2015

Autres mandats

Président :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	26.05.2000	2015
Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté	29.03.2005	2015
Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP)	12.01.2011	2016
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique)	11.09.2000	2015

Président du conseil de surveillance :

Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA)	26.05.2000	2015
Groupe La Française (SA)	29.05.2006	2015
Nord Europe Assurances (SA)	01.06.2006	2016

Vice-président :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	11.10.2000	2018
Beobank (SA) (ex-Citibank Belgium)	2012	2015

Administrateur :

BKCP (SCRL-Belgique)	21.12.2001	2015
----------------------	------------	------

Groupe Eurotunnel (SA)	20.06.2007	2014
Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe	27.09.2005	2015
Bonduelle (SAS)	2008	n.c.
Crédit Professionnel (SA-Belgique)	11.05.2000	2015
Nord Europe Partenariat (SA)	07.05.2009	2015
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	14.11.2012	2015

Membre du conseil de surveillance :

La Française Bank (SA-Luxembourg)	10.07.2003	2015
-----------------------------------	------------	------

Représentant permanent :

CMNE Belgium (administrateur Mobilease SA-Belgique)		2019
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (censeur du LOSC Lille Métropole SA)	2005	2015
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA)	04.05.2005	2017

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président :

BKCP Wallonie (SCRL)	21.10.2008	2009
Société de Développement Régional de Normandie (SA)	29.05.2001	2013

Membre du conseil de surveillance :

CIC	30.05.2001	2011
-----	------------	------

Administrateur :

BKCP Noord (SCRL-Belgique)	30.06.2006	2009
BKCP Securities (SA-Belgique)	31.03.2005	2011
Holder (SAS)	2005	2012

Représentant permanent :

Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (administrateur Alverzele SA-Belgique)	NC	2011
Société de Développement Régional de Normandie (administrateur de Normandie Partenariat)	18.03.2008	2009
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de Federal Kas Voor Het Beroeskrediet (SCRL - Belgique)	25.03.2004	2009
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de BKCP Noord (SCRL-Belgique)	30.06.2006	2009
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de BKCP Wallonie (SCRL-Belgique)	21.10.2008	2009

Cédric Jolly

Né le 1^{er} mai 1980 à Saint-Omer (62)

Adresse professionnelle :
CIC Nord Ouest
31 rue Léon Gambetta - 59000 Lille

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur, représentant les salariés	26.10.2011	2017

Autre mandat

Administrateur, représentant les salariés :

CIC Nord Ouest	17.02.2012	2018
----------------	------------	------

William Paillet

Né le 3 avril 1958 à Paris (75)

Adresse professionnelle :
CIC Est
3 rue des Coutures - 77200 Torcy

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur, représentant les salariés	26.10.2011	2017

Autre mandat

Administrateur, représentant les salariés :

CIC Est (Strasbourg)	03.12.2009	2014
----------------------	------------	------

... Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

Direction générale

Alain Fradin

Né le 16 mai 1947 à Alençon (61)

Adresse professionnelle :
Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Directeur général délégué du CIC	19.05.2011	durée illimitée
<i>Autres mandats</i>		
Président :		
CIC Migrations	26.11.1999	2015
Président du conseil d'administration :		
CM-CIC Bail	20.07.1999	2016
TARGOBANK Espagne (ex-Banco Popular Hipotecario)	28.10.2010	2016
Président du conseil de surveillance :		
CIC Iberbanco	05.06.2008	2015
Cofidis	17.03.2009	2015
Cofidis Participations	17.03.2009	2015
Vice-président du conseil de surveillance :		
Targo Deutschland GmbH	08.12.2008	2017
Targo Management AG	08.12.2008	2018
TARGOBANK AG	08.12.2008	2018
CM Akquisitions GmbH	12.03.2009	2014
Directeur général :		
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	17.11.2010	durée illimitée
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	01.01.2010	durée illimitée
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	20.10.2010	durée illimitée
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	24.09.2010	2016
Directeur général délégué :		
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	08.04.2011	durée illimitée
Administrateur :		
Boréal	14.10.2002	2014
CM-CIC Titres	18.02.1994	2018
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France	17.11.2003	2014
Banco Popular Espagne	11.11.2011	2014
Membre du comité de direction :		
Euro Information	03.05.2006	2017
Bischenberg	30.09.2004	2015
El Télécom	01.02.1999	durée illimitée
Membre du conseil de surveillance :		
CM-CIC Services (GIE)	07.05.2008	2014
Eurafric Information	28.05.2008	2016
Représentant permanent :		
CIC (Comité de direction Euro GDS)	19.12.2003	2016
CIC Participations (administrateur de CIC Ouest)	15.05.2003	2014
CIC Participations (administrateur de CIC Nord Ouest)	26.12.1990	2014
Groupement des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur de Sérénis Vie)	16.07.2002	2017
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de Crédit Mutuel Cartes de Paiements)	14.05.2012	2015
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (administrateur de Crédit Mutuel Paiements Electroniques)	14.05.2012	2015

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président :

Le Républicain Lorrain	12.04.2007	2009
------------------------	------------	------

Vice-président du directoire :

CIC	17.06.1998	2011
-----	------------	------

Directeur général :

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	30.05.1998	2011
Fédération des Caisses du Crédit Mutuel du Sud-Est	21.06.2001	2012
Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	21.06.2001	2012
CM-CIC Bail	20.07.1999	2013

Directeur général adjoint :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	14.02.1998	2010
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCMCEE)	14.02.1998	2010

Président du conseil d'administration :

Groupe Républicain Lorrain Communication	04.05.2007	2011
--	------------	------

Membre du conseil d'administration - Membre du Bureau :

Banco Popular Hipotecario (cf. président du conseil d'administration de TARGOBANK Espagne)	28.10.2010	2011
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	12.09.2001	2010
Groupe Sofémo	30.05.1997	2013

Membre du conseil de surveillance :

Cofidis	17.03.2009	2011
Cofidis Participations	17.03.2009	2011

Représentant permanent :

CCCM (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	15.12.2010	2013
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (vice-président de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	03.01.2001	2010
CCM Sud-Est (administrateur de ACM Vie SA)	04.05.2005	2011

Délégations

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au cours de l'exercice en cours (art L.225-100, 7^e alinéa).

Délégations accordées par l'assemblée générale

Assemblée générale du 23 mai 2013

Délégations de compétence consenties au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par :

- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public ;
- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier.

Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.

Émission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis au CIC dans le cadre d'un apport en nature.

Ces délégations ont une durée de validité de vingt-six mois, soit jusqu'au 23 juillet 2015. Le plafond global sur lequel devraient s'imputer toutes ces augmentations de capital est fixé à 150 millions d'euros. En outre, si le conseil d'administration recourrait à l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant nominal de ces valeurs mobilières serait lui-même plafonné à un milliard six cents millions d'euros.

Utilisations faites par le conseil d'administration

Aucune.

Rémunération des mandataires sociaux

Principes directeurs

Le groupe Crédit Mutuel a signé avec l'État la convention type relative au nouveau dispositif de garantie de l'État apportée au secteur financier, du 23 octobre 2008. Dans ce cadre, il a pris un certain nombre d'engagements par rapport aux statuts, rémunérations et engagements des mandataires sociaux, qui s'ajoutent aux prescriptions légales et réglementaires. Des décisions avaient été arrêtées à ce sujet par le conseil d'administration de la BFCM du 19 décembre 2008 et le conseil de surveillance du CIC du 26 février 2009.

Le CIC ne se réfère pas au code AFEP-MEDEF, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 97 % par des entités du groupe Crédit Mutuel.

En conséquence du changement du mode de direction du CIC et des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM, les conseils respectifs des deux sociétés, du 11 mai et du 1^{er} juillet 2011 pour la BFCM et du 19 mai 2011 pour le CIC, ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard. Ces rémunérations et engagements ont été fixés par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs. Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le président-directeur général, ne reçoivent ni jetons de présence, ni rémunération d'aucune sorte.

Mise en œuvre

Les dirigeants concernés sont le président-directeur général et le directeur général délégué.

Le président-directeur général ne dispose pas d'un contrat de travail et celui du directeur général délégué a été suspendu à effet du 1^{er} mai 2011.

Le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à monsieur Michel Lucas, en rémunération de son mandat social de président-directeur général, une indemnité annuelle de 550 000 euros. Il a également décidé de créer pour monsieur Michel Lucas, au titre de son mandat social de président-directeur général, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2011 à la date de cessation du mandat. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du CIC du 24 mai 2012, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration de la BFCM du 1^{er} juillet 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à compter de l'exercice 2011 à monsieur Michel Lucas une indemnité annuelle brute de 250 000 euros au titre de son mandat de président-directeur général de la BFCM et le bénéfice d'une voiture de fonction.

Le conseil d'administration de la BFCM du 11 mai 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de monsieur Alain Fradin à 800 000 euros, à laquelle s'ajoute le bénéfice d'une voiture de fonction, du régime de prévoyance, et le cas échéant d'une rémunération variable, dont le montant serait fixé par décision du conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. Monsieur Alain Fradin relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite

au titre de la rémunération de monsieur Fradin, ès qualités de directeur général délégué de la BFCM, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Il a également décidé de créer pour monsieur Alain Fradin une indemnité de cessation de mandat équivalente à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2011 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2012, après rapport spécial des commissaires aux comptes. Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et, pour le directeur général délégué, du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. À la date du 31 décembre 2013, ils ne détiennent aucun emprunt de cette nature.

Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe du 1^{er} janvier au 31 décembre

2013 Montants en euros (a)	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégrations sociales	Total
Michel Lucas	Crédit Mutuel CIC	250 000 550 000		5 187	538	255 187 550 538
Alain Fradin	Crédit Mutuel	800 000	0	3 725	8 332	812 057
2012 Montants en euros (a)						
Michel Lucas	Crédit Mutuel CIC	250 000 550 000		5 298	529	255 298 550 529
Alain Fradin	Crédit Mutuel	800 000	0	4 346	8 184	812 530

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) La part variable éventuelle serait arrêtée par le comité des rémunérations de la BFCM qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elle est versée : la part variable versée en N serait donc afférente à l'exercice N-1.

(c) Voitures de fonction exclusivement.

Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »

Cadre réglementaire

Le dispositif réglementaire relatif aux rémunérations de la profession bancaire est encadré par les arrêtés du 3 novembre 2009 et du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Par ailleurs, la FBF a défini des normes professionnelles, qui ont pour objet d'en préciser les conditions d'application et d'assurer une complète prise en compte des risques dans la politique de rémunération des banques.

Ce dispositif réglementaire a été complété par la loi bancaire du 26 juillet 2013, les textes de la CRD 4 et l'ordonnance du 20 février 2014 qui sont applicables sur l'exercice 2014 pour les rémunérations variables à verser en 2015.

Prenant en compte ce cadre réglementaire, la direction générale du CIC a présenté en décembre 2013 au conseil d'administration, après avis du comité des rémunérations, un ensemble de dispositions contenues dans une « note de cadrage de la politique de rémunération de la population régulée ». Le périmètre de la population régulée comprend quatre catégories de personnes : l'organe exécutif, les preneurs de risques, les responsables des fonctions de contrôle, conformité et risques ainsi que tout collaborateur dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques de l'entreprise et une rémunération comparable.

Règles de gouvernance

Le conseil d'administration consulte le comité des rémunérations composé de membres compétents dont un a la qualité de membre indépendant. Le comité analyse les politiques et pratiques au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris la politique de risque de l'entreprise, donne son avis sur les textes qui lui sont soumis et exprime ses propositions au conseil d'administration.

Ce comité s'assure auprès de la direction générale que la direction des risques et la conformité ont bien été consultées pour la définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération.

Dans le cadre des principes ainsi définis, la direction générale fixe les règles régissant les rémunérations.

Un rapport annuel sur la politique et les pratiques concernant les rémunérations est transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, conformément à l'article 43-1 du règlement 97-02. De même, un rapport contenant des informations chiffrées et détaillées sur les éléments de rémunération variable est publié avant l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

Principes généraux encadrant la politique de rémunération

La politique salariale du groupe CM11-CIC veille, d'une façon générale, à ne pas inciter les collaborateurs, particulièrement ceux dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'établissement, à des prises de risques excessives. Elle veille aussi à fidéliser les collaborateurs de talent.

L'assiette des éléments variables de la rémunération comprend des objectifs financiers et non financiers explicitement assignés aux collaborateurs et aux équipes. Pour mieux maîtriser les facteurs de risque, les coûts imputables aux activités sont défalqués et notamment les coûts du risque et de la liquidité. Au-delà d'un certain seuil, le versement d'une partie de la rémunération variable attribuée au titre d'un exercice est différé sur une durée de trois ans. Le montant différé est croissant avec le montant de la partie variable, pour dépasser 60 % pour les montants les plus élevés.

Le versement effectif de la partie différée est conditionnel et subordonné à une clause de malus portant sur les résultats de l'activité. Les rémunérations variables différées représentent au moins 40 % de la rémunération variable, voire

80 % pour les plus élevées. Ces montants sont différés sur 3 exercices et assortis de conditions de versement appelées clauses de malus. Leur versement effectif est subordonné au respect de conditions de résultats de la ligne métier, à l'atteinte d'un certain niveau de *RoE (return on equity)* pour les opérateurs de marché et à la présence effective des collaborateurs à la date de versement.

La rémunération différée peut donc être substantiellement réduite ou même ne pas être versée en cas de défaut de maîtrise des risques entraînant des pertes. Cette clause permet de responsabiliser les professionnels des marchés financiers sur les risques à moyen terme qu'ils peuvent faire prendre à l'établissement.

La politique de rémunération, qui est en ligne avec la politique de risque du groupe, interdit les rémunérations variables garanties au-delà d'un an.

Consultation de l'assemblée générale sur l'enveloppe globale des rémunérations, prévue par l'article L.511-73 du Code monétaire et financier

Le nouvel article L.511-73 du Code monétaire et financier prévoit une consultation de l'assemblée générale sur l'enveloppe globale des rémunérations, versées durant l'exercice écoulé, de toutes natures, des dirigeants responsables, au sens de l'article L. 511-13, et des catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

L'assemblée générale du 22 mai 2014 aura à donner un avis au travers de sa sixième résolution sur cette enveloppe dont le montant est de 31 411 340 euros au titre de l'année 2013 et qui comprend les rémunérations fixes et variables versées, ces dernières incluant des montants différés des années précédentes et des montants ayant fait l'objet de clauses de rétention.

Rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires

du 22 mai 2014 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Principes de gouvernance

Composition du conseil

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par l'article 11 et les articles 13 à 16 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi. Le conseil d'administration, lors de sa séance du 23 mai 2013, a adopté un règlement intérieur, dont l'article unique a pour but de mettre en œuvre la possibilité offerte par les statuts de recourir à des moyens de visioconférence ou de télécommunication répondant aux caractéristiques fixées par l'article R.225-21 du Code de commerce, pour toutes ses réunions, à l'exception de celles au cours desquelles le conseil sera appelé à statuer sur les comptes annuels ou les comptes consolidés, le rapport de gestion ou le rapport sur la gestion du groupe, et la convocation de l'assemblée générale annuelle. Il formalise l'évaluation de son fonctionnement, d'une part dans le rapport général qu'il adresse chaque année aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire, d'autre part au travers du présent rapport sur les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux.

Le CIC se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise. Il ne se réfère cependant pas au code AFEP-MEDEF sur ce même sujet, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionariat, composé à 97,28 % par des entités du groupe Crédit Mutuel, dont la Banque Fédérative du Crédit Mutuel qui détient 92,21 % du capital (directement et indirectement).

Dans la détermination de la composition du conseil d'administration, il est fait application de plusieurs principes.

- 1°. Incompatibilités et interdictions : chaque administrateur signe tous les ans une déclaration sur l'honneur dans laquelle il atteste être en pleine capacité d'exercer son mandat (cf. page 41 le détail de cette attestation).
- 2°. Limite d'âge : la composition du conseil tient compte d'une disposition définie dans les statuts, selon laquelle le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des administrateurs.
- 3°. Cumul avec un contrat de travail : aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées (à l'exception des administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas concernés par le cumul d'un mandat d'administrateur avec un contrat de travail).
- 4°. Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration : il a amené l'assemblée générale du 19 mai 2011 à nommer madame Catherine Allonas-Barthe administrateur et celle du 23 mai 2013, à nommer madame Monique Leroux administrateur.

Elles représentent 20 % des membres du conseil d'administration nommés par l'assemblée générale (les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour apprécier cette proportion).

- 5°. Administrateurs indépendants : bien que le CIC ne se réfère pas au code AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise pour les raisons exprimées supra, l'application des six critères dudit code pour qualifier un administrateur d'indépendant permettent de considérer que quatre administrateurs sur les dix nommés par l'assemblée générale relèvent de cette catégorie :
 - ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la société, ni salarié, ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
 - ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la société détient, directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
 - ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
 - ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
 - ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
 - ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Ces quatre administrateurs sont madame Monique Leroux et messieurs Daniel Leroyer, Jean-Luc Menet et Philippe Vasseur.

Comités internes

Le conseil s'appuie sur trois comités spécialisés dont il nomme tout ou partie des membres. Il est régulièrement rendu compte au conseil des travaux de ces comités.

Comité des rémunérations

Le conseil d'administration a constitué en son sein un comité spécialisé de trois membres. La durée de leur mandat est de trois ans, arrivant à expiration à la fin du premier semestre de l'année civile constituant le troisième anniversaire du début de l'exercice de leur mandat. Ce comité a pour mission, d'une part d'examiner la situation statutaire et la rémunération du président du conseil d'administration et des membres de la direction générale, et de faire au conseil toute proposition utile sur ce sujet ; d'autre part de préparer ses délibérations relatives aux principes de la politique de rémunération de la population régulée du CIC, de formuler un avis sur les propositions de la direction générale en la matière et sur leur mise en œuvre, de procéder à une revue annuelle de cette politique et d'en rendre compte au conseil.

Lors de sa séance du 19 mai 2011, le conseil d'administration a nommé messieurs :

- Jean-Louis Girodot, président du comité ;
- Maurice Corgini ;
- Daniel Leroyer.

Comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences qui résultent de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui découlent du règlement 97-02 du 21 février 1997 modifié et relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, un comité d'audit et des comptes groupe (CACG) a été mis en place au niveau CM5-CIC en juin 2009, devenu CM11-CIC (cf. procédures de contrôle interne ci-après).

Le conseil d'administration est représenté dans cette instance par deux de ses membres nommés lors de sa réunion du 19 mai 2011, à savoir messieurs :

- Maurice Corgini ;
- Jean-Louis Girodot.

Comité de suivi des risques groupe

Ce comité est constitué au niveau de CM11-CIC et composé de membres des organes délibérants (cf. procédures de contrôle interne ci-après).

Le conseil d'administration est représenté dans cette instance par un de ses membres nommé lors de sa réunion du 19 mai 2011, à savoir monsieur :

- Jean-Luc Menet.

Déontologie

Le recueil de déontologie qui est aujourd'hui celui du groupe CM11-CIC a été approuvé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 21 février 2008.

Ce document de référence, qui reprend l'ensemble des dispositions réglementaires en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du CM11-CIC dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il est destiné à servir de référence dans ce domaine et à être repris par les différentes entités.

Le respect des règles de déontologie s'applique non seulement aux collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions mais également à l'entité à laquelle ils appartiennent. Celle-ci doit veiller à appliquer les principes énoncés ci-dessus qui se réfèrent à des valeurs auxquelles l'ensemble du CM11-CIC souscrit (cf. également la loyauté des pratiques, page 209). Au cours de l'année 2013, ce code a été complété par des dispositions relatives à la lutte contre la corruption ainsi que par deux textes spécifiques sur la sécurité des systèmes d'information et sur la lutte contre la violence et le harcèlement au travail.

Le recueil de déontologie est consultable au secrétariat général.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. Les membres du conseil ont également été avisés qu'ils doivent déclarer à l'AMF et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient sur le titre CIC.

Principes et règles de rémunération des mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 26 février 2009, le conseil de surveillance avait pris acte du dispositif prescrit par le Code de commerce, ainsi que par la convention avec l'État signée par monsieur Étienne Pflimlin au nom de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel, le 23 octobre 2008, dans le cadre défini par la loi de finances rectificative n° 2008-1061 du 16 octobre 2008. En particulier, le conseil avait pris acte des obligations qui lui étaient faites, ainsi que des engagements que cette convention comportait en matière de gouvernance, quant à la politique de rémunération des mandataires sociaux et à la fin du cumul entre exercice du mandat social et contrat de travail. Le conseil avait confirmé l'engagement de respecter ces principes au niveau du CIC, et constaté que les dispositifs mis en place y répondaient. Cette politique avait été ratifiée par l'assemblée générale du 12 mai 2009.



... Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Suite au changement du mode de direction du CIC et des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM, les conseils respectifs des deux sociétés ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard, tel qu'exposé en page 50. Cette politique de rémunération a été soumise à ratification de l'assemblée générale du 24 mai 2012.

Par ailleurs le conseil de surveillance du CIC a adopté la politique de rémunération globale des professionnels des marchés financiers, résultant de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, relatif « aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement », et modifiant le règlement 97-02 relatif au contrôle interne. Cette politique met également en application les normes professionnelles élaborées au cours de 2009. L'arrêté du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 a transposé les dispositions de la directive 2010/76/UE du 24 novembre 2010 (dite CRD III) et modifié un certain nombre d'entre elles concernant les rémunérations des collaborateurs dénommés « population régulée » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise. Cet arrêté a donc nécessité un aménagement de la politique du CIC, qui a été entériné par le conseil de surveillance lors de sa séance du 24 février 2011. La dernière version de la note sur la politique de rémunération de la population régulée a été approuvée par le conseil d'administration du 12 décembre 2013.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence ; en conséquence, le conseil d'administration n'en a pas attribué à ses membres.

Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites dans le chapitre « éléments juridiques », page 228.

Informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce

Les informations relatives aux points 1°, 2°, 7° et 8° figurent respectivement pages 31-32, 228, 40 et 228, 49 et 230. Le CIC n'est pas concerné par les autres points (3° à 6°, 9° et 10°).

Les travaux du conseil en 2013

Le conseil d'administration se réunit une fois par trimestre selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une fiche, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée. En 2013, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Le taux de présence aux conseils a été compris entre 67 % et 91 % (79 % en moyenne).

La réunion du 28 février a été principalement dédiée à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 23 mai. Le conseil a examiné les comptes de l'exercice 2012 avec l'intervention des commissaires aux comptes et pris connaissance du compte rendu du comité d'audit et des comptes groupe du 25 février. Le conseil a également adopté les propositions du comité des rémunérations, réuni le même jour, concernant la rémunération variable des professionnels des marchés au titre de 2012.

Lors de sa deuxième réunion, le 23 mai, à l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre l'intervention en Bourse sur les actions du CIC autorisée par cette assemblée, dans le cadre du contrat de liquidité. Il a pris connaissance des travaux du comité de suivi des risques du 17 avril et du comité d'audit et des comptes du 6 mai, ainsi que du rapport annuel de contrôle interne du CIC. Il a également adopté son règlement intérieur, permettant aux administrateurs d'assister aux séances en visioconférence et délibéré sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale. Réuni le 31 juillet, le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés du CIC pour le 1^{er} semestre 2013, après avoir pris connaissance de l'avis du comité d'audit et des comptes du 30 juillet et entendu l'intervention des commissaires aux comptes.

Lors de sa dernière réunion de l'année, le 12 décembre, le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité d'audit et des comptes du 23 septembre et du comité de suivi des risques du 30 octobre, ainsi que d'une estimation provisoire du résultat consolidé de l'exercice 2013 du CIC et d'une prévision pour l'exercice 2014. Il a également approuvé le compte rendu du comité des rémunérations réuni le même jour.



Procédures de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du CIC est intégré à celui du groupe CM11-CIC. Pour mémoire, le groupe CM11-CIC comprend les entités placées sous un même agrément bancaire collectif, celui de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (entités des Crédit Mutuel Centre Est Europe, Ile-de-France, du Sud-Est, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, du Centre, de Normandie, Dauphiné-Vivaraïs, Méditerranéen, Anjou) ainsi que l'ensemble des filiales et sociétés intégrées dans ses comptes consolidés, dont le CIC, tête de réseau, et ses banques régionales.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du groupe, en s'appuyant sur les normes internes et professionnelles, outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet.

Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques au niveau du groupe CM11-CIC

Cadre général

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est pleinement intégré dans l'organisation du groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

Un dispositif commun

Le groupe s'assure qu'il est adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent. En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée ;
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes et des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes, à la sauvegarde des actifs et à la fiabilité des informations financières.

Plus largement, le dispositif a pour objectif de contribuer à la bonne maîtrise des activités exercées tout en concourant à améliorer encore l'efficacité des travaux réalisés.

Un dispositif structuré

L'organisation a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que ce dispositif se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes internes et professionnelles.

L'identification et la maîtrise des principaux risques par l'intermédiaire de référentiels et de cartographies et leur suivi à l'aide de limites adaptées, de procédures formalisées et d'outils dédiés constituent des objectifs constants pour les services de contrôle du groupe. Les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le groupe est exposé : de contrepartie, de marché, de gestion de bilan, opérationnels... Conformément à la réglementation, il est établi chaque année un rapport – qui utilise le canevas préconisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – sur le contrôle interne ainsi que sur la mesure et la surveillance des risques, en vue duquel il est procédé à une revue détaillée des dispositifs.

Un dispositif indépendant

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée notamment par l'absence de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique ou fonctionnel des collaborateurs affectés à des tâches de contrôle qui préservent leur liberté de jugement et d'appréciation.

Dispositif du groupe CM11-CIC

Il répond à un triple objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent, conformité) conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes, sur la complémentarité, la subsidiarité et l'indépendance des contrôles ;
- disposer d'une vision globale et transversale des risques de toute nature pour en assurer un *reporting* fiable, régulier et exhaustif à la direction générale et à l'organe délibérant.

L'organisation des contrôles

Une répartition par type de contrôle

L'exercice des contrôles, indépendamment de ceux effectués par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités opérationnelles quotidiennes, est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente opérés avec des outils à distance ;
- du contrôle de conformité notamment pour l'application des dispositions réglementaires, des normes internes et professionnelles y compris la lutte contre le blanchiment.

Le contrôle périodique est chargé de superviser la qualité globale du dispositif de contrôle interne, l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi que le bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseau/métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (grands comptes, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...) avec la nomination pour chacune d'elles de responsables exerçant leur fonction au niveau du groupe CM11-CIC.

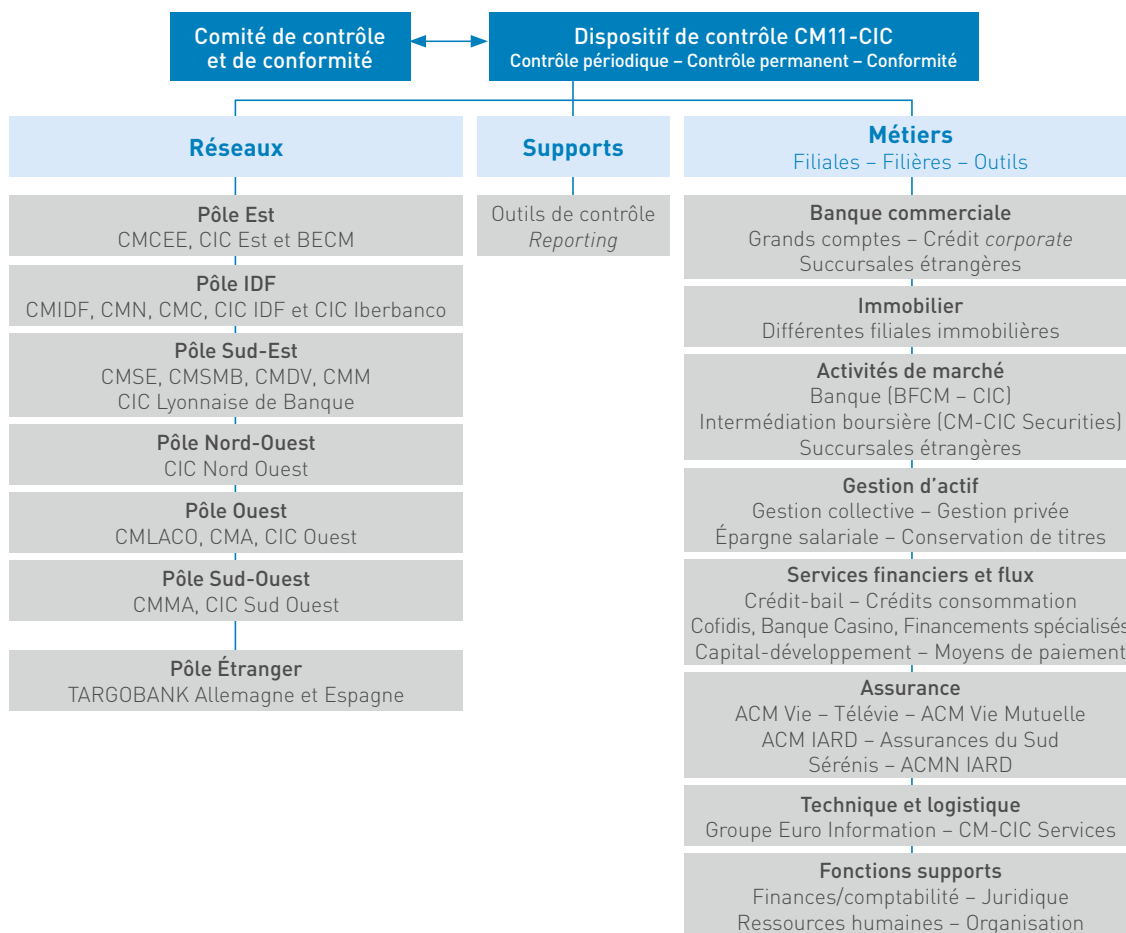
... Procédures de contrôle interne

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Les fonctions contrôles périodiques, permanents et conformité sont complétées d'un pôle support commun chargé de :

- développer et maintenir à niveau les outils ;
- assurer l'élaboration des instruments de *reporting* des opérations et missions de contrôle, et de centralisation des informations destinées aux organes dirigeants, aux niveaux central et local (régions et filiales) ;
- veiller à la complémentarité des outils entre les différentes fonctions pour une couverture optimale des risques du groupe.

Schéma général de l'organisation du contrôle interne



Le pilotage du dispositif

Le comité de contrôle et de conformité du groupe

Sous l'autorité du directeur général délégué du CIC, il réunit régulièrement les responsables en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- coordonner le dispositif en veillant à la complémentarité des travaux et des missions des acteurs dans un souci de couverture globale des risques ;
- arrêter les plans de contrôle et examiner les résultats des missions effectuées par les services de contrôle périodique ainsi que les travaux du contrôle permanent et de la fonction conformité et proposer, le cas échéant, les améliorations requises à l'organe exécutif ;

- analyser les conclusions des missions de contrôles externes, notamment celles des autorités de tutelle ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

Le comité de contrôle et de conformité examine également un certain nombre de travaux ou documents ayant valeur de référence. Il a ainsi été conduit en 2013 à approuver la nouvelle méthodologie de suivi des recommandations émises lors des missions d'inspection dans les réseaux et d'audit dans les autres entités métiers ou fonctions, de même que la nouvelle méthodologie de certification des comptes des caisses locales du Crédit Mutuel. Le document formalisant l'organisation et les relations au sein du contrôle périodique réseaux, entre la fonction centrale et les contrôles périodiques régionaux, lui a également été soumis. Il s'est réuni à quatre reprises (5 mars, 17 juin, 16 septembre, 25 novembre).

Le comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences réglementaires et aux normes de gouvernance, le groupe CM11-CIC s'est doté depuis 2008 d'un comité d'audit et des comptes. Il est composé de quatorze administrateurs bénévoles et indépendants issus de la base mutualiste du groupe. Plusieurs de ses membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière. L'organe exécutif, les services de contrôle et la direction financière y sont représentés. Des séminaires de formation permettent d'entretenir les connaissances des membres du comité.

Ce comité :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne ;
- reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- reçoit une information actualisée sur la situation des risques du groupe ;
- propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à l'appui des constats dont il a pris connaissance.

S'agissant des rapports financiers, il :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables ;
- participe au choix des commissaires aux comptes ;
- supervise le contrôle légal des comptes.

Le comité d'audit et des comptes groupe s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé (26 février, 6 mai, 30 juillet et 23 septembre) ; ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants des différentes fédérations et du CIC.

Il a par ailleurs examiné les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 lors de sa séance du 24 février 2014, sans qu'il ne soit formulé d'observations particulières.

Le comité des rémunérations

Le comité a notamment pour mission d'émettre des recommandations et propositions sur les rémunérations de l'organe exécutif et des professionnels des activités de marché.

Le comité d'éthique et de déontologie groupe

Créé dans le cadre du périmètre groupe CM11-CIC, ce comité a notamment contribué à la mise en place du recueil de déontologie groupe. Il établit annuellement un bilan sur l'application et le respect au sein du groupe des principes et des règles d'éthique et de déontologie.

Dispositif de surveillance des risques

La direction des risques groupe

La direction des risques groupe a pour mission, telle que définie par le règlement CRBF 97-02, de veiller à la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques de toute nature sur les activités bancaires et non bancaires, tout en contribuant au développement et à la rentabilité de CM11-CIC.

Elle procède donc à une analyse et à une revue régulière et exhaustive des risques de toute nature (crédit, marché, taux, opérationnels, gestion de bilan, refinancement, assurance...) pour en présenter une synthèse à l'attention de la direction générale et de l'organe délibérant.

En 2013, la filière risques a de nouveau amélioré le *reporting* consolidé des risques dans une approche à la fois opérationnelle, globale et prudentielle au regard des fonds propres réglementaires alloués et des évolutions réglementaires en cours, notamment dans la préparation des nouvelles normes Bâle 3.

Elle a participé à de nombreux chantiers transversaux notamment ceux relatifs aux risques de crédit, de marché, opérationnels ou de gestion de bilan.

Tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques, la direction des risques a par ailleurs piloté le suivi des différentes missions de contrôle de l'ACPR et coordonné la mise en œuvre des recommandations et l'information du régulateur sur leur suivi.

Le comité de suivi des risques groupe (CSRG)

Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques en termes de risques. Il propose au conseil d'administration – à la vue des constats effectués – toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble du groupe en ce qui concerne la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques.

Le responsable de la direction des risques anime ses réunions et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du comité des risques groupe. La direction générale est également conviée aux réunions auxquelles peuvent être invités les responsables des métiers concernés par l'ordre du jour.

Le comité des risques groupe (CRG)

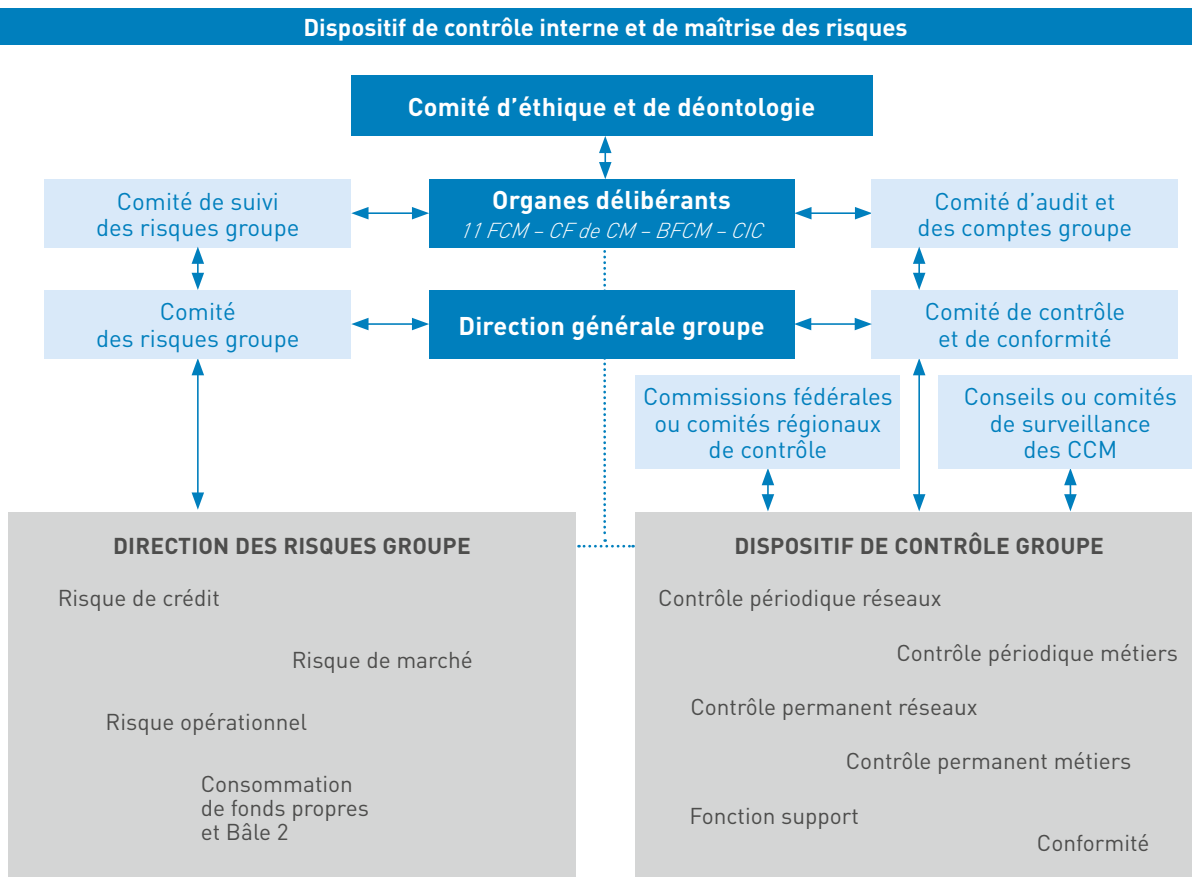
Il réunit trimestriellement en présence de la direction générale, les responsables des métiers et fonctions concernés : banque de détail, assurances, banque de financement, refinancement, marchés, engagements et direction financière.

Animé par la direction des risques, le CRG assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

Le comité de coordination des risques opérationnels

Ce comité réunit quatre fois par an la direction des risques avec les responsables groupe des fonctions de contrôle permanent et de conformité. Il est notamment chargé de proposer et de coordonner les actions de protection et de réduction des risques opérationnels face aux dysfonctionnements constatés.

... Procédures de contrôle interne



Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC

Ne sont mentionnés dans ce paragraphe que les organes de contrôle propres au CIC. Pour mémoire, le CIC doit également rendre compte de ses travaux aux autorités de tutelle sur base sociale ; celles-ci réalisent régulièrement des missions de contrôle sur place.

Dispositif en matière de contrôle

Organisation générale

Le conseil d'administration

Conformément aux dispositions réglementaires, un compte rendu des travaux de contrôle interne est présenté deux fois par an au conseil d'administration du CIC. Le rapport annuel de contrôle interne du CIC lui est communiqué.

Les niveaux de contrôle

Ils sont identiques à ceux mis en place au sein du groupe et totalement intégrés dans le dispositif. Des responsables ont été désignés pour exercer au CIC les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité. Ils sont rattachés hiérarchiquement au CIC et fonctionnellement aux fonctions centrales de contrôle du groupe.

Les équipes du CIC réalisent non seulement des contrôles au sein de la banque, mais participent également à des travaux et missions conduits sur le périmètre groupe CM11-CIC à la demande des fonctions centrales.

Le dispositif de contrôle spécifique au CIC

Partie intégrante du CIC, *CM-CIC Marchés* regroupe au sein d'une salle des marchés toutes les activités de marché du groupe CM11-CIC, pour le refinancer, via une équipe unique de gestion de la trésorerie, développer la capacité à vendre des produits de marché à la clientèle, renforcer un métier de compte propre. Les méthodologies de suivi, les procédures et le système de limites sont référencés dans un corps de règles. Le conseil d'administration du CIC approuve la stratégie de chaque métier (refinancement, commercial, compte propre), l'allocation de fonds propres, le suivi des limites et les budgets. Dans ce dispositif, les activités de marché sont pilotées par plusieurs instances :

- la direction de *CM-CIC Marchés* définit la stratégie, analyse l'activité, les résultats, les risques et le respect des limites et coordonne les aspects opérationnels (système d'information, budget, ressources humaines, procédures) ;
- le comité des risques de marché (mensuel) assure le suivi du respect du corps de règles et des décisions de la direction de *CM-CIC Marchés* et valide les limites opérationnelles à l'intérieur des limites générales fixées par la direction du CIC ;

- le comité de crédit *CM-CIC Marchés* (hebdomadaire) statue sur les demandes de lignes de crédit dans le cadre des délégations attribuées par le comité des engagements CM11-CIC.

Le système de contrôle interne s'appuie d'une part sur les missions des services post-marché, en charge du contrôle des risques, des résultats, du contrôle comptable et réglementaire, et d'autre part sur une équipe dédiée au suivi des activités de marché, rattaché au responsable du contrôle permanent métiers ainsi que sur la fonction conformité.

À l'instar du regroupement des interventions sur les marchés dans une structure unique, les grands comptes, les financements spécialisés et les affaires internationales font l'objet d'un dispositif de contrôle dédié.

Travaux de contrôle

Effectués dans tous les domaines où la banque exerce ses activités, ils s'appuient sur les méthodes et outils mis en place au niveau du groupe ainsi que sur des procédures formalisées. Les constats opérés conduisent à formuler des recommandations dont l'application fait l'objet d'un suivi.

Chantier Bâle 2

Une organisation permettant un contrôle régulier du dispositif est mise en place au sein du groupe en liaison avec la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Un cadre des travaux précise la répartition des tâches incombant aux différentes entités concernées.

Pour la gestion des risques opérationnels, le groupe est autorisé par l'ACPR à utiliser la méthode avancée depuis 2010.

Chantier Bâle 3

Le pilotage du passage aux nouvelles contraintes réglementaires est assuré par la direction des risques.

Les méthodes et les outils communs

L'harmonisation des méthodes et des outils de contrôle et de maîtrise des risques a été poursuivie. Le CIC bénéficie des outils communs développés par le pôle support groupe qui comprennent notamment des fonctionnalités dédiées au pilotage.

Les outils du contrôle périodique

Ils ont pour objectif de disposer d'une cartographie des risques du réseau, par consolidation de missions de toute nature, sur la base d'un catalogue commun de points de contrôle et font l'objet d'une actualisation régulière. L'accès aux informations nécessaires à l'exercice des contrôles est assuré par le système informatique.

Compte tenu de la croissance du groupe, un projet avait été lancé pour disposer d'un outil permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations émises dans leurs missions par le contrôle périodique groupe et les autorités de tutelle. L'outil (PRECO) a été déployé début 2013.

Les outils de contrôle permanent

Les contrôles permanents réseau sont réalisés à distance, essentiellement par l'exploitation des données du système d'information. Ils complètent ceux de premier niveau assurés quotidiennement par les responsables des entités opérationnelles et des fonctions régionales d'animation, d'assistance et de contrôle. Ils sont matérialisés dans les « portails de contrôle interne » qui structurent et planifient

les différents travaux à réaliser en regard de la couverture des risques. La détection automatisée des dossiers en « alerte risque », selon des critères de dysfonctionnement prédéterminés, constitue un élément essentiel de bonne maîtrise du risque de crédit. D'autres types de contrôles permettent d'apprécier la qualité des résultats obtenus et de répartir les moyens ou d'orienter les missions en conséquence.

Les outils de la conformité

Les travaux de mises en œuvre de la veille juridique et réglementaire et de suivi des risques de non-conformité ont été poursuivis. La conformité dispose par ailleurs de ses propres domaines de contrôle au sein des « portails de contrôle interne » lui permettant de vérifier l'application des dispositions réglementaires, notamment pour la déontologie et l'éthique professionnelle, la protection des intérêts de la clientèle, l'exercice des services d'investissement ou la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Les procédures

Elles sont diffusées sur Intranet et accessibles, via des moteurs de recherche, à l'ensemble des collaborateurs de manière permanente. Les outils de contrôle s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation. Des procédures cadre, définies au niveau des fonctions centrales de contrôle du groupe dans un certain nombre de domaines, notamment la conformité, sont reprises au CIC.

Dispositif de surveillance des risques

Gestion des risques

La gestion des risques de crédit est organisée autour de deux dispositifs : l'un consacré à l'octroi des crédits, l'autre à la mesure des risques et à la surveillance des engagements. Un référentiel des engagements résume les procédures internes relevant des pratiques de la filière engagements du CM11-CIC dans le cadre des dispositions statutaires, organisationnelles et réglementaires. Il décrit notamment le dispositif en matière d'octroi de crédit et celui de mesure et de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée. Il contient des annexes relatives aux activités de marché ainsi qu'aux filiales directement concernées. La gestion du risque de liquidité et de celui de taux d'intérêt des banques du groupe est centralisée (décisions de l'ex-directoire du CIC et du conseil d'administration de la BFCM). Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins. Ces dernières ne sont plus habilitées à prendre individuellement des décisions de couverture.

La mesure globale des risques de marché s'appuie sur le cadre réglementaire. Les activités de marché sont suivies selon un dispositif formalisé et indépendant en termes d'organisation et de contrôle.

La gestion des risques opérationnels est assurée et contrôlée selon des procédures groupe, sous la coordination de compétences dédiées. La sécurité des systèmes d'information et la mise en place de plans de continuité d'activité font notamment partie des travaux conduits dans ce domaine. Les risques opérationnels sont abordés de manière détaillée dans le chantier Bâle 2 (supra).

... Procédures de contrôle interne

Surveillance des risques

Elle est exercée par des équipes dédiées et indépendantes bénéficiant d'outils destinés d'une part à appréhender les engagements de manière exhaustive et agrégée et, d'autre part, à assurer un suivi permanent des risques à travers notamment un système de détection avancée des éventuelles anomalies, une vigilance sur le respect des limites ainsi que sur les changements de cotations internes. Les éléments de nature à apprécier l'évolution des risques de crédit, de marché, liés à la gestion de bilan et opérationnels, sont fournis régulièrement aux instances dirigeantes et aux responsables concernés. La direction des risques assure un pilotage général en référence aux fonds propres réglementaires consommés par chaque activité au regard des risques encourus et de la rentabilité dégagée.

Données comptables et mode de contrôle au niveau du CIC et du groupe

La direction financière CM11-CIC, chargée d'établir et de valider les comptes, est organisée autour de deux pôles fonctionnels « réseaux » et « métiers spécialisés ». Ce dernier traite de la comptabilité générale et de la consolidation ainsi que des contrôles comptables. Les informations qui relèvent de la communication financière sont établies et validées par cette direction puis présentées au comité d'audit et des comptes.

Contrôles sur les comptes sociaux

Le système comptable

L'architecture comptable

Elle est fondée sur une plateforme informatique commune à 15 fédérations de Crédit Mutuel et aux banques régionales du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plateforme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (SURFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

L'administration du système d'information comptable commun est confiée aux divisions « procédures et schémas comptables » qui constituent des cellules autonomes, selon le cas au sein de la direction financière « réseaux » ou de la direction financière « métiers spécialisés ».

Ces dernières sont chargées de :

- la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- l'élaboration des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires ; la division concernée consulte, si besoin, le service fiscal, et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les divisions « procédures et schémas comptables » sont indépendantes hiérarchiquement et fonctionnellement de la production comptable proprement dite, permettant une séparation entre les missions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels. Au CIC, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel en charge de leur fonctionnement et de leur contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi « non affecté ». L'organisation et les procédures en place donnent l'assurance d'être en conformité avec le règlement CRBF 97-02 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Il est articulé autour de deux grands types : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et ceux de comptabilité générale. Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Pour la conservation de valeurs mobilières, une comptabilité « matières » distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre. La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit traités par la plateforme informatique commune est unique et gérée par les divisions « procédures et schémas comptables ».

Il définit les propriétés des comptes portant sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes officiel des établissements de crédit – PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables, etc.) ;
- certains aspects fiscaux (position TVA, etc.) ;
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de comptes de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège / guichet, etc.).

Les outils de traitement

Ceux de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du groupe. S'y ajoutent des applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier des logiciels de production de *reporting* de gestion, des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, des logiciels de consolidation, de traitement des états réglementaires, de gestion des immobilisations et de déclarations fiscales.

La procédure d'agrégation des données

Selon le modèle défini par le CM11-CIC, les agrégats comptables sont constitués autour des entités suivantes :

- le groupe (exemple le CIC) ;
- la fédération comprenant une ou plusieurs banques ou autres entités juridiques ;
- la banque rattachée à une fédération.

L'ensemble de la banque (agences et services centraux) est décomposé en guichets qui constituent l'unité de base du système comptable. C'est à leur niveau que sont passées les écritures comptables.

La cohérence comptable des données de gestion

Chaque guichet comprend un guichet externe et un interne. Le premier enregistre les écritures de la comptabilité générale et le second celles de la comptabilité analytique. Au niveau de chacun, le résultat de gestion est obtenu par agrégation des résultats des données internes et externes. Le résultat du groupe procède de la sommation des balances comptables des guichets.



Un lien est établi entre les comptes de comptabilité générale et les codes attribués aux produits commercialisés par la banque.

Les données analytiques sont utilisées pour déterminer les résultats par métier nécessaires à l'établissement des comptes consolidés.

Le mode de contrôle

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre et validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable. Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles – élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire) – et celles de l'année précédente pour validation.

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activité, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures mises en place

Les procédures et schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

Les niveaux de contrôle

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet. Les services de contrôle comptable (contrôles / procédures et contrôle de gestion « métiers spécialisés ») assurent en outre une mission générale portant sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes et des guichets, le contrôle de la position de change, celui du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables en relation avec le CM11, l'interface entre les *back-offices* et les commissaires aux comptes pour les arrêtés semestriel et annuel.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) réalisent des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié a été mis en place ; son extension à l'ensemble du groupe est en cours.

L'exercice des contrôles

Les contrôles comptables automatisés

Une procédure automatisée de contrôle quotidien permet à partir de la balance comptable journalière de la banque de vérifier les équilibres de bilan et de hors bilan, les équilibres actif/passif par guichet et par devise ainsi que le suivi des comptes techniques.

Cette procédure est aussi appliquée en fin de mois sur la balance générale.

La justification des comptes

Tous les comptes de bilan sont justifiés soit par un contrôle automatisé soit par une validation de compte effectuée par le service responsable de celui-ci. Un *reporting* par service assurant cette dernière reprend les résultats des contrôles effectués.

... Procédures de contrôle interne

Contrôles sur les comptes consolidés

Principes et méthodes comptables

L'adaptation aux évolutions réglementaires

Le système est périodiquement adapté aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

L'application des normes IFRS

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005 dans les entités du groupe. Un résumé de ceux-ci est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le CIC définit avec le CM11 les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les *reportings* financiers. Les principes comptables utilisés en consolidation des comptes sont conformes à ceux du groupe Crédit Mutuel.

Les responsables comptables des entités du CM11-CIC sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes. Les comptes individuels selon les normes IFRS sont établis dans le système d'information central pour les entités l'utilisant et arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes français (CNC).

Remontée des informations et consolidation

Le processus de consolidation

Le groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Celle-ci est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et incluant le cas échéant les changements de procédure ou de normes à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés (i) le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et (ii) celui du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. Son alimentation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, assurant la récupération automatique des balances et l'homogénéité entre données sociales et consolidées.

La remontée des informations et le contrôle des données

La liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence programmées dans le logiciel de saisie. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement), élaborées par les services de consolidation, portent sur un grand nombre d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services centraux de consolidation. Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont aussi effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.). Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et consolidées sont élaborés pour les capitaux propres et le résultat. Ce processus, assurant la cohérence du passage entre ces deux séries sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, conduisant ainsi à la validation de ces éléments consolidés.

L'analyse des informations comptables et financières

Les comptes consolidés font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent, au budget et aux *reportings* trimestriels comptables et financiers. Celles-ci sont organisées par thèmes (coût du risque, progression des encours de crédits et de dépôts, etc.). Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la direction des engagements et le contrôle de gestion des différentes entités. Des analyses par contribution de chaque structure du groupe aux comptes consolidés sont également effectuées. Lors de chaque arrêté relatif à des comptes ou à des éléments d'information financière faisant l'objet d'une publication, ces derniers sont présentés par la direction financière à la direction générale et au conseil d'administration du CIC. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité donnent lieu à un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.). Les travaux comptables sont régulièrement présentés au comité d'audit et des comptes du groupe.

Conclusion

S'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC s'inscrit dans l'organisation des contrôles du CM11-CIC qui constitue un ensemble cohérent et adapté aux différentes activités exercées en France comme à l'international. Il répond aux exigences de la réglementation bancaire et financière ainsi qu'aux principes de fonctionnement que le groupe s'est fixé. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent.

Michel Lucas
Président du conseil d'administration

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration du CIC

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CIC et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne

et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 23 avril 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Agnès Hussherr

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence

d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation. Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

... Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention relative à un portefeuille de titres de placement de type CLO/CDO entre la Banque de Luxembourg et le CIC

Personnes concernées : Michel Lucas, président-directeur général du CIC.

Le conseil d'administration du 31 juillet 2013 a autorisé la signature d'une convention avec la Banque de Luxembourg, aux termes de laquelle le CIC apporte sa garantie à un portefeuille de titres de placements de la Banque de Luxembourg, de type CLO/CDO (obligations adossées à des dettes).

Cette garantie est plafonnée à 500 millions d'euros, avec une échéance au 31 décembre 2030 au plus tard et un taux de rémunération de 0,20 % l'an sur le montant des actifs garantis et correspondant à la somme des prix de référence des titres du portefeuille (repris en annexe de la convention et telle qu'actualisée selon les modalités prévues dans cette dernière). L'engagement à la date de signature de la convention est de 210 millions d'euros. Celle-ci a été signée le 17 juin 2013 par la direction générale, en la personne d'Alain Fradin. Par avenant en date du 25 novembre 2013, l'engagement a été porté à 371,9 millions d'euros. L'application de cette convention a eu un impact de 260,49 millions d'euros sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2013.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention relative à la concentration des refinancements de la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) au niveau de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Personnes concernées : Michel Lucas, président-directeur général du CIC, Alain Fradin, directeur général délégué du CIC, Jean-Louis Girodot, administrateur du CIC, Daniel Leroyer, administrateur du CIC et Jacques Humbert, représentant permanent de la BFCM.

Votre société a choisi d'opérer une concentration des refinancements consentis par la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) au niveau de la BFCM.

Dans cette perspective, votre conseil de surveillance du 29 août 2007 a autorisé le directoire à :

- donner mandat à la BFCM d'agir pour le compte du CIC vis-à-vis de la CRH ;
- faire consentir par le CIC à la BFCM en faveur de la CRH une garantie assise sur son portefeuille de crédits hypothécaires ;
- céder à la BFCM les 891 346 actions CRH que le CIC détenait et auxquelles étaient attachés 1 005 droits de vote, pour un prix total de 14,1 millions d'euros.

L'incidence de cette convention de garantie a représenté pour votre société, au titre de l'exercice 2013, un produit de 2,35 millions d'euros pour un encours garanti de 1 293,89 millions d'euros.

2. Convention d'avance d'actionnaire non rémunérée de 100 millions d'euros consentie à CIC Sud Ouest (ex-CIC Société Bordelaise), filiale détenue à 100 % par votre société

Le conseil de surveillance du 13 décembre 2007 a autorisé la signature d'une convention d'avance en compte courant entre le CIC et CIC Sud Ouest (ex-CIC Société Bordelaise) d'un montant de 100 millions d'euros, non rémunérée, afin d'équilibrer le fonds de roulement de CIC Sud Ouest, devenu négatif en raison des investissements réalisés pour développer son réseau.

3. Garantie donnée par le CIC à Euroclear pour le fonctionnement des comptes Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg chez ce dépositaire

Personne concernée : Michel Lucas, président-directeur général du CIC.

Cigogne Fund est un hedge fund de droit luxembourgeois. La Banque de Luxembourg, en qualité de dépositaire et administrateur de Cigogne Fund, a ouvert un compte auprès d'Euroclear Bank.

Le conseil de surveillance du 14 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention avec Euroclear afin de procéder à :

- l'ouverture d'une ligne de crédit à concurrence de 1 milliard de dollars en faveur de Cigogne Fund ;
- l'octroi d'une garantie à Euroclear à due concurrence, pour le fonctionnement des comptes Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg auprès de ce sous-dépositaire.

L'application de cette convention n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2013.

4. Convention de garantie des dépôts de la clientèle donnée à la Banque de Luxembourg (au titre de la 2^e garantie)

Personne concernée : Michel Lucas, président-directeur général du CIC.

Le conseil d'administration du 15 décembre 2011 a autorisé la signature d'une nouvelle convention conclue avec la Banque de Luxembourg aux termes de laquelle un cautionnement solidaire est accordé aux clients de la Banque de Luxembourg leur garantissant la restitution de leurs dépôts pour un plafond global de 4 milliards d'euros avec une rémunération fixée à 0,02 % des encours bénéficiant de la garantie.

Pour l'octroi de chaque garantie individuelle, le CIC a donné mandat à la Banque de Luxembourg à l'effet de signer au bénéfice de ses clients et pour le compte du CIC tous les actes de cautionnement solidaire afin de leur garantir la restitution de leurs dépôts en espèces. La Banque de Luxembourg rendra compte au CIC des cautionnements délivrés et des montants pour lesquels ils ont été délivrés au fur et à mesure de leur délivrance.

Cette convention est conclue jusqu'au 30 novembre 2014 et est renouvelable par décision expresse du CIC.

L'application de cette convention n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2013.

5. Convention de garantie des dépôts de la clientèle donnée à Banque CIC Suisse, filiale détenue à 100 % par votre société

Le conseil d'administration du 15 décembre 2011 a, pour les mêmes raisons exposées ci-dessus pour la Banque de Luxembourg, décidé de faire bénéficier certains clients de la Banque CIC Suisse d'un cautionnement solidaire de droit français délivré par le CIC. Cette garantie porte sur un montant maximal de 1 milliard de francs suisses, avec une rémunération fixée à 0,02 % des encours bénéficiant de la garantie, jusqu'au 30 novembre 2014.

L'application de cette convention a eu un impact de 19,11 milliards d'euros sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2013.

6. Avenant à la convention de garantie du portefeuille de placement donnée à la Banque de Luxembourg

Personne concernée : Michel Lucas, président-directeur général du CIC.

Au cours des exercices passés, la Banque de Luxembourg a constitué un portefeuille de placements, d'environ 11 milliards d'euros, dont une large partie est constituée de titres émis par des états de l'OCDE. Dans le contexte de la crise bancaire, la Banque de Luxembourg a souhaité se prémunir contre le risque de défaillance des émetteurs ou garants des titres de ce portefeuille en raison des conséquences qui résulteraient pour elle sur la place luxembourgeoise et sur le comportement de sa clientèle. Elle a donc sollicité le CIC, en sa qualité de maison mère, afin de garantir ces titres contre un tel risque de défaillance.

Le conseil de surveillance du 11 décembre 2008 a autorisé la signature de cette convention de garantie. L'assiette de la garantie originale est constituée par le portefeuille de titres de placement détenu par la banque au 30 septembre 2008, hors titres d'État, pour un montant de 6,7 milliards d'euros (valeur nominale). La Banque de Luxembourg verse au CIC une rémunération annuelle de 0,40 % assise sur le montant des actifs garantis.

La convention originale a une durée de cinq ans, son équilibre financier pouvant être révisé chaque année. Au-delà de cette période, elle est renouvelable par tacite reconduction tous les ans, sauf dénonciation moyennant un préavis de trois mois.

Le conseil de surveillance du 9 décembre 2010 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de garantie visant à modifier le périmètre des titres bénéficiant de cette garantie, la durée, ainsi que les aspects de rémunération comme suit :

- la garantie a été étendue aux titres émis ou garantis par des émetteurs souverains, ainsi qu'à un portefeuille de titres listés en annexe 4 de l'avenant ;
- une franchise annuelle de 50 millions d'euros sur laquelle seraient imputées les premières pertes en cas de défaut, cette franchise ne s'appliquant pas sur le portefeuille de titres listés en annexe 4 de l'avenant ;
- un taux de rémunération de 0,10 % au lieu de 0,40 % du fait de la franchise précédemment citée ;
- une échéance au 31 décembre 2024 au plus tard ou à la date à compter de laquelle plus aucun titre ne figure dans le portefeuille.

L'application de cette convention a eu un impact de 7,92 millions d'euros sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2013.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 23 avril 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Agnès Hussherr

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand



ÉLÉMENTS FINANCIERS

67 COMPTES CONSOLIDÉS

- 67 Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC
- 71 Évolution récente et perspectives
- 71 Changements significatifs
- 71 Rémunération des mandataires sociaux
- 71 Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »
- 71 Gestion des risques
- 85 Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2
- 104 États financiers

160 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

161 COMPTES SOCIAUX

- 161 Rapport de gestion sur les comptes sociaux
- 162 États financiers
- 192 Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2013

200 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Comptes consolidés

Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC

L'année des inflexions

Alors qu'en 2012 la question des dettes souveraines avait capté l'attention, 2013 a été marquée par un regain notable de la confiance des agents privés et une embellie dans les grands pays développés, en particulier dans l'UE, où la conjoncture a enfin cessé de se dégrader.

Afin d'accompagner cette reprise, les banques centrales sont restées très opérationnelles avec, au plan monétaire, une poursuite de l'assouplissement en zone euro et un véritable électrochoc au Japon. Aux États-Unis, la confirmation d'une dynamique solide toujours tirée par la consommation privée a permis au contraire à la banque centrale de commencer à réduire l'ampleur de son action.

Cette amélioration a entraîné d'importants rapatriements de flux financiers vers l'Europe et les États-Unis. Ceci a fortement pénalisé les économies émergentes, grandes perdantes des arbitrages internationaux.

Europe : la sortie du tunnel

Les évolutions structurelles engagées par les gouvernements, associées à une atténuation des efforts d'austérité budgétaire concédée par la Commission européenne, ont conforté la confiance des investisseurs et le rebond de l'activité. La BCE, qui a choisi de rester extrêmement accommodante tout en rassurant sur sa capacité à intervenir en cas de nécessité, a également joué un rôle clé. Malgré plusieurs crises politiques (Italie, Espagne, Portugal) et une forte incertitude liée à la restructuration des banques chypriotes au cours des premiers mois, la croissance a marqué une inflexion positive à partir du deuxième trimestre et les prévisions confirment que le creux de la vague est désormais derrière nous.

Cet environnement plus favorable a entraîné une baisse du coût de refinancement des États les plus en difficulté, permettant notamment à l'Irlande de devenir le premier membre de la zone euro à sortir du programme d'aide financière de la Troïka (BCE, Commission européenne, FMI). Parallèlement, les partenaires européens ont avancé sur le projet d'Union bancaire, dont les premières étapes devraient se matérialiser dès 2014. Il doit permettre de briser le lien entre risques bancaire et souverain en solidifiant le secteur financier et de soutenir l'offre de crédit qui ne cesse de se raréfier.

La reprise demeurera cependant modérée en raison du désendettement des sphères privée et publique qui se poursuivra dans les trimestres à venir. Par ailleurs, de fortes disparités se font jour : si l'Allemagne conserve son rôle de locomotive et reste sur une tendance favorable, la France peine à trouver de nouveaux ressorts d'expansion.

Les indicateurs avancés des directeurs d'achat y sont à nouveau mal orientés en fin d'année, tandis que la production industrielle et les exportations restent moroses. Les réformes se sont cependant poursuivies, avec notamment, en milieu d'année, une loi sur la régulation bancaire : outre le cantonnement des activités de marché les plus dangereuses dans des filiales autonomes, celle-ci prévoit une protection renforcée du consommateur.

États-Unis : la saga de la politique monétaire

La consommation a profité de plusieurs facteurs favorables : hausse soutenue du revenu disponible, effet richesse lié à la progression des prix immobiliers et des marchés financiers, lente amélioration de l'emploi.

Pourtant, l'économie américaine a dû absorber une phase d'austérité budgétaire sans précédent, et, à partir de mi-2013, une remontée brutale des taux souverains. De plus, de forts blocages politiques, conduisant à une fermeture temporaire de certaines agences fédérales, ont poussé les entreprises à la prudence dans leur politique d'investissement.

Après avoir soufflé le chaud et le froid tout au long du deuxième semestre, la Fed a finalement décidé en décembre de restreindre la création monétaire. Le programme d'achats mensuels a été ramené de 85 à 75 milliards de dollars par mois et sa fin est désormais prévue courant 2014.

Japon : un électrochoc monétaire

L'année a également vu une inflexion radicale dans la stratégie du Japon. Le nouveau Premier ministre, M. Abe, a mis en œuvre une triple action d'une ampleur sans précédent, axée sur un programme de réformes structurelles et sur une relance budgétaire et monétaire. L'ambition est grande, car l'ensemble repose sur la modification progressive du comportement des agents privés, notamment via une meilleure intégration des femmes et des étrangers dans la population active et une redistribution plus forte des bénéfices des entreprises par le biais de hausses de salaires. Mais ces mutations requièrent du temps et les premiers résultats, mitigés, devraient *in fine* être décevants, ce qui contraindra la banque centrale à accélérer encore la cadence de l'assouplissement monétaire en 2014 et pénalisera la devise japonaise.

Pays émergents : un palier de croissance perdu

L'atonie dans les pays développés et l'activisme des banques centrales avaient conduit les investisseurs à se tourner massivement vers les pays émergents. Mais en 2013, compte tenu de l'incertitude sur l'avenir des conditions de liquidité aux États-Unis, ces derniers se sont amplement désengagés. Ces mouvements ont entraîné une chute très sensible des devises locales, contraignant les autorités à relever les taux directeurs pour endiguer la fuite des capitaux et lutter contre l'accélération de l'inflation. Ce cycle de resserrement a fortement pénalisé la conjoncture et continuera de peser à moyen terme.

La Chine reste un cas à part en raison des contrôles de capitaux qu'elle exerce à ses frontières. Mais 2013 a aussi été charnière, du fait de l'installation d'une nouvelle équipe dirigeante et de la définition de sa politique de changements structurels. Le gouvernement s'est notamment engagé à encadrer plus strictement l'activité de financement et à améliorer la transparence des institutions financières, pour contenir le gonflement de la bulle immobilière et gagner en contrôle sur le *shadow banking*. Un autre objectif central de l'assainissement du modèle est la diminution de la dette contractée par les collectivités locales qui ont profité d'un financement bon marché pour mener de lourds projets d'investissement dont les rendements s'amenuisent globalement, afin de soutenir artificiellement la croissance. La lutte contre ces déséquilibres limite la capacité de rebond du PIB, dont le rythme de progression devrait baisser lentement tout en se maintenant au-dessus de 7 %.

... Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC

Activité et résultats

Principes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2013. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'UE n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation ANC 2013-04. L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié des comptes consolidés.

Évolution du périmètre de consolidation

Les mouvements de périmètre sont :

- l'entrée de CM-CIC Proximité ;
- la sortie de CM-CIC Gestion et d'Alternative Gestion SA ;
- la dissolution de Valeroso Management Ltd ;
- le changement de dénomination de Dubly-Douilhet qui devient Dubly-Douilhet Gestion.

Analyse du bilan consolidé

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- les crédits à la clientèle (hors opérations de pension), y compris les opérations de crédit-bail, s'élèvent au 31 décembre 2013 à 136,8 milliards d'euros, soit + 2,9 % par rapport au 31 décembre 2012 avec une hausse des crédits d'équipement de 5,4 % et des crédits à l'habitat de 3,7 % ;
- les dépôts de la clientèle (hors opérations de pension) atteignent 112,8 milliards d'euros (+ 4,3 %) portés par les comptes courants (+ 10,7 %) et l'épargne logement (+ 5,2 %) ;
- le ratio « crédits/dépôts », rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits nets et les dépôts bancaires, s'améliore sensiblement, s'établissant à 121,2 % au 31 décembre 2013 contre 122,9 % l'année précédente ;
- l'épargne financière gérée et conservée⁽¹⁾ est de 231,1 milliards d'euros (+ 3,9 %) ;
- les capitaux propres comptables en part du groupe se montent à 11 130 millions d'euros (contre 10 362 millions d'euros au 31 décembre 2012) et les fonds propres prudentiels de base qui en découlent à 10 813 millions d'euros. Les ratios de solvabilité *Tier 1* et *Core Tier 1* sont à respectivement 11,9 % et 11,6 % après remboursement de 500 millions d'euros de TSS.

Le règlement européen sur les exigences prudentielles est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014. En appliquant ce texte et sans considérer les mesures transitoires, le ratio de solvabilité CET1 s'élèverait à 10,2 % et le ratio de levier à 4,0 %.

Analyse du compte de résultat consolidé

La progression du PNB, à 4 466 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 4 260 millions en 2012, est liée au redressement de la marge d'intérêt et à l'augmentation des commissions nettes encaissées. Elle est principalement portée par la banque de détail qui a profité, entre autres, de la baisse du coût des ressources. Les frais de gestion diminuent de 1,9 % à 2 888 millions d'euros. En 2013, le CIC a notamment bénéficié du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et d'une baisse de la taxe systémique. Le coût du risque se chiffre à 367 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 356 millions (324 millions après retraitement de l'impact de la cession sur le marché de titres souverains grecs éligibles au plan participation du secteur privé) au 31 décembre 2012. Le coût du risque clientèle avéré rapporté aux encours de crédits passe de 0,20 % à 0,22 % et le ratio de couverture globale des créances douteuses est de 51,5 % au 31 décembre 2013. Le résultat net comptable croît à 851 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 722 millions en 2012.

Notation*

La note à court terme du CIC attribuée par *Fitch Ratings* a été révisée à la baisse le 17 juillet 2013 passant de F1+ à F1 suite à la baisse de la note long terme de l'État français le 12 juillet 2013. Les notations court terme attribuées par *Standard & Poor's* et *Moody's* sont demeurées inchangées en 2013. Les agences *Moody's* et *Fitch Rating* ont confirmé la note à long terme du CIC alors que *Standard & Poor's* l'abaissait d'un cran en raison des perspectives et de l'environnement économique de la France.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Note à court terme	A-1	P-1	F1
Note à long terme	A	Aa3	A+
Perspective	Stable	Négative	Stable

* Communiqués de *Moody's* du 24 juillet 2013 (*Credit Opinion*), de *Fitch* du 26 juillet 2013, de *Standard & Poor's* du 20 juin 2013.

Analyse par activité

Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du CIC, telle qu'elle apparaît dans l'organigramme figurant page 8.

La banque de détail, cœur de métier du CIC, concentre toutes les activités bancaires ou spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau des banques régionales, organisé autour de cinq pôles territoriaux, et celui du CIC en Ile-de-France : assurance vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, affacturation, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

La banque de financement inclut les financements des grandes entreprises, des clients institutionnels et ceux à valeur ajoutée (exports, de projets ou d'actifs), ainsi que l'international et les succursales étrangères.

Les activités de marché comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et crédits (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.

(1) Encours fin de mois y compris titres financiers émis.

La banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés tant en France qu'à l'étranger.

Le capital-développement réunit les activités de prises de participations, de conseil en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

La holding inclut tous les éléments non affectés à une autre activité.

Résultats par activité

Banque de détail

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Produit net bancaire	3 330	3 083	8,0 %
Résultat brut d'exploitation	1 128	838	34,6 %
Résultat avant impôt	918	743	23,6 %
Résultat net part du groupe	604	518	16,6 %

La banque de détail a poursuivi l'amélioration de la qualité de son réseau lequel compte 2 067 agences dont 15 créations en 2013.

Ses encours se sont accrus :

- + 3,5 % pour les crédits à 116 milliards d'euros (dont + 5,4 % pour les crédits d'équipement et + 3,3 % sur les crédits habitat) ;
- + 3,9 % pour les dépôts à 87 milliards d'euros grâce à l'évolution des comptes courants créditeurs et de l'épargne logement.

Son PNB a augmenté de 8 % à 3 330 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 3 083 millions en 2012. Les commissions nettes perçues en 2013, en hausse de 7 %, représentent 42 % du PNB.

Les frais généraux passent de 2 245 millions d'euros en 2012 à 2 202 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation s'élève à 66,1 % contre 72,8 % à fin 2012.

Le coût du risque atteint 312 millions d'euros contre 201 millions en 2012 avec une progression tant du risque avéré (+ 69 millions d'euros) que non avéré (+ 42 millions d'euros). La croissance du coût du risque avéré s'explique principalement par les difficultés rencontrées par les entreprises dans un contexte économique difficile.

Il en découle un résultat avant impôt de 918 millions d'euros contre 743 millions un an plus tôt.

Réseau bancaire

Son développement en 2013 a notamment permis de :

- enregistrer une hausse du nombre de ses clients de 120 573 pour un total de 4 688 233 (+ 2,6 %) ;
- dynamiser l'activité d'assurances IARD (+ 5,5 % du portefeuille à 3 171 761 contrats, hors adhésions individuelles) ;
- faire progresser les activités de services (banque à distance : + 6,3 % à 1 718 814 contrats ; téléphonie : + 13,5 % à 344 071 contrats ; protection vol : + 12,1 % à 77 966 contrats ; TPE : + 7,2 % à 113 568 contrats).

Au 31 décembre 2013, le PNB du réseau bancaire s'établit à 3 111 millions d'euros contre 2 897 millions en 2012 avec un progrès similaire de la marge et des commissions nettes perçues, ces dernières représentant plus de 45 % du PNB.

Les frais généraux passent de 2 113 millions d'euros fin 2012 à 2 066 millions fin 2013.

Le coût du risque se monte à 304 millions d'euros (+ 109 millions).

Il en ressort un résultat avant impôt de 743 millions d'euros contre 595 millions à fin 2012.

Les métiers d'appui de la banque de détail

Leur PNB 2013 se chiffre à 219 millions contre 186 millions à fin 2012 – tiré principalement par les activités de crédit-bail mobilier – et leur résultat avant impôt à 175 millions (148 millions en 2012).

Banque de financement

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Produit net bancaire	278	282	- 1,4 %
Résultat brut d'exploitation	193	194	- 0,5 %
Résultat avant impôt	155	130	19,2 %
Résultat net part du groupe	104	105	- 1,0 %

Dans un contexte économique difficile, le PNB demeure à un niveau satisfaisant à 278 millions d'euros contre 282 millions à fin 2012.

Le coût du risque diminue de 64 millions d'euros en 2012 à 38 millions en 2013.

Le résultat avant impôt est en hausse à 155 millions d'euros (130 millions fin 2012).

Le métier gère 11,1 milliards d'euros de crédits (- 6 %) et 8,7 milliards d'euros de dépôts (+ 56 %).

... Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC

Activités de marché

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Produit net bancaire	473	555	- 14,8 %
Résultat brut d'exploitation	307	377	- 18,6 %
Résultat avant impôt	300	351	- 14,5 %
Résultat net part du groupe	185	204	- 9,3 %

Au 31 décembre 2013, le PNB s'élève à 473 millions d'euros (555 millions en 2012). Les frais généraux et le coût du risque affichent un recul respectif de 6,7 % et 73,2 %. Le résultat avant impôt s'établit à 300 millions d'euros contre 351 millions fin 2012.

Banque privée

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Produit net bancaire	444	464	- 4,3 %
Résultat brut d'exploitation	115	130	- 11,5 %
Résultat avant impôt	109	106	2,8 %
Résultat net part du groupe	71	62	14,5 %

Les encours gérés en 2013 atteignent 15,8 milliards d'euros pour les dépôts comptables et 8,6 milliards pour les crédits. L'épargne gérée et conservée se monte à 71,9 milliards d'euros.

Le PNB est en léger recul à 444 millions d'euros en 2013 contre 464 millions en 2012. Sous l'effet conjugué d'une bonne maîtrise des frais généraux et d'une baisse du coût du risque de 22 millions d'euros, le résultat avant impôt progresse à 109 millions d'euros contre 106 millions fin 2012.

Capital-développement

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Produit net bancaire	119	100	19,0 %
Résultat brut d'exploitation	85	66	28,8 %
Résultat avant impôt	85	66	28,8 %
Résultat net part du groupe	86	67	28,4 %

Les encours investis sont de 1,7 milliard d'euros dont 200 millions en 2013.

Le portefeuille se compose de 469 participations.

Le PNB passe de 100 millions d'euros en 2012 à 119 millions au 31 décembre 2013 et le résultat avant impôt de 66 à 85 millions.

Structure et holding

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Produit net bancaire	(178)	(224)	N.S.
Résultat brut d'exploitation	(250)	(289)	N.S.
Résultat avant impôt	(287)	(374)	N.S.
Résultat net part du groupe	(205)	(258)	N.S.

Le PNB de la structure holding intègre principalement :

- - 113 millions d'euros au titre du financement du fonds de roulement et du coût des titres subordonnés (- 171 millions en 2012) ;
- - 86 millions de financement du plan de développement du réseau (- 82 millions en 2012) ;
- + 10 millions d'euros de gain net sur des titres de participations (- 6 millions en 2012).

En 2012, une reprise avait été comptabilisée sur une charge de 21 millions enregistrée au titre de l'amende payée par le CIC pour des commissions interbancaires sur les chèques et restituée par l'Autorité de la concurrence.

Les frais généraux évoluent de 65 millions d'euros en 2012 à 72 millions d'euros.

Le coût du risque baisse à 3 millions d'euros contre 36 millions fin 2012 dont 34 millions concernaient la dette souveraine grecque.

Le résultat avant impôt comprend une charge de 34 millions d'euros concernant des dépréciations sur des participations mises en équivalence (49 millions fin 2012).

Évolution récente et perspectives

Le CIC s'emploie en 2014 à développer son activité commerciale en proposant à l'ensemble de ses clientèles des produits et des services répondant à leur demande. Porté par une technologie de pointe, il place la relation client, qu'elle soit physique ou digitale, au cœur de sa stratégie. Banque des professionnels et des entreprises, il participe activement à la vie économique dans les régions. Aux côtés des particuliers et des associations, il donne naissance au quotidien à des projets qui contribuent à construire la société. En conciliant croissance, efficacité et maîtrise des risques, en s'appuyant sur le professionnalisme de ses salariés et sur sa maison mère, le Crédit Mutuel, groupe de taille européenne, le CIC s'est donné les moyens de répondre aux défis des années à venir.

Changements significatifs

Aucun changement significatif de la situation commerciale ou financière du CIC n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

Rémunération des mandataires sociaux

Voir « gouvernement d'entreprise » page 49.

Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »

Voir « gouvernement d'entreprise » page 51.

Gestion des risques

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers. Les chiffres qui y figurent sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un *, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion. Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des *process* sur l'ensemble des activités.

La description des contrôles, la revue des *reportings* et les plans d'actions engagés sont décrits dans le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires pages 55 à 62.

La direction des risques consolide la surveillance globale des risques et optimise leur maîtrise notamment par le biais de la mesure des fonds propres alloués à chaque activité et l'analyse de la rentabilité dérogée.

Risques de crédit

a - Organisation de la filière engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

... Gestion des risques

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'article 3 du CRBF 93-05.

Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer, laquelle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 19 du CRBF 97-02, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personae*. Pour les dossiers dont le montant excède les délégations *intuitu personae*, la décision relève d'une Commission décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une, de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- l'autre, de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

Dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Pour mesurer les risques, le CIC dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération...).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des engagements

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers. Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents. Les limites « grands risques », déterminées en fonction soit des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires, soit des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites corporate, sont suivies selon des modalités (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs /risques sensibles/ remontées automatiques en recouvrement amiable/...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des engagements

La fonction de contrôle permanent réseau, indépendante de la fonction engagements, assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies « risque » appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées. Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

Gestion de la masse risquée

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la masse risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer « sous surveillance » puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

b - Données chiffrées

2013 se caractérise par l'augmentation des encours à la clientèle et par la stabilité du coût du risque, d'un niveau comparable à celui de 2012.

Données comptables

Le total des expositions brutes atteint 166,4 milliards d'euros, en légère diminution (- 0,23 %) par rapport à fin 2012.

Les créances clientèle s'élèvent à 139,1 milliards d'euros, en progression de 3,1 % par rapport 2012 et les encours sur les établissements de crédits sont en baisse de 14,5 %.

Prêts et créances

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2013	2012
Prêts et créances		
Établissements de crédit	27 315	31 949
Clientèle	139 112	134 865
ENCOURS BRUTS	166 427	166 814
Provisions pour dépréciation		
Établissements de crédit	(4)	(280)
Clientèle	(2 803)	(2 770)
ENCOURS NETS	163 620	163 764

Les encours bilan des crédits à moyen ou long terme sont en hausse de 4,8 % et les crédits à court terme perdent 4 %.

Crédits à la clientèle

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2013	2012
CRÉDITS COURT TERME	25 602	26 683
Comptes ordinaires débiteurs	5 133	5 505
Créances commerciales	4 257	3 879
Crédit de trésorerie	15 710	16 826
Créances export	502	473
CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME	107 830	102 858
Crédit d'équipement	28 049	26 622
Crédit habitat	64 618	62 294
Crédit-bail	8 854	8 397
Autres crédits	6 309	5 545
TOTAL BRUT DES CRÉANCES CLIENTÈLE	133 432	129 541
Créances douteuses	5 441	5 075
Créances rattachées	239	249
TOTAL DES CRÉANCES CLIENTÈLE	139 112	134 865

... Gestion des risques

Engagements donnés

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2013	2012
Engagements de financements donnés		
Établissements de crédit	642	893
Cliantèle	25 836	23 510
Engagements de garanties donnés		
Établissements de crédit	1 491	1 274
Cliantèle	12 694	11 580
PROVISION POUR RISQUES SUR ENGAGEMENTS DONNÉS	94	101

Zoom prêts habitat

L'encours des prêts habitat a crû en 2013 de 3,8 %. Il représente 48,4 % du total brut des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est à 87 % adossé à des sûretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2013	2012
Prêts habitat	64 618	62 294
<i>Dont avec garantie Crédit Logement</i>	23 910	22 404
<i>Dont avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang</i>	32 468	33 658
<i>Dont avec autres garanties⁽¹⁾</i>	8 240	6 232

(1) Hypothèque autres rangs, nantissement, gage...

Qualité du portefeuille

Le portefeuille de créances clientèle est de qualité. Sur l'échelle de cotations internes réparties sur 9 niveaux (hors défaut), les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97,5 % des prêts et créances à la clientèle.

Répartition par note interne des encours sains à la clientèle

	2013	2012
A+ et A-	33,74 %	29,60 %
B+ et B-	31,96 %	33,73 %
C+ et C-	21,95 %	23,54 %
D+ et D-	9,89 %	10,50 %
E+	2,46 %	2,63 %

Risque de concentration/Exposition par secteur

Ces deux rubriques sont traitées dans le chapitre « informations relatives au pilier 3 de Bâle 2 ».

Grands risques**Entreprises**

Capitaux en millions d'euros	2013	2012
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre de groupes de contreparties	27	24
Total engagements	15 200	13 687
<i>Dont total bilan</i>	4 680	4 256
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	10 519	9 431
Engagements dépassant 100 M€		
Nombre de groupes de contreparties	85	89
Total engagements	24 841	24 103
<i>Dont total bilan</i>	9 826	9 040
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	15 015	15 063

Banques

Capitaux en millions d'euros	2013	2012
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre de groupes de contreparties	5	7
Total engagements	2 205	3 330
<i>Dont total bilan</i>	1 403	2 850
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	802	480

Risques souverains

Les risques souverains sont présentés dans la note 7b de l'annexe aux états financiers consolidés.

Masse risquée et coût du risque

Les créances douteuses et litigieuses s'élèvent à 5 441 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 5 075 millions d'euros au 31 décembre 2012 (+ 7,2 %). Elles restent néanmoins stables en proportion des encours de crédits bilan à la clientèle, dont elles représentent 3,9 %, (3,8 % en 2012).

À fin 2013, le coût du risque avéré clientèle est en légère hausse à 0,22 % de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,20 % à fin 2012.

Qualité des risques clientèle

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2013	2012
Créances dépréciées individuellement	5 441	5 075
Provisions pour dépréciation individuelle	(2 626)	(2 627)
Provision collective des créances	(177)	(143)
Taux de couverture global	51,50 %	54,56 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	48,25 %	51,75 %

Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an	Total
2013					
Instruments de dette ⁽¹⁾	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 687	18	33	12	1 750
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	1	0	0	0	1
Institutions non établissements de crédit	6	0	0	0	6
Grandes entreprises	363	2	18	9	392
Clientèle de détail	1 317	16	15	3	1 351
Autres actifs	0	0	0	0	0
TOTAL	1 687	18	33	12	1 750
2012					
Instruments de dette ⁽¹⁾	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 968	17	10	16	2 011
Administrations centrales	1	0	0	0	1
Établissements de crédit	10	0	0	0	10
Institutions non établissements de crédit	0	0	0	0	0
Grandes entreprises	394	1	5	11	411
Clientèle de détail	1 563	16	5	5	1 589
Autres actifs	0	0	0	0	0
TOTAL	1 968	17	10	16	2 011

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

Crédits interbancaires

Répartition géographique des prêts interbancaires

	2013	2012
France	24,66 %	33,59 %
Europe hors France	37,54 %	40,68 %
Autres pays	37,80 %	25,74 %

La répartition est basée sur le pays de la maison mère. À fin 2013, les expositions sont majoritairement centrées sur des banques françaises, américaines et allemandes. On note une diminution de la part des encours situés en France et dans le reste de l'Europe (réduction du volume des expositions), alors que la part des encours situés dans les autres zones a sensiblement augmenté (quasi-stabilité du volume des encours).

Structure des encours interbancaires par note interne

Notation interne	Équivalent note externe	2013	2012
		A+	0,02 %
A-	AA/AA-	23,61 %	37,02 %
B+	A+/A	48,09 %	40,36 %
B-	A-	11,67 %	12,27 %
C et en dessous (hors cotations défaut)	BBB+ et moins	16,60 %	10,16 %
NN		-	-

La structure des expositions interbancaires du CIC par note interne a sensiblement évolué en 2013.

Les encours notés A- (équivalent externe AA/AA-) et B- (équivalent externe A-) ont reculé tandis que les encours notés B+ (équivalent externe A+/A) ont progressé. 83 % des encours sont notés dans les tranches B ou A, (soit au minimum A- en équivalent externe), contre 90 % en 2012. La croissance des encours notés en dessous de B- a concerné principalement des contreparties notées C+ (équivalent externe BBB+/BBB).

... Gestion des risques

Titres de créances, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2013	2012
Titres de créances	21 398	25 849
<i>Dont effets publics</i>	8 218	10 491
<i>Dont obligations</i>	13 180	15 358
Instruments dérivés	5 736	2 535
Pensions et prêts de titres	13 643	12 466
EXPOSITION BRUTE	40 777	40 850
Dépréciation des titres	(54)	(39)
Exposition nette	40 723	40 811



Risques de gestion de bilan

Organisation de l'activité

Le groupe CM11-CIC a engagé une centralisation progressive des fonctions de gestion de bilan jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

Les comités décisionnaires en matière de gestion des risques et de taux sont les suivants :

- le comité technique ALM qui intervient en tenant compte des limites de risque en vigueur dans le groupe. Composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques), il se réunit au moins trimestriellement.

Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques, celles de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN ;

- le comité de suivi ALM, composé des dirigeants du groupe, qui examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque.

Les décisions de couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque, dans les limites fixées, au niveau global CM11-CIC et pour chacune des entités le composant. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont également présentés chaque trimestre au comité des risques groupe.

La gestion de bilan :

- a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle, d'autre part ;
- n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau ;
- participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

Les « conventions groupe » de gestion et de limites de risques sont répertoriées dans un « référentiel de gestion de bilan groupe » harmonisé au sein du CM-CIC.

Gestion du risque de taux*

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro-couverture. Celles d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques.

* Chiffres non audités.

Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque banque et du groupe. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs principaux suivants, réactualisés chaque trimestre.

- 1 - L'impasse statique à taux fixe correspondant aux éléments du bilan, actif et passif, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.
- 2 - L'impasse statique « inflation » sur un horizon de temps de 1 à 10 ans.
- 3 - La sensibilité de la marge nette d'intérêts calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de 2 ans, et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Quatre scénarios sont calculés :

- hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation (scénario de référence) ;
- hausse de 1 % des taux de marché et stabilité de l'inflation ;
- hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation ;
- hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation (scénario de stress).

Le produit net d'intérêt du CIC est exposé à la baisse des taux : - 2,79 % à 1 an (soit - 102,5 millions d'euros en valeur absolue). Cette sensibilité s'inscrit en baisse par rapport à septembre 2013 (- 3,76 %). À 2 ans, la sensibilité à la baisse des taux s'établit à - 2,88 % (soit - 111,8 millions d'euros en valeur absolue), en baisse par rapport à septembre 2013 (- 3,80 %).

Indicateurs à la hausse des taux :

Sensibilité en % du PNB	1 an	2 ans
Scénario 1	2,79 %	2,88 %
Scénario 2	3,84 %	4,35 %
Scénario 3	4,48 %	4,30 %
Scénario 4	4,85 %	0,09 %

- 4 - La sensibilité de la VAN qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 2 standard (une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse) permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN	En % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	- 0,84 %
Sensibilité - 200 bp	+ 3,77 %



Gestion du risque de liquidité*

Le dispositif de son pilotage, en liaison étroite avec la BFCM qui assure le refinancement long du groupe, repose sur les axes suivants :

- le respect du coefficient de liquidité à un mois, représentatif de la situation de liquidité à court terme (calculé en pondérant les coefficients de chaque banque par le total de son bilan) qui s'établit, en décembre 2013, pour une exigence réglementaire de 100 %, entre 106 % et 231 % selon les entités du groupe ;
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan ; des seuils d'alerte [ressources/emplois] sont calculés sur les maturités de 3 mois à 5 ans et font l'objet de niveaux cibles, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement ;
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur 5 ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale ;
- le calcul de l'impasse de liquidité en scénario de stress Bâle 3, tenant compte des hypothèses de fuites des dépôts et renouvellement des crédits selon la typologie clientèle ; des ratios de transformation sont calculés de 3 mois à 7 ans ;
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs ; les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

* Chiffres non audités.

... Gestion des risques

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité – Maturités résiduelles contractuelles

2013 En millions d'euros	≤ 1 mois (a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée (b)	Total
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 862	956	2 043	3 142	6 489	2 027	16	16 535
Actifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6 588	2 624	1 511	0	1 910	0	0	12 633
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	0	0	3	1	3	44	9	60
Actifs fin. disponibles à la vente	190	65	3 396	1 025	2 165	3 806	552	11 199
Prêts et créances (y compris les contrats de location-financement)	35 863	6 673	12 686	13 850	33 368	63 072	1 181	166 693
Placements détenus jusqu'à leur échéance	7	12	0	0	55	0	0	74
Passif								
Dépôts de banques centrales	15	34	120	50	114	127	0	460
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	911	191	816	1 045	5 982	1 215	43	10 203
Passifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	7 774	4 585	4 098	0	0	0	0	16 457
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	3	0	54	51	1 207	74	14	1 403
Passifs financiers évalués au coût amorti	90 453	14 166	21 103	18 143	25 335	13 152	3 625	185 977
<i>Dont titres de dette, y compris les obligations</i>	<i>3 980</i>	<i>3 594</i>	<i>5 833</i>	<i>959</i>	<i>1 864</i>	<i>593</i>	<i>0</i>	<i>16 823</i>
<i>Dont passifs subordonnés</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>532</i>	<i>15</i>	<i>18</i>	<i>1 744</i>	<i>2 311</i>



2012 En millions d'euros	≤ 1 mois (a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée (b)	Total
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 907	1 091	2 787	1 722	4 860	3 188	5	15 560
Actifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5 297	2 369	2 735	7	1 803	18	20	12 249
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	3	0	4	9	95	5	1	117
Actifs fin. disponibles à la vente	331	269	748	3 039	4 990	3 545	569	13 491
Prêts et créances (y compris les contrats de location-financement)	36 736	6 021	13 135	13 945	32 526	61 045	2 511	165 919
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3	2	7	0	55	0	0	67
Passif								
Dépôts de banques centrales	9	45	24	52	126	87	0	343
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	639	158	697	770	3 237	1 678	5	7 184
Passifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	7 867	6 217	5 425	0	0	0	0	19 509
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	2	7	17	77	209	1 919	9	2 240
Passifs financiers évalués au coût amorti	77 174	25 573	21 399	12 403	32 821	12 158	4 514	186 042
<i>Dont titres de dette, y compris les obligations</i>	<i>3 131</i>	<i>4 945</i>	<i>5 293</i>	<i>773</i>	<i>2 439</i>	<i>435</i>	<i>0</i>	<i>17 016</i>
<i>Dont passifs subordonnés</i>	<i>129</i>	<i>59</i>	<i>451</i>	<i>0</i>	<i>558</i>	<i>18</i>	<i>2 244</i>	<i>3 459</i>

(a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations ; comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

Risque de change

Les positions de change de chaque entité du CIC sont centralisées automatiquement sur la structure holding et sur la BFCM, et ce, quotidiennement pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises. Les résultats latents en devises sont convertis en euros chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée sur la structure holding. Ainsi, à l'exception de certaines opérations de capital-investissement de long terme en devises, aucune entité du groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La structure holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement. Seules les activités de *CM-CIC Marchés* bénéficient d'une gestion de position de change à leur niveau. Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes. Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat. Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

Risque actions

Le risque actions couru par le CIC est de différentes natures.

Actifs en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 537 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 317 au 31 décembre 2012 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5b de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option avaient trait essentiellement au métier de capital-développement avec 1 698 millions d'euros (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et des diverses participations se situaient respectivement à 192 millions d'euros et 382 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- a) les titres de participation pour 71 millions d'euros ;
- b) les autres titres détenus à long terme pour 130 millions.

... Gestion des risques

Les reprises nettes de dépréciations constatées en résultat ont atteint 16 millions d'euros (dépréciation nette de 332 millions en 2012 dont 343 millions concernant des cessions de titres). Au 31 décembre 2013, la valeur d'achat des actions dépréciées était de 151 millions d'euros, le montant des dépréciations correspondantes de 71 millions d'euros et leur valeur de marché de 80 millions d'euros.

Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissaient sur environ 500 lignes, concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

Risques liés à l'activité du capital-développement

Encours investi	2013	2012
Nombre de lignes cotées	35	33
Nombre de lignes non cotées	387	416
Nombre de fonds	47	48
Portefeuille pour compte propre en millions d'euros	1 894	1 771
Capitaux gérés pour compte de tiers en millions d'euros	363	676

Risques des activités de marché

Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe les activités de marché de la BFCM et du CIC en France et celles des succursales de Francfort (BFCM), Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : refinancement (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et investissement taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC).

Refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie assure le refinancement de l'ensemble des activités du groupe CM11-CIC. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Francfort et Londres et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH. Les produits traités sont principalement des instruments monétaires ou obligataires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en AFS (*Available For Sale*) ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

Commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

L'activité porte également sur la vente de produits de placement tels que *Libre Arbitre* ou *Stork*, directement issus de l'expertise du métier investissement taux-actions-crédits qui s'adressent aux clients des différents réseaux CM-CIC, institutionnels, entreprises et particuliers.

Investissement taux-actions-crédits

Le métier est organisé avec des *desks* spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions/hybrides, crédit (*spread*), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe.



Structures de contrôle

En 2013, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a continué d'ajuster ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter les évolutions réglementaires CRD3, en particulier la *VaR stressée* et l'*IRC (Incremental Risk Charge)*, en plus de la mesure de risques en *VaR/stress-tests* dans le cadre du projet « modèle interne des risques de marché », et de la mesure de risques réglementaires (CAD et RES en normes Bâle 2,5).

Une mission générale a été conduite par l'ACPR sur le métier taux-actions-crédits : elle a donné lieu à un suivi des recommandations qui avait été faites en 2012.

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un « corps de règles ». Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre de la direction générale ;
- les unités engageant les opérations (*front office*) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (*back office*) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes :
 - risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,
 - comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires et de contrôle des risques opérationnels,
 - juridique *CM-CIC Marchés*, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour :
 - du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par *CM-CIC Marchés* et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
 - de la direction des engagements du CIC qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - de la direction juridique et fiscale du CIC qui collabore avec l'équipe juridique *CM-CIC Marchés*,
 - de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- du contrôle périodique métiers du groupe CM11-CIC qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques de *CM-CIC Marchés* (en France et dans les succursales) dans le cadre des limites attribuées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. Il est présidé par le membre de la direction générale en charge de *CM-CIC Marchés*, il comprend le directeur général délégué du CIC et de la BFCM, les responsables *front office*, *post-marché*, *back office*, CCR, contrôle CRR et celui de la direction des risques et du CPM groupe. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités. Le CRM est également l'instance qui valide les grandes orientations du « modèle interne des risques de marché ».

Gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (*CAD/RES*), déclinée par *desk*, et en *VaR* ;
- des règles et scénarios internes (risques *CAD*, *VaR* historique et *stress-tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de celle allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs, et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués pour les métiers d'investissement taux-actions-crédits et commercial en métropole, stables de 2010 à 2012, ont été révisés à la baisse pour 2013.

La *VaR* CM11-CIC était de 4,1 millions d'euros à fin 2013. Pour 2014, les limites de ces activités ont été maintenues à leur niveau de 2013. Par ailleurs, le calcul d'une enveloppe en fonds propres pour la charge CVA a été mis en place. L'activité de RMBS exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements et des ventes des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités de *trading* sont maintenues dans des limites réduites sous la supervision de *CM-CIC Marchés*.

La position de trésorerie au jour le jour de *CM-CIC Marchés* ne doit pas excéder une limite avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet de surveillance et de limites.

... Gestion des risques

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes :

- 1 - hybrides : la consommation en fonds propres, stable tout au long de l'année, s'établit à 58 millions d'euros en moyenne en 2013. Le stock d'obligations convertibles a atteint 1,7 milliard d'euros fin 2013 (2,1 milliards en 2012).
- 2 - crédit : les positions correspondent soit à des arbitrages titres/*CDS* (*credit default swap*), soit à des positions de corrélation de crédit (tranches *ItraXX/CDX*) ou d'*ABS* (*asset backed securities*). Sur le portefeuille arbitrage crédit, la consommation en fonds propres évolue en moyenne autour de 29 millions d'euros et termine l'année à 34,6 millions, suite à la liquidation de *CDS/ItraXX*. Sur le portefeuille *ABS*, la consommation de risques débute l'année à 107,3 millions, pour chuter en juin à 44 millions d'euros et s'afficher à 46,4 millions d'euros en fin d'année. Cette baisse s'explique par une gestion prudente des risques sur les pays périphériques tout au long de l'exercice et par l'allègement de positions sur ces pays. Sur l'activité corrélation de crédit, exclusivement basée sur des tranches *Itraxx/CDX*, la consommation de fonds propres évolue autour de 10 millions tout au long de l'année et termine à 16,3 millions d'euros fin 2013.
- 3 - *M&A* et divers actions : la consommation de fonds propres s'est établie à 25 millions d'euros en moyenne en 2013, pour terminer à 17,9 millions. Cette baisse suit l'évolution des encours et la sortie d'*OST* sur le *M&A*. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 155 millions d'euros en décembre 2013 contre 166 millions fin 2012.
- 4 - *fixed income* : les positions concernent du directionnel ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les positions sur les pays périphériques sont très limitées. Sur l'Italie, la position a été réduite en 2012 de 35 % pour tomber à 2 milliards d'euros environ et est restée stable à ce niveau sur 2013, l'essentiel de cet encours venant à échéance en septembre 2014. L'encours global de titres d'États se montait à 4,5 milliards d'euros fin 2013 (contre 5,8 milliards en 2012) dont 2,1 milliards sur la France.

Dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par *CM-CIC Marchés* et comptabilisés dans son portefeuille de négociation. La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).



Risques opérationnels*

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le groupe Crédit Mutuel-CIC a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre les fonctions nationale et régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité (PCA) et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du groupe, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ces risques. Le Crédit Mutuel-CIC est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2010, sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du groupe Cofidis et de CM-CIC Factor.

L'homologation a été étendue à CM-CIC Factor à compter du 1^{er} janvier 2012 et à la Banque de Luxembourg, à compter du 30 septembre 2013.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les PCA des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2).

Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire

La fonction nationale risques opérationnels coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations en cohérence avec le national.

Dispositif de mesure et de maîtrise

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces derniers sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, type et objets de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. Les cartographies et le calcul des exigences de fonds propres sont validés par le comité de pilotage des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement. Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent les actions :

- de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- de protection prioritairement tournées vers la généralisation des PCA métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PCA : plans de secours, de continuité et de retour à la normale.

Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants et intègrent les exigences du CRBF 97-02.

Documentation et procédure

Le groupe dispose d'un ensemble de procédures pérennes, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des *reportings*, du périmètre de suivi des entités du groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collectes et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collecte des *Key Risk Indicator* (KRI), les clés de répartition des exigences de fonds propres et les déclarations COREP.

Plans de continuité d'activité (PCA)

Ils relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels. Une « méthodologie d'élaboration d'un PCA », document de référence du Crédit Mutuel-CIC, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

* Chiffres non audités.

... Gestion des risques

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PCA métier sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PCA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres les moyens de fonctionner (logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité.

Organisation de la gestion de crise

Le dispositif au niveau du groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ces trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque, au niveau national par le directeur général du groupe, qui prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

Assurance en déduction des fonds propres

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le Crédit Mutuel-CIC à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée, avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (*Expected Loss*) sans gravité ;
- assurer les risques graves et majeurs assurables ;
- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurances du Crédit Mutuel-CIC respectent les dispositions visées aux articles 371 - 1 à 3 de l'arrêté du 20 février 2007 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque) et la responsabilité civile professionnelle.

Formation

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

Inventaire des sinistres du CIC

Le total a atteint 50,7 millions d'euros en 2013, dont 38,2 millions d'euros de pertes et 12,5 millions d'euros de provisions nettes.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude : 29,6 millions d'euros ;
- relation du travail : 1,7 million d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 4,4 millions d'euros ;
- risque juridique : 13,1 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 1,9 million d'euros.

Autres risques

Risques juridiques

Intégrés dans les risques opérationnels, ils concernent entre autres l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Risques industriels et environnementaux

Intégrés dans les risques opérationnels, ils sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PCA.

Concernant la gestion des risques sociaux et environnementaux, la démarche entreprise fait l'objet d'un descriptif dans le volet sociétal de la partie RSE.

Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

Information sur les risques du ratio de solvabilité publiée dans le cadre de la transparence requise par l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres.

Gestion des risques

Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont présentés dans le chapitre « gestion des risques ».

Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque

Pour le groupe, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques s'articulent autour de la direction des risques, du comité des risques et du comité de suivi des risques. Le suivi s'exerce dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 19 janvier 2010, modifiant le CRBF n° 97-02, sur la filière risques dont il définit les missions.

Direction des risques groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la direction des risques groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Comité des risques groupe

Il réunit trimestriellement les opérationnels et les responsables des métiers et fonctions concernés. La direction générale y participe. Le responsable de la direction des risques prépare l'ordre du jour, les tableaux de bord, présente les principaux risques et leurs évolutions et anime les réunions. Ce comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

Comité de suivi des risques groupe

Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du groupe en termes de risques. Il propose, à la vue des constats effectués, toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements. Le responsable de la direction des risques groupe anime les réunions et présente les dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du comité des risques groupe. La direction générale est également conviée aux réunions du comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

En coordination avec les différentes lignes de métier, la direction des risques CM11-CIC produit périodiquement des tableaux de bord de synthèse faisant la revue des différents risques : de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels. Toutes les principales lignes de métier

du groupe font l'objet d'un suivi et d'un reporting. Ces tableaux de bord s'appuient notamment sur les outils Bâle 2 communs à l'ensemble du groupe et interfacés avec la comptabilité.

Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du CRBF du 23 février 1990. Ils sont répartis en fonds propres de base et en fonds propres complémentaires à partir desquels sont réalisées un certain nombre de déductions.

Fonds propres de base

Ils sont déterminés à partir des capitaux propres comptables consolidés, après application de « filtres prudentiels ». Ces ajustements concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la déduction des plus-values latentes sur les instruments de capitaux propres, nettes de l'impôt déjà déduit comptablement – calculées devise par devise – du *Tier 1*, et la reprise de ces plus-values latentes avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- les moins-values latentes nettes ne sont, elles, pas retraitées ;
- les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie, ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers comprenant les instruments de dettes, sont neutralisées ;
- la déduction de la différence positive des titres d'assurance mis en équivalence, qui constitue, par ailleurs, un changement de méthode par rapport à 2012. En effet, la méthode transitoire prévue par le règlement CRBF n° 90-02 qui autorisait les conglomérats financiers à déduire de leurs fonds propres globaux la valeur consolidée de leurs titres d'assurances (acquis avant le 1^{er} janvier 2007), a pris fin au 31 décembre 2012.

Fonds propres de base admis avec plafond

Les titres hybrides sont admis en fonds propres de base avec plafond, après accord du secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et ce, lorsqu'ils respectent les critères d'éligibilité définis dans le règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 25 août 2010.

Il s'agit en particulier de titres super subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce.

Les instruments hybrides innovants, c'est-à-dire présentant une forte incitation au remboursement via notamment un saut de la rémunération (« *step-up* ») sont limités à 15 % des fonds propres de base. Et l'ensemble des instruments hybrides est limité à 35 % des fonds propres de base.

De plus, une clause de grand-père prévoit de conserver à 100 % sur 30 ans, les instruments hybrides déjà émis qui ne respecteraient pas les nouveaux critères d'éligibilité introduits en août 2010, dès lors qu'ils ne dépassent pas une certaine limite des fonds propres de base.

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

Titres hybrides émis par le CIC

	Date d'émission	Montant d'émission	Devise	Taux
Titres super subordonnés	30.06.06	400 M€	EUR	Euribor 6 mois + 167 points de base
Titres TSS innovants	30.06.06	1 100 M€	EUR	Euribor 6 mois + 107 points de base (*)

(*) Passage de 107 à 207 points de base après dix années.



Fonds propres complémentaires

Ils sont composés :

- des fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c du règlement 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée) ou aux conditions de l'article 4d dudit règlement (titres subordonnés remboursables) ;
- pour les instruments de capitaux propres, des plus-values latentes nettes reprises devise par devise avant impôt qui sont comptabilisées en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- de la différence positive entre les pertes attendues, calculées en utilisant les approches notations internes, et la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées.

Déductions

Les déductions suivantes s'imputent à 50 % de leur montant sur les fonds propres de base et 50 % sur les fonds propres complémentaires.

Il s'agit en particulier des éléments visés aux articles 6 et 6 quater du règlement 90-02 relatif aux fonds propres, notamment les participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres.

Il s'agit également des pertes attendues sur les expositions en actions, ainsi que celles sur les encours de crédit traités selon l'approche de notations internes non couvertes par des provisions et ajustements de valeurs.

(en millions d'euros)	2013	2012
Fonds propres de base (Tier 1), nets de déductions	10 813	10 782
Capital	1 696	1 696
Réserves éligibles	9 380	8 840
Titres hybrides retenus sur accord de l'ACPR	1 500	2 000
Déductions des fonds propres de base, dont notamment les immobilisations incorporelles	(227)	(263)
Déductions des fonds propres de base (50 %)	(1 536)	(1 491)
Fonds propres complémentaires (Tier 2), nets de déductions	531	774
Titres subordonnés et autres éléments en Tier 2	531	774
Déductions des fonds propres complémentaires (50 %)		
Déductions des fonds propres de base et complémentaires	(2 067)	(2 265)
Total des fonds propres pour le calcul du ratio de solvabilité	10 813	10 782
Encours pondérés au titre du risque de crédit	81 390	79 146
Encours pondérés au titre des risques de marché	2 384	3 205
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	6 811	6 694
Exigences additionnelles au titre des niveaux planchers (mesures transitoires)		
Total des encours pondérés	90 585	89 045
Ratio de solvabilité Ratio global	11,9 %	12,1 %

Adéquation du capital

Le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarios de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la banque et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement. Les travaux menés par le groupe pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques crédits.

Courant 2008, le groupe a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'*Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP)*. Les méthodes de mesure

du besoin économique sont approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques. Parallèlement, divers scénarios de stress sont élaborés.

La différence entre capital économique et réglementaire constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital du groupe. Cette dernière est fonction du profil de risques du groupe et de son degré d'aversion au risque.

(en millions d'euros)	2013	2012
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT	6 511	6 332
Approche standard		
Administrations centrales et banques centrales	3	6
Établissements	63	85
Entreprises	616	495
Clientèle de détail	335	268
Actions	40	38
Positions de titrisation en approche standard	18	23
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	21	22
Approche notations internes		
Établissements	266	296
Entreprises	3 392	3 295
Clientèle de détail		
- Petites et moyennes entités	306	314
- Expositions renouvelables	23	19
- Prêts immobiliers	443	425
- Autres expositions sur la clientèle de détail	154	158
Actions		
- Capital investissement (pondération 190 %)	204	235
- Actions cotées (pondération 290 %)	18	19
- Autres actions (pondération 370 %)	339	336
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	221	245
Positions de titrisation	49	54
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHÉ	191	256
Risque de taux	129	171
Risque sur produits de base	0	0
Risque de variation sur titres de propriété	57	64
Risque de change	5	21
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL	545	535
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	7 247	7 124



... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

Risque de concentration

Expositions par catégorie

Historiquement, le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises.

La composition du portefeuille du groupe CIC traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui se maintient à 40 % au 31 décembre 2013.

Catégorie d'exposition (en millions d'euros)	2013			2012			Expositions moyenne 2013
	IRBA	Standard	Total	IRBA	Standard	Total	
Administrations centrales et banques centrales		23,3	23,3		31,5	31,5	29,7
Établissements	24,5	7,0	31,5	20,8	8,9	29,7	32,3
Entreprises	80,9	8,9	89,8	71,8	7,5	79,3	82,9
Clientèle de détail	95,0	7,4	102,5	91,8	6,6	98,5	101,2
Actions	2,6	0,3	2,9	2,8	0,3	3,1	3,1
Titrisation	3,0	0,3	3,3	2,7	0,3	3,0	3,0
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	2,8	0,3	3,0	3,0	0,3	3,3	3,0
TOTAL	208,8	47,5	256,3	192,9	55,4	248,3	255,2

Le groupe s'est orienté vers les formes les plus avancées de l'accord Bâle 2 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution l'a autorisé à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- en méthode avancée, à partir du 30 juin 2008, pour le portefeuille de la clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31 décembre 2008, pour le portefeuille banque ;
- en méthode avancée, à partir du 31 décembre 2012, pour les portefeuilles corporate et banque.

Le pourcentage des expositions homologuées en méthodes internes avancées pour les portefeuilles réglementaires établissements, entreprises et clientèle de détail s'élève à 90 % au 31 décembre 2013.

Les exigences de fonds propres réglementaires des portefeuilles administrations centrales et banques centrales sont évaluées durablement en méthode standard en accord avec le secrétariat général de l'ACPR. Les filiales étrangères et CM-CIC Factor sont traitées au 31 décembre 2013 en méthode standard.

	2013		2012	
	IRBA	Standard	IRBA	Standard
Expositions brutes IRB/Expositions brutes totales	81 %	19 %	78 %	22 %

Expositions par pays de résidence de la contrepartie

Catégorie d'exposition 2013	Autres pays membres de l'EEE*				Total
	France	Allemagne		Reste du monde	
Administrations centrales et banques centrales	5,4 %	0,0 %	1,3 %	2,4 %	9,1 %
Établissements	11,9 %	0,2 %	0,6 %	1,5 %	14,2 %
Entreprises	25,8 %	0,7 %	4,0 %	4,7 %	35,2 %
Clientèle de détail	37,2 %	0,0 %	1,2 %	3,1 %	41,5 %
TOTAL	80,3 %	0,9 %	7,1 %	11,7 %	100,0 %

Catégorie d'exposition
2012

Administrations centrales et banques centrales	8,8 %	0,1 %	1,9 %	3,1 %	13,9 %
Établissements	9,2 %	0,2 %	0,8 %	1,3 %	11,5 %
Entreprises	24,1 %	0,7 %	3,1 %	3,2 %	31,1 %
Clientèle de détail	40,7 %	0,1 %	0,9 %	1,8 %	43,5 %
TOTAL	82,8 %	1,1 %	6,7 %	9,4 %	100,0 %

* Pays membres selon Bâle 2.

Le CIC est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions brutes au 31 décembre 2013 en est le reflet avec 88 % des engagements dans l'espace économique européen.

Expositions par secteur

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.



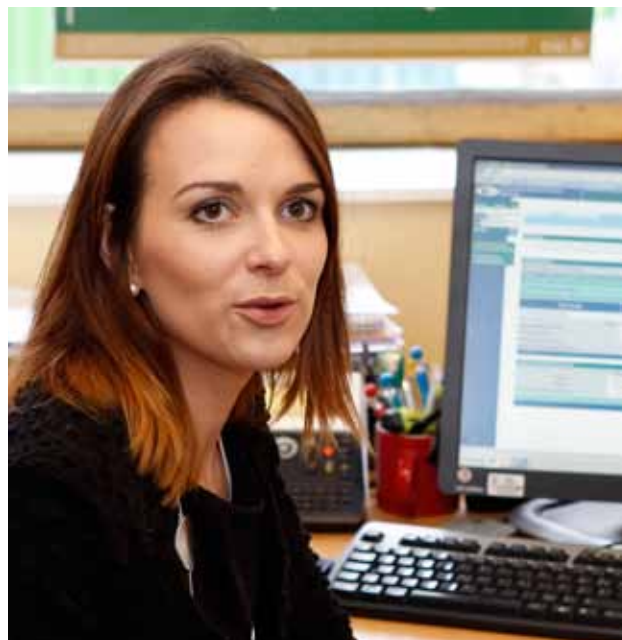
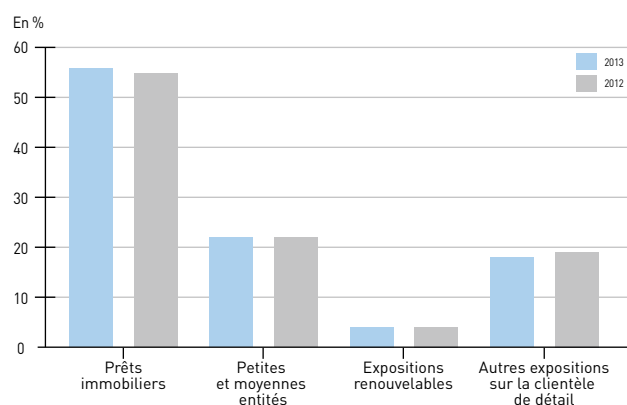
Catégories d'exposition	2013	2012
Administrations publiques	10 %	14 %
Agriculteurs	1 %	1 %
Agroalimentaire et boissons	2 %	2 %
Autres activités financières	3 %	3 %
Banques et établissements financiers	13 %	12 %
Bâtiment et matériaux de construction	5 %	4 %
Biens et services industriels	4 %	4 %
Distribution	5 %	4 %
Divers	1 %	2 %
Entrepreneurs individuels	3 %	3 %
Holdings, conglomérats	3 %	3 %
Immobilier	3 %	3 %
Industrie automobile	1 %	1 %
Media	1 %	1 %
Particuliers	34 %	32 %
Pétrole et gaz, matières premières	2 %	2 %
Produits ménagers	1 %	1 %
Santé	1 %	1 %
Services aux collectivités	1 %	1 %
Technologies de pointe	2 %	2 %
Transport industriel	2 %	2 %
Voyages et loisirs	2 %	1 %
TOTAL	100 %	100 %

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

Ventilation du portefeuille clientèle de détail

L'encours sur la clientèle de détail s'élève à 102,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en hausse de 3,9 % par rapport au 31 décembre 2012. La répartition de ce portefeuille par sous-catégorie réglementaire est illustrée dans le graphique ci-après.

Répartition du portefeuille clientèle de détail



Approche standard

Le groupe a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

Expositions en approche standard

Les expositions sur les administrations et les banques centrales sont quasiment exclusivement pondérées à 0 %. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour le groupe à des contreparties de bonne qualité.

2013 (en milliards d'euros)	Pondération à :								Total
	0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
Expositions brutes									
Administrations centrales et banques centrales	22,7		0,0		0,5		0,1	0,0	23,3
Administrations locales et régionales	0,0		0,7				0,0	0,0	0,7
Établissements de crédit	3,6	0,3	2,0		0,2		0,1	0,1	6,3
Entreprises			0,0	0,0	0,0		8,5	0,4	8,9
Clientèle de détail			0,0	2,5	0,8	3,2	0,8	0,2	7,5
Valeurs exposées au risque									
Administrations centrales et banques centrales	22,7		0,0		0,3		0,1	0,0	23,1
Administrations locales et régionales	0,0		0,7		0,0		0,0	0,0	0,7
Établissements de crédit	3,6	0,3	1,9		0,2		0,1	0,0	6,1
Entreprises	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	7,4	0,3	7,7
Clientèle de détail			0,0	2,5	0,8	2,7	0,7	0,1	6,8

2012 (en milliards d'euros)	Pondération à :								Total
	0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
Expositions brutes									
Administrations centrales et banques centrales	31,0		0,0		0,4		0,0	0,0	31,4
Administrations locales et régionales	0,0		0,8				0,0	0,0	0,8
Établissements de crédit	4,6	0,4	2,7		0,2		0,2	0,0	8,1
Entreprises			0,4	0,0	0,3		6,4	0,3	7,4
Clientèle de détail			0,0	3,2	0,0	2,9	0,4	0,1	6,6
Valeurs exposées au risque									
Administrations centrales et banques centrales	30,9		0,0		0,3		0,0	0,0	31,2
Administrations locales et régionales	0,0		0,8		0,0		0,0	0,0	0,8
Établissements de crédit	4,6	0,4	2,6		0,2		0,2	0,0	8,0
Entreprises	0,0		0,4	0,0	0,3	0,0	5,5	0,3	6,5
Clientèle de détail			0,0	3,2	0,0	2,4	0,3	0,1	6,0

Système de notation

Description et contrôle du système de notation

Un système unique de cotation pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel-CIC

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne. Ce système est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la CNCM pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties est commun à l'ensemble du groupe. Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- **des algorithmes statistiques ou « notations de masse »** reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque pour les segments suivants :
 - particuliers,
 - personnes morales *retail*,
 - SCI,
 - entrepreneurs individuels professionnels,
 - agriculteurs,
 - OBNL,
 - entreprises/*corporate*,
 - financements d'acquisition entreprise ;
- **des grilles de cotation élaborées par des experts** pour les segments suivants :
 - banques et *covered bonds*,
 - grands comptes (GC),
 - financements d'acquisition GC,
 - foncières,
 - assurances.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du Crédit Mutuel-CIC. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Un dispositif de suivi formalisé du système de notations internes

Le suivi de la qualité du système de notations internes fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la direction des risques de la CNCM autant que de besoin en fonction des décisions entérinées. Le *reporting* de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et diverses analyses complémentaires. Il est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants. Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

de notation externe) complété pour les grands comptes et assimilés par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du groupe. Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD (perte en cas de défaut) et des CCF (facteurs de conversion du hors bilan en équivalent bilan) sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

Le système de notations internes entre dans le champ d'intervention des contrôles permanent et périodique

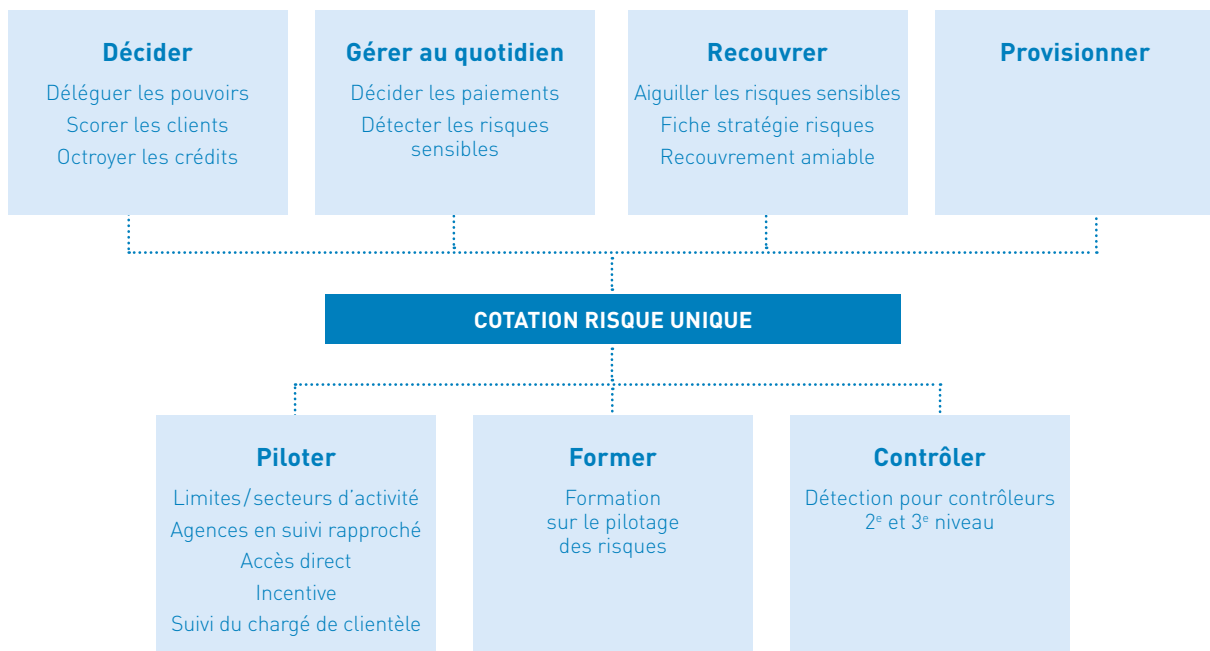
Le plan de contrôle permanent du groupe relatif à Bâle 2 comporte deux niveaux. À l'échelle nationale, le contrôle

permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notations internes (et notamment des paramètres) d'autre part. À l'échelle régionale, celui-ci vérifie l'appropriation globale du système de notations internes, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notations internes et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe réalise une revue annuelle du système de notations internes. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle 2 ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

Insertion opérationnelle du système de notations internes

Les groupes régionaux mettent en œuvre le dispositif Bâle 2 national selon des modalités propres (composition des comités, procédures de gestion des risques...). Conformément à la réglementation, la mise en œuvre du dispositif Bâle 2 dans les différentes entités du Crédit Mutuel intervient à tous les niveaux de la filière de gestion des crédits, comme en témoigne le schéma ci-après relatif à l'utilisation de la notation.



La cohérence globale du dispositif est assurée par :

- la gouvernance nationale du système de notations internes ;
- la diffusion des procédures nationales par la CNCM ;
- les échanges de pratiques entre les entités (au cours de réunions plénières ou d'échanges bilatéraux CNCM/groupes ou intergroupes) ;
- l'adhésion de la quasi-totalité des entités à deux systèmes informatiques, structurant l'organisation du groupe Crédit Mutuel-CIC (même logique des outils au plan national, paramétrage possible au plan fédéral) ;
- les outils de *reporting* nationaux ;
- les missions du contrôle permanent et de l'inspection confédérale.

Ces outils et missions visent à assurer la conformité aux exigences réglementaires et un haut niveau de convergence des pratiques d'appropriation du système de notations internes. Les orientations méthodologiques, l'état d'avancement du dispositif ainsi que les principales conséquences de la réforme sont régulièrement présentées au niveau de toutes les fédérations du Crédit Mutuel, des banques du CIC et des filiales.

Valeurs exposées au risque (EAD) par catégorie d'exposition

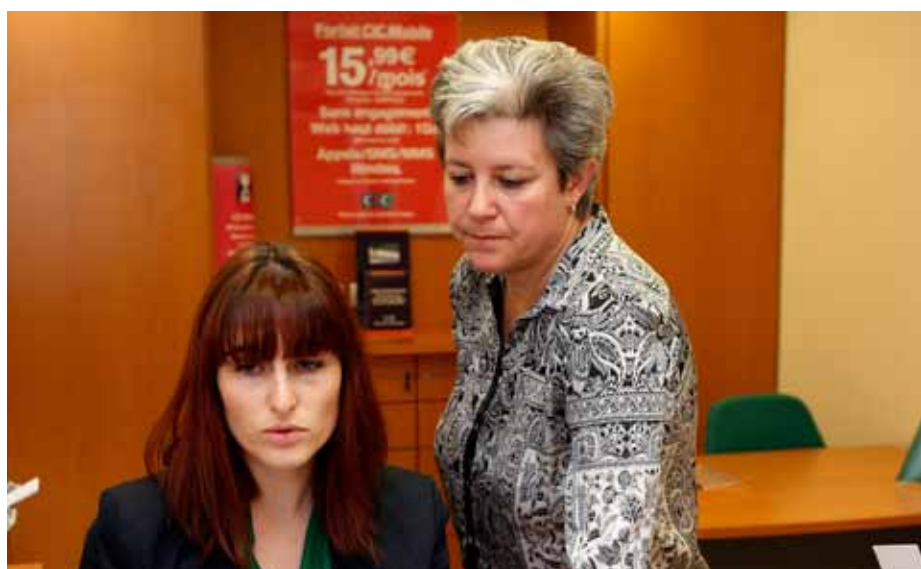
(en milliards d'euros)	2013		2012		Variation 2013/2012	
	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur
Approche notation interne fondation						
Établissements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Approche notation interne avancée						
Établissements	23,7	0,0	19,9	0,0	3,8	0,0
Entreprises	69,4	0,8	61,3	0,9	8,1	(0,1)
Clientèle de détail						
<i>Revolving</i>	2,1	0,1	2,0	0,1	0,1	0,0
<i>Immobiliers résidentiels*</i>	53,5	0,3	51,5	0,4	2,0	(0,1)
<i>Autres</i>	34,7	1,3	34,1	1,4	0,6	(0,1)
TOTAL	183,4	2,5	168,8	2,8	14,6	(0,3)

* Ces ajustements de valeurs sont ceux effectués au titre des provisions individuelles. Les informations concernant les provisions collectives sont communiquées dans le rapport annuel.

Expositions des entreprises en méthode IRBA au 31/12/2013

(en milliards d'euros)	Expositions brutes	Valeur exposée au risque
Catégories saines		
- Entreprises grands comptes	32,0	23,4
- Entreprises – Hors grands comptes	34,2	31,4
- Entreprises en <i>IRB Slotting Criteria*</i>	4,9	4,8
Catégories en défaut		
- Entreprises grands comptes	0,3	0,3
- Entreprises – Hors grands comptes	1,2	1,2
- Entreprises en <i>IRB Slotting Criteria*</i>	0,1	0,1
Exigence additionnelle au titre du <i>floor corporate</i>	8,2	8,2
TOTAL	80,9	69,4

* Algorithme financements spécialisés.



... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

Valeurs exposées au risque traitées en approche notations internes avancée par catégorie et par note interne (hors expositions en défaut)

Établissements et entreprises

2013 (en millions d'euros)	Échelon de qualité de crédit	Exposition brute	EAD	RWA	RW %	EL
Établissements	1	62	62	3	4,9 %	-
	2	15 089	15 065	210	1,4 %	-
	3	6 570	6 072	1 586	26,1 %	-
	4	520	511	141	27,6 %	-
	5	937	868	329	37,9 %	-
	6	630	509	324	63,7 %	-
	7	152	118	105	89,1 %	-
	8	510	447	621	138,9 %	-
	9	10	5	12	244,6 %	-
Entreprises – Grands comptes	1	106	70	11	15,3 %	-
	2	354	248	45	18,2 %	-
	3	2 175	1 534	393	25,6 %	-
	4	6 306	4 048	1 349	33,3 %	-
	5	10 443	7 578	4 370	57,7 %	-
	6	4 996	3 701	3 282	88,7 %	-
	7	2 802	2 204	2 467	111,9 %	-
	8	3 706	3 095	4 738	153,1 %	-
	9	1 122	940	2 178	231,8 %	1
Entreprises – Hors grands comptes	1	3 569	3 206	662	20,7 %	1
	2	6 981	6 419	1 673	26,1 %	5
	3	2 963	2 783	966	34,7 %	4
	4	3 824	3 620	1 539	42,5 %	10
	5	3 651	3 333	1 614	48,4 %	16
	6	10 452	9 559	3 335	34,9 %	50
	7	1 608	1 468	1 125	76,6 %	24
	8	639	605	567	93,8 %	18
	9	481	442	454	102,7 %	23
Entreprises en IRB Slotting Criteria*		4 929	4 759	2 987	62,8 %	21

* Algorithme financements spécialisés.

2012 (en millions d'euros)	Échelon de qualité de crédit	Exposition brute	EAD	RWA	RW %	EL
Établissements	1	275	275	33	12,1 %	-
	2	9 085	9 053	261	2,9 %	0
	3	8 939	8 523	2 210	25,9 %	-
	4	434	408	112	27,6 %	-
	5	798	670	273	40,8 %	-
	6	564	420	269	64,1 %	-
	7	636	560	499	89,1 %	-
	8	20	13	19	138,9 %	-
	9	16	12	27	228,6 %	-
Entreprises – Grands comptes	1	65	45	7	15,3 %	-
	2	520	392	71	18,2 %	-
	3	2 157	1 514	396	26,2 %	-
	4	7 011	4 658	1 552	33,3 %	-
	5	8 124	6 053	3 490	57,7 %	-
	6	5 927	4 247	3 766	88,7 %	-
	7	3 283	2 529	2 830	111,9 %	-
	8	3 736	3 240	4 960	153,1 %	-
	9	1 586	1 285	2 981	232,0 %	-
Entreprises – Hors grands comptes	1	1 188	1 071	168	15,7 %	0
	2	4 164	3 705	843	22,8 %	2
	3	4 397	4 083	1 395	34,2 %	6
	4	4 533	4 229	1 771	41,9 %	11
	5	5 337	4 951	2 438	49,2 %	23
	6	3 292	3 083	1 981	64,3 %	29
	7	2 032	1 918	1 575	82,1 %	33
	8	581	550	506	92,0 %	15
	9	355	325	325	99,9 %	15
Entreprises en IRB Slotting Criteria*		5 014	4 905	2 962	60,4 %	18

* Algorithme financements spécialisés.

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

Retail – Particuliers

2013 (en millions d'euros)	Échelon de qualité de crédit	Exposition brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	3 040	2 991	41	1,4 %	0
	2	16 323	16 119	263	1,6 %	1
	3	9 001	8 900	357	4,0 %	2
	4	7 119	7 053	553	7,9 %	3
	5	3 294	3 252	469	14,4 %	4
	6	2 113	2 037	515	25,3 %	5
	7	864	857	295	34,4 %	4
	8	1 215	1 209	571	47,3 %	10
	9	561	559	371	66,3 %	14
Revolving	1	184	68	0	0,7 %	0
	2	1 006	463	5	1,1 %	0
	3	741	396	10	2,6 %	0
	4	666	390	23	5,9 %	0
	5	316	198	25	12,7 %	1
	6	333	214	49	23,0 %	2
	7	205	143	53	37,2 %	2
	8	134	103	53	51,6 %	3
	9	49	42	36	84,6 %	3
Autres crédits	1	752	696	15	2,1 %	0
	2	3 429	3 233	78	2,4 %	0
	3	2 439	2 279	137	6,0 %	1
	4	1 991	1 884	211	11,2 %	1
	5	1 255	1 178	223	19,0 %	2
	6	1 268	1 011	211	20,9 %	4
	7	540	515	157	30,4 %	5
	8	445	432	137	31,8 %	7
	9	189	186	90	48,2 %	8

2012 (en millions d'euros)	Échelon de qualité de crédit	Exposition brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	3 246	3 203	42	1,3 %	0
	2	15 738	15 566	242	1,6 %	1
	3	8 261	8 179	313	3,8 %	1
	4	6 893	6 831	521	7,6 %	3
	5	3 178	3 144	436	13,9 %	3
	6	1 704	1 651	400	24,2 %	4
	7	994	986	328	33,3 %	4
	8	983	979	447	45,6 %	8
	9	631	629	399	63,5 %	15
Revolving	1	98	43	0	0,8 %	0
	2	775	375	4	1,0 %	0
	3	747	395	9	2,4 %	0
	4	814	471	26	5,5 %	1
	5	393	249	30	12,0 %	1
	6	265	176	38	21,4 %	1
	7	129	93	32	34,0 %	1
	8	105	82	40	48,3 %	2
	9	46	39	31	78,9 %	3
Autres crédits	1	778	721	15	2,1 %	0
	2	3 257	3 084	69	2,3 %	0
	3	2 429	2 278	140	6,2 %	1
	4	2 220	2 100	243	11,6 %	2
	5	1 335	1 266	244	19,3 %	3
	6	1 188	961	222	23,2 %	5
	7	518	497	146	29,3 %	5
	8	370	361	118	32,7 %	6
	9	233	229	105	46,0 %	10

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

Retail – Autres

2013 (en millions d'euros)	Échelon de qualité de crédit	Exposition brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	2 264	2 242	99	4,4 %	0
	2	2 547	2 524	200	7,9 %	1
	3	1 026	1 015	139	13,7 %	1
	4	1 137	1 119	227	20,3 %	2
	5	728	719	201	28,0 %	2
	6	716	705	263	37,3 %	4
	7	484	481	241	50,1 %	5
	8	285	284	169	59,5 %	4
	9	299	298	204	68,6 %	10
Revolving	1	34	17	0	2,8 %	0
	2	26	14	1	6,2 %	0
	3	11	6	1	11,4 %	0
	4	10	6	1	15,0 %	0
	5	7	5	1	22,4 %	0
	6	15	10	3	33,1 %	0
	7	7	4	2	46,5 %	0
	8	6	5	3	62,5 %	0
	9	4	3	3	88,6 %	0
Autres crédits	1	4 852	4 473	350	7,8 %	2
	2	4 945	4 663	552	11,8 %	4
	3	2 419	2 275	406	17,9 %	4
	4	2 898	2 690	594	22,1 %	8
	5	2 135	2 008	493	24,6 %	11
	6	2 104	1 949	522	26,8 %	18
	7	1 511	1 424	439	30,8 %	24
	8	927	880	334	37,9 %	25
	9	779	748	354	47,4 %	40

2012 (en millions d'euros)	Échelon de qualité de crédit	Exposition brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	1 699	1 680	73	4,3 %	0
	2	2 393	2 372	184	7,7 %	1
	3	1 437	1 426	190	13,3 %	1
	4	1 086	1 074	210	19,6 %	2
	5	892	883	239	27,0 %	3
	6	648	642	230	35,9 %	3
	7	456	454	217	47,8 %	4
	8	309	307	176	57,3 %	5
	9	340	335	220	65,5 %	10
Revolving	1	27	14	0	2,8 %	0
	2	24	13	1	6,0 %	0
	3	14	8	1	10,7 %	0
	4	10	6	1	14,0 %	0
	5	7	5	1	21,3 %	0
	6	14	9	3	31,3 %	0
	7	6	4	2	43,7 %	0
	8	7	5	3	58,4 %	0
	9	5	4	3	82,1 %	0
Autres crédits	1	3 842	3 542	277	7,8 %	1
	2	4 133	3 896	459	11,8 %	3
	3	3 226	3 038	524	17,3 %	5
	4	2 771	2 592	561	21,6 %	8
	5	2 688	2 508	607	24,2 %	13
	6	1 793	1 666	439	26,4 %	15
	7	1 679	1 569	461	29,4 %	25
	8	935	889	320	36,0 %	24
	9	774	748	338	45,2 %	38

La LGD utilisée pour le calcul des pertes attendues propose une estimation moyenne de cycle alors que l'information comptable enregistrée concerne une année donnée. En conséquence, la comparaison entre EL et pertes n'est pas pertinente pour une année donnée.

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

Risque de contrepartie des salles de marché

Le risque de contrepartie concerne les instruments dérivés et les opérations de pension des portefeuilles bancaire et de négociation, lesquelles sont principalement logées dans *CM-CIC Marchés*.

Dans ce cadre, des accords de *netting* et de collatéral ont été mis en place avec les principales contreparties, ce qui limite les expositions au titre du risque de contrepartie. Les exigences de fonds propres réglementaires sont principalement mesurées en méthode IRB au 31 décembre 2013.

Risque de contrepartie

Valeur exposée au risque (en milliards d'euros)	2013	2012
Instruments dérivés	4,3	5,2
Opérations de pension*	0,3	0,4
TOTAL	4,6	5,6

* Pour les titres reçus en pension, la valeur exposée au risque correspond à la valeur totalement ajustée.

Techniques de réduction du risque de crédit

Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Avec les contreparties établissements de crédit, *CM-CIC Marchés* complète ces accords avec des contrats de collatéralisation (CSA). La gestion opérationnelle de ces derniers se fait à travers la plateforme *TriOptima*.

Grâce aux appels de marges le plus souvent quotidiens, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le groupe exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe.

Pour les contrats relevant des portefeuilles « souverains », « établissement » et, pour partie, « corporate », les sûretés personnelles et financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation :

- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier ; par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés financières sont définies par le groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande.

L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation.

Des procédures opérationnelles décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, les conditions d'éligibilité, le mode opératoire et la résolution des alertes qui se déclenchent en cas de non-conformité. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés.

Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du Crédit Mutuel-CIC se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations. Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort des entités du groupe.

Les principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intragroupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

Titrisation

Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marché, le groupe intervient sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la Banque centrale européenne. L'activité est uniquement celle d'investisseur portant sur des tranches senior ou mezzanine mais bénéficiant toujours d'une notation externe.

Dans le cadre des financements spécialisés, le groupe accompagne ses clients comme sponsor (arrangeur ou co-arrangeur) ou parfois investisseur dans le cadre de titrisation de créances commerciales. Le conduit utilisé est *General Funding Ltd (GFL)* qui souscrit aux parts senior du véhicule de titrisation et émet des billets de trésorerie. Ce conduit bénéficie d'une ligne de liquidité accordée par le groupe qui lui garantit le placement de ses billets de trésorerie. Le groupe est principalement exposé à un risque de crédit sur le portefeuille de créances cédées et un risque d'assèchement des marchés de capitaux.

Quel que soit le cadre d'activité, le Crédit Mutuel-CIC n'est pas « originateur » et n'est que marginalement sponsor. Il n'investit pas dans des retitrisations.

Procédures de suivi et de contrôle des activités de marché

Le suivi des risques de marché des positions de titrisations est effectué par le contrôle des risques et des résultats (CRR) à travers différents axes, procédures quotidiennes qui permettent de suivre l'évolution des risques de marché. Le CRR analyse chaque jour l'évolution du résultat des stratégies de titrisation et l'explique par les facteurs de risques. Il surveille le respect des limites fixées par le corps de règles.

La qualité de crédit des tranches de titrisations est également observée quotidiennement à travers le suivi des notes des organismes externes d'évaluation de crédit *Standard & Poors*, *Moody's* et *Fitch Ratings*. Les actions de ces agences (*upgrades*, *downgrades* ou mises sous surveillance) font l'objet d'une analyse. En outre, une synthèse trimestrielle des changements de notation est réalisée.

Dans le cadre de la procédure de gestion des limites de contreparties, les travaux suivants sont réalisés : analyse approfondie des titrisations ayant atteint le niveau de délégation des engagements du groupe et de certaines titrisations sensibles (issues de pays périphériques de la zone euro ou ayant subi un *downgrade* important). Ces analyses visent notamment à apprécier le niveau de crédit de la position ainsi que les performances du sous-jacent.

De plus, chaque tranche de titrisation, quel que soit le niveau de délégation, fait l'objet d'une fiche. Ces fiches reprennent les principales caractéristiques de la tranche détenue, de la structure et du portefeuille sous-jacent. Pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011, des informations relatives aux performances du sous-jacent ont été ajoutées.

Expositions par type de titrisation

Les expositions sont nettes de provisions.

Titrisation par nature en milliards d'euros

EAD	2013				2012			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation		Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes
Investisseur								
- Titrisation classique	0,3	3,5	1,7		0,3	3,5	1,8	
- Titrisation synthétique				0,6				0,8
- Retitrisation classique								
- Retitrisation synthétique								
Sponsor		0,2				0,3		
TOTAL	0,3	3,7	1,7	0,6	0,3	3,8	1,8	0,8

Ces informations sont mises à jour une fois par mois.

Les prospectus d'émission et la documentation *pre sale* des agences sont également enregistrés et mis à disposition avec les fiches, ainsi que les rapports d'investisseurs pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011.

Enfin, les activités de marché disposent d'un outil qui permet de mesurer l'impact de différents scénarios sur les positions (évolution des préparations, des défauts, des *recovery rates* notamment).

Politiques de couverture du risque de crédit

Les activités de marché sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des *Credit Default Swaps* peuvent être autorisés et sont régies, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

EAD	2013				2012			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation		Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes
Échelons de qualité de crédit								
E1	0,1	1,4	1,4		0,1	0,6	1,7	
E2		0,9	0,1			1,3		
E3		0,1				0,1		
E4		0,2	0,1			0,2		
E5		0,1				0,1		
E6	0,1	0,0	0,1		0,1	0,1	0,1	
E7		0,1				0,0		
E8	0,1	0,1				0,2		
E9		0,0			0,1	0,0		
E10		0,0				0,0		
E11		0,0				0,0		
Positions pondérées à 1250 %	0,0	0,8			0,0	1,2		
TOTAL	0,3	3,7	1,7	0,6	0,3	3,8	1,8	0,8
Exigence de fonds propres								
TOTAL	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,8	0,1	0,0

Actions

Valeurs exposées au risque (en milliards d'euros)	2013	2012
Actions	2,9	3,1
En approche notations internes		
Capital investissement (190 %)	1,4	1,5
Expositions sur actions cotées (290 %)	0,1	0,1
Autres expositions sur actions (370 %)	1,1	1,1
En approche standard		
Actions en approche standard pondérées à 150 %	0,3	0,3
Participations dans des établissements de crédit déduites des FP	0,1	0,2
Participations dans des entités relevant du secteur des assurances déduites des FP	1,3	1,3
Montant total des gains et pertes latents inclus dans les fonds propres de base	0,0	0,0

Les plus-values latentes incluses dans les fonds propres complémentaires sont de 0,1 milliard d'euros.

Les participations déduites des fonds propres comprennent principalement celles mises en équivalence dans des établissements de crédit ou des entreprises d'assurance.

Le métier de capital-investissement est réparti entre :

i) la ligne actions en approche notations internes pondérée à 190 % ;

ii) et l'approche standard pondérée à 150 %.

Risque de taux du portefeuille bancaire

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risque de taux du portefeuille bancaire sont traités dans le chapitre « gestion des risques ».

Risques de marché

Ces risques sont calculés sur le portefeuille de négociation. Ils résultent principalement des activités de *CM-CIC Marchés* pour les risques de taux et les risques sur actions.

Les risques de contrepartie des dérivés et des pensions sont logés dans la section « risques de contrepartie ».

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risques de marché sont traités dans le chapitre « gestion des risques ».

Risque opérationnel

Les éléments relatifs à la structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque opérationnel sont traités dans le chapitre « gestion des risques ». Ce dernier répond également aux exigences de publication en matière de politique et dispositifs mis en place d'une part, de nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques d'autre part.

Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, une fonction dédiée et indépendante assure la gestion de ce risque. Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Celles-ci instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cet outil est alimenté conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1 000 euros au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi et qui encadre les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables.

Par ailleurs, le groupe est abonné à une base de données externes dont l'utilisation est « procédurée » en mode pérenne, de même que les méthodologies pour intégrer ces données dans le système de mesure et d'analyse du risque opérationnel.

Le système de *reporting* et de pilotage général du groupe intègre les exigences du CRBF 97-02. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière et au moins une fois par an à l'organe exécutif.

Les procédures dont le groupe dispose en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le groupe est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres. Cette autorisation a pris effet au 1^{er} janvier 2010 pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères et a été étendue à CM-CIC Factor à compter du 1^{er} janvier 2012 et à la Banque de Luxembourg à compter du 30 septembre 2013.

Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent les actions :

- de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité (PCA).

Les PCA s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale.

Une procédure pérenne nationale traite de la méthodologie d'élaboration d'un PCA. Celle-ci constitue un document de référence accessible à toutes les équipes concernées. Elle est appliquée par l'ensemble des groupes régionaux.

Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a autorisé le groupe à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée, avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence *Expected Loss* sans gravité ;
- assurer les risques graves et majeurs assurables ;
- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du groupe respectent les dispositions visées aux articles 371 - 1 à 3 de l'arrêté du 20 février 2007 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque) et la responsabilité civile professionnelle.

États financiers

Bilan

Actif

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
Caisses, banques centrales - Actif	4	10 466	7 543
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	29 168	27 809
Instruments dérivés de couverture - Actif	6	60	117
Actifs financiers disponibles à la vente	7	11 199	13 492
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	29 926	33 029
Prêts et créances sur la clientèle	8	136 767	132 890
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	622	884
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10	75	67
Actifs d'impôt courant	11	416	459
Actifs d'impôt différé	12	471	604
Comptes de régularisation et actifs divers	13	10 421	15 446
Participations dans les entreprises mises en équivalence	14	1 518	1 497
Immeubles de placement	15	31	28
Immobilisations corporelles et location financement preneur	16	1 485	1 542
Immobilisations incorporelles	17	209	237
Écarts d'acquisition	18	86	88
TOTAL		232 920	235 732

Passif

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
Banques centrales - Passif	19	460	343
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20	26 660	26 693
Instruments dérivés de couverture - Passif	6	1 403	2 240
Dettes envers les établissements de crédit	19	53 995	57 405
Dettes envers la clientèle	21	112 847	108 162
Dettes représentées par un titre	22	16 824	17 016
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	(807)	(1 260)
Passifs d'impôt courant	11	208	224
Passifs d'impôt différé	12	264	245
Comptes de régularisation et passifs divers	23	6 571	9 803
Provisions	24	949	934
Dettes subordonnées	25	2 311	3 459
Capitaux propres		11 235	10 468
<i>Capitaux propres - Part du groupe</i>		11 130	10 362
- Capital souscrit		608	608
- Primes d'émission		1 088	1 088
- Réserves consolidées		8 611	8 229
- Gains ou pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres	26a	(22)	(261)
- Résultat de l'exercice		845	698
<i>Capitaux propres - Intérêts minoritaires</i>		105	106
TOTAL		232 920	235 732

... États financiers

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
Produits d'intérêts et assimilés	28	8 133	9 553
Charges d'intérêts et assimilés	28	(5 559)	(7 734)
Commissions (produits)	29	2 241	2 119
Commissions (charges)	29	(469)	(470)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30	(122)	777
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	31	263	12
Produits des autres activités	32	165	186
Charges des autres activités	32	(186)	(183)
Produit net bancaire		4 466	4 260
Charges de personnel	33a	(1 653)	(1 693)
Autres charges administratives	33c	(1 071)	(1 083)
Dotations aux amortissements	34	(164)	(168)
Résultat brut d'exploitation		1 578	1 316
Coût du risque	35	(367)	(356)
Résultat d'exploitation		1 211	960
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	14	65	51
Gains ou pertes nets sur autres actifs	36	4	11
Résultat avant impôt		1 280	1 022
Impôt sur les bénéfices	37	(429)	(300)
Résultat net		851	722
Résultat net - Intérêts minoritaires		6	24
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		845	698
Résultat par action en euros	38	22,35	18,46
Résultat dilué par action en euros	38	22,35	18,46

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
Résultat net		851	722
Écart de conversion		(18)	(2)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		234	729
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		9	(2)
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence		5	101
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres		230	826
Réévaluations des immobilisations			
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		8	(52)
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres		8	(52)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 089	1 496
<i>Dont part du groupe</i>		<i>1 084</i>	<i>1 372</i>
<i>Dont intérêts minoritaires</i>		<i>5</i>	<i>124</i>

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.



... États financiers

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Élimination des titres auto-détenus	Réserves ⁽¹⁾
Solde au 31.12.2011 Publié	608	1 088	(55)	7 998
Incidence de changement de méthode comptable ⁽³⁾				(8)
Solde au 31.12.2011 Pro forma	608	1 088	(55)	7 990
Solde au 01.01.2012	608	1 088	(55)	7 990
Affectation du résultat de l'exercice précédent				555
Distribution de dividendes				(246)
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle				25
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires				334
Résultat consolidé de la période				
Variations de juste valeur des actifs DALV ⁽²⁾				
Variations des écarts actuariels				
Variations des taux de conversion				
Sous-total				
Restructurations et cessions internes d'actifs				(1)
Autres variations ⁽⁴⁾				(39)
Solde au 31.12.2012	608	1 088	(55)	8 284
Solde au 01.01.2013	608	1 088	(55)	8 284
Affectation du résultat de l'exercice précédent				698
Distribution de dividendes				(283)
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle				(6)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires				409
Résultat consolidé de la période				
Variations de juste valeur des actifs DALV ⁽²⁾				
Variations des écarts actuariels				
Variations des taux de conversion				
Sous-total				
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				(1)
Restructurations et cessions internes d'actifs				(1)
Autres variations				(25)
Solde au 31.12.2013	608	1 088	(55)	8 666

(1) Les réserves sont constituées, au 31 décembre 2013, par la réserve légale pour 61 millions d'euros, la réserve spéciale des plus-values à long terme pour 287 millions, le report à nouveau pour 3 070 millions, les autres réserves du CIC pour 320 millions et les réserves consolidées pour 4 928 millions.

(2) DALV : Disponible à la vente.

(3) Application de la norme IAS19 révisée.

(4) L'écart de conversion de 31 millions d'euros était compris au 31 décembre 2011 dans les réserves. Ce montant a été transféré vers les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres en 2012 au niveau de la ligne « autres variations ».

Au 31 décembre 2013, le capital du CIC est constitué de 38 027 493 actions d'une valeur nominale de 16 euros, dont 229 741 actions auto-détenues.

Capitaux propres, part du groupe						Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Écarts de conversion	Actifs DALV ⁽²⁾	Instruments de couverture	Écarts actuariels	Résultat	Total		
	(949)	(18)		555	9 227	280	9 507
			(26)		(34)		(34)
	(949)	(18)	(26)	555	9 193	280	9 473
	(949)	(18)	(26)	555	9 193	280	9 473
				(555)			
					(246)	(16)	(262)
	(40)				(15)	(242)	(257)
	(40)			(555)	(261)	(258)	(519)
				698	698	24	722
	771	(2)			769	60	829
			(26)		(26)		(26)
(2)					(2)		(2)
(2)	771	(2)	(26)	698	1 439	84	1 523
					(1)		(1)
31					(8)		(8)
29	(218)	(20)	(52)	698	10 362	106	10 468
29	(218)	(20)	(52)	698	10 362	106	10 468
				(698)			
					(283)	(6)	(289)
					(6)	(1)	(7)
				(698)	(289)	(7)	(296)
				845	845	7	852
	239	9			248		248
			8		8		8
(18)					(18)	(1)	(19)
(18)	239	9	8	845	1 083	6	1 089
					(1)		(1)
					(1)		(1)
	1				(24)		(24)
11	22	(11)	(44)	845	11 130	105	11 235

... États financiers

Tableau des flux de trésorerie nette

(en millions d'euros)	2013	2012
Résultat net	851	722
Impôts	429	300
Résultat avant impôts	1 280	1 022
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	164	168
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	18	17
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(22)	(362)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(65)	(51)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(32)	8
(Produits)/charges des activités de financement		
Autres mouvements	(701)	36
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(638)	(184)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	2 887	(8 628)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	676	7 282
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 360	1 360
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 764	3 304
Impôts versés	(287)	(37)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	6 400	3 281
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	7 042	4 119
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	23	75
Flux liés aux immeubles de placement	(5)	(6)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(98)	(98)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	(80)	(29)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires⁽¹⁾	(239)	(210)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement⁽²⁾	(791)	688
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(1 030)	478
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	(145)	(8)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	5 787	4 560
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	7 042	4 119
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(80)	(29)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(1 030)	478
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(145)	(8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	13 745	9 185
Caisse, banques centrales (actif et passif)	7 200	3 457
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 545	5 728
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19 532	13 745
Caisse, banques centrales (actif et passif)	10 006	7 200
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	9 526	6 545
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	5 787	4 560

(1) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :

- les dividendes versés par le CIC à ses actionnaires pour un montant de (283) millions d'euros au titre de l'exercice 2012,
- les dividendes versés aux actionnaires minoritaires pour un montant de (6) millions d'euros,
- les dividendes reçus des sociétés mises en équivalence pour un montant de 50 millions d'euros.

(2) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement comprennent :

- le remboursement de titres subordonnés pour (1 129) million d'euros,
- l'émission et le remboursement d'emprunts obligataires pour un montant net de 338 millions d'euros.

Annexe

Les notes sont exprimées en millions d'euros.

Note 1 : Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2013. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date.

Aucune norme non adoptée par l'Union européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation ANC 2013-04. L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié dans les comptes consolidés.

Nouveaux textes comptables appliqués depuis le 1^{er} janvier 2013

Normes IAS / IFRS	Sujet concerné	Date d'application obligatoire	Conséquences de l'application
IAS 1 Amendement	Présentation des éléments de détail des autres éléments du résultat global	01/01/2013	Limitée
IFRS 7 Amendement	Compensation des actifs et passifs financiers	01/01/2013	Limitée
Amendement	Améliorations annuelles des normes internationales d'information financière IFRS	01/01/2013	Limitée
IAS 12 Amendement de mai 2012	IAS 12 Impôts sur le résultat – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents	01/01/2013	Limitée
IFRS 13	Évaluation à la juste valeur : notamment la valorisation des dérivés tient compte du risque de crédit des contreparties et du risque de crédit propre (CVA et DVA)	01/01/2013	Limitée

Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

IAS 32 Amendement	Compensation des actifs et passifs financiers	01/01/2014	Limitée
IFRS 10/11/12 IAS 28	Normes relatives à la consolidation et à l'information financière des entités non consolidées	01/01/2014	Limitée

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat » ;

- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé, lors de l'entrée dans le bilan. Ils sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

... États financiers

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Dépréciation des prêts et créances et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance, provisions des engagements de financement et garanties financières donnés

Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.



L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même, lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes de prêts, sur la base des dégradations observées des notes internes ou externes, de la probabilité estimée de défaut, du taux de perte estimé et de l'encours. La dépréciation collective est comptabilisée en déduction des actifs concernés et les variations sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus et à décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts perçus et, d'autre part l'amortissement de la créance financière.

Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

Garanties financières (cautions, avals et autres garanties d'ordre) et engagements de financement donnés

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité, actifs financiers disponibles à la vente et prêts.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Classification

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur coûts de transaction inclus. Ceux-ci sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

Actifs financiers disponibles à la vente

Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent ceux non classés en prêts et créances, ni en actifs financiers détenus jusqu'à maturité ou en juste valeur par résultat.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation. Les achats et ventes sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente

Les dépréciations sont calculées sur la base de la juste valeur. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « coût du risque » et sont réversibles. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas :

- a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou ;
- b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels il est estimé que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

... États financiers

Instruments financiers en juste valeur par résultat

Classification

La catégorie des « instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) Les instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Il s'agit principalement des instruments qui :

 - ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou qui ;
 - sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore ;
 - qui constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- b) Les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, sous réserve que le dérivé incorporé a un impact non négligeable sur la valeur de l'instrument ;
 - la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et/ou passifs : c'est le cas notamment lorsqu'une relation de couverture (taux, crédit) ne peut pas être établie ;
 - la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur. Figurent notamment dans cette catégorie la totalité des titres de l'activité de capital-développement.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les instruments classés dans cette catégorie sont comptabilisés au bilan lors de leur entrée à leur juste valeur et lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces instruments est prise en compte dans la juste valeur.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction. La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de *bid/ask* doit alors être appliquée sur ces données observables.



Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Pour les dérivés qui constituent une créance, leur valorisation intègre également le risque de défaillance de la contrepartie. Lorsqu'un dérivé constitue une dette, sa valorisation tient compte du risque de défaillance de l'entité du groupe qui le détient. Pour les titres de l'activité de capital-développement, une approche multicritère est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 13 :

- niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créance cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participation ou les titres du métier de capital-développement.

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- a) dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix de taux ou de crédit, ou d'autre variable appelée sous-jacent ;
- b) qui requiert un investissement net initial faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé ayant la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- c) qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « couverture de juste valeur » ou « couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de *Monte-Carlo*. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

... États financiers

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « *Day one profit* ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacents sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Reclassements d'instruments de dette

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- a) « détenus jusqu'à l'échéance » que dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b) « prêts et créances » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.
- c) « disponible à la vente » que dans des cas rares ;

Les titres à revenu fixe ou instruments de dettes disponibles à la vente peuvent être reclassés en catégorie :

- a) « détenus jusqu'à l'échéance » en cas de modification de l'intention de gestion ou la capacité, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b) « prêts et créances » en cas d'intention et de capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti.

Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « disponible à la vente » vers les catégories « détenus jusqu'à échéance » ou « prêts et créances » d'instruments de dette ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est

notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Le seul risque faisant l'objet d'une relation de couverture de juste valeur est le risque de taux.

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « produits et charges d'intérêts - dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Cette méthode est appliquée par le groupe. Elle concerne la grande majorité des couvertures de taux mises en place par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, il est vérifié à chaque arrêté et par pilier qu'il n'y a pas de sur couverture. Le portefeuille de passifs est échancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.



... États financiers

Dettes représentées par un titre

Elles sont comptabilisées à leur juste valeur (coûts de transaction inclus) lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net encaissé puis sont valorisées les arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces derniers sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Elles incluent les biens autres que les biens immobiliers donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour le clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation. Les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer. Les autres éléments d'un fonds commercial sont amortis sur 9 ou 10 ans (par exemple acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).



Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition et des écarts d'évaluation portant sur des actifs incorporels ne pouvant être cédés séparément de l'entreprise acquise.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée.

Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres. Il est tenu compte des impôts non récupérables sur les distributions décidées ou probables des entités consolidées.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision.

Les dotations et reprises des provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.



Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19R appliquée par anticipation depuis l'exercice précédent.

Les principales nouvelles dispositions se traduisent pour :

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, par la constatation immédiate des écarts actuariels en gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, et des modifications de régime en résultat, l'application, aux actifs du régime, du taux d'actualisation de la dette et un renforcement des informations à présenter en annexe ;
- les avantages à court terme, par une nouvelle définition visant les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel ils ont été rendus (et non plus « payables dans les 12 mois... »).

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ».

Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

... États financiers

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré retraite et retraite complémentaire dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits des prestations aux périodes de service en application de la formule contractuelle des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation estimés ;



- les taux de mobilités des salariés, déterminés par tranche d'âge ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la table de mortalité INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement implicite (correspondant à la juste valeur des actifs du régime multipliée par le taux d'actualisation de la dette). L'écart entre le rendement réel et le rendement implicite constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par mise en équivalence par le groupe.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux ARRCO et AGIRC. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision.

Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondant, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période. Les salariés des banques reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Elle fait l'objet d'une provision.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

Distinction dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres et que la rémunération de ces titres n'est pas discrétionnaire. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date de clôture.

Actifs ou passifs financiers monétaires : les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires : les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les « plus ou moins-values latentes ou différées » dans les autres éléments du résultat global lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente. Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion. Cette réserve de conversion est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.

Contrats de l'activité d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices. Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs. En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats. Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision en résultant représente la quote-part des assurés dans les plus et moins-values des actifs. Ces provisions pour participation aux bénéfices différés sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés dans les postes « produits des autres activités » et « charges des autres activités ». Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

... États financiers

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat. Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

Méthodes de consolidation et périmètre de consolidation

Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « effet net positif des regroupements d'entreprises ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée et qui reste contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation durable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

Conversion des comptes des entités étrangères exprimés en devises

Le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date d'arrêté. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « écart de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice.

Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture comme le permet IFRS 1, au 1^{er} janvier 2004.

Intérêts minoritaires

Ils correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Périmètre de consolidation

Les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale. Il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Une entreprise sous contrôle exclusif est incluse dans le périmètre de consolidation lorsque sa consolidation par intégration globale prise individuellement impacte d'au moins 1 % les principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Par ailleurs, l'ensemble des filiales maintenues en dehors du périmètre de consolidation doit représenter moins de 5 % des principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Toutefois, des entreprises de plus faible taille peuvent être incluses lorsque le groupe considère qu'il s'agit d'un investissement stratégique ou lorsqu'elles exercent un des métiers de base du groupe ou lorsqu'elles détiennent des titres d'entités consolidées. Les titres des sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, en détenant directement ou indirectement au moins 20 % des droits de vote, sont mis en équivalence.

Les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.



... États financiers

Note 2 : Périmètre de consolidation**Société entrante :**

- CM-CIC Proximité.

Sociétés sortantes :

- Alternative Gestion SA ;
- CM-CIC Gestion.

Dissolution :

- Valeroso management Ltd.

Changement de dénomination :

- Dubly-Douilhet devient Dubly-Douilhet Gestion.

Sociétés			2013			2012		
	Pays	Devise	Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
Société consolidante : CIC								
A. Réseau bancaire								
Banques régionales								
CIC Est (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CIC Nord Ouest (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CIC Ouest (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CIC Sud Ouest (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
B. Filiales du réseau bancaire								
Banca Popolare di Milano ⁽¹⁾	Italie		7	7	ME	7	7	ME
CM-CIC Asset Management	France		24	24	ME	24	24	ME
CM-CIC Bail (i)	France		99	99	IG	99	99	IG
CM-CIC Epargne Salariale (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Factor (i)	France		96	96	IG	96	96	IG
CM-CIC Gestion	France				NC	100	100	IG
CM-CIC Lease	France		54	54	IG	54	54	IG
CM-CIC Leasing Benelux	Belgique		100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Leasing GMBH	Allemagne		100	99	IG	100	99	IG
Saint-Pierre SNC (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Sofim (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
C. Banque de financement et activités de marché								
Cigogne Management	Luxembourg		60	60	IG	60	60	IG
CM-CIC Securities (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Diversified Debt Securities SICAV - SIF	Luxembourg		100	100	IG	100	100	IG
Divhold	Luxembourg		100	100	IG	100	100	IG
Lafayette CLO 1 Ltd	Iles Caïmans	USD	100	100	IG	100	100	IG

(1) Les Fondazione Cassa di Risparmio di Alessandria et CIC ont chacun le statut de partenaire stratégique et ont de plein droit un poste au conseil de surveillance et un poste au comité des nominations. De ce fait, il est estimé une influence notable du CIC avec pour conséquence une consolidation par mise en équivalence.

Sociétés			2013			2012		
	Pays	Devise	Pourcentage		Méthode *	Pourcentage		Méthode *
			Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
D. Banque privée								
Banque CIC Suisse	Suisse	CHF	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg	Luxembourg		100	100	IG	100	100	IG
CIC Banque Transatlantique (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique		100	100	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg		100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Singapore Private Ltd	Singapour	SGD	100	100	IG	100	100	IG
Dubly-Douilhet Gestion	France		100	100	IG	63	63	IG
Transatlantique Gestion (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Groupe Banque Pasche								
Banque Pasche	Suisse	CHF	100	100	IG	100	100	IG
Agefor SA	Suisse	CHF	70	70	IG	70	70	IG
Alternative Gestion SA	Suisse	CHF			NC	45	62	ME
Banque Pasche (Liechtenstein) AG	Liechtenstein	CHF	53	53	IG	53	53	IG
Banque Pasche Monaco SAM	Monaco		100	100	IG	100	100	IG
Calypso Management Company	Iles Caïmans	USD	70	70	IG	70	70	IG
LRM Advisory SA	Bahamas	USD	70	70	IG	70	70	IG
Pasche Bank & Trust Ltd	Bahamas	CHF	100	100	IG	100	100	IG
Pasche Finance SA	Suisse	CHF	100	100	IG	100	100	IG
Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda	Brésil	BRL	97	97	IG	50	50	IG
Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda	Brésil	BRL	100	100	IG	52	52	IG
Serficom Family Office Inc	Bahamas	CHF	100	100	IG	100	100	IG
Serficom Family Office SA	Suisse	CHF	100	100	IG	100	100	IG
Valeroso Management Ltd	Bahamas	USD			NC	100	100	IG
E. Capital-développement								
CM-CIC Capital Finance (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Capital Innovation	France		100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Conseil (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Investissement	France		100	100	IG	100	100	IG
Sudinova	France		66	66	IG	66	66	IG
CM-CIC Proximité	France		100	100	IG			NC

... États financiers

Sociétés	Pays	Devise	2013			2012		
			Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
F. Structure et logistique								
Aepi (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CIC Migrations (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
CIC Participations (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Cicor (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Cicoval (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Efsa (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 2 (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 3 (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 4 (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Impex Finance (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Marsovalor (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 2 (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 4 (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Placinvest (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 2 (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 3 (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 4 (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Sofinaction (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Ufigestion 2 (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Ugépar Service (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Valimar 2 (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
Valimar 4 (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
VTP1 (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
VTP5 (i)	France		100	100	IG	100	100	IG
G. Société d'assurance								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)**	France		21	21	ME	21	21	ME

* Méthode : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidée ; FU = fusionnée.

** Sur la base des états financiers consolidés.

(i) = sociétés membres du groupe fiscal constitué par le CIC.

Dans le cadre de son métier de financement, le CIC détient des entités ad hoc de financement d'actifs. La consolidation de ces entités a été estimée non significative.

Information sur les implantations et activités dans les États ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 21 août 2013 : le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009.

Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet 2013 du Code monétaire et financier, modifiant l'article L.511-45, impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque État ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation (cf. tableau précédent).

Pays	Produit net bancaire	Effectifs ETP
Allemagne	4	1
Bahamas	3	10
Belgique	14	24
Brésil	0	2
États-Unis d'Amérique	129	83
France	3 887	18 724
Iles Caïmans	(2)	0
Liechtenstein	5	22
Luxembourg	262	746
Monaco	1	13
Royaume-Uni	40	52
Singapour	49	190
Suisse	74	355
TOTAL	4 466	20 222

Note 3 - Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Principes de répartition des activités :

- La banque de détail regroupe :
 - a) le réseau bancaire composé des banques régionales et du réseau CIC en Ile-de-France ;
 - b) les métiers spécialisés dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau bancaire : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective pour compte de tiers, épargne salariale, immobilier. L'activité d'assurance consolidée par mise en équivalence y est rattachée.
- La banque de financement et les activités de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international ;
 - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et crédits (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.
- La banque privée regroupe les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière sont composés d'entités dédiées. L'ensemble du portefeuille est valorisé en juste valeur par option.
- La holding rassemble les éléments non affectés à une autre activité.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés à l'exception du CIC qui bénéficie d'une répartition analytique de ses comptes individuels.

Répartition de l'actif par activité

	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Holding	Total
2013						
Caisses, banques centrales – Actif	336	4 120	1 325		4 685	10 466
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	27 164	97	1 903		29 168
Instruments dérivés de couverture – Actif	5	49	4		2	60
Actifs financiers disponibles à la vente	204	7 944	2 774	13	264	11 199
Prêts et créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	4 880	4 526	5 716	6	14 798	29 926
Prêts et créances sur la clientèle	116 430	11 707	8 555	1	74	136 767
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	55		20			75
Participations dans les entreprises MEE	1 666				(148)	1 518

(1) dont 17 414 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

... États financiers

	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Holding	Total
2012						
Caisses, banques centrales – Actif	312	5 592	750		889	7 543
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	24	25 858	143	1 784		27 809
Instruments dérivés de couverture – Actif	7	106	4			117
Actifs financiers disponibles à la vente	267	9 539	3 387	20	279	13 492
Prêts et créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	5 127	4 800	7 843	6	15 253	33 029
Prêts et créances sur la clientèle	112 465	12 839	7 529		57	132 890
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	63	2	2			67
Participations dans les entreprises MEE	1 611				(114)	1 497

(1) dont 11 580 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

Répartition du passif par activité

	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Holding	Total
2013						
Banques centrales – Passif			460			460
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	26 538	121			26 660
Instruments dérivés de couverture – Passif	7	1 152	240		4	1 403
Dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾	33 246	6 399	776	1	13 573	53 995
Dettes envers la clientèle	86 705	10 184	15 756	1	201	112 847
Dettes représentées par un titre	2 568	14 225	19		12	16 824

(1) Dont 45 242 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

2012						
Banques centrales – Passif			343			343
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	26 489	196		7	26 693
Instruments dérivés de couverture – Passif	15	1 825	398		2	2 240
Dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾	31 689	10 747	2 011	0	12 958	57 405
Dettes envers la clientèle	83 467	7 145	15 758		1 792	108 162
Dettes représentées par un titre	2 990	13 964	21		41	17 016

(1) Dont 47 012 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

Répartition du compte de résultat par activité

	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Holding	Total
2013						
Produit net bancaire	3 330	751	444	119	(178)	4 466
Frais généraux	(2 202)	(251)	(329)	(34)	(72)	(2 888)
Résultat brut d'exploitation	1 128	500	115	85	(250)	1 578
Coût du risque	(312)	(45)	(7)		(3)	(367)
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	102		1		(34)	69
Résultat avant impôt	918	455	109	85	(287)	1 280
Impôts sur les bénéfices	(312)	(161)	(39)	1	82	(429)
Résultat net	606	294	70	86	(205)	851
2012						
Produit net bancaire	3 083	837	464	100	(224)	4 260
Frais généraux	(2 245)	(266)	(334)	(34)	(65)	(2 944)
Résultat brut d'exploitation	838	571	130	66	(289)	1 316
Coût du risque	(201)	(90)	(29)		(36)	(356)
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	106		5		(49)	62
Résultat avant impôt	743	481	106	66	(374)	1 022
Impôts sur les bénéfices	(225)	(166)	(27)	2	116	(300)
Résultat net	518	308	62	67	(258)	698

(1) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Répartition de l'actif par zone géographique

	2013				2012			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Caisses, Banques centrales Actif	5 021	1 325	4 120	10 466	1 201	750	5 592	7 543
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	27 764	144	1 260	29 168	26 553	245	1 011	27 809
Instruments dérivés de couverture – Actif	51	4	5	60	105	3	9	117
Actifs financiers disponibles à la vente	6 960	3 727	512	11 199	8 697	4 115	680	13 492
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23 051	5 328	1 547	29 926	23 886	7 384	1 759	33 029
Prêts et créances sur la clientèle	124 934	8 696	3 137	136 767	121 843	7 897	3 150	132 890
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	55	20	0	75	65	2	0	67
Participations dans les entreprises MEE	1 277	241	0	1 518	1 251	246	0	1 497

... États financiers

Répartition du passif par zone géographique

	2013				2012			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Banques centrales Passif	0	460	0	460	0	343	0	343
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	26 027	500	133	26 660	25 772	737	184	26 693
Instruments dérivés de couverture – Passif	1 136	240	27	1 403	1 797	398	45	2 240
Dettes envers les établissements de crédit	47 360	1 608	5 027	53 995	46 429	3 913	7 063	57 405
Dettes envers la clientèle	98 795	13 394	658	112 847	94 156	13 325	681	108 162
Dettes représentées par un titre	10 776	1 638	4 410	16 824	12 569	510	3 937	17 016

Répartition du compte de résultat par zone géographique

	2013				2012			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Produit net bancaire	3 887	403	176	4 466	3 648	441	171	4 260
Frais généraux	(2 548)	(266)	(74)	(2 888)	(2 599)	(274)	(71)	(2 944)
Résultat brut d'exploitation	1 339	137	102	1 578	1 049	167	100	1 316
Coût du risque	(347)	(18)	(2)	(367)	(259)	(51)	(46)	(356)
Gains sur autres actifs ⁽²⁾	80	(11)	0	69	64	(2)	(0)	62
Résultat avant impôt	1 072	108	100	1 280	854	114	54	1 022
Impôts sur les bénéfices	(361)	(36)	(32)	(429)	(242)	(26)	(32)	(300)
Résultat net	711	72	68	851	611	65	22	698

(1) USA et Singapour.

(2) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.



Notes sur l'actif du bilan

Note 4 : Caisse, banques centrales et prêts et créances sur les établissements de crédit

	2013	2012
Caisse, banques centrales		
Banques centrales	10 097	7 204
<i>Dont réserves obligatoires</i>	4 691	897
Caisse	369	339
TOTAL	10 466	7 543
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	9 229	9 540
Prêts	15 009	17 878
Autres créances	1 276	1 303
Titres non cotés sur un marché actif	1 712	2 201
Pensions	2 615	1 360
Créances dépréciées sur base individuelle	8	925
Créances rattachées	81	102
Dépréciations	(4)	(280)
TOTAL	29 926	33 029
<i>Dont prêts participatifs</i>	154	161
<i>Dont prêts subordonnés ⁽¹⁾</i>	760	751

(1) Dont un PSDI de 750 millions d'euros avec la BFCM.

Note 5 : Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	2013	2012
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	12 633	12 249
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 535	15 560
TOTAL	29 168	27 809

Note 5a : Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	2013	2012
Titres		
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	115	67
- Non cotés	249	0
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾		
- Cotés	161	162
- Non cotés	1 537	1 708
- Instruments dérivés de transaction	0	0
Autres actifs financiers		
- Pensions	10 571	10 312
- Autres prêts et comptes à terme	0	0
TOTAL	12 633	12 249

(1) Les titres du métier de capital-développement sont en juste valeur par résultat. Ils représentent la quasi-totalité de cette ligne.

... États financiers

Note 5b : Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	2013	2012
Titres		
Effets publics	1 664	1 644
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	8 658	11 181
- Non cotés	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
- Cotés	537	317
- Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	5 676	2 418
TOTAL	16 535	15 560

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent à des actifs financiers détenus dans le cadre des activités de marché.

Note 5c : Analyse des instruments dérivés

	2013			2012		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instruments de taux						
- Swaps	184 466	4 333	6 129	203 556	1 637	4 286
- Autres contrats fermes	11 420	5	1	13 044	4	2
- Options et instruments conditionnels	24 423	52	46	22 703	81	71
Instruments de change						
- Swaps	59 983	21	42	64 387	20	71
- Autres contrats fermes	71	321	312	10 813	394	391
- Options et instruments conditionnels	22 393	53	53	16 193	52	51
Autres que taux et change						
- Swaps	13 276	106	180	13 553	74	138
- Autres contrats fermes	1 572	0	0	1 744	0	0
- Options et instruments conditionnels	27 183	785	795	4 546	156	159
Sous-total	344 787	5 676	7 558	350 539	2 418	5 169
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
- Swaps	8 064	57	1 398	10 034	114	2 208
- Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
- Options et instruments conditionnels	1	0		1	0	
Couverture de Cash Flow Hedge						
- Swaps	217	3	5	165	3	32
- Autres contrats fermes	0			0		
- Options et instruments conditionnels	0	0		0	0	
Sous-total	8 282	60	1 403	10 200	117	2 240
TOTAL	353 069	5 736	8 961	360 739	2 535	7 409

La norme IFRS 13 traitant de l'évaluation de la juste valeur est entrée en application le 1^{er} janvier 2013. Concernant les dérivés de gré à gré, elle modifie des modalités d'évaluation du risque de contrepartie inclus dans leur juste valeur par la prise en compte du « credit value adjustment (CVA) » et celle des « debt value adjustment (DVA) » – qui consiste à retenir le risque de crédit propre – et « funding value adjustment » (FVA) – qui correspond aux coûts ou bénéfices liés au financement de certains dérivés non couverts par un accord de compensation. La première application de cette norme étant prospective, ses effets sur les états financiers consolidés ont été enregistrés en résultat. Le CVA et le FVA s'élèvent respectivement au 31 décembre 2013 à (21) millions d'euros et (10) millions d'euros. Ils étaient de (28) millions d'euros et 0 million d'euros au 31 décembre 2012. Le montant de DVA n'est pas significatif.

Note 5d : Hiérarchie de la juste valeur

2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponible à la vente (DALV)				
- Effets publics et valeurs assimilées	6 554	0	0	6 554
- Obligations et autres titres à revenu fixe	3 396	483	188	4 067
- Actions, TAP et autres titres à revenu variable	111	2	79	192
- Participations et ATDLT	6	7	189	202
- Parts dans les entreprises liées	0	18	166	184
Transaction/JVO				
- Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 499	0	165	1 664
- Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe – Transaction	7 208	1 197	253	8 658
- Obligations et autres titres à revenu fixe – Juste valeur sur option	64	0	300	364
- Actions et autres titres à revenu variable – Transaction	531	0	6	537
- Actions et autres titres à revenu variable – Juste valeur sur option	161	0	1 537	1 698
- Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	5 505	0	5 505
- Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	5 066	0	5 066
- Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	35	5 483	158	5 676
Instruments dérivés de couverture	0	56	4	60
TOTAL	19 565	17 817	3 045	40 427
Passifs financiers				
Transaction/JVO				
- Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	13 986	0	13 986
- Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	2 287	0	2 287
- Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	184	0	184
- Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	2 689	7 372	142	10 203
Instruments dérivés de couverture	0	1 398	5	1 403
TOTAL	2 689	25 227	147	28 063

Les instruments du portefeuille de transaction classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés dont au moins un des sous-jacents est jugé peu liquide.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

... États financiers

Détail du niveau 3 – Actions et autres titres à revenu variable – Juste valeur sur option

2013	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes constatés en résultat	Autres mouvements	Clôture

2012		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	Disponible à la vente (DALV)				
	- Effets publics et valeurs assimilées	8 815	32	0	8 847
	- Obligations et autres titres à revenu fixe	3 703	250	76	4 029
	- Actions, TAP et autres titres à revenu variable	53	0	98	151
	- Participations et ATDLT	69	7	185	261
	- Parts dans les entreprises liées	0	18	186	204
	Transaction/JVO				
	- Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 558	86	0	1 644
	- Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
	- Obligations et autres titres à revenu fixe – Transaction	10 124	664	393	11 181
	- Obligations et autres titres à revenu fixe – Juste valeur sur option	63	0	4	67
	- Actions et autres titres à revenu variable – Transaction	307	0	10	317
	- Actions et autres titres à revenu variable – Juste valeur sur option	116	0	1 754	1 870
	- Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	5 802	0	5 802
	- Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	4 510	0	4 510
	- Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	37	2 281	100	2 418
	Instruments dérivés de couverture	0	114	3	117
	TOTAL	24 845	13 764	2 809	41 418
	Passifs financiers				
	Transaction/JVO				
	- Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	18 880	0	18 880
	- Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	604	0	604
	- Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	24	0	24
	- Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
	- Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	2 082	5 015	88	7 185
	Instruments dérivés de couverture	0	2 208	32	2 240
	TOTAL	2 082	26 731	120	28 933

Note 6 : Instruments dérivés de couverture

	2013		2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie	3	5	3	32
<i>Dont la variation de valeur est enregistrée en capitaux propres</i>	3	5	3	32
<i>Dont la variation de valeur est enregistrée en résultat</i>				
Couverture de juste valeur	57	1 398	114	2 208
TOTAL	60	1 403	117	2 240

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

Note 7 : Actifs financiers disponibles à la vente

	2013	2012
Effets publics	6 470	8 746
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	3 864	3 592
- Non cotés	184	414
Actions et autres titres à revenu variable		
- Cotés	109	63
- Non cotés	83	93
Titres immobilisés		
- Titres de participation		
Cotés	2	59
Non cotés	69	67
- Autres titres détenus à long terme		
Cotés	3	3
Non cotés	127	128
- Parts dans les entreprises liées		
Cotés	(0)	(0)
Non cotés	180	199
- Écart de conversion	0	0
- Titres prêtés	1	4
Créances rattachées	107	124
TOTAL	11 199	13 492
<i>Dont plus/moins-values latentes (nettes d'impôts) sur obligations et autres titres à revenu fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	<i>(188)</i>	<i>(429)</i>
<i>Dont plus/moins-values latentes (nettes d'impôts) sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	<i>75</i>	<i>90</i>
<i>Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>(37)</i>	<i>(25)</i>
<i>Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	<i>(71)</i>	<i>(81)</i>

Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations. Celles-ci sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative (dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition) ou prolongée (36 mois) du cours en dessous de son prix de revient.

Les reprises nettes de dépréciations constatées en résultat au 31 décembre 2013 s'élèvent à 16 millions d'euros contre une reprise de dépréciation de 332 millions d'euros au titre de l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2013, la valeur d'achat des actions dépréciées atteint 151 millions d'euros et les dépréciations correspondantes 71 millions d'euros. Leur valeur de marché est de 80 millions d'euros.

Note 7a : Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Foncière des Régions	Coté	< 5 %	6 062	14 117	713	59
Crédit Logement	Non coté	< 5 %	1 488	9 921	255	104

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2012.

... États financiers

Note 7b : Expositions au risque souverain**Expositions souveraines**

Encours nets comptables au 31 décembre 2013*/**	Portugal	Irlande	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	7		248	14
Actifs disponibles à la vente	63	85	8	3 370
TOTAL	70	85	256	3 384
Durée résiduelle contractuelle				
< 1 an	13		181	2 225
1 à 3 ans			64	379
3 à 5 ans	50		3	349
5 à 10 ans	2	85		198
Sup à 10 ans	5		8	233
TOTAL	70	85	256	3 384

Encours nets comptables au 31 décembre 2012*/**

Actifs à la juste valeur par résultat			204	39
Actifs disponibles à la vente	63	85	16	3 472
TOTAL	63	85	220	3 511
Durée résiduelle contractuelle				
< 1 an			81	30
1 à 3 ans	13		81	2 645
3 à 5 ans			29	206
5 à 10 ans	50	85	13	382
Sup à 10 ans			16	248
TOTAL	63	85	220	3 511

* Activités de marché en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale.

** Encours nets de CDS acheteurs de protection.



Note 8 : Prêts et créances sur la clientèle

	2013	2012
Créances saines		
Créances commerciales	4 257	3 879
<i>Dont affacturage</i>	3 034	2 456
- Autres concours à la clientèle		
- Crédits à l'habitat	64 618	62 294
- Autres concours et créances diverses	55 127	54 726
- Pensions	457	794
Créances rattachées	240	249
Titres non cotés sur un marché actif	576	245
Créances dépréciées sur base individuelle	5 093	4 703
Dépréciations sur base individuelle	(2 489)	(2 497)
Dépréciations sur base collective	(177)	(143)
Sous-total	127 702	124 250
Location financement (investissement net)		
- Mobilier	5 385	5 253
- Immobilier	3 469	3 144
Créances dépréciées sur base individuelle	348	373
Dépréciations sur base individuelle	(137)	(130)
Sous-total	9 065	8 640
TOTAL	136 767	132 890
<i>Dont prêts participatifs</i>	12	11
<i>Dont prêts subordonnés</i>	18	13

Opérations de location financement avec la clientèle

	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres	Clôture
Valeur brute comptable	8 770	1 679	(1 256)	9	9 202
Dépréciations des loyers non recouvrables	(130)	(34)	27	0	(137)
Valeur nette comptable	8 640	1 645	(1 229)	9	9 065

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 659	4 862	2 012	9 533
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 505	4 681	2 003	9 189
Produits financiers non acquis	154	181	9	344

Note 9 : Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	2013		2012		Variation de juste valeur	
	Actif	Passif	Actif	Passif		
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuille	622	(807)	884	(1 260)	(262)	453

... États financiers

Note 10 : Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	2013	2012
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	91	81
Créances rattachées	0	0
TOTAL BRUT	91	81
Dépréciations	(16)	(14)
TOTAL NET	75	67

Note 10a : Variation des dépréciations

	Ouverture	Dotation	Reprise	Autres	Clôture
Prêts et créances – Établissements de crédit	(280)	(0)	2	274	(4)
Prêts et créances sur la clientèle	(2 770)	(707)	658	16	(2 803)
Titres disponibles à la vente	(106)	(18)	19	(3)	(108)
Titres détenus jusqu'à l'échéance	(14)	(2)	0	0	(16)
TOTAL	(3 170)	(727)	679	287	(2 931)

Note 10b : Instruments financiers – Reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le CIC a transféré au 1^{er} juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de *trading* vers les portefeuilles *AFS* (16,1 milliards d'euros) et de *Loans & Receivables* (2,7 milliards d'euros) et 5,5 milliards d'euros du portefeuille *AFS* vers le portefeuille *Loans & Receivables*.

	2013	2012
Valeur comptable des actifs reclassés	6 695	8 277
Portefeuille de Loans & Receivables	2 010	2 788
Portefeuille AFS	4 685	5 489
Juste valeur des actifs reclassés	6 777	8 292
Portefeuille de Loans & Receivables	2 093	2 800
Portefeuille AFS	4 684	5 492
	2013	2012
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	(100)	638
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	145	(523)
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	22	89

Note 10c : Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de *trading* et *AFS* ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux *brokers* ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	2013	2012
RMBS	1 919	2 391
CMBS	558	333
CLO	1 462	943
Autres ABS	733	731
CLO couverts par des CDS	476	833
Autres ABS couverts par des CDS	22	25
Lignes de liquidité des programmes ABCP	304	351
TOTAL	5 474	5 607

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions RMBS, CMBS, CLO et autres ABS

2013	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	700	498	133	294	1 625
AFS	450	60	520	295	1 325
Loans	769		809	144	1 722
TOTAL	1 919	558	1 462	733	4 672
France		2		376	378
Espagne	106			22	128
Royaume Uni	259			55	314
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	806	75	1 008	266	2 155
USA	696	481	123	14	1 314
Autres	52		331		383
TOTAL	1 919	558	1 462	733	4 672
US Agencies	243				243
AAA	618	472	971	492	2 553
AA	209		413	65	687
A	203	19	41	124	387
BBB	89	67	12	27	195
BB	72		17		89
Inférieur ou égal à B	485			25	510
Non noté			8		8
TOTAL	1 919	558	1 462	733	4 672
Origination 2005 et avant	314	362	19	12	707
Origination 2006	303	113	204	10	630
Origination 2007	594	73	409	53	1 129
Origination depuis 2008	708	10	830	658	2 206
TOTAL	1 919	558	1 462	733	4 672

... États financiers

2012	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	921	269	15	505	1 710
AFS	478	64	29	75	646
Loans	992		899	151	2 042
TOTAL	2 391	333	943	731	4 398
France	1	2		519	522
Espagne	105			68	173
Royaume Uni	244			47	291
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	706	64	664	72	1 506
USA	1 232	267	279	25	1 803
Autres	103				103
TOTAL	2 391	333	943	731	4 398
US Agencies	447				447
AAA	546	259	383	462	1 650
AA	239		488	53	780
A	188	10	47	150	395
BBB	66	64	12	19	161
BB	101		13		114
Inférieur ou égal à B	804			47	851
Non noté					
TOTAL	2 391	333	943	731	4 398
Origination 2005 et avant	400	98		28	526
Origination 2006	508	60	180	45	793
Origination 2007	746	175	418	60	1 399
Origination depuis 2008	737	0	345	598	1 680
TOTAL	2 391	333	943	731	4 398

Note 11 : Impôts courants ou exigibles

	2013	2012
Actif	416	459
Passif	208	224

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Note 12 : Impôts différés

	2013	2012
Actif (par résultat) ⁽¹⁾	359	370
Actif (par capitaux propres)	112	234
Passif (par résultat)	259	239
Passif (par capitaux propres)	5	6

(1) Dont 84 millions d'euros concernant CIC New York.

Répartition des impôts différés (par résultat) par grande catégorie

	2013		2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
Provisions	235		216	
Réserve latente de location financement		(207)		(144)
Résultat des sociétés transparentes	1			(1)
Réévaluation des instruments financiers	577	(556)	734	(752)
Charges à payer et produits à recevoir	58		53	
Déficits fiscaux ⁽¹⁾	25		50	
Autres décalages temporaires	6	(39)	9	(34)
Compensation	(543)	543	(692)	692
TOTAL	359	(259)	370	(239)

(1) Dont concernant les USA : 25 millions d'euros en 2013 et 50 millions d'euros pour l'exercice 2012.

Le déficit fiscal aux USA est activé dans la limite de 10 années de résultat futur.

La comptabilisation d'un actif d'impôt différé basé sur l'utilisation de déficits fiscaux reportables fait l'objet de test annuel de dépréciation.

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Les déficits fiscaux sont source d'actifs d'impôts différés dans la mesure où leur probabilité de récupération est élevée. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 38 % pour les décalages temporaires se retournant en 2014 et de 34,43 % pour les années suivantes.

Note 13 : Compte de régularisation et actifs divers

	2013	2012
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	138	81
Comptes d'ajustement sur devises	2	33
Produits à recevoir	386	350
Comptes de régularisation divers	2 013	1 622
Sous-total	2 539	2 086
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	57	58
Dépôts de garantie versés	5 175	7 371
Débiteurs divers	2 615	5 903
Stocks et assimilés	4	2
Autres emplois divers	31	26
Sous-total	7 882	13 360
TOTAL	10 421	15 446

Les comptes de régularisation ainsi que les comptes de débiteurs divers sont principalement composés de comptes de passage de systèmes de paiement interbancaires, notamment SIT.

Les comptes de charges à payer et de produits à recevoir concernent les charges de personnel et les frais généraux et ne concernent pas les prêts et les emprunts pour lesquels les intérêts courus non échus constituent des dettes et des créances rattachées.

... États financiers

Note 14 : Participation dans les entreprises mises en équivalence**Quote-part dans l'actif net des entreprises mises en équivalence**

	2013			2012		
	Quote-part détenue	Réserves	Résultat	Quote-part détenue	Réserves	Résultat
Groupe ACM ⁽¹⁾ – Non coté	20,52 %	1 302	110	20,52 %	1 246	108
Banca Popolare di Milano ⁽²⁾ – Coté	6,60 %	139	(46)	6,60 %	189	(57)
CM-CIC Asset Management – Non coté	23,54 %	12	1	23,53 %	11	
Alternative Gestion SA Genève – Non coté				62,00 %		
TOTAL		1 453	65		1 446	51

(1) Y compris l'écart d'acquisition de 54 millions d'euros.

(2) Le résultat négatif de Banca Popolare di Milano à hauteur de (46) millions d'euros, comprend une dépréciation de (34) millions d'euros sur cette participation.

Données financières publiées par les principales entreprises mises en équivalence

	Total bilan	PNB	Résultat net
Groupe ACM	74 156	1 318	567
Banca Popolare di Milano	52 475	1 550	(435)
CM-CIC Asset Management	65	48	1

Les chiffres sont relatifs à l'exercice 2012.

Banca Popolare di Milano S.C.a.r.l ou « BPM »

Au cours de l'exercice 2013, un complément de dépréciation de 34 millions d'euros a été constaté. Il en résulte une valeur de l'investissement au 31 décembre 2013 de 93 millions d'euros à l'actif du bilan.

La quote-part de résultat de BPM de la période est de (12) millions d'euros, hors dépréciation.

Au 31 décembre 2013, le cours de l'action BPM à la Bourse de Milan était de 45 centimes, soit une valeur boursière de l'investissement de 96 millions d'euros.

Note 15 : Immeubles de placement

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique	44	5	(0)	(0)	49
Amortissements et dépréciations	(16)	(2)	0	(0)	(18)
Montant net	28	3	(0)	(0)	31

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est comparable à leur valeur comptable.

Note 16 : Immobilisations corporelles

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique					
Terrains d'exploitation	345	0	(0)	(0)	345
Constructions d'exploitation	2 435	75	(15)	(0)	2 495
Autres immobilisations corporelles	605	34	(40)	(2)	597
TOTAL	3 385	109	(55)	(2)	3 437
Amortissements et dépréciations					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	(1 363)	(115)	12	(1)	(1 467)
Autres immobilisations corporelles	(480)	(27)	20	2	(485)
TOTAL	(1 843)	(142)	32	1	(1 952)
Montant net	1 542	(33)	(23)	(1)	1 485

Note 17 : Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	(0)	0
Immobilisations acquises	410	16	(1)	(3)	422
- Logiciels	96	5	(0)	(0)	101
- Autres	314	11	(1)	(3)	321
TOTAL	410	16	(1)	(3)	422
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations générées en interne	(0)	0	0	0	0
Immobilisations acquises	(173)	(42)	1	1	(213)
- Logiciels	(50)	(13)	0	(0)	(63)
- Autres	(123)	(29)	1	1	(150)
TOTAL	(173)	(42)	1	1	(213)
Montant net	237	(26)	(0)	(2)	209

Note 18 : Écarts d'acquisition

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations ⁽¹⁾	Clôture
Écarts d'acquisition brut	88	0	(1)	(1)	86
Dépréciations	0	0	0	0	0
Écart d'acquisition net	88	0	(1)	(1)	86

(1) Les autres variations résultent de la variation des taux de change.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
CIC Banque Transatlantique	6				6
Banque Pasche	56		(1)	(1)	54
Transatlantique Gestion	5				5
CM-CIC Investissement	21				21
TOTAL	88	0	(1)	(1)	86

... États financiers

Notes sur le passif du bilan

Note 19 : Banques centrales – Dettes envers les établissements de crédit

	2013	2012
Banques centrales	460	343
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	1 061	846
Autres dettes ⁽¹⁾	51 648	54 459
Pensions	1 151	1 937
Dettes rattachées	135	163
TOTAL	53 995	57 405

(1) Dont 45 018 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM au 31 décembre 2013 et 45 731 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Note 20 : Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	2013	2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	10 203	7 184
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	16 457	19 509
TOTAL	26 660	26 693

Note 20a : Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	2013	2012
Vente à découvert de titres		
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 192	1 048
- Actions et autres titres à revenu variable	617	458
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments dérivés de transaction	7 558	5 169
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	836	509
<i>Dont dettes sur titres empruntés</i>	<i>836</i>	<i>509</i>
TOTAL	10 203	7 184

Note 20b : Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	2013			2012		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	184	184	0	25	25	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires ⁽¹⁾	13 986	13 986	(0)	18 880	18 877	3
Dettes envers la clientèle ⁽¹⁾	2 287	2 287	(0)	604	604	(0)
TOTAL	16 457	16 457	(0)	19 509	19 506	3

(1) La valeur comptable des dettes représentatives des titres donnés en pension s'élève à 16 078 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 18 963 millions d'euros au 31 décembre 2012.

L'évaluation du risque de crédit propre n'est pas significative.

Note 21 : Dettes envers la clientèle

	2013	2012
Comptes d'épargne à régime spécial		
- À vue	25 437	25 652
- À terme	8 028	7 569
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	1	3
Sous-total	33 466	33 224
Comptes à vue	42 633	38 488
Comptes et emprunts à terme	36 201	35 899
Pensions	166	186
Dettes rattachées	381	365
Sous-total	79 381	74 938
TOTAL	112 847	108 162

Note 22 : Dettes représentées par un titre

	2013	2012
Bons de caisse	187	162
TMI & TCN	15 044	15 339
Emprunts obligataires	1 525	1 439
Dettes rattachées	68	76
TOTAL	16 824	17 016

Note 23 : Compte de régularisation et passifs divers

	2013	2012
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	124	150
Comptes d'ajustement sur devises	16	5
Charges à payer	608	559
Produits constatés d'avance	462	462
Comptes de régularisation divers	4 155	7 015
Sous-total	5 365	8 191
Autres passifs		
Comptes de règlement s/opérations sur titres	91	72
Versements restant à effectuer sur titres	74	100
Créditeurs divers	1 041	1 440
Sous-total	1 206	1 612
TOTAL	6 571	9 803

Les commentaires sont présentés note 13.

Les comptes d'ajustement sur devises correspondent aux écarts de change sur les opérations de change à terme.

... États financiers

Note 24 : Provisions

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Clôture
Provisions pour risques de contrepartie						
Sur engagements par signature	101	34	(0)	(41)	(0)	94
Provision pour risque sur créances diverses	13	4	(2)	(3)	0	12
Provisions pour risques hors risques de contrepartie						
Provisions pour charges de retraite	211	17	(5)	(8)	(15)	200
Provisions pour litiges	34	6	(3)	(4)	(12)	21
Provision pour épargne logement	20	4	0	(0)	(0)	24
Provision pour impôt	50	6	(8)	(10)	(7)	31
Provisions pour éventualités diverses	259	37	(6)	(32)	11	269
Autres provisions ⁽¹⁾	246	69	3	(15)	(5)	298
TOTAL	934	177	(21)	(113)	(28)	949

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 273 millions d'euros.

Note 24a - Engagements de retraite et avantages similaires

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Clôture
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	102	5	(1)	(2)	104
Compléments de retraite	51	3	(10)	0	44
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	32	4	(2)	(0)	34
Sous-total	185	12	(13)	(2)	182
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite					
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite ⁽¹⁾	26	5	(0)	(13)	18
Sous-total	26	5	(0)	(13)	18
TOTAL	211	17	(13)	(15)	200

Hypothèses retenues

	2013	2012
Taux d'actualisation ⁽²⁾	3,0 %	2,9 %
Augmentation annuelle des salaires ⁽³⁾	Minimum 1,4 %	Minimum 1,5 %

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives uniquement aux entités situées à l'étranger.

(2) Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires et est également fonction de l'âge du salarié.

Évolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière des banques CIC

Indemnités de fin de carrière	Ouverture	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Variation écarts actuariels ⁽¹⁾	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture
Engagements	211	6		8	(2)	8	(22)		209
Contrat d'assurance	120		4		(1)	5	(13)	1	116
Sous-total banques assurées auprès des ACM	91	6	(4)	8	(1)	3	(9)	(1)	93
Autres entités françaises	1								1
Entités étrangères	10								10
TOTAL	102								104

(1) Dont 8 millions d'euros concernant les hypothèses démographiques et (5) millions d'euros concernant les hypothèses financières.

Informations complémentaires pour les entités françaises assurées auprès des ACM :

- la duration des engagements est de 16 années ;
- il est attendu au titre de l'exercice à venir un coût des services rendus de 10 millions d'euros et un coût financier de 6 millions d'euros.

Analyse de sensibilité des engagements au taux d'actualisation

Taux d'actualisation	2,50 %	3,00 %	3,50 %
Engagements	223	211	201

Échéancier des indemnités de fin de carrière	Entre 1 et 5 ans	Entre 6 et 10 ans	Entre 11 et 15 ans	Entre 15 et 20 ans	Entre 21 et 25 ans	Entre 26 et 30 ans	Plus de 30 ans	Total	Total actualisé
Flux attendus des IFC	89	87	73	56	74	110	146	635	211

Détail des actifs du contrat d'assurance ACM	2013				2012			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	71	42	1	3	76	39	1	5
Actifs non cotés sur un marché actif		1	2			1	1	
TOTAL	71	43	3	3	76	40	2	5

Les actifs sont valorisés à la juste valeur.

Engagements de retraite à cotisations définies

Provisions des compléments de retraite

Les banques françaises du groupe ont par le passé mis en place des régimes surcomplémentaires à prestations définies qui sont aujourd'hui fermés.

Les engagements de ces régimes pour ces banques s'élèvent à 30 millions d'euros contre 32 millions d'euros au 31 décembre 2012. La variation s'explique par le versement des prestations pour (3) millions d'euros et le coût financier pour 1 million d'euros.

Contrat par capitalisation souscrit auprès des ACM

Un contrat de retraite complémentaire à cotisations définies a été mis en place avec les ACM pour les entités françaises adhérentes au socle social. Au titre de ce contrat, ces entités ont versé 29 millions d'euros durant cet exercice.

... États financiers

Note 24b : Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne logement

	2013	2012
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	1 437	751
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	1 997	1 995
Ancienneté supérieure à 10 ans	3 111	3 470
TOTAL	6 545	6 216
Encours de comptes d'épargne logement	617	619
TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT	7 162	6 835
Prêts d'épargne logement	2013	2012
Encours de prêts d'épargne logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	146	186

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne logement	7	2		9
Sur plans d'épargne logement	8	3		11
Sur prêts d'épargne logement	5	(1)		4
TOTAL	20	4	0	24
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement				
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	0			0
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	0			0
Ancienneté supérieure à 10 ans	8			11
TOTAL	8			11

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La hausse des provisions pour risques observée cet exercice est principalement due à :

- une modification de la loi comportementale des dépôts PEL, prenant désormais en compte une corrélation entre les clôtures de PEL (sans mise en place de prêts) et les taux d'intérêt : ainsi, lorsque les taux de marché sont bas, les détenteurs de PEL sont plus enclins à conserver leurs dépôts plus rémunérateurs, ce qui favorise la hausse de la provision ;
- une augmentation de la provision CEL, en raison de la baisse du taux des crédits CEL consécutive à la baisse du taux d'inflation : la provision est d'autant plus importante que l'écart entre le taux des crédits CEL et le taux des crédits immobiliers classiques est élevé.

Note 25 : Dettes subordonnées

	2013	2012
Dettes subordonnées	97	276
Emprunts participatifs	152	152
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 607	2 107
Autres dettes	444	905
Dettes rattachées	11	19
TOTAL	2 311	3 459

Dettes subordonnées représentant plus de 10 % du total des dettes subordonnées au 31/12/2013

Émetteurs	Date d'émission	Montant d'émission	Devise	Taux	Échéance	Possibilité de remboursement anticipé	Conditions d'un remboursement anticipé
TSR	30.09.03	350 M\$	USD	a	30.09.2015		
Emprunt participatif	28.05.85	137 M€	EUR	b	c		
Titres super subordonnés	30.06.06	400 M€	EUR	d			
Titres super subordonnés	30.06.06	1 100 M€	EUR	e			

(a) Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base.

(b) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2

(c) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

(d) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.

(e) Taux Euribor 6 mois + 107 points de base les dix premières années, puis de Euribor 6 mois + 207 points de base.

(a), (d) et (e) : souscrits par les entités mère, la BFCM et la CFCM.

Le paiement du coupon des titres super subordonnés (TSS) ne peut être suspendu que dans des situations prédéfinies qui ne sont pas à la discrétion de l'émetteur. Ils sont des instruments financiers de passif.

Note 26a : Gains ou pertes latents ou différés

	2013	2012
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
Écarts de conversion	21	41
Actifs disponibles à la vente		
Actions		
- Plus-values latentes ou différées	158	112
- Moins-values latentes ou différées	(72)	(21)
Obligations		
- Plus-values latentes ou différées	1 225	1 004
- Moins-values latentes ou différées	(1 414)	(1 433)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(44)	(52)
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	(11)	(20)
Biens immobiliers (IAS 16)		
Quote part des gains ou pertes latents des sociétés mises en équivalence	125	119
TOTAL	(12)	(250)
Gains ou pertes latents ou différés		
Part du groupe	(22)	(261)
Part des intérêts minoritaires	10	11
TOTAL	(12)	(250)

* Soldes net d'impôt.

... États financiers

Note 26b : Informations complémentaires relatives aux variations des gains ou pertes latents ou différés**Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

	2013	2012
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements	(18)	(2)
Sous-total	(18)	(2)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	37	11
Autres mouvements	197	718
Sous-total	234	729
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	(6)	(3)
Autres mouvements	15	1
Sous-total	9	(2)
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	8	(52)
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	5	101
TOTAL	238	774

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	2013			2012		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Écart de conversion	(18)		(18)	(2)		(2)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	350	(116)	234	1 054	(325)	729
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	12	(3)	9	(2)	0	(2)
Réévaluations des immobilisations			0			0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	8	0	8	(75)	23	(52)
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	5		5	101		101
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	357	(119)	238	1 076	(302)	774

Note 27 : Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	2013	2012
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	642	893
Engagements en faveur de la clientèle	25 836	23 510
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 491	1 274
Engagements d'ordre de la clientèle	12 694	11 580
Engagements reçus	2013	2012
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	6 487	6 105
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	30 007	28 334

Note 27a : Transferts d'actifs financiers**Actifs donnés en garantie de passif**

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

La juste valeur des actifs donnés en pension s'élève à 17 189 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 20 393 millions d'euros au 31 décembre 2012.

	2013	2012
Titres prêtés	1	10
Dépôts de garantie sur opérations de marché	5 175	7 370
Titres et valeurs donnés en pension	17 238	20 816
TOTAL	22 414	28 196

Note 27b : Actifs/Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Instruments financiers Impacts des conventions cadre	Instruments financiers reçus ou donnés en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	Montant net
2013							
Actifs financiers							
Dérivés	5 736	0	5 736	(2 879)	0	(487)	2 370
Pensions	13 644	0	13 644	0	(13 519)	(34)	91
TOTAL	19 380	0	19 380	(2 879)	(13 519)	(521)	2 461
Passifs financiers							
Dérivés	8 961	0	8 961	(2 822)	0	(4 987)	1 152
Pensions	17 239	0	17 239	0	(16 452)	(787)	0
TOTAL	26 200	0	26 200	(2 822)	(16 452)	(5 774)	1 152

... États financiers

2012	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Instruments financiers Impacts des conventions cadre	Instruments financiers reçus ou donnés en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	Montant net
Actifs financiers							
Dérivés	2 535	0	2 535	(1 242)	0	(524)	769
Pensions	12 466	0	12 466	0	(12 160)	(153)	153
TOTAL	15 001	0	15 001	(1 242)	(12 160)	(677)	922
Passifs financiers							
Dérivés	7 409	0	7 409	(1 197)	0	(5 954)	258
Pensions	20 816	0	20 816	0	(19 037)	(679)	1 100
TOTAL	28 225	0	28 225	(1 197)	(19 037)	(6 633)	1 358

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7 (applicable depuis le 1^{er} janvier 2013), ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Le groupe ne pratique pas la compensation comptable, selon IAS 32, ce qui explique qu'aucun montant ne figure dans la deuxième colonne.

La colonne « impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable.

La colonne « instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

Notes sur le compte de résultat

Note 28 : Intérêts et produits/charges assimilés

	2013		2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit et banques centrales	557	(763)	649	(1 634)
Clientèle	6 946	(3 841)	7 153	(4 087)
<i>Dont location financement</i>	2 678	(2 375)	2 681	(2 360)
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0		0	
Instruments dérivés de couverture	447	(727)	1 285	(1 713)
Actifs financiers disponibles à la vente	181		464	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2		2	
Dettes représentées par un titre		(188)		(234)
Dettes subordonnées		(40)		(66)
TOTAL	8 133	(5 559)	9 553	(7 734)

Note 29 : Commissions

	2013		2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	9	(2)	7	(2)
Clientèle	821	(10)	713	(8)
Titres	473	(27)	451	(25)
Instruments dérivés	2	(4)	3	(4)
Change	18	(1)	15	(1)
Engagements de financement et de garantie	7	(11)	6	(6)
Prestations de services	911	(414)	924	(424)
TOTAL	2 241	(469)	2 119	(470)

	2013	2012
Commissions sur actifs et passifs financiers qui ne sont pas en juste valeur par résultat (incluant les comptes à vue)	870	759
Commissions de gestion pour compte de tiers	411	387

Note 30 : Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	2013	2012
Instruments de transaction	(284)	631
Instruments à la juste valeur sur option ⁽¹⁾	128	151
Inefficacité des couvertures	5	(31)
Résultat de change	29	26
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	(122)	777

(1) Dont 105 millions d'euros provenant de l'activité de capital-développement.

Note 30a : Inefficacité des couvertures

	2013	2012
Variation de juste valeur des éléments couverts	(1 215)	90
Variation de juste valeur des couvertures	1 220	(121)
TOTAL DE L'INEFFICACITÉ DES COUVERTURES	5	(31)

L'inefficacité de l'exercice 2012 était due pour 30 millions d'euros à un changement de courbe (courbe OIS contre précédemment courbe Euribor), utilisée pour l'actualisation des *swaps* collatéralisés en espèces.

Note 31 : Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	2013				2012			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		183	0	183		(33)	0	(33)
Actions et autres titres à revenu variable	1	2	1	4	1	19	0	20
Titres immobilisés	30	29	15	74	49	(354)	333	28
Autres	0	2	0	2	0	(3)	0	(3)
TOTAL	31	216	16	263	50	(371)	333	12

... États financiers

Note 32 : Produits/charges des autres activités

	2013	2012
Produits des autres activités		
Immeubles de placement	0	0
Charges refacturées	67	63
Autres produits	98	123
Sous-total	165	186
Charges des autres activités		
Immeubles de placement	(2)	(2)
Autres charges	(184)	(181)
Sous-total	(186)	(183)
TOTAL	(21)	3

Note 33 : Charges générales d'exploitation

	2013	2012
Charges de personnel	(1 653)	(1 693)
Autres charges	(1 071)	(1 083)
TOTAL	(2 724)	(2 776)

Note 33a : Charges de personnel

	2013	2012
Salaires et traitements	(992)	(1 010)
Charges sociales ⁽¹⁾	(432)	(474)
Intéressement et participation des salariés	(93)	(91)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	(135)	(118)
Autres	(1)	(0)
TOTAL	(1 653)	(1 693)

(1) Dont un produit de 15 millions d'euros au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Ce montant correspond à 4 % des salaires éligibles au dispositif au 31 décembre 2013.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître, le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissements, en particulier dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes) et systèmes de visioconférences sur ordinateur portable permettant aux clients d'être à la fois plus proches de leurs chargés de clientèle et de réaliser des économies énergétiques ;
 - en développements informatiques concernant de nouveaux moyens de paiement par téléphone ;
 - en recherches de nouveaux services au bénéfice de la clientèle de commerçants ;
 - dans la prospection de nouveaux marchés nationaux et internationaux permettant de réduire les coûts de production des prestations fournies aux clients.
- S'agissant spécialement de la prospection de nouveaux marchés et clients, certaines régions en développement commercial sont également amenées à renforcer leurs effectifs.

Note 33b : Effectifs moyens (en équivalent temps plein)

	2013	2012
Techniciens de la banque	11 249	11 730
Cadres	8 973	8 924
TOTAL	20 222	20 654
Ventilation par pays		
France	18 724	19 138
Étranger	1 498	1 516
TOTAL	20 222	20 654

Note 33c : Autres charges administratives

	2013	2012
Impôts et taxes	(130)	(131)
Services extérieurs	(960)	(974)
Refacturation de charges	22	23
Autres charges diverses	(3)	(1)
TOTAL	(1 071)	(1 083)

Note 33d : Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Montants hors taxes	PriceWaterhouseCoopers Audit				Ernst & Young et Autres			
	2013		2012		2013		2012	
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes								
- CIC	0,51	14 %	0,67	17 %	0,68	25 %	0,69	27 %
- Filiales intégrées globalement	2,64	76 %	3,12	78 %	1,70	63 %	1,73	68 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ⁽¹⁾								
- CIC								
- Filiales intégrées globalement	0,11	3 %	0,04	1 %	0,28	10 %	0,08	3 %
Sous-total	3,26	93 %	3,83	96 %	2,66	98 %	2,50	98 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal et social	0,02	1 %	0,04	1 %	0,03	1 %		
- Autres	0,21	6 %	0,11	3 %	0,02	1 %	0,06	2 %
Sous-total	0,23	7 %	0,15	4 %	0,05	2 %	0,06	2 %
TOTAL	3,49	100 %	3,98	100 %	2,71	100 %	2,56	100 %

(1) Concernant les autres diligences directement liées à la mission de commissaires aux comptes, il s'agit principalement de diligences effectuées à la demande d'autorités de surveillance visant à s'assurer de la conformité de l'organisation et des procédures aux exigences réglementaires.

Les montants ci-dessus correspondent aux montants comptabilisés en charge durant l'exercice.

Note 34 : Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	2013	2012
Amortissements		
Immobilisations corporelles	(142)	(147)
Immobilisations incorporelles	(22)	(20)
Dépréciations		
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations incorporelles	0	(1)
TOTAL	(164)	(168)

... États financiers

Note 35 : Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total	2012
Établissements de crédit	(0)	30	(1)	(0)	0	29	20
Clientèle							
- Location financement	(5)	6	(4)	(3)	1	(5)	(5)
- Autres clientèle	(660)	629	(297)	(27)	9	(346)	(295)
Sous-total	(665)	665	(302)	(30)	10	(322)	(280)
Actifs détenus jusqu'à maturité	(3)	0	0	0	0	(3)	0
Actifs disponibles à la vente	(14)	3	(12)	(39)	15	(47)	(91)
Autres dont engagements de financement et de garantie	(38)	46	(2)	(1)	0	5	15
TOTAL	(720)	714	(316)	(70)	25	(367)	(356)

Note 36 : Gains ou pertes nets sur autres actifs

	2013	2012
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Moins-values de cession	(1)	(6)
Plus-values de cession	5	17
TOTAL	4	11

Note 37 : Impôt sur les bénéfices

	2013	2012
Charges d'impôt exigible	(381)	(199)
Charges et produits d'impôt différé	(51)	(102)
Ajustements au titre des exercices antérieurs	3	1
TOTAL	(429)*	(300)

* Dont (361) millions d'euros au titres des sociétés situées en France et (68) millions d'euros pour les sociétés hors France.

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	2013	2012
Taux d'impôt théorique	38,0 %	36,1 %
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	- 2,6 %	- 2,2 %
Impact des décalages permanents	1,5 %	3,3 %
Impact des redressements fiscaux	1,1 %	0,7 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	- 1,0 %	- 0,6 %
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	- 1,0 %	0,1 %
Impact de l'effet de l'intégration fiscale	- 0,9 %	- 4,4 %
Impact des provisions pour impôts	0,1 %	- 2,0 %
Impact des avoirs fiscaux et crédits d'impôt	- 0,1 %	- 0,2 %
Autres éléments	0,2 %	0,1 %
Taux d'impôt effectif	35,3 %	30,9 %
Résultat taxable ⁽¹⁾	1 215	971
CHARGE D'IMPÔT	(429)	(300)

(1) Addition des résultats avant impôt des sociétés intégrées globalement.

Le CIC, les banques régionales et les principales filiales détenues à plus de 95 % ont constitué un groupe d'intégration fiscale. Les entités qui en font partie sont signalées dans la liste des sociétés consolidées à l'aide d'un (i) suivant leur nom (cf. note 2).

Note 38 : Résultat par action

	2013	2012
Résultat net part du groupe	845	698
Nombre d'actions à l'ouverture	37 797 752	37 797 752
Nombre d'actions à la clôture	37 797 752	37 797 752
Nombre moyen pondéré d'actions	37 797 752	37 797 752
Résultat de base par action en euros	22,35	18,46
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action en euros	22,35	18,46

Le capital social du CIC est de 608 439 888 euros, divisé en 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, dont 229 741 titres auto-détenus.

Note 39 : Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2013. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un *spread* de crédit calculé globalement pour le groupe CM11-CIC et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, d'autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cessions avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de celle-ci pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2013.

2013	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	29 225	29 926	(701)	1 011	28 214	(0)
<i>Dont titres de dettes - Établissements de crédit</i>	<i>1 713</i>	<i>1 712</i>	<i>1</i>	<i>1 011</i>	<i>702</i>	<i>(0)</i>
<i>Dont prêts et avances - Établissements de crédit</i>	<i>27 512</i>	<i>28 214</i>	<i>(702)</i>	<i>0</i>	<i>27 512</i>	<i>0</i>
Prêts et créances à la clientèle	139 990	136 767	3 223	243	6 872	132 875
<i>Dont titres de dettes - Clientèle</i>	<i>555</i>	<i>576</i>	<i>(21)</i>	<i>243</i>	<i>119</i>	<i>193</i>
<i>Dont prêts et avances - Clientèle</i>	<i>139 435</i>	<i>136 191</i>	<i>3 244</i>	<i>0</i>	<i>6 753</i>	<i>132 682</i>
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	87	75	12	61	0	26
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	54 665	53 995	670	0	54 665	0
Dettes envers la clientèle	111 967	112 847	(880)	0	44 924	67 043
Dettes représentées par un titre	17 010	16 824	186	672	16 338	0
Dettes subordonnées	2 306	2 311	(5)	37	2 269	0

... États financiers

2012	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes
Actifs			
Prêts et créances sur établissements de crédit	32 372	33 029	(657)
Prêts et créances à la clientèle	135 094	132 890	2 204
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	81	67	14
Passifs			
Dettes envers les établissements de crédit	57 344	57 405	(61)
Dettes envers la clientèle	106 960	108 162	(1 202)
Dettes représentées par un titre	17 181	17 016	165
Dettes subordonnées	3 581	3 459	122

Note 40 : Encours des opérations réalisées avec les parties liées

	2013		2012	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère
Actif				
Prêts, avances et titres				
- Prêts et créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	0	17 659	0	11 752
- Prêts et créances sur la clientèle	0	25	0	32
- Titres	0	15	0	0
Actifs divers	3	49	3	56
TOTAL	3	17 748	3	11 840
Passif				
Dépôts				
- Dettes envers les établissements de crédit	0	45 321	0	47 166
- Dettes envers la clientèle	259	54	255	40
Dettes représentées par un titre	551	0	940	0
Dettes subordonnées	0	2 114	1	3 076
Passifs divers	0	18	0	17
TOTAL	810	47 507	1 196	50 299
Engagements de financement et de garantie				
Engagements de financement donnés	0	9	0	0
Engagements de garantie donnés	0	80	0	76
Engagements de financement reçus	0	5 950	0	5 850
Engagements de garantie reçus	0	2 361	0	2 382

(1) Dont un PSDI de 750 millions d'euros avec la BFCM.

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées	2013		2012	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère
Intérêts reçus	0	198	0	237
Intérêts versés	(4)	(515)	(10)	(762)
Commissions reçues	373	25	381	37
Commissions versées	0	(133)	0	(127)
Autres produits et charges	50	172	53	84
Frais généraux	(50)	(337)	(57)	(323)
TOTAL	369	(590)	367	(854)

L'entreprise mère est constituée de la BFCM, actionnaire majoritaire du CIC, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), entité contrôlant la BFCM et de toutes leurs filiales.

Les relations avec l'entreprise mère sont principalement composées de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie, la BFCM étant l'organisme de refinancement du groupe, et des prestations informatiques facturées avec les entités Euro Information.

Les entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence sont CM-CIC Asset Management, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et Banca Popolare di Milano.

Relations avec les principaux dirigeants du groupe (voir « gouvernement d'entreprise » page 49).

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants	Salaire part fixe	Salaire part variable	Avantages en nature	Réintégrations diverses	Total 2013	Total 2012
Principaux dirigeants	0,6	0,0	0,0	0,0	0,6	0,6

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions tel que cela est décrit dans les notes 1 et 5d de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent ;
- votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1 et 18 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations ;
- votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 8, 10a, 24 et 35 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives ;

- votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 24a de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 23 avril 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Agnès Hussherr

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand

Comptes sociaux

Les comptes sociaux ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par les règlements CRC 2000-03, CRC 2005-04, ANC 2010-04 et ANC 2010-08.

Faits marquants de l'exercice 2013

- La première application de la recommandation ANC N° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et consolidés établis selon les normes comptables françaises a eu pour conséquence un changement de méthode comptable en 2013 dans les comptes sociaux du CIC. La première application est rétrospective et son impact sur le report à nouveau au 1^{er} janvier 2013 est de - 10,5 millions d'euros.
- Depuis 2013, les décotes et surcotes des titres de créance à revenu fixe sont amorties sur la durée résiduelle. Leurs variations en raison de changements dans les remboursements anticipés sont constatées immédiatement en résultat. Elles étaient auparavant étalées sur la durée résiduelle. Il s'agit d'un changement de modalité d'application. L'impact de changement sur l'exercice est de 49,6 millions d'euros avant impôt.



Évolution du réseau CIC en Ile-de-France

Au 31 décembre 2013, le réseau Ile-de-France est composé de 309 agences.

Le nombre de clients est de 716 639, dont 593 959 particuliers. L'encours de crédits est stable à 15,4 milliards d'euros (15,3 milliards en 2012) dont 10,9 milliards de prêts à l'habitat. Les dépôts sont en hausse de 3,5 % à 17,3 milliards d'euros. L'épargne financière s'élève à 10,5 milliards.

Évolution de la banque de financement et des activités de marché

Au niveau de la banque de financement, l'encours de prêts est de 17 milliards d'euros. Les dépôts atteignent 12,7 milliards (+ 65,2 %). Les encours d'épargne gérée et conservée croissent de 7 % par rapport à 2012.

Résultats de l'année 2013

Le produit net bancaire (PNB) passe de 1 579 millions d'euros en 2012 à 2 071 millions d'euros en 2013.

Les commissions nettes s'élèvent à 317 millions d'euros. Les dividendes reçus des filiales et participations se montent à 1 002,7 millions d'euros contre 330,7 millions en 2012.

Ils proviennent essentiellement des banques régionales et filiales du groupe CM-CIC.

Les frais généraux baissent à 663 millions d'euros contre 688 millions en 2012.

Les effectifs moyens en équivalent temps plein sont de 3 433. Le résultat brut d'exploitation (RBE) ressort à 1 408 millions d'euros contre 891 millions en 2012.

Le coût du risque enregistre une dotation nette de 154 millions d'euros contre 147 millions. En 2012, il avait été constaté une dépréciation de 32 millions sur les titres souverains grecs.

Le gain net sur les actifs immobilisés est de 140 millions d'euros contre une perte nette de 107 millions d'euros en 2012 en raison de cessions nettes de titres de participation (+ 26 millions d'euros en 2013 contre - 23 millions en 2012) et de titres d'investissement (+ 93 millions d'euros en 2013 contre - 67 millions en 2012).

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt sur le résultat relatif à l'activité du CIC ainsi que le produit d'intégration fiscale du groupe CIC.

Le résultat net social s'établit à 1 303 millions d'euros contre 708 millions en 2012.

Les capitaux propres sont de 6 807 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour le CIC.

Pour la rémunération versée aux dirigeants il convient de se référer au rapport de gestion consolidé page 71.

Pour l'actionariat au 31 décembre 2013, les modifications intervenues au cours de l'exercice ainsi que les dividendes versés figurent dans le chapitre « présentation du CIC – capital et marché des titres de l'émetteur » pages 31 à 35.

L'activité des filiales est présentée pages 193 à 199.

États financiers

Bilan

Actif

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
Caisse, banques centrales		8 884	6 550
Effets publics et assimilés	2	5 786	7 448
Créances sur les établissements de crédit	3	28 587	30 997
Opérations avec la clientèle	4	32 851	33 109
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	11 616	14 127
Actions et autres titres à revenu variable	6	661	393
Participations et autres titres détenus à long terme	7	92	95
Parts dans les entreprises liées	8	5 304	5 328
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	9	89	89
Immobilisations corporelles	10	505	520
Capital souscrit non versé			
Actions propres	11	9	9
Autres actifs	12	7 658	12 099
Comptes de régularisation	13	7 250	4 209
TOTAL		109 292	114 973

Hors bilan

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit		2 537	2 255
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit		7 264	8 643
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus		96	98

Passif

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	14	38 818	50 057
Opérations avec la clientèle	15	30 435	26 735
Dettes représentées par un titre	16	14 976	14 371
Autres passifs	12	4 115	3 094
Comptes de régularisation	13	10 284	9 966
Provisions	17	1 248	1 256
Dettes subordonnées	18	2 230	3 318
Fonds pour risques bancaires généraux	19	379	379
Capitaux propres	19	6 807	5 797
- Capital souscrit		608	608
- Primes d'émission		1 088	1 088
- Réserves		668	668
- Écart de réévaluation		44	44
- Provisions réglementées		47	45
- Report à nouveau		3 049	2 636
- Résultat de l'exercice		1 303	708
TOTAL		109 292	114 973

Hors bilan

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'établissements de crédit		909	1 159
Engagements en faveur de la clientèle		12 734	12 016
Engagements de garantie	22		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		5 889	5 774
Engagements d'ordre de la clientèle		8 170	7 953
Engagements sur titres			
Titres acquis avec faculté de reprise			
Autres engagements donnés		166	95

... États financiers

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
Intérêts et produits assimilés	27	1 969	3 776
Intérêts et charges assimilées	27	(1 591)	(3 466)
Revenus des titres à revenu variable	28	1 003	331
Commissions (produits)	29	422	396
Commissions (charges)	29	(105)	(111)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	350	624
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	85	86
Autres produits d'exploitation bancaire	32	28	46
Autres charges d'exploitation bancaire	32	(89)	(102)
Produits nets des autres activités	32	(1)	(1)
Produit net bancaire		2 071	1 579
Charges de personnel	33	(359)	(378)
Autres charges administratives		(267)	(270)
Dotations aux amortissements		(37)	(40)
Charges de fonctionnement		(663)	(688)
Résultat brut d'exploitation		1 408	891
Coût du risque	34	(154)	(147)
Résultat d'exploitation		1 254	744
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	35	140	(107)
Résultat courant		1 394	637
Résultat exceptionnel	36		
Impôts sur les bénéfices	37	(89)	73
Dotations/reprises de FRBG			
Dotations/reprises aux provisions réglementées		(2)	(2)
RÉSULTAT NET		1 303	708

Résultats financiers sur les 5 derniers exercices

Nature des indications	2009	2010	2011	2012	2013
1. Situation financière de l'exercice					
Capital social	590 676 336	608 439 888	608 439 888	608 439 888	608 439 888
Nombre total d'actions émises	36 917 271	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 027 493
Actions « A » ou actions ordinaires	36 917 271	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 027 493
Actions « D » ou actions privilégiées	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement privilégiés	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement ordinaires	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives (en KE)					
Produits bancaires	5 866 707	4 632 388	3 781 357	5 258 845	3 856 684
Bénéfice avant impôt, amortissements	1 662 616	781 283	739 597	856 601	1 577 900
Provisions et résultat exceptionnel	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	130 846	29 159	(84 789)	(73 461)	88 473
Bénéfice	1 080 530	537 729	275 129	708 010	1 303 166
Montant des bénéfices distribués	160 590	334 642	247 179	285 206	266 192
3. Résultats des opérations réduits à une action (en €)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	41,42	19,53	21,50	24,21	39,03
Bénéfice net	29,45	14,23	7,28	18,73	34,48
Dividende versé à chaque action « A »	4,35	8,80	6,50	7,50	7,00
Dividende versé à chaque action « D » et certificats d'investissement					
4. Personnel (métropole) (en €)					
Nombre de salariés (effectif moyen ETP)	3 759	3 498	3 533	3 525	3 433
Montant de la masse salariale	173 519 754	175 790 924	176 031 659	181 790 351	179 256 183
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	93 886 625	65 945 942	87 488 486	97 508 373	88 460 236

... États financiers

Annexe

Les notes sont exprimées en millions d'euros.

Note 1 : Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par les règlements CRC 2000-03, CRC 2005-04, ANC 2010-04 et ANC 2010-08.

La première application de la recommandation ANC N° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises a eu pour conséquence un changement de méthode comptable en 2013 dans les comptes sociaux du CIC. La première application est rétrospective et son impact sur le report à nouveau au 1^{er} janvier 2013 est de - 10,5 millions d'euros.

Par ailleurs, depuis 2013, les décotes et surcotes des titres de créance à revenu fixe sont amorties sur la durée résiduelle. Leurs variations en raison de changements dans les remboursements anticipés sont constatées immédiatement en résultat. Elles étaient auparavant étalées sur la durée résiduelle. Il s'agit d'un changement de modalité d'application. L'impact de changement sur l'exercice est de 49,6 millions d'euros avant impôt.

Le CIC est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe CIC, du groupe CM11-CIC et du groupe Crédit Mutuel.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Comité de la réglementation comptable a publié le règlement 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Il reprend les dispositions de l'avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».



Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1^{er} juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1^{er} janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Crédits

Les crédits sont inscrits au bilan pour leur valeur nominale. Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement actuariel est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.

Déclassement des créances

En application du règlement CRC 2002-03, les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est-à-dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement, l'ensemble des encours détenus par le client (ou par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des cotitulaires ou coemprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les fédérations ou banques du groupe CM-CIC.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

Dépréciation des pertes probables avérées

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et celle actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Crédits restructurés

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Segmentation des encours

Les encours sont présentés en notes annexes selon le critère de la ventilation par secteur géographique. Ceux-ci représentent les lieux d'implantation des établissements fixes du CIC.

Portefeuille de titres

La comptabilisation des titres est décrite par le règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRB 95-04 et par les règlements CRC 2000-02 et CRC 2005-01, ainsi que par l'instruction CB 94-07 modifiée par l'instruction CB 2000-12. Conformément à ces textes, les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. À chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

... États financiers

Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille

Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de Bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre légal défini en 1976), ou de fusion et opérations assimilées. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention ; elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés

Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré

Le règlement n°90-15 du Comité de la réglementation bancaire est appliqué à l'ensemble des instruments de taux d'intérêt traités de gré à gré. À ce titre, sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor...).

Conformément au règlement susvisé, les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.

Les soultes de *netting* de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

Produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Le CIC commercialise différentes catégories de produits structurés fondés sur des options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de valorisation de ces produits : celle provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, celle d'arbres en temps discret et celle de *Monte-Carlo*. Le CIC utilise la première et la dernière.

Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés. Les produits sont comptabilisés à leur valeur de marché.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés.

Dans le cas où la valorisation de certains instruments est faite à partir de modèles complexes, les paramètres de marché servant de base à leur évaluation sont corrigés de façon prudente pour tenir compte notamment du niveau de liquidité des marchés concernés et de leur pertinence sur des maturités longues.

Valorisation des instruments financiers à terme non cotés

Ces instruments sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ».

Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat. Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des

avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation, les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer et les autres éléments d'un fonds commercial sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts émis jusqu'au 31 décembre 1999 sont amortis au cours de l'exercice d'émission et, pour les émissions postérieures à cette date, sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes. Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

... États financiers

Provisions pour risques pays

Constituées pour couvrir les risques souverains ainsi que les risques sur les pays émergents, elles ont été déterminées en fonction de la situation économique des pays emprunteurs. La partie affectée de ces provisions est portée en déduction des actifs correspondants.

Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Elles sont déterminées :

- pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ;
- pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement CRC 2007-01. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus. Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;

- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des *swaps* zéro coupon contre *Euribor 3 mois*. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêt. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, conformément au règlement n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire et à l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Fonds pour risques bancaires généraux

En application de l'article 3 du CRB 90-02, le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est-à-dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Engagements de retraite et assimilés

Les engagements font l'objet d'une provision et leur variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises

de première catégorie à la clôture de l'exercice et un taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

La recommandation ANC N° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuariel.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires.

Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux ARRCO et AGIRC. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1^{er} janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves.



Après fusion, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corollaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme d'assurance, est intervenue en 2009.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.

Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel. Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62^e anniversaire.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe et notamment de l'ex-CIC Paris. Ce régime a été étendu aux personnels de l'ex-Union Européenne de CIC à l'occasion de la fusion des deux établissements en 1999.

Autres avantages à long terme

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi - CICE

La comptabilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est conforme à la note d'information du 28 février 2013 du collège de l'Autorité des normes comptables.

Le montant du CICE, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous-compte des charges de personnel.

Implantation dans les États ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par l'article L.511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

... États financiers

Informations sur les postes de bilan, du hors bilan et du compte de résultat

Note 2 : Effets publics et assimilés

	2013				2012			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres détenus	1 664	745	3 322	5 731	1 644	1 683	4 055	7 382
Titres prêtés								
Écarts de conversion								
Créances rattachées		13	42	55		17	49	66
Titres dépréciés								
Montant brut	1 664	758	3 364	5 786	1 644	1 700	4 104	7 448
Dépréciations								
Montant net	1 664	758	3 364	5 786	1 644	1 700	4 104	7 448
Plus-values latentes		72		72				

Le montant des titres d'investissement vendus avant l'échéance s'élève à 579 M€.

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de 57 M€ et (128) M€.

Note 3 : Créances sur les établissements de crédit

	2013		2012	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	4 839		3 459	
Prêts, valeurs reçues en pension	7 434	6 983	8 722	10 126
Titres reçus en pension livrée		9 293	74	8 570
Créances rattachées		34		37
Créances douteuses		7		13
Dépréciations		(3)		(4)
TOTAL	12 273	16 314	12 255	18 742
TOTAL DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		28 587		30 997
<i>Dont prêts participatifs</i>		40		45
<i>Dont prêts subordonnés</i>		1 027		1 136

Les créances douteuses ne comprennent pas de créances douteuses compromises.

Les créances saines ne comprennent pas de créances restructurées à des conditions hors marché.

Note 3 bis : Ventilation par secteur géographique des créances sur les établissements de crédit

	France	U.S.A.	Grande-Bretagne	Singapour	Total
Encours globaux bruts au 31/12/2013 ⁽¹⁾	27 630	3	76	847	28 556
<i>Dont créances douteuses</i>					
<i>Dont créances douteuses compromises</i>	7				7
Dépréciations					
Stocks au 31/12/2012	(4)				(4)
Dotations					
Reprises	2				2
Effets des taux de change	(1)				(1)
Stocks au 31/12/2013	(3)				(3)

(1) Hors créances rattachées.

Note 4 : Créances sur la clientèle

	2013	2012
Créances commerciales	184	201
Créances rattachées	0	0
Autres concours		
- Prêts et crédits	25 299	25 470
- Titres reçus en pension livrée	5 521	5 300
- Créances rattachées	77	86
Comptes ordinaires débiteurs	1 417	1 585
Créances rattachées		
Créances douteuses	730	911
Dépréciations	(377)	(443)
TOTAL	32 851	33 109
<i>Dont créances éligibles à la Banque centrale européenne</i>	2 242	2 223
<i>Dont prêts participatifs</i>		
<i>Dont prêts subordonnés</i>	14	11

Les créances douteuses comprennent 583 M€ de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 308 M€. Les créances saines incluent 36 M€ de créances restructurées à des conditions hors marché.

Note 4 bis : Ventilation par secteur géographique des créances sur la clientèle

	France	U.S.A.	Grande-Bretagne	Singapour	Total
Encours globaux bruts au 31/12/2013 ⁽¹⁾	28 751	1 418	1 422	1 559	33 150
<i>Dont créances douteuses</i>	116	18	8	5	147
<i>Dont créances douteuses compromises</i>	531		52		583
Dépréciations					
Stocks au 31/12/2012	(346)	(14)	(69)	(14)	(443)
Dotations	(97)	(4)	(14)	(1)	(116)
Reprises	99	7	62	9	177
Effets des taux de change et autres	1		2	2	5
Stocks au 31/12/2013	(343)	(11)	(19)	(4)	(377)

(1) Hors créances rattachées.

... États financiers

Note 4 ter : Dépréciation des créances douteuses

	2012	Dotations	Reprises	Autres variations	2013
Actif					
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	4		(2)	0	2
Dépréciations sur créances sur la clientèle	443	116	(177)	(5)	377
Dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location simple					
Dépréciations sur obligations et autres titres à revenu fixe	284	10	(32)	(38)	224
Dépréciations sur autres actifs	1				1
TOTAL	732	126	(211)	(43)	604

Le total des créances douteuses sur la clientèle est de 730 M€ contre 911 M€ au 31 décembre 2012. Elles sont couvertes par des dépréciations d'actif à hauteur de 377 M€ soit 51,6 % contre 48,6 % précédemment.

Le taux de couverture des encours clientèle bruts par l'ensemble des dépréciations et provisions couvrant des risques de crédit s'établit à 2,03 % contre 2,15 % en 2012.

Les créances douteuses sont couvertes par ces dépréciations à l'exception des provisions pour risques pays et des provisions générales pour risques de crédit qui concernent les créances saines.

Note 5 : Obligations et autres titres à revenu fixe

	2013				2012			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres détenus cotés	8 625	1 473	621	10 719	11 105	734	921	12 760
Titres détenus non cotés		223	167	390		442	174	616
Titres prêtés								
Créances rattachées	5	4	4	13	5	3	6	14
Créances douteuses ⁽¹⁾		146	584	730		130	918	1 048
Montant brut	8 630	1 846	1 376	11 852	11 110	1 309	2 019	14 438
Dépréciations		(12)		(12)		(28)		(28)
Provisions		(20)	(204)	(224)		(9)	(274)	(283)
Montant net	8 630	1 814	1 172	11 616	11 110	1 272	1 745	14 127
<i>Plus-values latentes</i>		18		18		37		37
<i>Dont obligations subordonnées</i>		35	116	151		30	124	154
<i>Dont titres émis par des organismes publics</i>				242				386

(1) Les créances douteuses comprennent 119 M€ de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 4 M€.

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de (24) M€ et de (5) M€.

La diminution des titres d'investissement entre 2012 et 2013 correspond à des remboursements intervenus en 2012 ainsi qu'à des cessions de titres ayant dégagé un résultat net de 93 M€.

Les titres de transaction et de placement ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, ou pour les marchés de gré à gré, à partir des cours des principaux *brokers*, ou lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Note 5 bis : Obligations et autres titres à revenu fixe – Suivi des transferts de catégories intervenus en 2008 en application du règlement CRC 2008-17 modifiant le règlement CRB 90-01

Du fait de la situation exceptionnelle due à la détérioration des marchés financiers mondiaux, le CIC a procédé à des transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ». Ces reclassements ont été effectués sur une base de valorisation au 1^{er} juillet 2008.

Actifs reclassés de :	Valeur comptable au jour du transfert	Valeur comptable au bilan en date d'arrêté	Valeur en date d'arrêté si les transferts n'avaient pas eu lieu	Plus ou moins-value latentes
Titres de transaction vers titres d'investissement	18 443	3 853	4 687	834
Titres de transaction vers titres de placement	349	7	7	0
Titres de placement vers titres d'investissement	421	139	139	0
TOTAL	19 213	3 999	4 833	834

Note 6 : Actions et autres titres à revenu variable

	2013				2012			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus cotés	533			533	272			272
Titres détenus non cotés		135		135		123		123
Titres prêtés								
Créances rattachées								
Montant brut	533	135		668	272	123		395
Dépréciations sur titres		(7)		(7)		(2)		(2)
TOTAL	533	128		661	272	121		393
Plus-values latentes		34		34		7		7

Aucun transfert entre portefeuilles n'a eu lieu durant l'exercice 2013.



... États financiers

Note 7 : Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	2012	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	2013
Autres titres détenus à long terme						
- Cotés						
- Non cotés	85		(1)			84
Titres de participation						
- Cotés	13					13
- Non cotés	5					5
Sous-total	103		(1)			102
Écarts de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Montant brut	103		(1)			102
Dépréciations						
- Titres cotés	(3)	(3)			0	(6)
- Titres non cotés	(5)		1			(4)
Sous-total	(8)	(3)	1		0	(10)
Montant net	95	(3)			0	92

Note 8 : Parts dans les entreprises liées

	2012	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	2013
Valeur brute	5 397	7	(36)		(4)	5 364
Écarts de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Dépréciations	(69)	(5)	14		0	(60)
Montant net	5 328	2	(22)		(4)	5 304
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit non cotés	3 032					3 020
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées						
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	5 397					5 364

Opérations avec les entreprises liées

	2013 Entreprises liées		2012 Entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	17 626	1 027	12 698	1 144
Créances sur la clientèle	388		438	
Autres débiteurs divers	13		14	
Obligations et autres titres à revenu fixe	173	116	68	
Swaps achats	2 090		2 994	
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	17 578		22 980	
Comptes créditeurs de la clientèle	854		867	
Autres passifs	25		4	
Swaps ventes	61		82	
Dettes représentées par un titre	2 669	2 108	2	
Hors bilan				
Engagements donnés				
Établissements de crédit ⁽¹⁾	5 176		270	
Clientèle	1 501		6 407	
Engagements reçus				
Établissements de crédit	3 058		3 493	

(1) Les engagements donnés aux entreprises liées concernent notamment les garanties données aux banques régionales sur leurs émissions de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables.

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives.

Opérations avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché, c'est-à-dire celles qui sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Note 9 : Immobilisations incorporelles

	2012	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2013
Valeur brute					
Fonds commerciaux	94				94
Frais d'établissement	1				1
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	56	2			58
Montant brut	151	2			153
Amortissements					
Fonds commerciaux	(53)	(1)			(54)
Frais d'établissement	(1)				(1)
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	(8)	(1)			(9)
Montant des amortissements	(62)	(2)			(64)
Montant net	89				89

... États financiers

Note 10 : Immobilisations corporelles

	2012	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2013
Valeur brute					
Terrains d'exploitation	196				196
Terrains hors exploitation	0				0
Constructions d'exploitation	683	21			704
Constructions hors exploitation	2				2
Autres immobilisations corporelles	140	10	(13)		137
Montant brut	1 021	31	(13)		1 039
Amortissements					
Terrains d'exploitation					
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	(387)	(30)		(1)	(418)
Constructions hors exploitation	(0)	(0)		0	(0)
Autres immobilisations corporelles	(114)	(5)	1	2	(116)
Montant des amortissements	(501)	(35)	1	1	(534)
Montant net	520				505

Note 11 : Actions propres

	2013	2012
Nombre de titres détenus	229 741	229 741
Part dans le capital	0,60 %	0,60 %
Valeur comptable	9	9
Valeur de marché	34	24

Les actions propres du CIC proviennent de l'apport partiel d'actif du CIAL réalisé en 2006.

Note 12 : Autres actifs et passifs

	2013		2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options	826	819	188	183
Comptes de règlement d'opérations sur titres	4		4	
Dettes représentatives des titres empruntés		2 644		1 978
Impôts différés				
Débiteurs et créditeurs divers	6 825	652	11 905	933
Créances douteuses	1		1	
Dettes rattachées	3	0	2	0
Dépréciations	(1)		(1)	
TOTAL	7 658	4 115	12 099	3 094

Note 13 : Comptes de régularisation

	2013		2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement		25	2	5
Comptes d'ajustements devises et hors bilan	6 353	6 643	3 200	3 571
Autres comptes de régularisation	897	3 616	1 007	6 390
TOTAL	7 250	10 284	4 209	9 966

Note 14 : Dettes envers les établissements de crédit

	2013		2012	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	9 549		11 876	
Comptes à terme		13 750		18 127
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée		15 476	0	19 976
Dettes rattachées		43		78
TOTAL	9 549	29 269	11 876	38 181
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		38 818		50 057

Note 15 : Comptes créditeurs de la clientèle

	2013		2012	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes d'épargne à régime spécial	5 811	1 214	5 694	1 150
Dettes rattachées				
TOTAL – COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL	5 811	1 214	5 694	1 150
Autres dettes	8 685	12 197	7 715	11 312
Titres donnés en pension livrée		2 452		785
Dettes rattachées		76		79
TOTAL – AUTRES DETTES	8 685	14 725	7 715	12 176
TOTAL DES COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE À VUE ET À TERME		30 435		26 735

Note 16 : Dettes représentées par un titre

	2013	2012
Bons de caisse	53	49
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	13 403	13 125
Emprunts obligataires	1 487	1 162
Autres dettes représentées par un titre	2	2
Dettes rattachées	31	33
TOTAL	14 976	14 371

... États financiers

Note 17 : Provisions

	2012	Dotations	Reprises	Autres variations	2013
Provisions pour risques de contrepartie					
Sur engagements par signature	25	7	(7)	1	26
Sur engagements de hors bilan					
Sur risques pays					
Provisions générales pour risques de crédit	252	34	(9)	(4)	273
Autres provisions pour risques de contrepartie					
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme	102		(56)	(1)	45
Provisions sur filiales et participations	138	24	(33)	(1)	128
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
Provisions pour charges de retraite ⁽¹⁾	38	1	(5)	10	44
Provisions pour épargne logement	3	1			4
Autres provisions ⁽²⁾	698	110	(76)	(4)	728
TOTAL	1 256	177	(186)	1	1 248

(1) Les autres variations sur provisions pour charges de retraite correspondent au changement de méthode comptable relatif à l'application de la recommandation ANC N° 2013-02 qui permet d'évaluer les engagements de retraite conformément à l'IAS 19R.

(2) Au 31 décembre 2013, le stock de provisions comprend 432 M€ de provisions liées aux effets temporaires de l'intégration fiscale.

Note 17 bis : Provisions pour risques sur engagement au titre de l'épargne logement

	2013		2012	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans d'épargne logement	1 029	2	964	2
Comptes d'épargne logement	74	1	74	1
Prêts d'épargne logement	11		14	

Note 17 ter : Provision relative aux indemnités de fin de carrière

	Ouverture	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Changement de méthode comptable	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture
Engagements	48	1		2		1	(5)		47
Contrat d'assurance	27		1			1	(3)		26
Étalement	(10)				10				
Provision	11	1	(1)	2	10		(2)		21

Note 18 : Dettes subordonnées

	2012	Émissions	Rembour- sements	Autres variations	2013
Dettes subordonnées	1 061	14	(584)	(10)	481
Emprunts participatifs	137			(137)	
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 107		(500)	137	1 744
Dettes rattachées	13			(8)	5
TOTAL	3 318	14	(1 084)	(18)	2 230

Les autres variations concernant les dettes subordonnées sont dues à la variation de change sur la dette de 350 millions de USD.

Principales dettes subordonnées

Émetteurs	Date d'émission	Montant d'émission	Montant fin d'exercice	Taux	Échéance
TSR	30.09.03	350 M\$	350 M\$	a	30.09.2015
Titres participatifs	28.05.85	137 M€	137 M€	b	c
TSDI	30.06.06	400 M€	400 M€	d	
TSDI	30.06.06	1 100 M€	1 100 M€	e	
TSDI	30.12.08	500 M€	500 M€	f	

(a) Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base.

(b) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

(c) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

(d) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.

(e) Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base.

(f) Taux variable Euribor 3 mois + 655 points de base.

(d), (e) et (f) : souscrits par les entités mère, la BFCM et la CFCM.



... États financiers

Note 19 : Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01.01.2012	608	1 088	667	44	43	2 606	275	5 331	379
Résultat de l'exercice							708	708	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						275	(275)		
Distribution de dividendes						(246)		(246)	
Augmentation de capital									
Incidence des réévaluations									
Autres variations			1		2	1		4	
Solde au 31.12.2012	608	1 088	668	44	45	2 636	708	5 797	379
Solde au 01.01.2013	608	1 088	668	44	45	2 636	708	5 797	379
Résultat de l'exercice							1 303	1 303	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						708	(708)		
Distribution de dividendes						(284)		(284)	
Augmentation de capital									
Incidence des réévaluations									
Changement de méthode ⁽²⁾						(10)		(10)	
Autres variations					2	(1)		1	
Solde au 31.12.2013	608	1 088	668	44	47	3 049	1 303	6 807	379

(1) Le poste « réserves » comprend au 31/12/2013 : 60 millions d'euros de réserve légale, 287 millions de réserves spéciales des plus-values à long terme, 196 millions de réserves libres, 124 millions de réserves statutaires et 1 million de réserve spéciale art. 238 bis.

(2) Le changement de méthode correspond à l'application de la recommandation ANC 2013-02 sur les passifs sociaux.

Le capital du CIC est constitué au 31 décembre 2013 de 38 027 493 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

Le résultat social du CIC s'élève à 1 303 167 371,51 euros.

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter la somme de 4 352,6 millions d'euros provenant du résultat pour 1 303,1 millions d'euros et du report à nouveau pour 3 049,5 millions d'euros de la manière suivante :

Dividendes au titre de l'exercice 2013	266,2
Affectation à la réserve légale	0,0
Dotations au report à nouveau	4 086,4
TOTAL DISTRIBUABLE	4 352,6

Note 20 : Ventilation de certains actifs/passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	À durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
Actifs							
Créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	21 864	2 772	1 269	2 644		34	28 583
Créances sur la clientèle ⁽²⁾	9 929	3 091	8 326	11 088		79	32 513
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽³⁾	58	339	1 159	927		8	2 491
Passifs							
Dettes envers les établissements de crédit	26 719	5 912	4 394	1 750		43	38 818
Comptes créditeurs de la clientèle	23 955	2 035	4 127	242		76	30 435
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse	1	1	51				53
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	7 509	5 307	588			18	13 422
- Emprunts obligataires	104	154	784	444		13	1 499
- Autres		2					2

(1) À l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.

(2) À l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.

(3) Exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses).

Note 21 : Contre-valeur en millions d'euros des actifs et passifs en devises

La contre-valeur en euros des actifs et passifs libellés en devises est de 17 745 et de 15 507 millions au 31 décembre 2013.
Le CIC n'a pas de positions opérationnelles significatives en devises.

Note 22 : Engagements de garantie donnés

Dans le cadre des opérations de refinancement du groupe CM11-CIC (marché hypothécaire et titres sécurisés), certains crédits à la clientèle distribués par le CIC constituent des actifs donnés en garantie à ces opérations de refinancement portées par des entités tierces du groupe. Au 31 décembre 2013, leur montant s'élève à 7 311 millions d'euros.

La banque se refinance auprès de la Caisse de refinancement de l'habitat par l'émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L.313-42 du Code monétaire et financier pour un total de 535 millions d'euros au 31 décembre 2013. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre atteignent 1 294 millions d'euros à la même date.

... États financiers

Note 23 : Engagements sur instruments financiers à terme**Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et d'opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles)**

	2013			2012		
	Couverture	Opérations de gestion	Total	Couverture	Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
Marchés organisés						
- Contrats de taux		6 801	6 801		3 219	3 219
- Contrats de change						
- Autres opérations		63	63		38	38
Marchés de gré à gré						
- Accords de taux futurs		4 616	4 616		9 822	9 822
- Swaps de taux	12 263	209 206	221 469	12 518	226 277	238 795
- Swaps financiers	39	31 748	31 787	18	33 046	33 064
- Autres opérations		71	71	12	164	176
- Swaps – Autres		142	142		305	305
Opérations conditionnelles						
Marchés organisés						
- Options de taux						
• Achetées		73	73		664	664
• Vendues		109	109		1 066	1 066
- Options de change						
• Achetées						
• Vendues						
- Actions et autres options						
• Achetées		578	578		350	350
• Vendues		217	217		922	922
Marchés de gré à gré						
- Contrats de taux plafonds et planchers						
• Achetés		12 264	12 264		10 608	10 608
• Vendus		12 922	12 922	1	11 091	11 092
- Options de taux, change, actions et autres						
• Achetées		24 101	24 101		9 459	9 459
• Vendues		24 152	24 152		8 952	8 952
TOTAL	12 302	327 063	339 365	12 549	315 983	328 532

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

2013	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Risque global taux d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats				1 870	1 870
Ventes				2 746	2 746
Contrats d'échange	7 551	10 952	1 311	201 655	221 469
Opérations conditionnelles					
Achats	169			12 095	12 264
Ventes	170			12 752	12 922
2012					
Opérations fermes					
Achats				6 411	6 411
Ventes				3 411	3 411
Contrats d'échange	8 710	11 767	751	217 567	238 795
Opérations conditionnelles					
Achats	84			10 524	10 608
Ventes	87		1	11 004	11 092

Au cours de l'exercice 2013, 900 millions d'euros ont été transférés du portefeuille *swaps* de couverture vers le portefeuille *swaps trading*.



... États financiers

Note 24 : Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
Marchés organisés				
- Achats	1 339	1 639		2 978
- Ventes	2 090	1 845	70	4 005
Marchés de gré à gré				
- Achats	7 820	5 838	476	14 134
- Ventes	8 939	6 287	442	15 668
- Swaps de taux	86 816	91 263	43 390	221 469
Instruments de change				
Marchés organisés				
- Achats				
- Ventes				
Marchés de gré à gré				
- Achats	9 308	1 890		11 198
- Ventes	9 304	1 890		11 194
- Swaps financiers	14 859	15 264	1 664	31 787
Autres instruments financiers à terme				
Marchés organisés				
- Achats	613			613
- Ventes	239	6		245
Marchés de gré à gré				
- Achats	8 918	4 020		12 938
- Ventes	8 993	4 001		12 994
- Swaps	87	32	23	142
TOTAL	159 325	133 975	46 065	339 365

Note 25 : Instruments financiers à terme – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme	2013	2012
Exposition brute		
Risques sur les établissements de crédit	4 112	2 468
Risques sur les entreprises	1 447	1 961
TOTAL	5 559	4 429

Juste valeur des instruments financiers à terme	2013		2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers à terme	7 187	8 595	4 659	6 805

Note 26 : Autres engagements hors bilan

	2013	2012
Opérations en devises		
Monnaies à recevoir	4 055	4 530
Monnaies à livrer	3 592	4 189
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés		
Opérations de change à terme		
- De couverture	19 941	20 928
- Autres opérations	61 574	73 484
- Swaps de change financiers		
- Position ouverte isolée	790	
- Micro-couverture	39	18
- Risque global de taux		
- Gestion spécialisée	30 947	33 046
Engagements de crédit-bail		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail immobilier		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail mobilier		

Note 27 : Produits et charges sur intérêts

	2013		2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	749	(981)	1 673	(2 166)
Clientèle	969	(345)	1 068	(412)
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	153	(140)	392	(205)
Autres	98	(125)	643	(683)
TOTAL	1 969	(1 591)	3 776	(3 466)
<i>Dont charges sur dettes subordonnées</i>		<i>(46)</i>		<i>(80)</i>

Note 28 : Revenus des titres à revenu variable

	2013	2012
Titres de placement		
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	7	8
Parts dans les entreprises liées	996	323
Revenus des parts de S.C.I.		
TOTAL	1 003	331

... États financiers

Note 29 : Commissions

	2013		2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	5	(2)	3	(2)
Opérations avec la clientèle	178	(2)	154	(1)
Opérations sur titres		(7)		(8)
Opérations de change	1	(1)	1	(1)
Opérations de hors bilan				
- Engagements sur titres				
- Engagements financiers à terme		(3)		(4)
- Engagements de financement et de garantie	3	(1)	2	(1)
Prestations de services financiers	224	(8)	222	(8)
Commissions sur moyens de paiement		(73)		(75)
Autres commissions (dont produits rétrocédés)	11	(8)	14	(11)
TOTAL	422	(105)	396	(111)

Note 30 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	2013	2012
Sur titres de transaction	281	765
Sur opérations de change	17	10
Sur instruments financiers à terme		
- De taux d'intérêt	14	2
- De cours de change	14	13
- Sur autres instruments financiers y compris actions	(32)	(225)
Sous-total	294	565
Dotations pour dépréciation des instruments financiers		
Reprises sur dépréciation des instruments financiers	56	59
TOTAL	350	624

Note 31 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	2013	2012
Opérations sur titres de placement		
Plus-values de cession	79	34
Moins-values de cession	(6)	(10)
Dotations pour dépréciation	(7)	
Reprises sur dépréciation	19	62
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Dotations pour dépréciation		
Reprises sur dépréciation		
TOTAL	85	86

Note 32 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	2013		2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	1		1	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions	25	(11)	23	(14)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	2	(78)	22	(88)
Produits et charges nets des autres activités		(1)		(1)
TOTAL	28	(90)	46	(103)

Note 33 : Charges de personnel

	2013	2012
Salaires et traitements	(214)	(214)
Charges sociales	(94)	(102)
Charges de retraite	2	(4)
Intéressement et participation des salariés	(19)	(18)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	(37)	(29)
Dotation nette aux provisions pour retraite	4	(9)
Autres dotations nettes aux provisions	(1)	(2)
TOTAL	(359)	(378)

Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, comptabilisé au crédit des charges de personnel, s'élève à 2,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2013.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître, le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du CIC, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissement dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes) et systèmes de visioconférences sur ordinateur portable permettant aux clients d'être à la fois plus proches de leurs chargés de clientèle et de réaliser des économies énergétiques ;
- en développements informatiques concernant de nouveaux moyens de paiement par téléphone ;
- en recherches de nouveaux services au bénéfice de la clientèle de commerçants ;
- dans la prospection de nouveaux marchés nationaux et internationaux permettant de réduire les coûts de production des prestations fournies aux clients.

Note 34 : Coût du risque

	2013	2012
Dotations pour dépréciation des créances douteuses	(125)	(152)
Reprises sur dépréciation des créances douteuses	208	222
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	(140)	(436)
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	(90)	(53)
Récupérations sur créances amorties	18	31
Solde des créances	(129)	(388)
Dotations aux provisions	(41)	(28)
Reprises de provisions	16	269
Solde des risques	(25)	241
TOTAL	(154)	(147)

... États financiers

Note 35 : Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	2013				2012	
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et ATRF	Participation et ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total	Total
Sur immobilisations financières						
Plus-values de cessions		97		41	138	17
Moins-values de cessions		(4)	(1)	(14)	(19)	(107)
Dotations pour dépréciation			(27)	(5)	(32)	(30)
Reprises sur dépréciation			39	14	53	14
Sous-total		93	11	36	140	(106)
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
Plus-values de cessions						
Moins-values de cessions						(1)
Sous-total						(1)
TOTAL					140	(107)

Note 36 : Résultat exceptionnel

	2013	2012
Mali de fusion		
Provision		
TOTAL		

Note 37 : Impôts sur les bénéfices

	2013	2012
Impôt courant – Hors effet de l'intégration fiscale	(25)	(10)
Impôt courant – Régularisation sur exercices antérieurs	3	
Impôt courant – Effet de l'intégration fiscale	(67)	83
TOTAL	(89)	73
Sur activités courantes		
Sur éléments exceptionnels		
TOTAL		

Note 38 : Ventilation du compte de résultat par zone géographique

	France	U.S.A.	Grande-Bretagne	Singapour	Total
PNB	1 831	135	57	48	2 071
Frais généraux	(584)	(35)	(8)	(36)	(663)
RBE	1 247	100	49	12	1 408
Coût du risque	(51)	(71)	(30)	(2)	(154)
Résultat d'exploitation	1 196	29	19	10	1 254
Gains et pertes sur actifs immobilisés	140				140
Résultat courant	1 336	29	19	10	1 394
Résultat exceptionnel					
Impôts	(76)	(8)	(4)	(1)	(89)
Dotations/Reprises aux provisions réglementées	(2)				(2)
Résultat net	1 258	21	15	9	1 303

Note 38 bis : Ventilation du compte de résultat par secteur d'activité

	Réseau	Gestion privée	Banque de financement	Structure et holding	Total
PNB	611	16	637	807	2 071
Frais généraux	(388)	(21)	(196)	(58)	(663)
RBE	223	(5)	441	749	1 408
Coût du risque	(31)		(130)	7	(154)
Résultat d'exploitation	192	(5)	311	756	1 254
Gains et pertes sur actifs immobilisés			93	47	140
Résultat courant	192	(5)	404	803	1 394
Résultat exceptionnel					
Impôts	(73)		(142)	126	(89)
Dotations/Reprises aux provisions réglementées				(2)	(2)
Résultat net	119	(5)	262	927	1 303

Note 39 : Effectifs moyens

	2013	2012
Techniciens de la banque	1 885	1 988
Cadres	1 866	1 855
TOTAL	3 751	3 843

Note 40 : Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants

	Salaire part fixe	Salaire part variable	Avantages en nature	Réintégrations diverses	Total 2013	Total 2012
Principaux dirigeants	0,6	0,0	0,0	0,0	0,6	0,6

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil d'administration.

Il n'y a pas eu d'avance ni de crédits accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Note 41 - Résultat par action

Au 31 décembre 2013, le capital social du CIC est de 608 439 888 euros, divisé en 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, dont 229 791 titres auto-détenus dont il n'est pas tenu compte pour le calcul du résultat par action.

Ainsi, au titre de l'exercice 2013, le résultat par action s'élève à 34,48 euros contre 18,73 euros pour 2012.

Note 42 - Droits individuels à la formation

Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L.933-1 à L.933-6 du Code du travail sont de 364 911 heures.

Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2013

Sociétés et adresses	Capital	Capitaux propres moins capital, hors résultat 2013
----------------------	---------	--

Renseignements détaillés concernant les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur brute excède 1 % du capital du CIC

A/FILIALES (plus de 50 % du capital détenu par le CIC)

A.1 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Filiales françaises

CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes - Siren 855 801 072	83 780 000	429 486 000
CIC Nord Ouest - 33 avenue Le Corbusier, 59800 Lille - Siren 455 502 096	230 000 000	305 444 000
CIC Est - 31 rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg - Siren 754 800 712	225 000 000	392 390 000
CIC Banque Transatlantique - 26 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - Siren 302 695 937	29 371 680	80 863 320
CIC Sud Ouest - 42 cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux - Siren 456 204 809	155 300 000	88 836 000
CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - Siren 954 507 976	260 840 262	443 827 000
CM-CIC Epargne Salariale - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 692 020 878	13 524 000	7 868 000
CM-CIC Bail - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 642 017 834	26 187 800	- 7 537 473
CM-CIC Lease - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - Siren 332 778 224	64 399 232	33 505 782
CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - Siren 467 501 359	19 704 678	4 471 947

Filiales étrangères

Banque de Luxembourg - 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg	104 784 085	619 474 128
Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse	100 000 000 CHF	179 511 000 CHF

A.2 AUTRES

CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299	1 212 647 450	264 546 619
Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074	244 192 608	537 518 662
CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193	8 375 000	- 46 676 265
CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708	15 576 000	1 865 579
CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769	37 800	- 2 047 386

B/PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC)

Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

FILIALES

filiales françaises

filiales étrangères

PARTICIPATIONS

dans les sociétés françaises

dans les sociétés étrangères

* Pour les banques il s'agit du PNB.

** Dividende exceptionnel de 674 774 160 euros.

Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par le CIC	Cautions et avals donnés par le CIC	Chiffre d'affaires* HT du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2013 par le CIC
	Brute	Nette					
100	366 582 576	366 582 576	0		460 737 000	52 769 000	30 265 479
100	313 939 528	313 939 528	0		487 880 000	82 106 000	61 524 979
100	231 131 411	231 131 411	0		627 989 000	108 345 000	754 199 061**
100	119 664 583	119 664 583	0		74 322 000	21 760 000	13 941 679
100	220 670 380	220 670 380	100 000 000		302 630 000	31 017 000	16 112 357
100	341 810 590	341 810 590	0		623 288 000	38 643 000	74 633 874
99,94	31 957 273	31 957 273	0		24 824 000	3 384 000	765 887
99,22	250 288 057	250 288 057	0		2 252 409 796	- 4 470 475	0
27,88	22 309 854	21 258 303	0		491 789 037	4 542 394	538 598
100	38 690 049	38 690 049	0		42 135 333	- 12 751 818	0
100	902 298 540	902 298 540	0		256 878 863	68 512 781	34 509 800
100	308 951 000 CHF	308 951 000 CHF	0		89 590 000 CHF	5 323 000 CHF	0
99,99	1 662 615 090	1 662 615 090	0		7 604 750	5 833 330	6 755 498
100	474 936 885	474 936 885	0		0	45 918 188	0
100	40 267 900	0	0		0	3 287 162	0
100	19 787 882	17 441 579	0		0	126 332	0
100	10 619 034	0	0		0	- 18 601	0
	17 935 033	9 466 898					87 720
	34 875	34 875					0
	11 077 869	11 014 785					51 980
	1 321 600	1 321 600					4 450 000

... Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2013

Activités et résultats financiers des filiales et participations

Banques régionales⁽¹⁾

CIC Nord Ouest

(Capitaux en millions d'euros)	2013 Social CNC	2012 Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	2 568	2 662
Total du bilan	18 622	17 947
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	618	603
Dépôts clientèle	13 271	12 992
Crédits clientèle	16 212	15 730
Résultat net	82	62

CIC Est

(Capitaux en millions d'euros)	2013 Social CNC	2012 Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	3 215	3 361
Total du bilan	23 776	24 170
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	726	1 382
Dépôts clientèle	16 327	15 649
Crédits clientèle	21 278	21 155
Résultat net	108	762

CIC Lyonnaise de Banque

(Capitaux en millions d'euros)	2013 Social CNC	2012 Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	3 625	3 658
Total du bilan	29 179	30 005
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	743	784
Dépôts clientèle	18 557	18 396
Crédits clientèle	23 191	22 825
Résultat net	39	75

CIC Sud Ouest

(Capitaux en millions d'euros)	2013 Social CNC	2012 Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	1 691	1 679
Total du bilan	11 330	10 179
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	275	261
Dépôts clientèle	6 892	6 362
Crédits clientèle	9 366	8 520
Résultat net	31	16

CIC Ouest

(Capitaux en millions d'euros)	2013 Social CNC	2012 Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	2 591	2 656
Total du bilan	19 125	18 236
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	566	551
Dépôts clientèle	12 833	12 306
Crédits clientèle	17 327	16 728
Résultat net	53	31

(1) Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.
Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.



... Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2013

Filiales spécialisées – Banque de détail

CM-CIC Epargne Salariale

(Capitaux en millions d'euros)	2013 Social CNC	2012 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	128	128
Total du bilan	84	83
Capitaux propres	21	22
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)	6 535	6 153
Résultat net	3,4	0,9

CM-CIC Bail

(Capitaux en millions d'euros)	2013 Consolidé*	2012 Consolidé*
Effectif inscrit au 31/12	206	213
Total du bilan**	6 907	7 004
Capitaux propres**	384	412
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)**	6 404	6 176
Résultat net**	43,4	27,7

* CM-CIC Bail, CM-CIC Leasing Benelux et CM-CIC Leasing GMBH.

** Données financières.



CM-CIC Lease

(Capitaux en millions d'euros)	2013 Social CNC	2012 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	48	48
Total du bilan	3 763	3 452
Capitaux propres	76	75
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)	3 486	3 187
Résultat net	4,4	2,0

CM-CIC Factor

(Capitaux en millions d'euros)	2013 Social CNC	2012 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	345	343
Total du bilan	4 900	3 244
Capitaux propres	139	140
Volume de créances achetées	21 394	16 283
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)	3 728	2 026
Résultat net	3,6	4,2

Filiales spécialisées – Banque de financement et de marché

CM-CIC Securities

(Capitaux en millions d'euros)	2013 Social CNC	2012 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	244	247
Total du bilan	920	850
Actifs conservés (clientèle)	19 334	16 564
Résultat net	-12,8	-7,4

... Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2013

Filiales spécialisées – Banque privée

CIC Banque Transatlantique⁽¹⁾

(Capitaux en millions d'euros)	2013 Consolidé IFRS ⁽²⁾	2012 Consolidé IFRS
Effectif inscrit au 31/12	353	308
Total du bilan	2 994	2 863
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	159	143
Épargne gérée et conservée	20 982	17 114
Dépôts clientèle	2 331	2 254
Crédits clientèle	1 683	1 509
Résultat net consolidé/part du groupe	28,7	17,9

(1) Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.
Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

(2) Y compris Dubly-Douilhet Gestion.

Banque CIC Suisse

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local (Capitaux en millions de francs suisses)	2013 Social	2012 Social
Effectif inscrit au 31/12	308	307
Total de bilan	5 360	4 600
Capitaux propres	285	277
Conservation	3 462	3 225
Résultat net	5,3	3,6

Banque Pasche

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local (Capitaux en millions de francs suisses)	2013 Consolidé	2012 Consolidé
Effectif inscrit au 31/12	92	120
Total de bilan	743	1 108
Capitaux clientèle (conservation et dépôts)	3 291	4 331
Résultat net	-32	-15

Banque de Luxembourg

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local (Capitaux en millions d'euros)	2013 Social	2012 Social
Effectif inscrit au 31/12	751	755
Total de bilan	12 845	13 720
Capitaux propres y compris FRBG*	793	735
Conservation et dépôts	56 717	61 413
Résultat net	68,5	62,9

* Les capitaux propres comprennent les provisions non imposables.

Dubly-Douilhet SA

(Capitaux en millions d'euros)	2013 Social CNC	2012 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	0	31
Total de bilan	0	73
Capitaux propres*	0	10
Conservation	0	977
Résultat net	0,0	2,1

* Les capitaux propres comprennent les provisions non imposables.

Dubly-Douilhet SA a été renommée Dubly-Douilhet Gestion et est entrée dans le périmètre de consolidation de CIC Banque Transatlantique en 2013.

Filiales spécialisées – Capital-développement

CM-CIC Capital Finance

(Capitaux en millions d'euros)	2013 Social CNC	2012 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	28	26
Total de bilan	1 521	1 535
Capitaux propres	1 483	1 484
Valorisation du portefeuille	1 532	1 523
Résultat net	5,8	7,1

CM-CIC Investissement

(Capitaux en millions d'euros)	2013 Consolidé*	2012 Consolidé*
Effectif inscrit au 31/12	58	60
Total de bilan	1 672	1 588
Capitaux propres	1 605	1 539
Valorisation du portefeuille	1 856	1 708
Résultat net	27,8	41,0

* CM-CIC Investissement + CM-CIC Conseil + CM-CIC Innovation + Sudinnova.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels du CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels concernant la première application de la recommandation ANC n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela a été décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle des modèles utilisés et de la détermination du caractère inactif du marché et des paramètres utilisés ;
- comme indiqué dans les notes 1, 4ter et 17 de l'annexe aux états financiers, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture, à l'actif par des dépréciations spécifiques et au passif par des provisions générales pour risques de crédit ;

- votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques et fiscaux. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 23 avril 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Agnès Husherr

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand



RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

202 INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 202 Préambule
- 202 Introduction
- 202 Volet social
- 204 Volet sociétal
- 210 Volet environnemental
- 211 Volet gouvernance

212 INDICATEURS

- 212 Note méthodologique
- 214 Reporting RSE 2013 – Informations sociales
- 218 Reporting RSE 2013 – Informations sociétales
- 221 Reporting RSE 2013 – Informations environnementales
- 222 Reporting RSE 2013 – Gouvernance

223 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

225 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIÉTALES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Informations générales

Préambule

Ce chapitre du document de référence a pour objet de satisfaire aux obligations de l'article 225 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012. Celles-ci se traduisent par la publication des informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de l'entreprise et sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Les informations requises et les indicateurs prévus par les textes sont repris ci-après et seront publiés sur le site Internet du CIC.

Les actions du groupe Crédit Mutuel-CIC en matière de responsabilité sociale et environnementale sont contenues dans le rapport RSE publié par la Confédération nationale du Crédit Mutuel.

*NB : sauf indication contraire signalée par un *, les commentaires qui suivent s'appliquent aux données chiffrées mentionnées dans les tableaux d'indicateurs figurant ci-après. Par ailleurs, certains titres de paragraphes incluent une codification SOCXX, SOTXX, ENVXX afin de faciliter le rapprochement avec la table de concordance avec les informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle II présente à la fin de ce chapitre.*

Introduction

Le CIC est une entreprise responsable dont la politique en matière de RSE s'inscrit dans la démarche définie au niveau

du groupe Crédit Mutuel-CIC qui adhère aux principes du Pacte Mondial de l'ONU depuis 2004.

Volet social

La politique sociale du CIC repose pour la majorité des entités du groupe sur un statut unique avec des accords favorables aux salariés (notamment en matière de protection sociale, formation, congés).

1. Emploi

1.1. CIC : un employeur important

Au 31 décembre 2013, le groupe CIC comptait 20 616* salariés inscrits, se répartissant comme suit :

- banques : 17 415 ;
- filiales françaises : 1 528 ;
- succursales/bureaux et filiales à l'étranger : 1 673.

Son effectif a baissé de 484 salariés (- 2,29 %) par rapport à 2012 (21 100). Ce résultat est lié aux seules banques qui ont enregistré une diminution globale de leurs effectifs de 478 collaborateurs (- 2,67 %).

Les filiales françaises se sont maintenues à l'identique avec une hausse d'un salarié et les établissements situés à l'étranger ont vu leur effectif reculer de 7 salariés.

1.2. Des emplois pérennes

Le périmètre retenu pour les indicateurs ci-après (métropole), dénombre 18 733 salariés en équivalent temps plein (ETP), dont 96,9 % en contrat à durée indéterminée (CDI) ; le groupe affiche un taux de *turnover* de 2,20 %.

1.3. Intégration

Les collaborateurs récemment embauchés dans le réseau bénéficient d'un parcours métier conjuguant formation théorique, journées d'immersion et d'application en agence et autoformation. Par ailleurs, le CIC entretient des liens privilégiés avec de nombreux établissements d'enseignement supérieurs, notamment lors de rencontres métiers, de journées de recrutement, de forums sur les métiers, la finance...

2. SOC45 - Une entreprise soucieuse des conditions de travail de ses collaborateurs

Des actions de prévention et de suivi au niveau de la sécurité et de la santé des collaborateurs sont menées dans différentes entités du groupe. Pour l'ensemble des entreprises relevant du statut unique CIC, 2013 a été marquée par :

- la mise en œuvre du plan d'action relatif à la prévention du stress au travail : les sujets abordés portent notamment sur l'agencement du poste de travail, le site Intranet, l'utilisation de la messagerie, le rôle et la formation de manager, la formation et l'accompagnement des salariés ;
- une charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence signée et annexée dans les règlements intérieurs de chaque entreprise concernée ;
- et une plaquette d'information intitulée « Prévenir tout acte de harcèlement et de violence au travail » distribuée à tous les collaborateurs.

Par ailleurs, une charte de sécurité intitulée « La sécurité : un impératif pour tous », rappelant les règles s'appliquant à tous les collaborateurs du groupe et à toute personne habilitée ayant accès aux locaux, aux moyens informatiques et aux informations mises à disposition ou utilisés par le groupe, a été également annexée au règlement intérieur.

Les collaborateurs disposent aussi d'un applicatif informatique permettant de recenser les incivilités émanant de la clientèle et contenant des recommandations concernant les mesures à prendre vis-à-vis des salariés concernés. Des actions au niveau de chaque entité sont également menées comme la mise à jour au CIC du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et de la grille d'analyse de la pénibilité.

3. SOC50 - La formation

La formation est un outil fondamental d'évolution et d'adaptation dans lequel le CIC investit de façon significative. Le plan de formation du groupe CM-CIC se structure et s'organise autour de 3 types de réponses :

- la satisfaction des besoins liés à la stratégie de l'entreprise, à l'acquisition ou au développement de compétences collectives, aux contraintes externes (réglementation) ;
- les parcours métier ;
- les actions individuelles de renforcement des compétences.

En 2013, le budget formation a représenté 5 % de la masse salariale et le nombre de salariés formés a été de 13 401 (70 % des salariés).

4. Valoriser et gérer les compétences

- 4.1. Dans le cadre du projet « Mobilisons nos compétences », de nouveaux outils sont mis en place avec la poursuite du déploiement dans le groupe du logiciel *TALENSOFT* qui permet d'optimiser la gestion des compétences et le potentiel d'évolution, en servant de support aux entretiens d'appréciation et de seconde partie de carrière. Par ailleurs, les salariés du groupe bénéficient d'un nouvel outil « *JOBS* » propre à favoriser la mobilité interne, fonctionnelle et géographique entre les différentes entités. L'appli a été développé avec le double objectif de pouvoir rechercher facilement les offres d'emploi publiées sur l'ensemble du territoire et de créer des alertes pour être informé de nouvelles opportunités qui répondent aux attentes de l'utilisateur.
- 4.2. Une nomenclature des emplois commune au groupe CIC a été réalisée en 2013, afin d'harmoniser les emplois, de les définir et faciliter l'utilisation des outils cités ci-dessus. Cette nomenclature, qui à terme sera commune au CM11-CIC, donne une meilleure visibilité des emplois proposés par le groupe et des passerelles possibles entre ces emplois.

5. Égalité de traitement

5.1. *SOC56 - Politique en faveur de l'égalité hommes/femmes*
2013 a été l'année de la signature d'accords ou d'engagements au niveau des banques et de certaines filiales, portant sur l'égalité professionnelle au moment du recrutement, l'égalité de traitement en matière de qualification, de classification, de rémunération et sur l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Ainsi, le nombre de femmes cadres est de 3 455, en progression de 2,3 % par rapport à 2012. 35 % des promotions ont concerné les femmes en 2013.

5.2. *SOC69 - Emploi des seniors*

Dans le cadre de l'application de la loi sur le contrat génération, la direction du groupe s'est engagée à maintenir les seniors dans l'emploi en gardant leur proportion dans les effectifs égale à celle constatée au 31 décembre 2012 et ce, sur les 3 ans d'application du plan.

Par ailleurs, il est prévu de développer l'entretien de seconde partie de carrière, proposé à tous les salariés au cours de l'année de leur 45^e anniversaire, afin qu'il soit davantage considéré comme un échange entre la RH et les collaborateurs sur leurs déroulement de carrière, souhaits et perspectives d'évolution.

5.3. *SOC69*

Certaines entreprises renforcent leurs engagements par la signature de chartes comme CIC Lyonnaise de Banque avec l'association IMS pour l'égalité des chances et la lutte contre les stéréotypes en tout genre, et avec la Maison de l'Emploi et de la Formation pour l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi.

5.4. *SOC70 - Emploi et insertion des personnes handicapés*

Les dispositifs pour favoriser l'insertion des handicapés sont variables selon les entités du groupe : il peut s'agir de mesures en faveur des salariés handicapés comme à CIC Nord Ouest qui participe à l'acquisition de matériel lié au handicap, prend en charge l'agencement du poste de travail, aménage si le handicap l'exige les horaires de travail, adapte les conditions matérielles de la formation professionnelle au handicap, aide dans les démarches administratives, octroie une journée de congé pour ces démarches. De plus, certains travaux sont confiés à des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail).

5.5. *Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail*

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective : les entités du groupe (sauf exception due à leur taille) réunissent régulièrement leurs représentants du personnel (CE, CHSCT, DP) ; les mandataires sociaux des entités du périmètre des indicateurs n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour délit d'entrave ;
- SOC64 - Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession : de par son implantation essentiellement métropolitaine, le CIC n'est pas ou peu concerné par l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession hors France ;
- SOC65 - Élimination du travail forcé ou obligatoire et SOC66 - Abolition effective du travail des enfants : le CIC n'a recours ni au travail forcé ou obligatoire, ni au travail des enfants dans ses succursales et filiales à l'étranger.

6. Relations sociales

6.1. *Des collaborateurs associés à la performance globale du CIC*

Les résultats 2012 ont permis de dégager des enveloppes d'intéressement et de participation, versées en 2013. Ainsi, pour les entités du CIC relevant du statut unique, 20 233* salariés ont perçu à ce titre un montant global de 92,3 millions d'euros, soit 11,90 % de la masse salariale 2012, se décomposant en 9,89 % d'intéressement et 2,02 % de participation : les salariés ayant fait au moins un versement au PEG ont bénéficié de 9 millions d'euros d'abondement. Il n'existe pas, par ailleurs, de plan d'options de souscription ou d'achat d'action au profit des dirigeants du CIC.

6.2. *Relations professionnelles et bilan des accords collectifs**

SOC83 - Les accords signés en 2013. Plusieurs accords ont été signés avec les partenaires sociaux, relevant du périmètre global CM-CIC.

Parmi ceux-ci, concernent les entités du CIC :

- 14 février : avenant n° 9 au règlement du Plan épargne groupe CM-CIC portant modification de la date de mise en œuvre de l'avenant n° 8 ;
- 14 mars : avenants n° 10 et 11 à l'accord du Plan Epargne groupe CM-CIC ;

... Volet social

- 18 avril : avenant n° 3 au règlement de l'accord de PERCO du groupe CM-CIC ;
- 4 juin : avenant sur le vote par voie électronique pour l'élection des instances de représentation du personnel et des administrateurs salariés ;
- 9 décembre : avenant n° 3 à l'accord sur le statut unique du groupe CIC.

Parallèlement, certaines entités ont signé l'accord sur l'égalité professionnelle et des accords spécifiques.

SOC84 - Accords signés en matière de santé et de sécurité au travail : il n'y en a pas eu en 2013, mais en matière de santé un guide « Organisation du secours à personne » a été élaboré au niveau du groupe pour l'ensemble des salariés.

Des actions ponctuelles ont également été réalisées comme par exemple, au CIC Ile-de-France, une campagne de dépistage cardio-vasculaire, des propositions de formation aux urgences et de vaccination contre la grippe.

En matière de sécurité, en dehors de la charte évoquée au paragraphe 2, un rappel des consignes en cas d'évacuation et une formation du personnel intitulée « Prévention et sécurité incendie » ont été effectués.

6.3. SOC87 - Satisfaction des salariés

Il n'y a pas eu en 2013 de baromètre ou de démarche interne de mesure de la satisfaction des salariés mais, dans le cadre du statut unique du groupe CIC, certaines améliorations ont été adoptées, notamment sur l'attribution du nombre de jours de congés exceptionnels payés pour enfant malade, pour enfant handicapé et le calcul de l'indemnité de fin de carrière.

6.4. Sensibiliser les salariés à la RSE

Un module d'autoformation à destination de tous les salariés du groupe sur la Responsabilité sociale et environnementale sera déployé début 2014.

Volet sociétal

Le CIC a un impact important sur le tissu économique des régions qu'il couvre.

1. SOT09 - Impact territorial, économique et social de l'activité du CIC

1.1. Le CIC est une banque de proximité avec un réseau bancaire de 2 067 agences dont 1 758 en région. 92 %* de son effectif est employé en France

1.2. Une banque solide

Le ratio de solvabilité *Tier 1* du CIC est de 11,9 % au 31 décembre 2013 et celui de CM11-CIC de 14,6 %.

1.3. Une banque qui participe au financement de l'économie

Le montant des crédits échancés distribués par son réseau bancaire a progressé de 34 % par rapport à 2012 à 21,6 milliards d'euros dont 11,6 milliards pour les particuliers, 5,5 milliards pour les professionnels et 4 milliards pour les entreprises.

1.4. Une banque qui aide les créateurs d'entreprises

Le CIC propose une offre appropriée (*CréaCIC*) à travers 3 thèmes majeurs : le financement (notamment grâce à une convention TPE passée avec *BPI France*), la protection sociale, la banque au quotidien.

Par ailleurs, le CIC a signé en janvier 2013 un partenariat avec l'Institut du créateur repreneur du BTP pour accompagner les porteurs de projets dans ce secteur.

1.5. La 1^{re} banque dans l'accompagnement des entreprises à l'étranger (étude *SOFRES* novembre 2012)

1.6. Une banque qui accompagne les jeunes

En 2013, une offre « Objectif Premier Emploi » a été déployée afin d'accompagner les jeunes dans la période de recherche d'emploi ; elle comprend la gratuité pendant 1 an du *Contrat Personnel Jeune Actifs* formule web, la possibilité de franchise partielle sur le prêt jeunes permis de conduire/auto/projets, la possibilité de gagner un *coaching* personnalisé par un spécialiste, une formule téléphonie adaptée.

Parallèlement, le CIC est partenaire de nombreux établissements d'enseignement supérieur.

SOT44 - Liste des principaux partenariats :

- Fondation Centrale Initiatives (Écoles Centrales de Lille, Nantes et Marseille) ;
- Fondation Condorcet (Université Paris Dauphine) ;
- Universités catholiques de Lille et de Lyon ;
- Kedge Business School (Marseille) ;
- École Supérieure de Commerce de Dijon ;
- Université Lyon 3 ;
- ESDES (chaire « Financement des valeurs moyennes ») ;
- EDHEC ;
- Participation au fonds de dotation ICN (Institut Commercial de Nancy) ;
- Audencia à Nantes (chaire « Entreprenariat familial et société, entre pérennité et changement ») ;
- Université de Luxembourg (Master in Wealth Management) ;
- ICHEC Brussels Business School (chaire « Familles en entreprises »).

1.7. SOT40 - Une banque présente auprès des associations

Le nombre de clients OBNL dans le réseau bancaire est en croissance de 4,4 % en 2013 par rapport à 2012 à 75 642. À souligner des initiatives locales, notamment des agences dédiées aux associations à CIC Nord Ouest (Lille et Rouen) avec une offre de gestion : de l'information ou de l'éditique pour les campagnes d'appel aux dons (avec *EuroTVS*), des flux avec un volet monétique pour percevoir des fonds ou des cotisations en ligne, même sans site Internet, un accompagnement adapté aux besoins de financement et de placement.

Le CIC participe chaque année à de nombreux salons relatifs aux associations et fondations.

1.8. SOT45 - Liens avec des associations d'insertion

Si le CIC a recours à des ESAT pour certains travaux, d'autres actions sont menées pour favoriser l'insertion (voir ci-après).

Exemples de partenariat avec des associations d'insertion		
ASSOCIATION	OBJECTIF DE L'ASSOCIATION	ACTION
Maison de l'Emploi et de la formation de Lyon	Faire une veille active en terme d'emploi et de développement, mieux orienter et informer les personnes en recherche, aider l'employeur à mieux recruter, développer la création d'entreprises, en un mot mieux coordonner les interventions sur l'emploi, l'insertion et la formation.	CIC Lyonnaise de Banque (reconduction en 2013 de la charte signée en 2012) : participation à des simulations d'entretien, à des rencontres métier pour faire connaître le secteur bancaire et parrainer des demandeurs d'emploi.
Fondation Émergences de Lyon	Fondation d'entreprises lyonnaises, Émergences a vocation à accompagner des porteurs de projets qui souhaitent développer leurs initiatives dans le champ du « mieux-vivre ensemble », en mettant à leur disposition les compétences nécessaires à la viabilisation de leur démarche.	CIC Lyonnaise de Banque membre fondateur. Engagement dans le programme d'actions pluriannuelles.
Fondation de Lille	Contribuer à l'égalité des chances par le biais de l'éducation et la formation pour tous sans discrimination d'origine, ni de condition sociale. Elle attribue des aides financières sous forme de bourses via son Comité d'éthique et d'arbitrage à : <ul style="list-style-type: none"> • de jeunes étudiants motivés et méritants mais rencontrant des difficultés financières pour la poursuite de leurs études supérieures ; • des personnes socialement démunies souhaitant suivre une formation pour accéder à l'emploi ; • des projets d'associations dont le but est la lutte contre l'illettrisme ou l'aide à la réinsertion. 	CIC Nord Ouest est partenaire des <i>Bourses de l'Espoir</i> .
L'École de la deuxième chance Grand Lille	Permettre aux jeunes de 18 à 25 ans, sortis sans diplôme et sans qualification du système scolaire de s'inscrire dans un parcours éducatif d'acquisition de compétences et de comportements dans l'objectif d'une intégration professionnelle et sociale durable.	Aide financière de CIC Nord Ouest.
Armée du Salut	Projet « <i>travailPLUS</i> » : intégrer des personnes à capacités restreintes dans les magasins de l'Armée du Salut et de les rémunérer selon leur travail afin qu'elles améliorent leur employabilité sur le marché du travail. Il peut s'agir de personnes souffrant de légers handicaps physiques, de problèmes psychiques ou de difficultés dans un contexte migratoire, de personnes marginalisées suite à une maladie, à un accident, à un problème d'addiction, à un contexte social difficile ou du fait de légères limitations d'ordre cognitif.	Accompagnement du projet « <i>travailPLUS</i> » par Banque CIC Suisse.

2. Une offre de produits et services responsables

2.1. SOT28

La promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), au travers de réunions de clients des banques régionales animées par les centres de métiers du groupe : CM-CIC Asset Management et CM-CIC Epargne Salariale sur le thème « comment valoriser votre épargne salariale avec la gestion socialement responsable et solidaire ? » et à l'occasion de la semaine de l'ISR, en octobre 2013, sur les thèmes « Responsabilité sociale de l'entreprise » et « Démarche ISR et implication dans la transition énergétique ».

CM-CIC AM intègre dans la gestion de ses fonds des critères environnementaux, sociaux, de gouvernance d'entreprise et d'éthique et a reçu le prix du « Développement durable » dans le cadre des *Investor Awards* 2013.

Il est par ailleurs membre du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) depuis 2004, de l'EuroSIF (Association européenne des FIR), de l'ICGN (*International Corporate Governance Network*) et du programme eau

de CDM (*Carbon Disclosure Project*). Il a adhéré au code de transparence AFG-FIR depuis sa création et en 2012 aux PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Au niveau de l'offre : 3 de ses fonds ISR sont labellisés par *Novethic* : *CM-CIC Actions ISR*, *CM-CIC Obli ISR*, *CM-CIC Moné ISR*.

Un autre fonds, *BL Equities Horizon* (labellisé *Ethibel*), est proposé par la Banque de Luxembourg en partenariat avec *VIGEO* et *Ethibel*.

2.2. Le CIC propose une offre étoffée en épargne solidaire qui correspond à une approche étendue de la solidarité reposant tant sur l'emploi que sur l'aide aux personnes défavorisées dépendantes et sur le logement

Le *Livret d'Epargne Pour les Autres* bénéficie du label solidaire *Finansol*. Il permet de reverser tout ou partie des intérêts acquis à une ou plusieurs de ces associations caritatives : *Action contre la Faim*, *Association Petits Princes*, *Fondation Abbé Pierre*, *Habitat et Humanisme*, *Institut Curie*, *Médecins du Monde*, *Secours Catholique*.

... Volet sociétal

La *Carte pour les Autres* permet de reverser à ces mêmes partenaires des dons liés aux achats payés avec cette carte. Le fonds *CM-CIC France Emploi* (fonds monétaire de partage labellisé *Finansol*) offre la possibilité aux souscripteurs de reverser 50 % des revenus annuels sous forme d'un don à l'association *France Active*. Et la gamme ISR dédiée à l'épargne salariale « Sociale Active » a le label du *Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale* (CIES). Par ailleurs, la Banque de Luxembourg propose un fonds obligataire investi à hauteur de 20 % en véhicules de microfinance, *BL-Global Bond*.

2.3. SOT39 - Accompagner les personnes fragiles

Pour les personnes fragiles financièrement, il est proposé un service accueil spécifique avec une gamme de paiement alternatif.

3. SOT57 - Actions de partenariat et de mécénat

3.1. SOT55

Une implication dans le domaine de la culture, de la musique classique et du patrimoine : le CIC est notamment partenaire de plusieurs émissions comme « *Le Grand Tour* » et « *Promenades musicales* » sur *France 3*, « *Sur les pas de...* » sur *France 5*. Il a créé et soutient le *Festival de Pâques d'Aix-en-Provence*, est partenaire des « *Victoires de la musique classique* », a acquis un violoncelle d'exception qu'il met à disposition d'Ophélie Gaillard dont il finance également disques et concerts. Il participe au financement de travaux de restauration à l'Hôtel National des Invalides.

Le CIC est aussi partenaire de la *Fondation Alliance Française* pour le rayonnement de la culture dans le monde.

Il est également mécène de projets régionaux (voir ci-dessous).

Principaux projets culturels régionaux financés en 2013	Bénéficiaires	Mécènes/Partenaires
BEAUX-ARTS		
Festival « Normandie Impressionniste »		CIC Nord Ouest
Exposition « Éblouissants reflets - 100 chefs-d'œuvre impressionnistes »	Musée des Beaux-Arts de Rouen	CIC Nord Ouest
Exposition « Pissarro dans les ports : Rouen, Dieppe, Le Havre »	Musée d'art moderne André Malraux (Le Havre)	CIC Nord Ouest
Exposition « Un été au bord de l'eau - Loisirs et impressionnisme »	Musée des Beaux-Arts de Caen	CIC Nord Ouest
Christian Astuguevieille Le siècle d'or de la peinture danoise : une collection française	Roubaix La Piscine Musée d'art et d'industrie André Diligent	CIC Nord Ouest
Achat de 2 tableaux de Fragonard « L'Abreuvoir » et « Le Rocher »	Musée des Beaux-Arts de Lyon	CIC Lyonnaise de Banque
Marseille Provence 2013 (capitale européenne de la culture) Exposition « Vestiges 1991-2012 » de J. Kudelka		CIC Lyonnaise de Banque partenaire
Prix <i>CIC'ART</i> attribué au projet d'un artiste du grand Sud-Ouest, en lien avec les institutions d'art contemporain de la région		CIC Sud Ouest
MUSIQUE		
Projets musicaux	Orchestre national de Lille	CIC Nord Ouest
Concert <i>Corelli, Concerti grossi, l'idéal informel du XVIII^e siècle</i>	Fondation Royaumont	CIC Nord Ouest
Projets musicaux	Opéra National du Rhin de Strasbourg	CIC Est
Festival de musique de Besançon - Concours international de jeunes chefs d'orchestre	Festival de musique	CIC Est
Festival international de Colmar - Vladimir Spivakov invite...	Office de tourisme de Colmar - Ville de Colmar	CIC Est
Festival de l'Épau - Le Mans - Sarthe	Centre culturel de la Sarthe	CIC Ouest partenaire
Festival « La Folle Journée de Nantes »	SAEM La Folle Journée	CIC Ouest partenaire
Concours Long Thibaud Crespin (concours international de piano, violon et de chant)	Fondation Long Thibaud Crespin	CIC Banque Transatlantique
Initiatives pour permettre l'accès à la musique aux personnes fragiles socialement, malades, handicapés, personnes âgées...	Fondation Écouter pour mieux s'entendre	Banque de Luxembourg

THÉÂTRE		
	Théâtre Impérial de Compiègne	CIC Nord Ouest
HISTOIRE		
Festival « Les Rendez-vous de l'histoire » à Blois (salon du livre, débats, cinéma, expositions) sur le thème de la guerre en 2013	Centre Européen de la Promotion de l'Histoire	CIC Ouest
Événement « Nancy 2013 L'effet Renaissance »	Ville de Nancy	CIC Est
Expositions « Une idée mille machines » et « Corps en images »		CIC Est

3.2. Des actions dans le domaine de la solidarité

Le CIC participe au programme « Ensemble, reconstruisons Haïti » de la Fondation du Crédit Mutuel (SOT48). Cette dernière, sous l'égide de la *Fondation de France*, regroupe les différents axes de mécénat national : promotion de la lecture et de la langue française sous toutes les formes avec le pôle Lecture, lutte contre l'exclusion économique et sociale, mise en place de réseaux bancaires autonomes et pérennes dans les pays en développement à travers le soutien financier apporté au Centre International du Crédit Mutuel (CICM). Le CIC s'est aussi associé à *Action contre la Faim* pour l'opération « Urgences Philippines » en proposant à ses clients de verser un don directement via *Filbanque*.

3.3. SOT53 - Les actions du CIC dans les domaines

- de la santé : dons à la *Fondation Arthritis*, membre fondateur de la *Fondation Thérapie Génique en Pays de Loire* ;
- de l'humanitaire : actions aux côtés de *Habitat et Humanisme* ;
- de l'éducation : participation à l'opération « Déployons nos elles », aide à l'association *Spastic Children's Association of Singapore*, au projet pédagogique de l'*École Mère Teresa*.
Opération « Recyclés pour mal logés » :

Exemple de partenariat avec une association d'insertion

	OBJECTIF DE L'ASSOCIATION	OPÉRATION « RECYCLÉS POUR MAL LOGÉS »
Habitat et Humanisme Délégation du Rhône	Loger et accompagner vers l'autonomie et l'insertion des familles et personnes seules en difficulté.	CIC Lyonnaise de Banque a participé en mettant à disposition de ses clients dans les guichets grand public des urnes pour déposer des clés inutilisées et en même temps faire un don. Ces clés ont été regroupées et distribuées à des artistes comme matière première à la fabrication d'œuvres originales. Celles-ci ont été vendues aux enchères lors d'une soirée à laquelle étaient invités des clients. Le produit de cette vente et les dons de particuliers ont été dédiés à la rénovation d'une résidence pour femmes isolées, sans ressources.

3.4. SOT58 - Le mécénat de compétences

Il commence à se développer dans le groupe. Ainsi, les salariés de CIC Lyonnaise de Banque, via la *Fondation Emergences*, participent à la détection de projets viables, ceux de la Banque de Luxembourg aux levées de fonds, à la communication et la gouvernance de la *Croix-Rouge*.

4. Le financement de projets à caractère environnemental

4.1. SOT59 - Des produits spécifiques

En dehors des écoprêts à taux zéro, sont proposés des crédits économie d'énergie long terme (encours : 8 millions d'euros), et des crédits économie d'énergie *Scrivener* (encours : 20 millions d'euros). De plus le *Pack écologique* du CIC permet aux clients qui s'équipent en installations à énergie renouvelable (pompe à chaleur, géothermie, aérothermie, panneaux solaires photovoltaïques...) d'assurer ces installations contre les risques d'incendie, tempête, grêle, vol ou vandalisme et aussi de bénéficier de certaines garanties spécifiques pour ces installations (responsabilité production électricité, perte de revenus électriques...).

4.2. SOT60 - Le financement de programmes ou « grands projets »

En régions, les projets financés en 2013 concernent essentiellement des équipements photovoltaïques (fermes solaires, installations sur des bâtiments ou des ombrières). Le groupe CIC a participé également à des projets plus importants en France et à l'étranger dans différents domaines (voir paragraphe 6 ci-dessous) y compris par une prise de participation pour compte propre dans une société qui est la seule en Europe à développer un procédé de conversion de ressources renouvelables en hydrocarbures par fermentation.

5. SOT72 - Financement de projets à caractère social

Le CIC participe à la mise en place de financements pour la construction de logements sociaux : financement d'une dizaine d'OPHLM, SA HLM ou Coopératives d'HLM sous différentes formes de financement par CIC Nord Ouest et CIC Lyonnaise de Banque.

... Volet sociétal

6. SOT88 - Gestion des risques

Le CIC est conscient des impacts sociaux et environnementaux des activités des entreprises bénéficiaires de ses concours. Afin d'améliorer la maîtrise des risques sociaux et environnementaux, une démarche a été entamée au niveau de la banque de financement. Tout nouveau financement de projet, à partir de 2014, fera l'objet d'une analyse plus formalisée par la direction concernée et d'un *reporting* annuel. En 2013 le département des financements de projets du CIC a financé 10 projets dont 6 dans les énergies renouvelables (4 parcs ou portefeuilles de parcs éoliens en France et en Australie, 2 centrales biomasse, l'une aux Antilles l'autre en métropole), 1 portefeuille de centrales électriques (gaz et charbon) aux États-Unis, 2 dans les infrastructures télécom en Europe et 1 visant à la modernisation du réseau de banlieue de Londres à travers la construction de nouvelles rames ferroviaires.

Les dossiers sont sélectionnés sur un ensemble de paramètres intégrant notamment des critères sociaux, environnementaux et éthiques, dans des secteurs d'activité et des pays choisis. Une grande attention est ainsi accordée aux critères d'utilité sociale (par exemple est analysé le caractère plus ou moins stratégique du projet pour un pays ; l'alignement des intérêts des différentes parties prenantes ; la rationalité économique globale), d'acceptabilité locale (opposition connue de groupes de défense de l'environnement ou de la population locale, nuisances sonores, impact paysager...) et de critères environnementaux (conformité aux normes actuelles et prévisibles). Dans tous les cas, les projets du portefeuille sont conformes aux réglementations locales au minimum, et en règle générale aux minima imposés par la Banque mondiale. En ce qui concerne la lutte contre la corruption, le décaissement qui intervient après satisfaction des procédures *KYC* et sur attestation délivrée par un tiers de confiance (expert technique indépendant) est un moyen de contrôle puissant quant à la matérialité des dépenses. La stratégie est de se concentrer sur les secteurs qu'il connaît bien et dont l'utilité collective est fondée sur la satisfaction de besoins de base (approvisionnement ou production d'énergie, de moyens de communication, télécommunication, loisirs, industrie de transformation, délégations de services publics). Le département finance habituellement des projets dans des pays où le risque politique et de solvabilité est maîtrisé (i.e. des « pays désignés » au sens des *Principes Equateur*). Quand il intervient dans des pays plus fragiles, à la fois politiquement et sur le plan des normes environnementales, c'est en participation aux côtés de banques ayant signé ces principes ou de multilatéraux.

À chaque fois, l'impact social et environnemental est non seulement pris en compte dès la sélection de l'opération mais également tout au long de la vie du projet (par exemple : obligation de suivi de la phase construction et de son impact environnemental par un ingénieur indépendant si la taille du projet le justifie ; obligation contractuelle de l'emprunteur de respect des normes et de leur évolution dans le temps). Par ailleurs, au niveau du réseau bancaire, CIC Ouest participe, avec toutes les banques présentes en Loire-Atlantique sur le marché de l'entreprise, à une expérience qui consiste à intégrer dans la grille d'analyse des risques des entreprises un questionnaire sur la pratique de la RSE.

7. Une relation soucieuse du respect du client

7.1. SOT73 - Le souci d'un service de qualité

7.1.1. Des enquêtes externes sont menées régulièrement afin de mesurer la satisfaction des clients. En 2013, elles ont notamment concerné le marché des professionnels (enquête *BVA*), des PME-PMI pour les activités à l'international (*TNS SOFRES*) et des entreprises (*TNS SOFRES*).

7.1.2. Les chargés de clientèle ne perçoivent pas de commissions sur les ventes des produits qu'ils proposent.

7.1.3. La recherche d'une réactivité optimale : Internet, et plus généralement les multiples canaux digitaux (téléphonie, Web, messagerie, chat...), ont généré un éclatement des frontières traditionnelles de la relation. Adapté à son temps, le CIC permet ainsi à ses clients à toute heure, en tous lieux, par tous moyens, de contacter leur banque, pour effectuer des transactions, pour s'informer, mais aussi pour souscrire produits et services. Ceci en réaffirmant le rôle du chargé de clientèle (conseil, compétence et disponibilité) en tant que pivot de la relation, et au service du client. En parallèle, les agences développent progressivement un esprit « boutique » avec une convivialité accrue, qui passe notamment par une présentation de l'offre par univers (la maison, l'auto, le téléphone...), en adéquation avec les attentes du client et en cohérence avec la vitrine Internet de la banque.

Enfin, en accompagnement de cette « nouvelle » proximité, et incidemment pour renforcer l'engagement de service et de responsabilité sociale et environnementale, des documents de plus en plus nombreux et variés sont dématérialisés et mis à disposition sur *Filbanque*. Un coffre-fort électronique permet également de stocker en toute sécurité et confidentialité ses documents personnels.

Afin de mieux accompagner leurs clients à travers le monde, le Crédit Mutuel-CIC et le groupe financier coopératif canadien *Mouvement Desjardins* ont créé début 2013 la société *Monetico International* pour développer des solutions de paiement s'appuyant sur des standards internationaux.

7.1.4. *L'accessibilité bancaire* : elle se traduit par une offre de paiements alternatifs aux personnes interdites de chéquier (carte de paiement à autorisation systématique notamment), des travaux de rénovation pour améliorer l'accessibilité des agences aux personnes handicapées, l'adaptation du parc de distributeurs automatiques aux malvoyants, avec presque 60 % des GAB accessibles à ces derniers et la mise à disposition de relevés de compte et de chèquiers en braille.

7.2. SOT74 à 78 - La médiation

Le médiateur CIC peut être saisi par la clientèle pour examiner tout litige relevant de sa compétence et donner un avis qui fait autorité. En 2013, 1 375 demandes (-11 % par rapport à 2012) lui ont été adressées dont 59 % relevaient de son domaine d'intervention. Près de 80 % des réponses ont été faites dans un délai inférieur à un mois et 57 % d'entre elles étaient favorables au client, partiellement ou totalement.

7.3. SOT79 - La loyauté des pratiques

7.3.1. Actions engagées pour prévenir la corruption

Le CIC applique les dispositions du code de déontologie commun au groupe CM11-CIC. Rappelant les règles de bonne conduite qui doivent être respectées par les collaborateurs, notamment vis-à-vis de la clientèle, ce code est fondé sur le respect des principes généraux suivants :

- servir au mieux les intérêts de la clientèle ;
- observer strictement les règles de confidentialité ;
- remplir ses fonctions avec rigueur et professionnalisme ;
- exercer son métier avec probité.

Les collaborateurs qui occupent des « fonctions sensibles », notamment au sein des activités de marché, de la banque de financement et d'investissement, de la gestion de portefeuilles et de l'analyse financière, ainsi que ceux exposés à des situations de conflits d'intérêts ou détenteurs d'informations confidentielles, sont soumis à des règles encadrant et limitant notamment leurs opérations personnelles.

La hiérarchie est appelée à veiller au respect de ces principes dont l'application fait l'objet de vérifications régulières par les services de contrôle.

Au cours de 2013, ce code a été complété par des dispositions relatives à la lutte contre la corruption ainsi que par deux textes spécifiques sur la sécurité des systèmes d'information et sur la lutte contre la violence et le harcèlement au travail.

Le CIC met en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conforme aux exigences réglementaires et adapté aux risques générés par les différentes activités exercées sur le territoire national comme à l'étranger. Celui-ci, qui comprend un corps de procédures et des outils, est mis en œuvre par des collaborateurs spécialement formés et affectés à la détection des opérations suspectes. Il est lui-même soumis à des contrôles internes approfondis et fait l'objet d'évaluations régulières de la part des autorités de tutelle.

Dans ce contexte, le CIC s'attache à respecter les exigences réglementaires qui consistent à :

- connaître au mieux le client, ses opérations et évaluer les risques de blanchiment dans le but d'écarter le cas échéant toute relation dont l'identité ou les activités seraient mal cernées ;

- exercer une vigilance proportionnelle à ces risques, sur l'origine des fonds déposés et/ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- appliquer strictement les mesures d'embargo et les sanctions internationales décidées par l'ONU, l'Union européenne et la France ;
- veiller au respect des dispositions réglementaires et des normes internes en exerçant les contrôles appropriés et en formalisant les travaux ;
- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment par des actions régulières de formation et de sensibilisation.

Le dispositif de contrôle avec ses différentes composantes (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la cohérence des procédures mises en place, de leur bonne application et de la couverture des risques. Il s'appuie notamment sur les correspondants « lutte anti-blanchiment » qui, au sein de chaque entité du groupe, en France comme à l'étranger, exercent un suivi permanent des opérations, effectuent les déclarations réglementaires et contribuent par leurs actions à accroître la vigilance de chacun. Le CIC ne dispose pas d'implantation dans les États ou territoires dits « non coopératifs », dont la liste est régulièrement publiée par le gouvernement français. Les opérations susceptibles d'être réalisées par les clients vers des pays dont le Groupe d'action financière internationale (GAFI) souligne les insuffisances font par ailleurs l'objet de mesures de vigilance renforcée. S'agissant de la commercialisation des produits et services, le CIC met en œuvre les recommandations émises par la Direction des pratiques commerciales de l'ACPR, notamment en matière de traitement des réclamations dont le dispositif est présenté sur le site Internet.

7.3.2. SOT80 : Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

le CIC a mis en place des moyens de sécurité renforcés pour les opérations des clients sur *Filbanque*, combinant une carte de clés personnelles et l'envoi d'un code supplémentaire par mail ou SMS.

Par ailleurs, Euro Information, filiale informatique du groupe Crédit Mutuel-CIC, possède des équipes dédiées dont le métier consiste à mettre à jour en permanence les logiciels, les patches de sécurité... et à mener une veille permanente contre les pratiques délinquantes en matière de services bancaires à distance. Le niveau de sécurité est régulièrement audité par des auditeurs externes.

Elle a aussi développé un module spécifique, la « barre de confiance CM-CIC » qui s'installe dans le navigateur – Firefox, Chrome ou Internet Explorer – et sécurise la navigation : dès qu'il décèle un site de *phishing*, le module bloque la page et suggère au client d'en sortir immédiatement. Une adresse mail spécifique, phishing@cic.fr, permet à toute personne qui pense avoir identifié un site frauduleux de contacter Euro Information et d'obtenir une réponse systématique.



... Volet sociétal

8. SOT81 - Sous-traitance et fournisseurs

La politique d'achat passe en grande partie par les centres de métiers fournisseurs du groupe CM-CIC comme Euro Information, SOFEDIS, CM-CIC Services. Ce dernier, en charge de la logistique, intègre l'aspect RSE dans ses appels d'offres pour les fournisseurs de moyens généraux avec un accent sur le travail dissimulé et demande à chaque revue de compte

(la minima annuelle mais plutôt semestrielle) avec les prestataires ce qui est fait chez eux en matière de RSE.

9. SOT82 - Droits de l'homme

Le CIC n'a pas d'actions spécifiques en faveur des droits de l'homme compte tenu du fait qu'il exerce son activité essentiellement en France métropolitaine.

Volet environnemental

ENV01

Le projet de responsabilité sociale et environnementale est coordonné et animé par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM).

Plusieurs types de travaux ont été entrepris en 2013 à ce niveau concernant la collecte de l'ensemble des données dont celles environnementales :

- des travaux de définition des données qui ont donné lieu à plusieurs réunions des entités déclarantes afin d'en harmoniser le contenu notamment sur les énergies et le papier ;
- des travaux de fiabilisation : la validation des données collectées est désormais formalisée à travers des fiches d'audit internes utilisées par tous les experts métiers et collecteurs ;
- des travaux sur un outil de collecte en cours d'élaboration qui permettra de consolider les données.

Par ailleurs, des actions spécifiques sont parfois engagées au niveau des entités du groupe : ainsi, à CIC Nord Ouest, un travail d'identification et de correction sur des consommations anormales de fluides a été mené.

Les moyens humains consacrés à la RSE font l'objet aujourd'hui d'un chiffrage restant approximatif compte tenu de l'organisation très décentralisée.

ENV02

Les relations avec les parties prenantes sont traitées à différents niveaux : confédéral pour les agences de notations extra-financières et ONG, en partie au niveau des centres de métiers du groupe pour certaines relations fournisseurs (logistique, informatique), au niveau groupe et au niveau de chaque entité pour les autres fournisseurs, la clientèle, les salariés.

1. Politique générale en matière environnementale

La réflexion engagée par le CIC afin de réduire son empreinte environnementale se traduit dans le fonctionnement de ses entités par des mesures visant à amoindrir leur impact direct. Le CIC s'est engagé à :

1.1. ENV03 - Mesurer et diminuer ou optimiser les consommations d'énergies dans les bâtiments

La mesure des consommations de CO₂ fait l'objet d'un suivi annuel du BEGES réalisé pour la première fois sur l'année 2011 par chaque banque du réseau bancaire.

L'énergie renouvelable ou « verte » n'est pas a priori utilisée dans le groupe sauf à travers le recours à des réseaux de chaud ou de froid urbains, notamment sur la région parisienne et le nord de la France (Lille, Roubaix) et au siège de CIC Lyonnaise de Banque où les équipements géothermiques sont entretenus régulièrement pour en améliorer l'efficacité (ENV38).

Des mesures de renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments ont été prises, comme par exemple la remise à neuf du mur rideau de l'immeuble Gaillon du CIC à Paris, afin d'améliorer l'isolation thermique et phonique. Lors de travaux de rénovations lourdes, de création, de transfert de points de vente ou d'immeubles centraux, les normes ou réglementations en vigueur sont appliquées et les labels *HPE*, *BBC* ou *HQE* recherchés.

D'autres dispositions ont été mises en place pour réduire les consommations d'énergie : détecteurs de présence pour l'éclairage, diminution de la puissance et du temps d'éclairage des façades (notamment nocturne depuis le 1^{er} juillet 2013), technologie *LED* (ENV40)...

Par ailleurs, une réflexion au niveau de CM-CIC Services Immobilier est en cours sur l'application de la loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013, portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable (loi DDADUE), instaurant l'obligation d'un premier audit énergétique pour les grandes entreprises avant le 5 décembre 2015 (ENV41).

1.2. ENV37 - Optimiser les déplacements

Des Plans de déplacements entreprise (PDE) existent notamment à CIC Est (limité au siège du Wacken à Strasbourg) ; à CIC Ouest depuis 2013 pour le siège social à Nantes (PDE conjointement mis en place avec d'autres entités du groupe CM-CIC dont CM-CIC Bail) et à CIC Nord Ouest pour la Métropole Lilloise.

Par ailleurs, le CIC Ile-de-France rembourse à hauteur de 50 % les frais d'abonnement *VELIB* ou *AUTOLIB* des salariés pour les déplacements domicile/travail.

De plus, les salariés ont à leur disposition plusieurs solutions pour organiser et participer à une réunion sans se déplacer : conférence téléphonique, par *Office Communicator*, *Live meeting* avec option possible « *Roundtable* », visioconférence. Et la charte automobile applicable à la flotte gérée par CM-CIC Services pour le compte de ses adhérents a été revue avec des critères de plus en plus restrictifs. En matière de formation, les modules d'autoformation permettent également au salarié de se former à partir de son poste de travail, sans se déplacer.

1.3. ENV39 - Réduire la consommation de ressources

Compte tenu de l'activité du CIC, les ressources visées sont essentiellement l'eau et sa gestion (détecteurs de présence, limitation des débits d'eau, fontaines à eau reliées à l'eau du robinet au lieu de bonbonnes nécessitant du transport) et le papier.

Le groupe CM11-CIC est à ce jour le plus grand remettant en affranchissement dit « vert » de *La Poste* (c'est-à-dire n'utilisant pas le transport aérien, ni le travail de nuit) avec un taux de pénétration de 80 %.

D'autres mesures ont été maintenues ou intensifiées comme l'impression par défaut en recto verso des documents, la gestion électronique des documents avec des actions de promotion des relevés de comptes électroniques comme à CIC Nord Ouest (objectif en taux d'équipement des clients en *Web relevés* de 35 %).

Plus de 900 000 clients ont déjà opté pour les extraits et relevés sur Internet.

ENV43

Par ailleurs, depuis 2013, la plupart des salariés du groupe peuvent opter pour un bulletin de paie électronique. Des actions de sensibilisation sont menées à travers d'articles dans les journaux internes ou Intranet, de réunions avec la DRH ou de mails comme à CIC Sud Ouest où la direction générale a mobilisé l'ensemble des salariés pour réduire les consommables.

2. ENV42 - Les actions auprès des fournisseurs

Une attention est portée à la politique RSE des fournisseurs directs, dont la certification *PEFC* (programme de reconnaissance des certifications forestières qui promeut la gestion durable de la forêt) pour les imprimeurs, dont certains ont par ailleurs le label *Imprim'Vert* qui suppose la mise en place d'actions pour diminuer les impacts de leur activité sur l'environnement (choix de papier recyclé), ou via les centres de métiers logistique et informatique (cahiers des charges, revue annuelle pour les moyens généraux par exemple). Toutefois, elle ne peut systématiquement constituer un critère déterminant pour les choix à effectuer compte tenu de contraintes économiques ou techniques.

3. ENV45 - Mesures prises pour limiter l'impact sur l'environnement : respect du milieu naturel, rejets dans l'air, l'eau, le sol et les nuisances sonores ou olfactives et les déchets

Les initiatives sont nombreuses (recyclage du papier, des cartouches d'encre, tri sélectif, isolation thermique et phonique lors de la mise en place de la climatisation). Par ailleurs, la Banque de Luxembourg participe au financement de projets de protection climatique initiés dans le monde par l'association *Myclimate*.

4. ENV49 - Politique générale en matière environnementale - utilisation des sols

À l'exception de la Banque de Luxembourg qui pratique le fauchage tardif de ses espaces fleuris, le groupe n'a pas d'action particulière en la matière.

5. ENV50 - Mesures prises pour développer et préserver la biodiversité

Elles se situent au niveau des métiers par la prise en compte de critères sociaux et environnementaux lors de financements de projets importants (respect des zones protégées) et au niveau des fournisseurs par l'utilisation de produits verts pour le ménage (anticipation de la législation avec l'utilisation de bonbonnes sans *Bisphénol A*).

Volet gouvernance

L'aspect gouvernance est abordé dans le chapitre « gouvernement d'entreprise » (page 38).

Quelques indicateurs viennent en compléter l'approche.

Indicateurs

Note méthodologique

La production d'indicateurs RSE s'inscrit dans une volonté de connaissance et d'information sur les comportements et contributions des entités du CIC à la société en général. Le CIC utilise la méthodologie de mesure et de *reporting*, élaborée et actualisée par un groupe de travail national sur la responsabilité sociétale et environnementale réunissant les différentes fédérations régionales du Crédit Mutuel et les principales filiales du groupe CM-CIC. Cette méthodologie organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués.

La démarche retenue dans la méthodologie s'appuie notamment sur :

- l'article 225 de la loi Grenelle II ;
- la loi NRE ;
- la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre (décret 2011-829 du 11 janvier 2011) ;
- l'OIT ;
- les principes directeurs de l'OCDE ;
- le Pacte mondial (le groupe est membre depuis 2003) ;
- le code de transparence Association française de gestion financière – Forum pour l'investissement responsable (AFG-FIR) ;
- le label du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) ;
- les échanges réguliers avec les parties prenantes.

Les exigences portent notamment sur 4 thèmes principaux :

Le social :

- l'emploi ;
- l'organisation du temps de travail ;
- les relations sociales ;
- la santé et la sécurité ;
- la formation ;
- la diversité et l'égalité des chances ;
- la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives au social.

Le sociétal :

- l'impact territorial économique et social de l'activité de la société ;
- les relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité ;
- la sous-traitance et fournisseurs ;
- la loyauté des pratiques ;
- les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

L'environnemental :

- la politique générale en matière d'environnement ;
- la pollution et gestion des déchets ;
- l'utilisation durable des ressources ;
- la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique ;
- le changement climatique ;
- la protection de la biodiversité.

La gouvernance.



Périodes de référence des données collectées

Elles correspondent à l'année civile à l'exception des données environnementales qui couvrent parfois la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013.

Périmètres et principales règles de gestion

Comme indiqué dans la partie environnementale (ENV01) du texte précédant la note méthodologique, plusieurs travaux ont été entrepris en 2013 sur la collecte des données. Toutefois, pour certains indicateurs, l'information récupérée n'étant pas jugée suffisamment fiable ou étant inexistante, il a été estimé préférable de ne rien mentionner.

Indicateurs sociaux

Les entités intégrées dans le périmètre sont :

- le CIC métropole ;
- les banques et filiales françaises consolidées ;
- et 3 filiales non consolidées (CM-CIC Conseil, CM-CIC Aidexport et CM-CIC LBO Partners).

Par rapport à 2012, les données de la filiale SNC Saint-Pierre ont été ajoutées.

Ce périmètre représente 92 % des effectifs du groupe CIC. Les données sociales sont issues du système d'information RH groupe.

La majorité des indicateurs concernant les effectifs sont exprimés en inscrits.

Ils intègrent tous les types de contrats de travail, y compris les contrats d'auxiliaire d'été et ceux du personnel de service non convention collective AFB.

Indicateurs sociétaux

Le périmètre inclut le réseau bancaire et CIC Banque Transatlantique.

Les données chiffrées sont issues du système d'information groupe du contrôle de gestion CGR à l'exception de celles sur les microcrédits (source *France Active Garantie* et *France Initiative Réseau*), de données suivies par la filière épargne d'Euro Information Développement – dons reversés aux associations (LEA) – et des données sur la médiation issues de l'outil MEDIAT.

Les budgets mécénat et sponsoring ont fait l'objet d'un recensement auprès des différentes entités.

Indicateurs environnementaux

Le périmètre est le suivant :

- le CIC métropole ;
- les banques et filiales françaises consolidées.

Les données :

- eau et énergies : elles sont calculées sur la base des factures enregistrées dans les comptes, de relevés en direct, de données fournisseurs et d'estimations à partir de statistiques de l'Observatoire national de l'eau et de la base *Pégase* du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
- consommation de papier à usage interne : elles résultent des informations fournies par SOFEDIS (centrale d'achat du groupe CM-CIC), CM-CIC Services pour l'activité reprographie, de fournisseurs extérieurs le cas échéant et du service en charge des abonnements de revues pour le groupe CM-CIC ;

- consommation de papier à usage externe : en dehors des données de SOFEDIS, sont prises en compte les informations transmises par des entités de la filière informatique du groupe – Euro Information Production et Euro P3C (envois de chèques, cartes bleues, extraits de compte) – par d'autres fournisseurs, notamment pour l'élaboration de documents destinés à la communication ;
- déplacements : le nombre de kilomètres parcourus par les flottes automobiles et les litres de gasoil et d'essence consommés par ces flottes sont estimés à partir des informations transmises par CM-CIC Services, en charge de la gestion des flottes, sur la base des données obtenues à partir des cartes de règlement du carburant ou sur celle du suivi interne des entités consommatrices.

Les objectifs de réduction et les actions prévues pour poursuivre la réduction de la consommation d'énergie portent notamment sur :

- l'information des salariés pour développer les éco-geste ;
- la prise en compte des économies d'énergie dans la conception des nouvelles agences dans le respect des normes en vigueur et lors de la rénovation de points de vente plus anciens ;
- l'utilisation des systèmes d'éclairage moins énergivores et le remplacement progressif des ampoules classiques par des basses consommations.

La consommation de papier est très liée au volume de l'activité commerciale (nombre de clients et produits vendus) : l'objectif de réduction est de 10 %.

L'entreprise a déjà mis en place des actions :

- promotion de l'envoi de relevés de comptes électroniques et autres documents auprès des clients ;
- promotion du site Internet et développement des services disponibles sur ce site ;
- promotion des échanges par messagerie électroniques avec la clientèle ;
- développement de l'usage de la dématérialisation des documents en interne ;
- utilisation d'imprimantes recto verso.

Indicateurs de gouvernance (non requis par la loi Grenelle II)

Sont mentionnés les données du CIC en tant que holding du groupe.

Reporting RSE 2013 – Informations sociales

CIC Métropole

Indicateurs		CIC Métropole	CIC Métropole hors SNC Saint-Pierre	Commentaires
EFFECTIF				
SOC01	Effectif total en ETP	18 737	19 175	Salariés en ETP (équivalent temps plein) inscrits à l'effectif au 31 décembre : <ul style="list-style-type: none"> • quelle que soit la nature du contrat de travail (CDD / CDI / alternance / auxiliaire de vacances) ; • même si celui-ci est « suspendu », sans rémunération versée ; • hors stagiaires sous convention de stage • hors intérimaires et prestataires extérieurs. Les personnes en invalidité sont prises en compte.
SOC01_bis	Effectif inscrit PPH (personnes physiques)	19 082	19 549	
SOC02	<i>Dont France</i>	19 062	19 529	
SOC03	<i>Dont hors France</i>	20	20	
	<i>Dont cadres</i>	8 336	8 352	
SOC05	<i>Dont non cadres</i>	10 746	11 197	
SOC06	<i>Dont hommes</i>	7 904	8 193	
SOC07	<i>Dont femmes</i>	11 178	11 356	
SOC08	Effectif CDI ETP	18 152	18 683	
SOC08_NCadre	Effectif CDI non cadre ETP	9 882	10 397	
SOC08BIS	<i>Dont femmes</i>	7 093	7 401	
SOC09	Effectif CDD ETP	585	492	
SOC10	Nombre de salariés détachés vers ailleurs PPH	104	451	
SOC11	Nombre de salariés rattachés depuis ailleurs PPH	30	30	
SOC12	% de salariés en CDI	96,88 %	97,43 %	
RECRUTEMENT				
SOC13	Nombre total d'embauches PPH	3 367	3 406	Tout type de contrats (CDD - CDI - alternance - auxiliaire de vacances). Y compris les transformations de CDD ou de contrat d'intérim en CDI. Hors stagiaires et intérimaires.
SOC15	<i>Dont femmes</i>	2 137	2 125	
SOC16	<i>Dont CDI</i>	603	843	
LICENCIEMENTS ET LEURS MOTIFS				
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation PPH	1 078	3 469	Est considéré comme « sortie » CDI : démission, rupture période d'essai (initiative employeur et salarié), rupture conventionnelle, licenciement, mobilité groupe, départ en retraite. Y compris les décès.
SOC20	<i>Dont licenciements</i>	100	156	<i>Quel que soit le motif : disciplinaire (motif réel et sérieux, pour faute grave ou lourde) / économique / personnel (insuffisance professionnelle). Y compris les départs transactionnels car précédés d'un licenciement. Hors rupture conventionnelle.</i>
SOC27	Turnover	2,20 %	2,67 %	Démissions + licenciements + fins de période d'essai + ruptures conventionnelles / effectif total moyen mensuel PPH).

Indicateurs		CIC Métropole	CIC Métropole hors SNC Saint-Pierre	Commentaires
ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL				
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein PPH	17 815	18 177	Collaborateurs dont la durée du temps de travail est égale à la durée légale du pays. <ul style="list-style-type: none"> • 35 h hebdomadaires ou 151,67 h/mois pour un non cadre ; • forfait jours à temps complet (non réduit) pour un cadre.
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel PPH	1 267	1 372	Collaborateurs dont la durée du temps de travail est inférieure à la durée légale du pays. <ul style="list-style-type: none"> • moins de 35 h hebdomadaires ou de 151,67 h/mois pour un non cadre ; • forfait jours à temps complet (réduit) pour un cadre.
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	93 %	93 %	
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	7 %	7 %	
ABSENTÉISME ET SES MOTIFS				
SOC38	Nombre total de jours d'absence en jours ouvrés	219 897	207 438	Concerne les jours d'absence de l'effectif global quel que soit le contrat de travail (CDI / CDD / alternance). Hors stagiaires et intérimaires. Hors jours de congés payés ou jours conventionnels (RTT - ancienneté - etc.).
SOC39	<i>Dont maladies</i>	151 723	138 774	<i>Hors maladie professionnelle.</i>
SOC40	<i>Dont accidents de travail</i>	4 023	4 341	<i>Y compris accident de trajet et maladie professionnelle.</i>
	<i>Dont congés paternité/maternité</i>	64 151	64 323	
SOC43	Nombre de déclarations pour maladies professionnelles	8	ND	Maladies professionnelles reconnues comme telles par la CPAM.
CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ				
SOC44	Nombre d'accidents du travail déclarés, avec arrêt de travail	107	109	Accidents du travail et de trajet ayant fait l'objet d'une déclaration auprès de la CPAM [et considérés comme tels par elle] ayant entraîné un arrêt de travail quel qu'en soit le nombre de jours. Sont exclus les accidents de travail ou de trajet n'ayant entraîné aucun arrêt de travail.
FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE				
SOC46	Montant de la masse salariale investie dans la formation (euros)	39 281 436	20 558 349	Masse salariale annuelle brute chargée : somme des salaires bruts annuels des stagiaires + total primes sur l'année + charges patronales + coût pédagogique des formations (dépenses conventions, logement nourriture...) + transport. Hors versement à des organismes (OPCA, FONGECIF...). Définition de la masse salariale revue en 2013.
SOC47	% de la masse salariale dédiée à la formation	4,9 %	2,6 %	Non comparable entre 2013 et 2012.
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation PPH	13 402	13 245	CDD et CDI.
SOC49	% de salariés formés	70 %	68 %	
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	575 157	642 539	Y compris formation <i>e-learning</i> .

... Reporting RSE 2013 – Informations sociales

Indicateurs		CIC Métropole	CIC Métropole hors SNC Saint-Pierre	Commentaires
ÉGALITÉ DES CHANCES				
SOC57	Nombre de personnes dans les comités de direction	ND	ND	
SOC58	<i>Dont femmes</i>	ND	ND	
SOC59	Nombre de femmes cadres PPH	3 456	3 377	
SOC60	% de femmes parmi les cadres	41,5 %	40,3 %	
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur PPH	398	461	
SOC62	<i>Dont femmes</i>	139	186	
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	34,9 %	40,3 %	
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés	427	351	Nombre de personnes en situation de handicap (handicap déclaré et reconnu) au sein de l'entité, en nombre « d'individus » pas en ETP, ni en « unité bénéficiaire » (notion définie dans la DOETH [Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés]).
SOC71	% de personnes handicapées dans l'effectif total	2,3 %	1,8 %	
DIALOGUE SOCIAL				
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	0	0	Uniquement les jugements devenus définitifs (non susceptibles d'appel).
SOC78	Nombre de réunions avec les représentants du personnel (CE, CHSCT, DPE, DS...)	ND	ND	De par leur taille, certaines entités n'ont pas de délégation du personnel.
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT, DPE, DS...)	ND	ND	
SOC73	Masse salariale brute (euros)	804 267 417	794 437 752	Cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement (hors cotisations patronales). Les rémunérations correspondent aux salaires et primes versés au cours de l'année d'exercice à l'ensemble des collaborateurs.
SOC74	Rémunération annuelle moyenne brute Tous statuts en euros	40 971	38 635	
SOC75	Rémunération annuelle moyenne brute Non cadres	28 380	27 022	
SOC76	Rémunération annuelle moyenne brute Cadres	56 334	53 751	
SOC107	Total des rémunérations annuelles brutes en euros des CDI	792 548 446	ND	CDI uniquement - Tous statuts confondus y compris cadres dirigeants.
SOC108	Total des rémunérations annuelles brutes en euros des CDI non cadres	301 742 914	ND	
SOC109	Total des rémunérations annuelles brutes en euros des CDI cadres	490 805 532	ND	
SOC80	Montant global des charges sociales versées en euros	552 481 114	530 830 413	Charges patronales uniquement.

Indicateurs		CIC Métropole	CIC Métropole hors SNC Saint-Pierre	Commentaires
EFFECTIF CDI AU 31 DÉCEMBRE (EN NOMBRE)				
SOC88	< 25 ans	564		Définition différente en 2013/2012 (tranches d'âge et types de contrats).
<i>SOC89</i>	<i>Dont femmes</i>	379		
SOC90	25 - 30 ans	2 936		
<i>SOC91</i>	<i>Dont femmes</i>	1 910		
SOC92	31 - 35 ans	3 061		
<i>SOC93</i>	<i>Dont femmes</i>	1 973		
SOC94	36 - 40 ans	2 413		
<i>SOC95</i>	<i>Dont femmes</i>	1 473		
SOC96	41 - 45 ans	1 732		
<i>SOC97</i>	<i>Dont femmes</i>	934		
SOC98	46 - 50 ans	1 965		
<i>SOC99</i>	<i>Dont femmes</i>	1 076		
SOC100	51 - 55 ans	2 567		
<i>SOC101</i>	<i>Dont femmes</i>	1 403		
SOC102	56 - 60 ans	2 893		
<i>SOC103</i>	<i>Dont femmes</i>	1 532		
SOC104	60 ans et +	351		
<i>SOC105</i>	<i>Dont femmes</i>	122		



Reporting RSE 2013 – Informations sociétales

Réseau bancaire et CIC Banque Transatlantique

Indicateurs	Données chiffrées		Commentaires	
	2013	2012		
IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTAL				
SOT01	Nombre de points de vente réseau bancaire	2 067	2 074	
SOT01A	Autres points de vente	1	1	CIC Banque Transatlantique.
SOT07	% de points de présence en zone rurale en France (réseau bancaire)	NS	NS	Le zonage en aires urbaines (ZAU) décline le territoire en quatre catégories. La première représente l'espace à dominante rurale qui comprend à la fois des petites unités urbaines et des communes rurales. Les trois autres constituent l'espace à dominante urbaine : ce sont les pôles urbains, les couronnes périurbaines et les communes multipolarisées.
SOT08	% de zones franches couvertes par les points de vente (réseau bancaire)	25,8 %	NS	L'indicateur retenu porte uniquement sur les ZFU (zones franches urbaines) métropolitaines, selon la définition de l'INSEE. Il s'agit des quartiers de plus de 10 000 habitants, situés dans des zones dites sensibles ou défavorisées.
MICROCRÉDIT				
SOT10	Nombre de microcrédits accordés dans l'année	-	-	Le CIC ne distribue pas de microcrédit personnel.
SOT13	Montant des microcrédits financés sur l'année (euros)	-	-	
SOT11	Montant moyen des microcrédits financés (euros)	-	-	
SOT16	Nombre de dossiers microcrédits professionnels intermédiés traités (ADIE, France Active Garantie, France Initiative Réseau)	2 758	2 299	
	ADIE	230	169	
	France Active Garantie	432	358	*
	France Active Garantie (dispositif Nacre)	404	336	Y compris CM-CIC Bail.
	France Initiative Réseau	1 692	1 436	*
SOT17	Montant des lignes de crédit mises à disposition (euros) (ADIE, France Active Garantie, France Initiative Réseau)	141 253 581	110 776 027	
	ADIE	500 000	500 000	
	France Active Garantie	15 402 746	12 613 827	*
	France Active Garantie (dispositif Nacre)	2 438 250	1 962 200	
	France Initiative Réseau	122 912 585	95 700 000	*
SOT20	Montant garanti (euros) (FAG)	20 195 640	15 459 004	Somme des montants garantis en microcrédits professionnels dans le cadre du partenariat avec France Active Garantie.
	Dont montant garanti (FAG + FGIF)	7 101 425	5 570 811	*
	Dont montant des prêts complémentaires liés aux prêts Nacre décaissés	13 094 215	9 888 193	Y compris CM-CIC Bail.
SOT26	Nombre de microcrédits de proximité accordés localement dans le groupe	-	-	Nombre de microcrédits hors label de moins de 3 000 euros mis en place localement.
SOT27	Montant des microcrédits de proximité accordés localement dans le groupe (euros)	-	-	Montant cumulé de microcrédits hors label de moins de 3 000 euros mis en place localement.

* Chiffre 2012 revu.

Indicateurs	Données chiffrées		Commentaires	
	2013	2012		
ISR ET ESG				
SOT28	Encours ISR (euros)	2 301 065 850	2 610 130 119	L'encours concerne l'ensemble du groupe CIC qui est géré par CM-CIC Asset Management, société de gestion d'actifs du CM-CIC.
SOT29	Taux d'approbation des résolutions	82,7 %	84,7 %	Le taux d'approbation concerne les assemblées générales auxquelles CM-CIC AM a participé.
SOT30	Nombre d'assemblées générales auxquelles la société de gestion a participé	768	713	Assemblées générales dans lesquelles CM-CIC AM a voté.
SOT87	ESG (euros)	15 586 502 000	ND	Encours CIC géré par CM-CIC AM selon le décret N° 2012-132 dit décret 224 relatif à l'information, par les sociétés de gestion de portefeuille, des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans leur politique d'investissement (Article D.533-16-1).
ÉPARGNE SOLIDAIRE				
SOT100	Encours d'épargne solidaire	93 974 351	ND	
SOT33	<i>Dont encours hors capitalisation (euros) livrets d'épargne pour les autres (LEA)</i>	5 707 599	3 390 257	
SOT37	<i>Dont encours de l'épargne salariale solidaire</i>	87 892 460	65 707 294	<i>Montant global des encours investis sur des OPCVM détenus dans les contrats d'épargne entreprise et affectés sur des actifs respectant le processus d'investissement ISR ou a minima d'investissement ESG.</i>
SOT31	<i>Dont fonds commun de placement France Emploi - Encours</i>	374 291	ND	
SOT32	Part reversée aux associations	52 143	ND	
	<i>Dont dons LEA</i>	43 937	39 197	
	<i>Dont dons des cartes pour les autres</i>	6 786	ND	
	<i>Dont fonds commun de placement France Emploi</i>	1 420	ND	
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises...)	76 080	72 451	Réseau bancaire.*
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring (euros)	9 601 331	7 862 513	
SOT63	Nombre de prêts « Eco-prêt à taux zéro » (EcoPTZ) accordés	1 179	1 062	
SOT64	Montant moyen des EcoPTZ accordés (euros)	18 726	17 853	
SOT65	Montant total des EcoPTZ	22 078 177	18 960 346	Production annuelle (encours fin de mois). Volume des crédits accordés aux clients en formule de prêts à taux zéro pour le financement de constructions neuves, sous certaines conditions, de rénovations et livraisons à l'état neuf, de travaux d'extension ou surélévation.
SOT69	Nombre de projets financés énergie renouvelable (réseau des agences)	162	ND	Projets de financement d'installations ou systèmes d'énergie renouvelable, effectivement réalisés sur l'année civile auprès des professionnels, agriculteurs et entreprises.

* Chiffre 2012 revu.

... Reporting RSE 2013 – Informations sociétales

Indicateurs	Données chiffrées		Commentaires	
	2013	2012		
PRODUITS ET SERVICES À CARACTÈRE SOCIAL				
SOT71	Encours en euros de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA)	ND	ND	Il n'y a aucun encours PLS (Prêt locatif social) ni PSLA (Prêt social locatif accession) au CIC car, comme au Crédit Mutuel, tous ces prêts sont gérés par la Caisse Fédérale pour des questions de refinancement.
QUALITÉ DE SERVICE				
SOT75	Nombre de dossiers éligibles en médiation bancaire	811	889	Dossiers reçus par le service relations clientèle dont l'issue est à trouver dans le cadre réglementaire de la médiation.
SOT77	Nombre de décisions favorables au client et appliquées systématiquement	464	483	
SOT78	% de décisions favorables ou partiellement favorables au client et appliquées systématiquement	57,2 %	54,3 %	Statistiques issues du traitement des dossiers transmis au médiateur et dont l'issue est favorable au client, soit systématiquement soit après décision du médiateur.
INDICATEURS D'IMPACT ÉCONOMIQUE				
SOT83	Encours crédit à la clientèle en euros	100 716 232 371	97 794 077 129	Encours fin de mois.
	<i>Dont crédit à l'habitat</i>	61 809 440 561	59 743 662 346	
SOT84	- <i>dont particuliers</i>	47 401 550 191	45 576 644 934	
	<i>Dont crédit à la consommation</i>	4 751 545 023	4 860 776 693	
SOT85	- <i>dont particuliers</i>	3 762 399 649	3 830 452 105	
	<i>Dont prêt d'équipement</i>	27 969 031 779	26 428 777 369	
SOT86	- <i>dont particuliers</i>	2 533 202 171	2 138 905 349	
SOT86	- <i>dont professionnels</i>	10 863 493 904	10 834 997 640	



Reporting RSE 2013 – Informations environnementales

CIC Métropole

Indicateurs		Données chiffrées		Commentaires
		2013	2012	
CONSOMMATION DE RESSOURCES				
ENV04	Consommation d'eau (m ³)	206 321	222 689	
ENV05	Consommation totale d'énergie (kWh)	163 063 058	180 653 918	
ENV06	<i>Dont électricité</i>	123 961 872	138 757 787	
ENV07	<i>Dont gaz</i>	25 395 413	22 167 361	
ENV08	<i>Dont fioul</i>	3 836 366	5 567 712	
ENV05_2	<i>Dont eau glacée en réseau urbain</i>	3 693 436	2 585 038	
ENV05_1	<i>Dont chauffage en vapeur d'eau réseau urbain</i>	6 175 971	4 495 491	
ENV09	Consommation de papier (tonnes) au global (interne et externe)	3 245	3 766	Il s'agit de toutes les fournitures à base de papier (papier blanc, calendrier...) ou de carton (intercalaire, d'archivage...) à l'exception du carton d'emballage de ces fournitures (comptabilisé dans les déchets). La notion de papiers internes et externes est à définir en fonction de son utilisation finale, à savoir : est externe ce qui sort au final du groupe CM-CIC et reste interne ce qui circule en son sein.
DISPOSITIFS DE RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE				
ENV10	Consommation de papier en interne Total (tonnes)	950	1 050	
ENV11	Consommation de papier externe Total (tonnes)	2 295	2 716	
ENV15R	Consommation de papier interne et externe recyclé	34	28	Uniquement achats SOFEDIS.
ENV12	Achats/fournisseurs % de papier recyclé ou labellisé à l'achat (entrée)	2,6 %	2,2 %	Proportion d'achat de papier recyclé auprès des fournisseurs par rapport au total du papier acheté hors éditique et reprographie, ainsi que pour les papiers graphiques. Uniquement achats SOFEDIS.
	Papier recyclé après usage (tonnes)	1 715	ND	
ENV13	Consommation cartouches de toner (Nombre de cartouches achetées)	36 893	38 042	
ENV16	Nombre de cartouches d'encre recyclées après usage	11 207	26 156	
ENV14	Achats/fournisseurs % de cartouches de toner recyclées achetées	ND	0,1 %	
ENV30	Fuite de gaz frigorigènes des installations de climatisation (climatisation tertiaire à eau et à air) en kg de gaz frigo.	ND	ND	
ENV18	Déplacements professionnels Avion (km)	ND	ND	
ENV19	Déplacements professionnels Train (km)	ND	ND	
ENV20	Déplacements professionnels Flottes automobiles (km) BEGES mesuré	54 474 216	52 840 679	
ENV21	Nombre de litres d'essence consommés par la flotte interne	266 270	449 246	
ENV22	Nombre de litres de gasoil consommés par la flotte interne	2 399 381	2 194 521	
ENV23	Déplacements professionnels avec véhicule personnel (km)	11 582 642	12 234 694	

... Reporting RSE 2013 – Informations environnementales

Indicateurs		Données chiffrées		Commentaires
		2013	2012	
ENV24	Déplacements professionnels avec transport collectif métro/bus/tram (km)	ND	ND	
ENV25	Déplacements professionnels avec taxi ou voiture de location	ND	ND	
ENV29	Gestion du courrier : navette inter agences et centres de métiers Transports de fonds (km)	ND	ND	
ENV31	Nombre de matériel de visio conférence (ex. : Tandberg)	87	ND	
ENV32	Nombre de visio conférence (ex. : Tandberg)	5 320	ND	
ENV34	Nombre de documents et de pages dématérialisés	ND	77 627 072	
ENV44	Moyens humains consacrés à la RSE (ETP)	1	0,84	
ENV35	Nombre de KWh produits revendus	ND	ND	
ENV47	Montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement	-	-	
ENV48	Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation de dommages causés	-	-	

Reporting RSE 2013 – Gouvernance

CIC holding

Indicateurs		Données chiffrées	
		2013	2012
LES ADMINISTRATEURS			
GOUV01	Nombre de membres dans le conseil d'administration	12	11
GOUV02	<i>Dont femmes</i>	2	1
GOUV23	Membres du conseil d'administration : âge moyen	62,5	61,8
GOUV24	Membres du conseil d'administration : âge médian	62,9	62,0
GOUV25	Taux global de renouvellement des conseils dans l'année (= nouveaux membres élus sur total)	9 %	9 %
GOUV26	Taux de participation aux conseils	79 %	84 %

Table de concordance avec les informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle II en matière sociale, environnementale et sociétale

Article R.225-105-1 du Code du commerce, décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Les indicateurs du groupe CIC présents dans le rapport RSE (texte et tableaux)

INFORMATIONS SOCIALES	
a) Emploi :	
- l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	SOC01 à SOC12 et SOC88 à SOC105
- les embauches et les licenciements	SOC13 à SOC20 et SOC27
- les rémunérations et leur évolution	SOC73 à SOC76, SOC80 et SOC107 à SOC109
b) Organisation du travail :	
- l'organisation du temps de travail	SOC29 à SOC32
- l'absentéisme	SOC38 à SOC40 et SOC43
c) Relations sociales :	
- l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	SOC78, SOC79 et SOC87
- le bilan des accords collectifs	SOC83 à SOC84
d) Santé et sécurité :	
- les conditions de santé et de sécurité au travail	SOC45
- le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	SOC84
- les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ⁽¹⁾	SOC44
e) Formation :	
- les politiques mises en œuvre en matière de formation	SOC46 à SOC49
- le nombre total d'heures de formation	SOC50
f) Égalité de traitement :	
- les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	SOC56 à SOC63
- les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	SOC68, SOC70 et SOC71
- la politique de lutte contre les discriminations	SOC69
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :	
- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	SOC67, SOC78 et SOC79
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	SOC64
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	SOC65
- à l'abolition effective du travail des enfants	SOC66
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
a) Politique générale en matière environnementale :	
- l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	ENV01 à ENV03 et ENV41
- les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	ENV43
- les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	ENV44
- le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	ENV47

(1) La fréquence et le niveau de gravité relatifs aux accidents du travail ne sont pas reportés explicitement mais les données nécessaires aux calculs sont publiés.

... Table de concordance avec les informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle II en matière sociale, environnementale et sociétale

	Les indicateurs du groupe CIC présents dans le rapport RSE (texte et tableaux)
b) Pollution et gestion des déchets :	
- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	ENV31, ENV32 et ENV34
- les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	ENV16 et ENV39
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	ENV45
c) Utilisation durable des ressources :	
- la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	ENV04
- la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	ENV09 à ENV15R ENV39 et ENV43
- la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	ENV05 à ENV08 ENV30 et ENV40
- l'utilisation des sols	ENV49
d) Changement climatique :	
- les rejets de gaz à effet de serre	ENV18 à ENV25, ENV29 ENV31, ENV32, ENV34 et ENV37
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique	ENV39, ENV38 et ENV42
e) Protection de la biodiversité :	
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	ENV50
INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
- en matière d'emploi et de développement régional	SOT01, SOT07 à SOT09 SOT59 à SOT60, SOT63 à SOT65 et SOT69
- sur les populations riveraines ou locales ⁽¹⁾	SOT10, SOT11, SOT13, SOT16 SOT17, SOT20, SOT26 à SOT33 SOT37, SOT39, SOT40, SOT71 SOT73, SOT75, SOT77, SOT78 SOT83 à SOT88
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :	
- les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	SOT44 et SOT45
- les actions de partenariat ou de mécénat	SOT48, SOT52, SOT53, SOT55 et SOT57 à SOT58
c) Sous-traitance et fournisseurs :	
- la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	SOT81
- l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;	SOT81
d) Loyauté des pratiques :	
- les actions engagées pour prévenir la corruption	SOT79
- les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	SOT80
e) Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme	SOT82

(1) Le CIC évoque son impact territorial à travers son implantation locale. Son activité n'a pas d'impact en revanche sur les populations riveraines.

■ Indicateurs non adaptés à l'activité du groupe CIC.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant

sur les informations sociétales, sociales et environnementales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société CIC désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le Comité français d'accréditation (COFRAC), sous le numéro 3-1065, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le chapitre 2 du rapport de gestion, ci-après les « informations RSE », en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, conformément au référentiel utilisé par la société, composé des procédures de *reporting* environnemental, social, sociétal et de gouvernance dans sa version 2013 (ci-après le « référentiel ») dont un résumé figure au chapitre « responsabilité sociale et environnementale » du rapport de gestion et disponible sur demande.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225 105 du Code de commerce (attestation de présence des informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel (avis motivé sur la sincérité des informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre décembre 2013 et mars 2014 pour une durée d'environ dix semaines cumulées. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent. Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du même Code, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre « responsabilité sociale et environnementale » du rapport de gestion, ce qui permet in fine de couvrir environ 92 % des effectifs du groupe CIC. Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené quatre entretiens au niveau de l'entité consolidante avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions financière, RH, risque et moyens généraux en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

... Rapport de l'un des commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant sur les informations sociétales, sociales et environnementales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Pour les informations RSE que nous avons considéré les plus importantes^[1] :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de filiales que nous avons sélectionnées^[2] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risques, nous avons mené une dizaine d'entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 35 % des effectifs^[3].

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au référentiel.

Paris La Défense, le 23 avril 2014

Le commissaire aux comptes

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand

Expert développement durable
Éric Duvaud

[1] **Informations environnementales** : la politique générale en matière d'environnement (l'organisation, les actions de formation et d'information des salariés), la pollution et la gestion des déchets (la consommation de papier, les mesures de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation totale d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables), la consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales.

Informations sociales : l'emploi (l'effectif total et répartitions, les embauches et le nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation, dont licenciements, les rémunérations annuelles brutes des salariés en CDI et leur évolution), l'organisation du temps de travail, l'absentéisme (le nombre total de jours d'absence), les relations sociales (l'organisation du dialogue social, le bilan des accords collectifs), les conditions de santé sécurité au travail, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, les politiques mises en œuvre en matière de formation, la part de la masse salariale dédiée à la formation et le nombre total d'heures consacrées à la formation des salariés, la diversité et l'égalité des chances et de traitement (la part des femmes dans l'encadrement, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, la lutte contre les discriminations), la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT (pourcentage de participation aux votes lors des assemblées générales, élimination des discriminations).

Informations sociétales : l'impact territorial, économique et social (part des points de présence en zone rurale en France et de zones franches couvertes par les points de vente, nombre d'OBNL clientes), les relations avec les parties prenantes (les conditions de dialogue, les actions de partenariat ou de mécénat), l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux (part de papier recyclé ou labellisé à l'achat), la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption), l'épargne sociale et solidaire (nombre et montant des microcrédits, encours de l'épargne salariale solidaire et des prêts sociaux réglementés).

[2] Le CIC Lyonnaise de Banque, CIC IDF (pour le social) et le siège du CIC (pour l'environnement).

[3] Les taux de couverture des principaux indicateurs quantitatifs sont de : 35 % pour les effectifs et de 24 % pour les consommations d'énergie.



ÉLÉMENTS JURIDIQUES

228 ACTIONNAIRES

- 228 Assemblée générale
- 229 Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2014

233 RENSEIGNEMENTS DIVERS

- 233 Renseignements de caractère juridique
- 233 Situation de dépendance
- 233 Contrats importants
- 233 Procédures judiciaires ou d'arbitrage

Actionnaires

Assemblée générale

(résumé des articles 18 à 24 des statuts)

Composition

L'assemblée générale est composée de tous les actionnaires. Il n'existe pas de droit de vote double. Sauf ce qui est dit au paragraphe ci-après sur les seuils statutaires, il n'existe aucune restriction d'accès à l'assemblée générale ni de quotité minimale d'actions du CIC requise de la part d'un actionnaire pour exercer les droits que la loi lui reconnaît.

L'assemblée générale mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote réunie le 17 juin 1998 :

- a autorisé les actionnaires à mettre leurs actions sous la forme au porteur ou nominative (article 7 des statuts, 1^{er} alinéa) ;
- a donné à la société la possibilité de demander à *Euroclear France* l'identification des porteurs de titres (article 7 des statuts, 3^e alinéa) ;
- a ajouté l'obligation de procéder à une déclaration de franchissement de seuils statutaires (article 9 des statuts, 6^e alinéa).

Rôle

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle peut être ordinaire, ou extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires. L'assemblée générale ordinaire prend toutes décisions qui ne modifient pas le capital ou les statuts, notamment :

- elle discute, approuve ou redresse les comptes, y compris les comptes consolidés, et fixe la répartition et l'affectation des résultats ;
- elle nomme, remplace, révoque ou renouvelle les administrateurs autres que les administrateurs élus par les salariés ;
- elle nomme ou renouvelle les commissaires aux comptes, titulaires ou suppléants.

D'une manière générale, elle délibère sur toutes autres propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Chaque année avant la date limite propre aux établissements de crédit, il est tenu une assemblée générale ordinaire pour délibérer et statuer sur les comptes annuels et tous autres documents prévus par les lois et règlements en vigueur applicables à la société.

Cette assemblée statue, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes. L'assemblée générale extraordinaire délibère sur toutes les propositions de l'auteur de la convocation tendant à modifier le capital ou les statuts.

Seuils statutaires

(résumé de l'article 9 des statuts)

Outre ce qui est prévu par la loi, une obligation statutaire d'information s'applique pour tout franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de 0,5 % du capital social, puis de toute fraction du capital social au moins égale à 0,5 %. À défaut de respecter celle-ci, l'actionnaire défaillant pourra être privé du droit de vote pour les actions correspondant à la fraction non déclarée, sur demande consignée dans le procès-verbal de

l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égale à la plus petite fraction du capital ou des droits de vote dont la détention doit être déclarée. La privation du droit de vote qui en résulte est d'une durée de deux ans à compter de la régularisation de la notification.

Convocation des assemblées générales

Les actionnaires sont réunis chaque année en assemblée ordinaire dans les formes et délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Conditions pour assister aux assemblées générales

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées générales, les propriétaires d'actions au porteur doivent justifier de leur qualité d'actionnaire au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, en fournissant une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire habilité.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent avoir leurs actions inscrites sur les registres de la société trois jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale. L'accès à l'assemblée générale est ouvert aux actionnaires ou à leur(s) mandataire(s) sur simple justification de leur qualité et identité. Toutefois, le conseil d'administration peut, s'il le juge utile, décider de remettre préalablement aux actionnaires des cartes d'admission, nominatives et personnelles, et en exiger la production.

Votes en assemblée générale

Tout actionnaire peut voter par correspondance après avoir fait attester de sa qualité trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée par le depositaire du certificat d'inscription de ses titres. Le formulaire de vote doit être reçu par la société au moins trois jours avant la date de réunion de l'assemblée. Tout actionnaire peut se faire représenter dans les conditions définies à l'article L.225-106 du Code de commerce.

Le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement. Après s'être exprimé en votant par correspondance ou en donnant pouvoir, l'actionnaire ne peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée générale.

Chaque membre de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire a un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède ou représente, sous réserve de l'application des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions des articles 8 et 9 des statuts.

Les délibérations sont prises dans les conditions de majorité prévues par la loi et obligent tous les actionnaires.

Affectation du résultat

(article 27 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice est constitué par les produits de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions. Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social. Le solde, après déduction et affectation du montant des plus-values à long terme, augmenté des reports à nouveau bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultative ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Le paiement des dividendes est effectué à la date fixée par l'assemblée générale ou à défaut à la date fixée par le conseil d'administration.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou le paiement en actions pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution.

Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2014

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2014

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour délibérer sur les points qui figurent à l'ordre du jour et qui font l'objet des résolutions soumises à votre approbation. Un rapport comportant les indications requises sur la marche des affaires et les perspectives de l'exercice en cours, qui sont portées à votre connaissance, a été mis à votre disposition ou vous a été fourni.

1 - Changement de méthode comptable intervenu au 1^{er} janvier 2013

(première résolution)

Un changement de méthode comptable est intervenu au 1^{er} janvier 2013, relatif à aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels établis selon les normes comptables françaises, selon la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables, sur les passifs sociaux. L'impact de ce changement à hauteur de 10 468 000,00 euros doit être comptabilisé directement en fonds propres. Aussi, nous vous demandons de porter ce montant au débit du report à nouveau, qui deviendra créditeur de 3 049 471 497,89 euros.

2 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

(deuxième et troisième résolutions)

Les comptes sociaux du CIC tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa séance du 27 février 2014 font ressortir un bénéfice de 1 303 167 371,51 euros. Le rapport de gestion qui accompagne les documents comptables vous expose les différents facteurs qui ont concouru à la formation de ce résultat. Les comptes consolidés du CIC font apparaître un résultat net global de 851 millions d'euros et un résultat net (part du groupe) bénéficiaire à hauteur de 845 millions d'euros.

Le rapport de gestion y afférent montre comment ce résultat a été formé et quelle a été la contribution des différents secteurs d'activité et sociétés du groupe à sa constitution. Vous avez pu prendre également connaissance du rapport du président du conseil d'administration joint au rapport de gestion et relatif au fonctionnement du conseil et au contrôle interne et des rapports des commissaires aux comptes. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

3 - Affectation du résultat

(quatrième résolution)

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 1 303 167 371,51 euros. Après reprise du report à nouveau créditeur à hauteur de 3 049 471 497,89 euros, la somme à répartir par l'assemblée générale s'élève donc à 4 352 638 869,40 euros. Le conseil d'administration vous propose de servir aux actionnaires un dividende de 7,00 euros par action. Le solde serait porté en compte de report à nouveau.

Le conseil d'administration vous invite donc à :

- verser un dividende de 266 192 451,00 euros aux 38 027 493 actions au titre de l'exercice 2013 ;
- inscrire le reliquat disponible, soit 4 086 446 418,40 euros, au compte de report à nouveau.

Le dividende serait réglé le 30 mai 2014. Comme le prévoit le régime fiscal applicable aux distributions, il est précisé que la totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

- pour 2010, un dividende de 334 641 938,40 euros a été distribué, soit 8,80 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2011, un dividende de 247 178 704,50 euros a été distribué, soit 6,50 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;

... Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2014

- pour 2012, un dividende de 285 206 197,50 euros a été distribué, soit 7,50 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

4 - Conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de commerce

(cinquième résolution)

Dans le rapport spécial qu'ils ont rédigé, les commissaires aux comptes énumèrent les conventions réglementées par l'article L.225-38 du Code de commerce qui ont été conclues après autorisation du conseil d'administration, ou se sont poursuivies au cours de l'exercice 2013.

Il vous est demandé d'approuver lesdites conventions.

5 - Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations, prévu par l'article L.511-73 du Code monétaire et financier

(sixième résolution)

L'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière, transposant la directive dite CRD4, a introduit dans le Code monétaire et financier un article L.511-73 qui stipule que « L'assemblée générale ordinaire des établissements de crédit et des sociétés de financement est consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 », c'est-à-dire les dirigeants responsables, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Il est proposé à l'assemblée de donner un avis favorable au montant de ladite enveloppe.

6 - Ratification de la nomination d'un administrateur

(septième résolution)

Monsieur Jean-Louis Girodot ayant démissionné, le conseil a procédé à la cooptation d'un nouvel administrateur lors de sa séance du 27 février 2014, en la personne de monsieur Jean-François Jouffray.

Il est demandé à l'assemblée de ratifier cette nomination, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2015, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

7 - Autorisation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions de la société

(huitième résolution)

Nous vous demandons de mettre un terme avec effet immédiat à l'autorisation précédemment donnée au conseil d'administration d'intervenir en Bourse sur les actions du CIC, et de lui conférer une nouvelle autorisation à cette même fin. Il convient de rappeler que le cadre juridique de ces interventions est déterminé par le règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, par le titre IV du Livre II et le chapitre I du titre III du Livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que ses instructions d'application. Le CIC souhaite intervenir en Bourse de la façon suivante :

- les interventions seront effectuées dans le cadre du contrat de liquidité conclu par le CIC avec CM-CIC Securities, en sa qualité de prestataire de services d'investissement, qui en est l'opérateur ;
- les termes de ce contrat de liquidité sont conformes à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF ;
- les interventions seront effectuées par le prestataire de services d'investissement de façon libre et dans le seul but d'assurer la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris ;
- sachant qu'en vertu du cadre réglementaire, il y a lieu de fixer uniquement un prix maximum d'acquisition afin de plafonner de façon expresse l'engagement correspondant, le prix maximum d'acquisition serait fixé à 300 euros ;
- les actions détenues dans ce cadre ne seront pas annulées ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans ce cadre demeure inchangé à 100 000, soit 0,26 % du capital à l'ouverture de la présente assemblée, étant précisé que l'engagement maximal qui résulterait éventuellement d'une utilisation de la totalité de cette enveloppe, compte tenu du prix plafond fixé, s'élèverait à 30 millions d'euros ;
- les statistiques relatives aux interventions feront l'objet, de la part du CIC, d'une information mensuelle adressée à l'AMF et d'un communiqué semestriel.

Pour l'information de l'assemblée, il convient de préciser qu'au 31 décembre 2013 le groupement de liquidité constitué dans le cadre du contrat en vigueur détenait 3 680 actions du CIC après en avoir acquis 44 719 et vendu 45 064 au cours de l'exercice 2013.

La neuvième résolution concerne les pouvoirs.

Résolutions

Première résolution

Changement de méthode comptable intervenu au 1^{er} janvier 2013

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration, prend acte qu'un changement de méthode comptable est intervenu au 1^{er} janvier 2013, relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels établis selon les normes comptables françaises, selon la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables sur les passifs sociaux, et approuve l'inscription de l'impact de ce changement au 1^{er} janvier 2013, à hauteur de 10 468 000,00 euros au débit du compte report à nouveau, qui devient créateur de 3 049 471 497,89 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes sociaux, du rapport du président du conseil d'administration relatif au fonctionnement du conseil et au contrôle interne qui y est joint, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôt de 1 303 167 371,51 euros.

Troisième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes consolidés, du rapport du président du conseil d'administration relatif au fonctionnement du conseil et au contrôle interne qui y est joint, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes consolidés au 31 décembre 2013, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôts de 845 millions d'euros (part du groupe).

Quatrième résolution

Affectation du résultat

L'assemblée générale, constatant :

- que le bénéfice social de l'exercice s'élève à : 1 303 167 371,51 euros ;
- que le report à nouveau créateur s'élève à : 3 049 471 497,89 euros ;
- qu'en conséquence le bénéfice distribuable est de : 4 352 638 869,40 euros.

Décide de répartir ce montant ainsi qu'il suit :

- dividende des actions au titre de l'exercice 2013 pour : 266 192 451,00 euros ;
- inscription du reliquat disponible au report à nouveau pour : 4 086 446 418,40 euros.

En conséquence, l'assemblée générale fixe à 7,00 euros le dividende à verser à chacune des 38 027 493 actions. Toutefois, le dividende qui devrait revenir aux actions qui en sont privées en vertu de la loi sera versé au report à nouveau. Ce dividende sera réglé le 30 mai 2014.

La totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

- pour 2010, un dividende de 334 641 938,40 euros a été distribué, soit 8,80 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2011, un dividende de 247 178 704,50 euros a été distribué, soit 6,50 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2012, un dividende de 285 206 197,50 euros a été distribué, soit 7,50 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Cinquième résolution

Conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations et conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations et les conventions qui y sont énoncées.

Sixième résolution

Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations, prévu par l'article L.511-73 du Code monétaire et financier

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport du président du conseil d'administration relatif au fonctionnement du conseil et au contrôle interne qui y est joint, donne un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations, versées durant l'exercice écoulé, de toutes natures des dirigeants responsables, au sens de l'article L.511-13, et des catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Septième résolution

Ratification de la nomination d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie la nomination de monsieur Jean-François Jouffray, faite à titre provisoire par le conseil d'administration du 27 février 2014 en remplacement de monsieur Jean-Louis Girodot démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2015, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

... Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2014

Huitième résolution

Autorisation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions de la société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport conseil d'administration à l'assemblée, s'inscrivant dans le cadre des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du titre IV du Livre II et du chapitre I du titre III du Livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers d'une part ainsi que de ses instructions d'application d'autre part, autorise avec effet immédiat le conseil d'administration à intervenir en Bourse sur les actions de la société dans les conditions suivantes :

- l'achat et la vente des actions seront effectués par le moyen d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ces opérations seront effectuées par le prestataire en vue de favoriser la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris ;
- le prix maximum d'achat est fixé à 300 euros par action ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises est fixé à 100 000, représentant un engagement maximum éventuel de 30 millions d'euros ;
- les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ne seront pas annulées.

Cette autorisation est valable jusqu'au 31 octobre 2015 inclus. L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour conclure tous accords, effectuer toutes formalités et généralement faire le nécessaire dans le cadre fixé ci-dessus.

Neuvième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.



Renseignements divers

Renseignements de caractère juridique

(cf. également les parties « présentation du CIC » et « gouvernement d'entreprise »)

Dénomination et siège social

La dénomination sociale de la société est :

Crédit Industriel et Commercial

en abrégé : **CIC**

cette abréviation pouvant être utilisée de manière indépendante.

Son siège social est : 6 avenue de Provence - Paris 9^e

Numéro de téléphone : 01 45 96 96 96.

Législation relative à l'émetteur et forme juridique

Banque, société anonyme française régie par les lois et règlements en vigueur et notamment par les dispositions du Code de commerce réglementant les sociétés anonymes et les dispositions du Code monétaire et financier.

Société soumise à la législation française

Date de constitution et date d'expiration

La société, créée le 7 mai 1859, prendra fin le 31 décembre 2067, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (résumé de l'article 5 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays, notamment :

- la réalisation de toutes opérations de banque et opérations connexes ;
- toutes prestations de services d'investissement et services connexes ;
- le courtage d'assurance en toutes branches ;
- l'activité de marchand de biens ;
- toutes activités de formation professionnelle relatives aux matières énumérées ci-dessus ;
- la prise, la détention et la gestion de participations dans toutes entreprises bancaires, financières, immobilières, industrielles ou commerciales en France et à l'étranger.

Registre du commerce et des sociétés, et code APE

542 016 381 RCS PARIS

APE : 6419Z (autres intermédiations monétaires).

Documents juridiques relatifs à la société

Les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6 avenue de Provence à Paris 9^e (secrétariat général).

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Situation de dépendance

Le CIC n'est dépendant d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Contrats importants

À ce jour, le CIC n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement dirimant pour l'ensemble du groupe.

Procédures judiciaires ou d'arbitrage

L'Autorité de la concurrence a engagé, contre les principales banques de la place, une enquête visant à contester la conformité au droit de la concurrence de l'ensemble des commissions interbancaires, notamment applicables aux prélèvements, aux TIP et aux opérations de télé règlement. Afin d'éviter d'éventuelles poursuites, les banques ont proposé une procédure d'engagements susceptible d'aboutir, à moyen terme, à la suppression de l'ensemble des commissions interbancaires concernées. L'Autorité de la concurrence a validé ces engagements sous la seule réserve d'une expertise économique portant sur certaines commissions accessoires dont l'impact économique peut être considéré comme faible. On peut donc considérer que le risque d'une procédure contentieuse portant sur des montants

significatifs est à présent écarté, cette procédure d'engagements devant aboutir dans le courant de 2014. À noter par ailleurs que les commissions multilatérales d'interchange pourraient être remplacées par des commissions bilatérales ou unilatérales. Il est donc prématuré d'évaluer les répercussions financières qui pourraient finalement résulter de ce dossier. Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 235 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC
- 235 COMMUNICATION FINANCIÈRE
- 236 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
- 236 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES
- 237 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Documents accessibles au public

(cf. également « renseignements de caractère juridique »)

Ce document de référence est disponible sur le site du CIC (www.cic.fr) et sur celui de l'AMF. Il en est de même de tous les rapports et des informations financières historiques (cf. ci-dessous Communication financière).

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le CIC peut, sans engagement, demander des documents :

- par courrier : CIC – Relations extérieures
6 avenue de Provence – 75009 Paris
- par message électronique :
relationsexterieurs@cic.fr

L'acte constitutif, les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6 avenue de Provence à Paris 9^e (secrétariat général).

Communication financière

Le conseil d'administration du CIC a prévu d'arrêter les comptes du premier semestre 2014 le 31 juillet. Un communiqué financier sera publié à cette occasion dans la presse financière. Les comptes de l'exercice 2014 devraient être arrêtés en février 2015.

Le conseil d'administration organise annuellement une réunion avec la presse et les analystes financiers spécialisés du secteur bancaire afin de leur présenter les résultats du groupe et répondre à leurs questions. De ce fait, ces résultats sont repris et commentés dans la presse spécialisée et les quotidiens nationaux d'information.

Le CIC rédige chaque semestre une lettre d'information destinée à ses actionnaires individuels, éditée à 20 000 exemplaires et disponible en ligne. Les personnes souhaitant la recevoir peuvent en faire la demande en appelant le 01 53 48 80 10.

Les actionnaires sont ainsi régulièrement informés des résultats et principaux événements de la vie de la société. Le site Internet du CIC (www.cic.fr) reprend l'ensemble de ces publications au sein des rubriques « institutionnel » et « actionnaires et investisseurs ». Cette dernière regroupe toute l'information financière : publications telle « La lettre aux actionnaires », agenda financier, information réglementée exigée par la directive dite « transparence », programmes d'émission exigés par la directive dite « prospectus », exposition aux dettes souveraines, vie de l'action, notations par les agences de notation.

L'information réglementée et les programmes d'émission sont également disponibles en ligne sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) dans la rubrique « décisions & informations financières » – sous-rubrique recherche puis *prospectus & informations des sociétés*.

Responsable du document de référence

Personne qui assume la responsabilité du document de référence

M. Michel Lucas, président-directeur général.

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en section « éléments financiers » (pages 66 à 103 pour les comptes consolidés et page 161 pour les comptes sociaux) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 200, qui contient une observation.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 présentés dans le document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.13-0391 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 154 dudit document, qui contient une observation.

Paris, le 23 avril 2014
Michel Lucas
Président-directeur général

Responsables du contrôle des comptes

Les commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : PricewaterhouseCoopers Audit
Adresse : 63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représenté par Agnès Husherr
Début du premier mandat : 25 mai 1988
Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 24 mai 2012.
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nom : Ernst & Young et Autres
Adresse : Tour First – 1 place des Saisons – 92400 Courbevoie
Représenté par Olivier Durand
Début du premier mandat : 26 mai 1999
Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 19 mai 2011.
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Commissaires aux comptes suppléants

Étienne Boris, Picarle & Associés.

Table de concordance du document de référence

Annexe 1 du règlement européen n° 809/2004		Pages
1	Personnes responsables	236
2	Contrôleurs légaux des comptes	236
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	6-7
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA
4	Facteurs de risques	71-103
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Historique et évolution de la société	30-31 / 233
5.2	Investissements	135 / 142 / 192-193
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	10-26 / 68-70 / 233
6.2	Principaux marchés	6
6.3	Événements exceptionnels	68 / 111 / 161
6.4	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	233
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	6-7 / 10-26
7	Organigramme	
7.1	Description sommaire du groupe	8-9
7.2	Liste des filiales importantes	124-126
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	142
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	210-211 / 221-222
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	104-105 / 162-163
9.2	Résultat d'exploitation	69-70 / 106 / 161 / 164
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Information sur les capitaux de l'émetteur	108-109
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	110
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	77-79 / 85-87
10.4	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	NA
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	NA
11	Recherche et développement, brevets et licences	NA
12	Information sur les tendances	71
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	38-48
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	41
15	Rémunération et avantages	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	49-51 / 53-54
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	49-51 / 159 / 191

... Table de concordance du document de référence

Annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 (suite)		Pages
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	42-48
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	41
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	50-54 / 57-58 / 60 / 62
16.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	49 / 52
17	Salariés	
17.1	Nombre de salariés	202
17.2	Participations au capital social de l'émetteur et stock-options des administrateurs	49-50
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	32-33
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	32-33
18.2	Existence de droits de vote différents des actionnaires sus-visés	34 / 228
18.3	Contrôle de l'émetteur	32-33
18.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
19	Opérations avec des apparentés	158-159
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	7 / 104-159 / 162-199
20.2	Informations financières pro forma	NA
20.3	États financiers	104-159 / 162-199
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	160 / 200
20.5	Date des dernières informations financières	104-159 / 162-199
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7	Politique de distribution des dividendes	35
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	233
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	71
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	31-35 / 157
21.2	Acte constitutif et statuts	31 / 228-229 / 233
22	Contrats importants	233
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24	Documents accessibles au public	235
25	Informations sur les participations	124-126 / 135 / 142 / 192-199

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2d du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

	Pages
1 Attestation du responsable du document de référence	236
2 Rapports de gestion	
2.1 Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation de capital de la société-mère et de l'ensemble consolidé (article L.225-100 et L.225-100-2 du Code du commerce)	49 / 66-200 / 231-232
2.2 Informations requises par l'article L.225-100-3 du Code du commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	54
2.3 Informations relatives aux rachats d'actions (article L.225-211, alinea 2 du Code de commerce)	31-35
2.4 Politique de rémunération	49-51
2.5 Développement durable ainsi que le rapport afférent des commissaires aux comptes	201-225
3 États financiers	
3.1 Comptes sociaux	161-199
3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	200
3.3 Comptes consolidés	104-159
3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	160
En application des articles 212-13 et 221-1 du règlement général de l'AMF, sont également publiées les informations suivantes :	
• Les honoraires versés aux commissaires aux comptes	155
• Le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport afférent des commissaires aux comptes	52-63

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2012, présentés respectivement aux pages 155 à 193 et 67 à 153 et aux pages 194 et 154 du document de référence n° D.13-0391 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2013 ;
- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2011, présentés respectivement aux pages 151 à 189 et 65 à 149 et aux pages 190 et 150 du document de référence n° D.12-0377 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 avril 2012.

Les chapitres des documents de référence n° D.13-0391 et n° D.12-0377 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

Site Internet : www.cic.fr

Responsables de l'information

Hervé Bressan - directeur financier

Téléphone : 01 53 48 70 21

Bruno Brouchiquan - responsable de la communication

Téléphone : 01 53 48 62 09

Édition

CIC

Relations extérieures

Conception - Réalisation

Vivacitas

Crédit photos

Caroline Doutre

Le rapport annuel du CIC est également édité en version anglaise (libre)



Chaîne de contrôle qui garantit la traçabilité du papier depuis la forêt gérée de façon durable jusqu'au document imprimé.

www.cic.fr



CIC – Société anonyme au capital de 608 439 888 euros - 6, avenue de Provence - 75009 Paris
Swift CMCIFRPP – Tél. : 01 45 96 96 96 – www.cic.fr – RCS Paris 542 016 381 – N° ORIAS 07 025 723 (www.orias.fr)
Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier
pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance